HISTOIRE

DES

GIRONDINS.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

PAR

A. DE LAMARTINE.

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE. | LEIPZIG.
MÊME MAISON. | J. P. MELINE.

1847

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

GIRONDINS.

LIVRE QUARANTIÈME.

I

Ces discussions, en ouvrant à la Convention les perspectives du bonheur de l'humanité, détendirent quelques jours ces âmes irritées. Divisés sur le présent, Vergniaud, Robespierre, Condorcet, Danton, Péthion se rencontraient dans l'avenir. Les physionomies des Girondins, des Jacobins, des Cordeliers s'apaisaient et présentaient aux spectateurs, dans ces séances, le caractère de la sérénité. Danton lui-même, le moins chimérique de ces hommes d'État, semblait, avec ivresse et sur le lointain, reposer ses regards du sang qu'il avait fait répandre. « Cela me console! » disait-il avec un soupir en sortant de l'Assemblée. « On ne sait pas « ce que le triomphe d'une doctrine coûte au cœur des « hommes qui la lèguent à la postérité! »

II

Ces principes de l'école de Robespierre furent développés par Saint-Just dans un discours où ce jeune orateur se rendit l'oracle des théories de son maître. « L'ordre social, » dit Saint-Just dans ce discours, « est dans la nature même « des choses et n'emprunte à l'esprit humain que le soin « d'en combiner le mécanisme ; l'homme naît pour la paix « et pour la vérité : ce sont les mauvaises lois qui le cor- « rompent. Lui trouver des lois conformes à la nature de « son cœur, c'est le rétablir dans son bonheur et dans ses « droits. Mais l'art de gouverner n'a presque produit que « des monstres, et les peuples ont perdu leur route. Notre « œuvre est de la retrouver. L'état social est le rapport vrai « des hommes entre eux. L'état politique est le rapport du « peuple au peuple. Le vice des gouvernements c'est qu'ils « emploient, pour opprimer les citoyens au dedans, la force « dont ils sont armés et dont ils ont besoin pour défendre « les nations contre leurs ennemis du dehors. Divisez donc le « pouvoir, si vous voulez que la liberté subsiste. Le pouvoir « exécutif empiète peu à peu dans le gouvernement le plus « libre du monde ; mais si cette autorité délibère et exé- « cute à la fois, elle devient bientôt souveraine : la royauté « n'est pas dans le nom de roi, elle est dans tout pouvoir « qui délibère et exécute à la fois. » Cette série de maximes incohérentes et le nuage dont Saint-Just enveloppait sa pensée laissent à peine discerner s'il voulait attaquer ou fortifier l'unité de puissance de la Convention.

Digitized by Google

III

Marat, Hébert et Chaumette se servaient seuls de l'amorce de la communauté des biens pour flatter et pour fanatiser le peuple. Encore la communauté, dans leur pensée, était-elle plutôt le déplacement violent que la destruction de la propriété. La propriété et la famille étaient tellement passées en habitude et en droit dans l'esprit des hommes de toute condition, qu'une tentative de *loi agraire* eût paru un blasphème contre l'homme lui-même. Ce principe, purement spéculatif, pouvait servir de texte à quelques dissertateurs chimériques. Il ne pouvait rallier aucune faction. Elles le désavouaient toutes pour ne pas faire horreur à l'opinion. Les programmes des partis commençaient toujours par un acte de foi et par une profession de respect pour la propriété. Ils prodiguaient la mort sans se dépopulariser, ils ménageaient les biens. C'est que l'homme moderne tient plus à ses biens qu'à sa vie même; car ses biens sont sa vie d'abord, puis la vie de sa femme, de ses enfants, de sa postérité. En mourant pour défendre ses biens, il meurt pour se défendre dans le présent et jusque dans l'avenir. La Révolution française était faite pour rendre la propriété plus égale et plus accessible à tous les hommes, et non pour la détruire.

IV

Pendant que la Convention ajournait la lutte par ces excursions philosophiques et par ces institutions populaires, la commune, les Jacobins et les Cordeliers profitèrent du

Digitized by Google

temps pour ameuter les faubourgs contre les Girondins, seul obstacle, selon leurs orateurs, au bonheur du peuple et à la sûreté de la patrie.

Réduire les départements à subir le joug des opinions de Paris; asservir la représentation nationale par la terreur; faire de la Convention l'instrument passif et avili de la commune; dominer la commune elle-même par les sections, et les sections par une poignée d'agitateurs aux ordres de deux ou trois démagogues, entre lesquels le peuple choisirait un directeur implacable pour remédier à sa propre anarchie : tel était le plan confus de Marat, de Chaumette, d'Hébert et de leurs partisans.

Robespierre et Danton servaient ce plan avec répugnance. Se fiant l'un et l'autre à l'instabilité de la faveur publique et à leur profond mépris pour l'idole du jour, Marat, ils pensaient avec raison que le pouvoir tomberait de lui-même de ce front ignoble et insensé, et qu'une fois les Girondins détruits par Marat, et Marat détruit par lui-même, la nation n'aurait plus qu'à choisir entre eux deux pour la sauver d'elle-même et de ses ennemis. Chacun d'eux se croyait certain de l'emporter facilement alors sur son rival : Danton par la supériorité de courage, Robespierre par la supériorité de pensée. Ils feignaient l'un et l'autre, contre les Girondins, une haine qu'ils ne ressentaient pas, et pour la cause de l'*ami du peuple* proscrit un intérêt dont ils rougissaient en secret. Quant au peuple, l'expulsion de Marat de la Convention, sa mise en jugement, sa fuite, ses doctrines, le mystère qui environnait son asile, et enfin le bruit répandu des maladies qu'il avait contractées par le travail et dans les souterrains, pour servir la cause des opprimés; tout exaltait jusqu'à l'idolâtrie la passion de la multitude pour celui qu'elle croyait son vengeur.

Marat sortit de sa retraite et comparut, le 24 avril, devant le tribunal révolutionnaire. L'audace de son attitude, le défi qu'il jeta aux juges, la foule qui l'escorta au tribunal, les acclamations du peuple qui se pressait en foule autour du palais de justice, donnèrent d'avance aux

jurés l'ordre de reconnaître son innocence. Elle fut proclamée. Un cri de triomphe, parti de l'enceinte du tribunal et prolongé par les groupes jusqu'aux portes de la Convention, apprit aux Girondins l'acquittement de leur ennemi. Les Cordeliers et les faubourgs, qui avaient commandé le jugement, avaient d'avance préparé le triomphe. Marat acquitté fut hissé dans les bras de quatre hommes qui l'élevèrent au-dessus de leurs têtes pour le montrer à la foule. Ces hommes portèrent l'*ami du peuple* sur une estrade surmontée d'un siége antique semblable à un trône. C'était le pavois de la sédition, où les prolétaires inauguraient le roi de l'indigence. Les femmes de la halle et du marché aux fleurs ceignirent sa tête de plusieurs couronnes de lauriers. Marat s'en laissa décorer sans résistance. « C'est le peuple, « s'écria-t-il, qui se couronne sur ma tête. Puissent toutes « les têtes qui dépasseront le niveau du peuple tomber « bientôt à ma voix! »

Le cortége se mit en marche vers la Convention aux cris de *Vive l'ami du peuple!* L'attroupement, composé d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants, d'indigents, s'avança lentement par les quais et par le Pont-Neuf vers la rue Saint-Honoré, grossi dans sa route par la foule innombrable des ouvriers de tous les métiers qui avaient suspendu leurs travaux pour défendre et pour honorer le représentant des prolétaires. Les porteurs se relayaient. Des députations des différents métiers attendaient Marat sur les ponts, sur les places et à l'entrée des principales rues. A chaque station, ces groupes se joignaient à la colonne de peuple qui précédait ou qui suivait le brancard. Les fenêtres des maisons étaient garnies de femmes qui laissaient tomber sur la tête du triomphateur une pluie de rubans, de couronnes et de fleurs. On battait des mains sur son passage, en sorte que toute sa marche, depuis le Palais jusqu'au Manége, ne fut qu'un long applaudissement. « Mes amis, épargnez-moi, « épargnez ma sensibilité, s'écriait Marat; j'ai trop peu fait « pour le peuple, je ne puis m'acquitter qu'en lui donnant « désormais ma vie! »

Digitized by Google

V

Au milieu de la rue Saint-Honoré, les femmes des marchés de Paris, réunies pour s'associer à cette fête, arrêtèrent le cortége et noyèrent sous des monceaux de bouquets le pavois, le trône et l'*ami du peuple*. Marat, le front surchargé de couronnes, les épaules, les bras, le corps, les jambes enchaînés de festons de feuillage, disparaissait, pour ainsi dire, sous les fleurs. A peine apercevait-on son habit noir râpé, son linge sale, sa poitrine débraillée, ses cheveux flottant sur ses épaules. Ses bras s'ouvraient sans cesse comme pour embrasser la foule. La hideuse sordidité de son costume contrastait avec la fraîcheur de ces guirlandes et de ces festons. Sa figure hâve, sa physionomie égarée, les sourires pétrifiés sur ses lèvres, le balancement de l'estrade sur laquelle il était porté, l'agitation saccadée de sa tête et la gesticulation de ses mains donnaient à toute sa personne quelque chose de machinal et de contraint qui ressemblait à la démence, et qui laissait le spectateur indécis entre un supplice et un triomphe. C'était une convulsion du peuple personnifiée dans Marat, plus propre à dégoûter de l'ivresse de la foule qu'à rendre jaloux Robespierre et Danton.

Un peu plus loin, les hommes des halles et des quais de Paris, au nombre de deux ou trois mille, haranguèrent le député et firent éclater de leur voix tonnante de longs cris de *Vive l'ami du peuple!* Ces cris ébranlèrent les voûtes de la Convention. Le cortége en força les portes. Marat, descendu de son fauteuil, mais soulevé par les bras du peuple, entra dans la salle, le front encore couronné de lauriers. La foule demanda à défiler dans l'enceinte et se répandit confusément avec les députés sur les gradins de la Convention. La séance fut interrompue.

Marat, porté jusque sur la tribune par ses vengeurs aux

Digitized by Google

applaudissements de l'enceinte et des galeries, tenta longtemps en vain d'apaiser par ses gestes les battements de mains qui étouffaient sa voix. A la fin, ayant obtenu le silence :

« Législateurs du peuple français, dit-il, ce jour rend au « peuple un de ses représentants, dont les droits avaient « été violés dans ma personne. Je vous représente en ce « moment un citoyen qui avait été inculpé et qui vient « d'être justifié. Il continuera à défendre, avec toute « l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme et les « droits du peuple. » A ces mots, la foule agite ses chapeaux et ses bonnets en l'air. Un cri unanime de *Vive la république!* part de l'enceinte et des tribunes, et va se répéter et se prolonger dans le rassemblement qui presse les murs de la Convention. Danton, feignant de partager l'enthousiasme de la foule pour l'idole qu'il méprisait, demanda que le cortége de Marat reçût les honneurs de l'Assemblée en défilant dans son enceinte. Marat, tenant sa couronne à la main, alla s'asseoir au sommet de la Montagne, à côté du féroce Armonville. « Maintenant, » dit-il à haute voix au groupe des députés qui le félicitaient, « je tiens les Giron- « dins et les Brissotins; ils iront en triomphe aussi, mais ce « sera à la guillotine! » Puis s'adressant aux députés qui l'avaient décrété d'accusation, il les appela par leur nom et les apostropha en termes injurieux. « Ceux que vous con- « damnez, s'écriait-il, le peuple les acquitte; le jour n'est « pas loin où il fera justice de ceux que vous respectez « comme des hommes d'État. » Le scandale des apostrophes de Marat n'excita que le sourire du mépris dans la salle. Robespierre haussa les épaules en signe de dégoût. Marat lança un regard de défi à Robespierre et l'appela *lâche scélérat.* Robespierre feignit de n'avoir pas entendu et laissa passer cette folie du peuple. Marat, étant ressorti, fut de nouveau promené en triomphe sur son palanquin dans les principales rues de Paris. « Marat est l'ami du peuple, le « peuple sera toujours pour lui! » criait la foule en l'accompagnant. Un banquet populaire lui fut offert sous les

piliers des halles. On le conduisit ensuite au club des Cordeliers.

VI

Là, Marat harangua longtemps la foule et lui promit du sang. La joie même était sanguinaire dans cet esprit exterminateur. Les cris de *Mort aux Girondins!* étaient l'assaisonnement de son triomphe. Après la séance, les Cordeliers et le peuple, qui l'attendaient à la porte du club, le reconduisirent aux flambeaux jusqu'à sa maison. Les fenêtres et les toits de la rue des Cordeliers et des rues voisines avaient été illuminés comme pour l'entrée d'un sauveur du peuple. « Voici mon palais! » dit Marat à son ami Gusman, en montant l'escalier obscur de son logement; « et voici mon « sceptre! » ajouta-t-il en souriant et en montrant sa plume qui trempait dans une écritoire de plomb; « Rousseau, mon « compatriote, n'en eut jamais d'autre. C'est avec cela « pourtant que j'ai transporté la souveraineté des Tuileries « dans ce bouge! Ce peuple est à moi parce que je suis à « lui. Je n'abdiquerai que lorsque je l'aurai vengé. »

Telle fut l'ovation de Marat. Mais déjà l'incendie de son âme consumait sa vie. Ce jour de gloire et de règne pour lui, en faisant bouillonner son sang, alluma la fièvre qui minait son corps. La maladie ne ralentit pas ses travaux, mais le retint souvent sur son lit. L'approche de la mort et la concentration de ses pensées n'apaisèrent point ses provocations au meurtre. Ce Tibère moderne envoyait ses ordres à la multitude du fond de son indigente Caprée. Ses insomnies coûtaient du sang au lendemain. Il ne semblait regretter dans la vie que le temps d'immoler les trois cent mille têtes qu'il ne cessait de demander à la vengeance de la nation. Sa porte, nuit et jour assiégée de délateurs, recevait, comme la bouche de fer de Venise, les indices du

soupçon. Sa main, déjà glacée par la mort, ajoutait toujours de nouveaux noms à la liste de ses proscriptions, toujours ouverte sur son lit.

VII

Cette journée, en montrant au peuple sa force, à la Convention son asservissement, aux Girondins leur impuissance, encouragea aux dernières entreprises contre eux. Les progrès des Vendéens, qui avaient repoussé les républicains de toute la rive gauche de la Loire; le partage de la France, que les généraux et les plénipotentiaires des puissances délibéraient ouvertement dans un conseil de guerre tenu à Anvers; Custine qui se repliait sous Landau devant cent mille confédérés allemands; Mayence bloquée et paralysant dans ses murs vingt mille soldats d'élite de notre armée du Rhin; les premiers chocs de l'armée des Pyrénées et de l'armée espagnole; Servan, qui commandait là nos troupes, attaqué à la fois dans ses trois camps; Lyon, où les sections, toutes royalistes, résistaient à l'installation d'un régime révolutionnaire et menaçaient d'une imminente insurrection; Marseille, indignée des outrages du peuple de Paris à ses fédérés et à Barbaroux, levant de nouveaux bataillons pour venger ses fils; Arles, Nîmes, Toulon, Montpellier, Bordeaux, se déclarant ennemies de la Montagne et jurant, dans leurs adresses, d'envoyer leur jeunesse contre Paris; les accusations réciproques de fédéralisme et d'anarchie, sans cesse renvoyées des Montagnards aux Girondins et des Girondins aux Montagnards; la disette aux portes des boulangers; le peuple sans autre travail que celui de sa perpétuelle agitation dans les rues; les clubs en ébullition; les feuilles publiques écrites avec du fiel; les factions en permanence; les prisons déjà remplies; la guillotine donnant à la

Digitized by Google

multitude le goût du sang, au lieu de l'assouvir : tout imprimait à la population de Paris ce frissonnement de terreur, prélude des derniers excès. Le désespoir est le conseiller du crime. Le peuple, qui se sentait périr, avait besoin de s'en prendre à quelqu'un de sa perte. Les Jacobins tournaient toute sa haine contre les Girondins. Le vol du Garde-Meuble, dont les millions et les diamants, disait-on, avaient passé dans les mains de Roland et dans les écrins de sa femme, imprimaient de plus à l'irritation populaire un caractère de personnalité, d'insulte et de meurtre.

Brissot, Girey-Duprey, Gorsas, Condorcet, les principaux journalistes girondins, appuyés sur les riches, soutenus par le commerce et la bourgeoisie, n'épargnaient de leur côté ni les calomnies, ni les ironies sanglantes à Marat, à Robespierre, à Danton, aux Jacobins. Ces feuilles, lues aux séances des clubs, y étaient déchirées, brûlées, foulées aux pieds. On jurait de laver ces lignes dans le sang de leurs auteurs. Marat osa demander insolemment, en face de Robespierre, qu'on lui renvoyât toutes ces pièces et toutes les délations des citoyens contre les ministres, pour en faire justice. Il personnifiait hardiment le peuple en lui seul. Robespierre, présent, osa à peine murmurer. Marat se constituait ainsi lui-même, depuis son triomphe, le plénipotentiaire de la multitude. Il prenait cette dictature qu'il avait vingt fois conjuré le peuple de donner au plus déterminé de ses défenseurs. Sa politique avait, pour toute théorie, la mort. Il était l'homme de la circonstance, car il était l'apôtre de l'assassinat en masse. Chaque fois qu'il sortait de sa demeure, dans le costume d'un malade et la tête enveloppée d'un mouchoir sale, pour paraître aux Jacobins ou à la Convention, Danton et Robespierre lui cédaient la tribune. Il y parlait en maître et non en conseiller de la nation. Un mot de lui tranchait les discussions comme le poignard tranche le nœud. Les applaudissements des tribunes le prenaient sous la protection du peuple. Les murmures et les huées interrompaient ceux qui tentaient de discuter avec lui. C'était le plébiscite sans réplique de la multitude.

VIII

Déjà même à la Convention les discussions étaient changées en pugilat de paroles. A l'occasion des honneurs funèbres rendus par la commune à Lazouski, un des conspirateurs du club de l'Archevêché, Guadet ayant osé dire que la postérité s'étonnerait un jour de ce qu'on eût décerné une apothéose nationale à un homme convaincu d'avoir été à la tête des pillards et d'avoir voulu marcher, dans la nuit du 10 mars, pour dissoudre la Convention, Legendre s'élança pour répondre à Guadet. Les murmures du centre lui contestèrent la tribune. « Je céderai la tribune à ceux qui par-« lent mieux que moi, s'écria Legendre ; mais, dussé-je « occuper le poste du fourneau qui doit rougir le fer qui « vous marquera tous d'ignominie, je l'occuperai ! Dussé-je « être votre victime, je fais la motion que le premier patriote « qui mourra sous vos coups soit porté dans les places publi-« ques, comme Brutus porta le corps de Lucrèce, et qu'on « dise au peuple : Voilà l'ouvrage de tes ennemis ! »

IX

Le lendemain, le jeune Ducos essaya de faire comprendre à la Convention les dangers de fixer un *maximum* au prix des grains; les trépignements, les gestes, les vociférations des assistants étouffèrent sa voix et le forcèrent à descendre de la tribune.

« Citoyens ! s'écria Guadet, une représentation nationale « avilie n'existe déjà plus ! Tout palliatif pour assurer sa « dignité est une lâcheté. Les autorités de Paris ne veulent

« pas que vous soyez respectés. Il est temps de faire cesser « cette lutte entre une nation entière et une poignée de fac- « tieux déguisés sous le nom de patriotes. Je demande que « la Convention nationale décrète que lundi sa séance sera « tenue à Versailles. »

A cette proposition de Guadet, tous les Girondins et une partie de la Plaine se lèvent et crient : « Marchons ! enlevons « ce qui reste de dignité et de liberté dans la représentation « nationale aux outrages et aux poignards de Paris. » Vigée, jeune homme intrépide, qui puisait, comme André Chénier, l'héroïsme dans le péril, s'expose seul à la tribune aux vociférations, aux gestes, aux invectives de la Montagne et des spectateurs. « Ajourner à lundi, dit-il, ce serait donner aux « factieux le temps de prévenir notre déplacement par une « émeute ou par des assassinats. Je demande qu'au premier « murmure des tribunes, nous sortions de cette enceinte où « nous sommes captifs, et que nous nous retirions à Ver- « sailles!... »

Marat, présent ce jour-là au sommet de la Montagne, en descend avec le geste souverain d'un pacificateur. Il craint que la proposition des Girondins ne dérobe la Convention à la pression directe et impérative de la multitude dont il est le roi. Il veut faire une diversion à l'émotion qui entraîne les Girondins hors de la salle. « Je propose une grande mesure, « dit-il, propre à lever tous les soupçons. Mettons à prix la « tête des Bourbons fugitifs et traîtres avec Dumouriez. J'ai « demandé déjà la mort des d'Orléans ; je renouvelle ma pro- « position, afin que les *hommes d'État* se mettent la corde « au cou à l'égard des Capets fugitifs, comme les patriotes « se la sont mise en votant la mort du tyran ! »

X

Ainsi les victimes mutuellement sacrifiées entre les deux partis étaient les seuls gages de réconciliation aux yeux de

Marat. « Je n'appuie ni ne combats cette motion de Marat, « répond Buzot. On veut nous distraire de la proposition de « Guadet. Examinons, citoyens, comment la postérité jugera « notre situation. Il n'y a pas une autorité de Paris, pas un « club qui ne règne plus que nous. Les Jacobins sont maî- « tres partout. Armées, ministères, départements, munici- « palités, où ne dominent-ils pas? Dans les lieux publics qui « touchent à notre enceinte, dans nos avenues, à nos por- « tes, dans nos tribunaux, qu'entend-on? Des cris forcenés! « Que voit-on? Des figures hideuses, des hommes couverts « de sang et de crimes! Ainsi l'a voulu la nature : celui « qui a une fois trempé ses mains dans le sang de son sem- « blable est un monstre qui ne peut plus vivre dans une « société régulière. Il lui faut du sang, toujours du sang, « pour enivrer ses remords. Vous déplorez tous la situation « où nous sommes, j'en suis convaincu; j'en appelle à vos « cœurs, je somme l'histoire de le dire : si vous n'avez pas « puni ces grands forfaits, c'est que vous ne l'avez pas pu. « Aussi, voyez les résultats de l'impunité. Demandez-vous « les causes de ces désordres? On se rit de vous. Rappelez- « vous à l'exécution des lois? On se rit de vous et de vos « lois. Punissez-vous l'un de vous? On vous le rapporte en « triomphe pour se jouer de vous. Voyez cette société à « jamais célèbre (les Jacobins), il n'y reste pas trente de ses « vrais fondateurs. On n'y voit que des hommes perdus de « dettes et de crimes! Lisez les journaux, et voyez si tant « qu'existeront ces abominables repaires, vous pourrez « rester ici? »

A cette écrasante apostrophe en face de Robespierre, de Marat, de Danton, de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varennes, de Bazire, la Montagne se soulève tout entière contre Buzot. « Nous sommes tous Jacobins! » s'écrient d'une seule voix deux cents membres. Durand-Maillane brave cet orage. Il annonce à la Convention qu'à l'arrivée du dernier courrier des Jacobins de Paris au club de Marseille, ce club mit à prix la tête de cinq députés de Marseille qui ont demandé l'appel au peuple sur le jugement du roi : dix mille francs au

fer du premier assassin. « Ce département, ajoute Durand-« Maillanc, est dans l'anarchie et dans la confusion. » Le tumulte de l'Assemblée redouble. Les uns demandent que l'on vote sur la proposition de se retirer à Versailles; les autres que l'on passe avec mépris à l'ordre du jour sur la lâche terreur des Girondins.

Danton, qui, depuis quelque temps, semblait écarter les mesures extrêmes, comme s'il eût vu de loin l'abîme et redouté son propre emportement, monte à la tribune et veut éteindre l'émotion sous quelques mots de paix. « Nous « sommes tous d'accord, dit-il, que la dignité nationale veut « qu'aucun citoyen ne puisse manquer de respect à un « député qui émet son opinion. Nous sommes tous d'accord « qu'il y a eu manque de respect, et que justice doit être « faite; mais elle ne doit peser que sur les coupables. Vous « voulez être sévères et justes à la fois? eh bien... » L'impatience de la Montagne, l'indignation de la Gironde ne laissent pas Danton achever sa pensée. Des murmures unanimes lui coupent la parole et le forcent à descendre de la tribune. Mais Danton fait, en descendant, un geste d'intelligence aux spectateurs. A ce geste les tribunes publiques sont évacuées. L'absence volontaire des coupables enlève tout prétexte à la discussion et toute occasion au châtiment.

Camille Desmoulins publia, quelques jours après, un de ses pamphlets les plus acérés. Roland, Péthion, Condorcet, Brissot y étaient défigurés par la haine. Madame Roland elle-même, déjà errante et persécutée, travestie en courtisane sanguinaire, était livrée aux sarcasmes de la multitude. Ambition, concussion, conspiration sourde et permanente contre la liberté, intrigues, trahisons, complicité avec les étrangers, aspirations au rétablissement d'une royauté dont ils seraient les ministres, tels étaient les crimes dont Camille Desmoulins cherchait les preuves dans des anecdotes controuvées, dans des confidences trahies, dans des secrets surpris, dans des réunions chimériques et dans des orgies imaginaires, dont la causticité de sa plume envenimait le récit. Cette histoire des Brissotins, lue par Camille

Desmoulins aux Jacobins, y fut adoptée comme le manifeste de la Montagne contre les dominateurs de la Convention. Imprimée aux frais de la société à plus de cent mille exemplaires, elle fut répandue à profusion dans les rues de Paris, et adressée à toutes les sociétés affiliées des départements. Elle donnait des noms propres aux soupçons du peuple.

Ce pamphlet, en désignant des victimes, désignait aussi des idoles à l'opinion. Robespierre, Marat et Danton y étaient offerts en exemple aux patriotes. Camille Desmoulins, assez intelligent pour admirer les Girondins, assez envieux pour les haïr, trop timide pour les imiter, se fit l'organe de ces basses passions qui harcèlent les hommes supérieurs. Le caractère de cet écrivain, inférieur à son esprit, avait besoin, comme le reptile, de ramper et de mordre à la fois. Il rampait devant Danton, devant Robespierre, devant Marat. Il déchirait Roland et Vergniaud. C'est ainsi qu'en adulant et en abandonnant tour à tour les puissants du jour, il avait passé du cabinet de Mirabeau et de l'intimité de Péthion aux soupers de Danton et à la domesticité de Robespierre. Haïr et flatter, c'était cet homme. Muet à la Convention sous la grande voix de Vergniaud, il élevait la voix de la calomnie dans la rue, et provoquait la mort à le venger du génie.

XI

L'accusation d'*orléanisme* était, dans ce moment, l'insulte mortelle qu'échangeaient entre eux les partis. Camille Desmoulins accumulait toutes les circonstances vraies ou controuvées qui pouvaient présenter les Girondins comme les complices des d'Orléans. Il faisait remonter cette conspiration imaginaire jusqu'à la Fayette, le plus incorruptible ennemi de cette faction. Il donnait un corps à ces soupçons,

par des anecdotes propres à jeter sur cette prétendue conjuration le demi-jour que les historiens antiques répandent sur les complots ténébreux des grands conjurés, comme pour faire deviner à la curiosité publique plus de mystères et de crimes qu'on n'ose lui en dénoncer.

« Un trait, dit-il, acheva de me convaincre que, malgré « la haine apparente entre la Fayette et d'Orléans, la « grande famille des usurpateurs se ralliait contre la répu- « blique. Nous étions seuls, un jour, dans le salon de ma- « dame de Sillery; le vieux Sillery avait frotté lui-même « le parquet du salon, de peur que le pied ne glissât aux « charmantes danseuses. Madame de Sillery venait de « chanter sur la harpe des vers où elle invitait à l'incon- « stance. Sa fille et son élève, la belle Paméla et mademoi- « selle de S., dansaient une danse russe, dont je n'ai oublié « que le nom, mais si voluptueuse, et exécutée avec tant « de séduction, que je ne crois pas que la jeune Hérodiade « en ait dansé devant son oncle une plus propre à l'enivrer, « quand elle voulut obtenir la tête de Jean le Baptiseur. « Quelle fut ma surprise, au moment où la gouvernante- « magicienne opérait avec plus de force sur mon imagi- « nation, et où la porte était fermée aux profanes, de voir « entrer... qui? un aide de camp de la Fayette, venu là « tout exprès, et qu'on fit asseoir auprès de moi pour me « convaincre que la Fayette était redevenu l'ami de la « maison! Et n'est-ce pas aussi le comble de l'art des « Girondins, ajoutait Camille, tandis qu'ils travaillaient « sourdement pour la faction d'Orléans, de nous avoir « envoyé sur la Montagne le buste inanimé de Philippe, « automate dont ils étaient les fils, pour le faire mouvoir, « par assis et levé, au milieu de nous, et faire croire ainsi « au peuple que s'il y avait une faction d'Orléans, elle était « parmi nous?... N'est-ce pas par un coup de la même « tactique que les Girondins demandèrent les premiers le « bannissement de Philippe? Quant à d'Orléans, depuis « quatre ans que je l'ai suivi de l'œil, je ne crois pas qu'il « lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec

« le sommet de la Montagne : en sorte que je l'appelais un « Robespierre par assis et levé. Il n'avait pas moins d'im- « précations que nous contre Sillery, son ancien confident, « actuellement rallié aux Girondins, au point que je me « suis dit quelquefois à moi-même : Il serait fort singulier « que Philippe d'Orléans ne fût pas de la faction d'Or- « léans ! Mais la chose n'est pas impossible ; la faction « cependant existe, et elle siége dans le côté droit avec les « Girondins. »

XII

Le peuple, qui croit le mal sur parole, qui soupçonne d'autant plus qu'il ignore davantage, se félicitait de trouver enfin, dans les Girondins, les coupables de tous ses maux. Le duc d'Orléans, poursuivi par eux, partageait leur impopularité.

L'heure de l'ingratitude avait déjà sonné pour ce prince. Offert par les Girondins au soupçon du peuple, livré par les Montagnards, qui craignaient que sa présence sur la Montagne ne fît planer sur eux le même soupçon, on le proscrivit unanimement sans même lui chercher un crime. Le prétexte de son ostracisme fut la fuite de son fils, entraîné par Dumouriez dans sa tentative et dans sa défection. A la voix de Barbaroux et de Boyer-Fonfrède, la Convention avait décrété que Sillery, beau-père du général Valence, lieutenant de Dumouriez, et Philippe-Égalité, père du jeune général, seraient gardés à vue, avec liberté d'aller où ils voudraient dans Paris seulement. Sillery, sacrifié par ses amis les Girondins, ne leur adressa aucun reproche. « Quand « il s'agira de punir des traîtres, » dit-il en se tournant vers le buste du premier des Brutus qui décorait la salle, « si « mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de

« Brutus. » Et il inclina la tête comme un homme qui accepte l'exemple et qui connaît le devoir. — « Et moi aussi, » s'écria le prince en étendant la main vers l'image du Romain juge et meurtrier de son fils, « si je suis coupable, je « dois être puni; si mon fils est coupable, je vois Bru- « tus!... » Il obéit sans murmure au décret. Soit qu'il eût prévu d'avance le prix de ses services, soit qu'il eût compris sa fausse situation dans une république qu'il inquiétait en la servant, soit que son esprit lassé d'agitations fût arrivé à cette impassibilité des caractères sans ressort, le duc d'Orléans ne montra ni étonnement ni faiblesse devant l'ingratitude de la Montagne. Il tendit la main à ses collègues; ceux-ci refusèrent de la toucher, comme s'ils eussent craint le soupçon de familiarité avec ce grand proscrit. Il se rendit, escorté de deux gendarmes, dans son palais devenu sa prison.

Innocent ou coupable, le duc d'Orléans embarrassait les deux partis. Il fut bientôt après transféré à la prison de l'Abbaye, et de là à Marseille, au fort de Notre-Dame de la Garde, avec le jeune comte de Beaujolais, son fils; la duchesse de Bourbon, sa sœur; le prince de Conti, son oncle. Une seule exception fut faite à ce décret, en faveur de la duchesse d'Orléans, depuis longtemps séparée de son mari. La pitié et la vénération publique la protégèrent contre son nom : on lui permit de résider au château de Vernon, en Normandie, auprès du duc de Penthièvre, son père, dont elle consolait les derniers jours.

XIII

Le duc d'Orléans trouva, en arrivant au fort de Notre-Dame de la Garde, le second de ses fils, le jeune duc de Montpensier, qui venait d'être arrêté sous les drapeaux de

la république, à l'armée d'Italie, le même jour que son père. Le père et les deux fils s'embrassèrent dans une prison, un an après le jour où ils s'étaient trouvés réunis dans le camp de Dumouriez, après la victoire de Jemmapes. Le duc de Chartres seul manquait à ce spectacle des vicissitudes de la fortune; mais il errait déjà lui-même, sous un nom d'emprunt, dans les pays étrangers. La fille unique du duc d'Orléans, séparée de sa mère et sans autre protectrice que madame de Sillery-Genlis, femme suspecte à toutes les opinions, errait sur les bords du Rhin, atteignait la Suisse allemande et se réfugiait aussi, sous un nom supposé, dans un couvent.

Le duc d'Orléans, au fort la Garde, contemplait la dispersion des siens et sa propre chute comme un spectacle auquel il aurait été étranger. Soit qu'il eût le sentiment que les grandes révolutions dévorent leurs apôtres, soit qu'une sorte de philosophie sans espérance et sans regrets lui fît accepter, comme à un être inerte, les secousses de la destinée, sa sensibilité ne se ranimait que par le sentiment paternel, qui semblait survivre le dernier dans son cœur. Il habita d'abord le même appartement que ses deux fils; il avait la liberté de se promener avec eux sur la terrasse du fort, d'où les regards, libres du moins, plongeaient, du haut du rocher, sur le vaste horizon de la Méditerranée et sur le mouvement et le bruit de Marseille. Le quatrième jour de sa détention, des administrateurs et des officiers de gardes nationaux entrèrent dans sa chambre au moment où il déjeunait avec ses deux enfants. Ils lui signifièrent l'ordre de se séparer du duc de Montpensier, qu'on relégua seul à un autre étage de la forteresse. « Quant au plus jeune de vos « enfants, » lui dit l'officier chargé de l'exécution de cet ordre, « on lui permet, à cause de son âge tendre, de rester « avec vous; mais il ne pourra plus voir son frère. » Le prince protesta en vain contre la barbarie de cet ordre. Le duc de Montpensier fut arraché, baigné de larmes, des bras de son père et de son frère, et entraîné dans un autre étage de la forteresse.

Transférés, après un premier interrogatoire, au fort Saint-Jean, prison plus sinistre, à l'extrémité du port de Marseille, leur captivité plus étroite fut privée de l'air, de la vue et de l'exercice. Trois cachots, superposés les uns aux autres dans les murs épais de la même tour, renfermèrent le prince et ses deux fils. On permit au plus jeune, le comte de Beaujolais, de respirer quelques heures par jour l'air extérieur, sous la surveillance de deux gardiens. En descendant pour sa promenade, l'enfant passait devant la chambre de son frère placée au-dessous de la sienne. Le duc de Montpensier collait alors son visage contre la porte, et les deux frères échangeaient quelques mots rapides à travers les serrures et les verrous. Le son de leurs voix leur donnait une joie d'un moment. Un jour, le comte de Beaujolais en remontant trouva la porte du duc de Montpensier ouverte. L'enfant échappa d'un bond à ses gardes et s'élança dans les bras de son frère. Les sentinelles eurent peine à l'en arracher. Il y avait deux mois que les frères ne s'étaient vus. On prit des mesures contre ces surprises de leur tendresse comme contre un complot de malfaiteurs. L'un avait treize ans, l'autre dix-huit.

Leur père, logé sur le même escalier, ne pouvait ni les voir ni les entendre. Le désir de contempler de près un prince du sang, auteur et victime de la Révolution, et portant les chaînes du peuple qu'il avait servi, attirait continuellement de nouveaux visiteurs sur le palier de son cachot. Le prince, à qui la solitude pesait plus que la captivité, et qui ne trouvait point de société pire que celle de ses pensées, ne cherchait pas à se soustraire aux regards ni aux interrogations des curieux. Chacun d'eux semblait lui enlever une partie du poids des heures.

Un jour ayant entendu la voix d'un de ses fils : « Ah ! « Montpensier, » lui cria-t-il du fond de sa cellule, « c'est « toi, mon pauvre enfant ! Que ta voix m'a fait de bien ! » Le fils entendit son père qui s'élançait de son grabat vers la grille et qui suppliait le geôlier de lui laisser voir au moins ses enfants ; mais on lui refusa cette grâce, et la porte par

où le père et le fils avaient échangé un soupir se referma pour toujours.

XIV

Ce sacrifice à la concorde ou au soupçon, fait par la Gironde et par la Montagne, n'avait été qu'une diversion à la haine qui animait les deux partis l'un contre l'autre. Ce fantôme de roi ou de dictateur enlevé du milieu de la Convention, l'accusation mutuelle de trahison ne cessa pas de retentir dans les discours et dans les journaux. Saint-Just, Robespierre, Guadet, Vergniaud, Isnard discutèrent quelques théories constitutionnelles. « Achevons la constitution, » dit Vergniaud dans la séance du 8 mai, « c'est par elle que « disparaîtra ce code draconien et ce gouvernement de cir- « constance commandés sans doute par la nécessité et jus- « tifiés par de trop mémorables trahisons, mais qui pèsent « sur les bons citoyens comme sur les mauvais, et qui, s'ils « se perpétuaient, fonderaient bientôt, sous prétexte de « liberté, la tyrannie. Hâtons-nous, citoyens, de rassurer « les cultivateurs, les négociants, les propriétaires, alarmés « des dogmes qu'ils entendent retentir ici. Les anciens « législateurs, pour faire respecter leurs ouvrages, faisaient « intervenir quelque dieu entre eux et le peuple. Nous qui « n'avons ni le pigeon de Mahomet, ni la nymphe de Numa, « ni le démon familier de Socrate, nous ne devons inter- « poser entre le peuple et nous que la raison. Quelle répu- « blique voulez-vous donner à la France? Voulez-vous en « proscrire la richesse et le luxe qui en détruisent, selon « Rousseau et Montesquieu, l'égalité? Voulez-vous lui créer « un gouvernement austère, pauvre et guerrier comme « celui de Sparte? Dans ce cas, soyez conséquents comme « Lycurgue, partagez les terres entre les citoyens, proscri-

« vez les métaux que la cupidité arracha aux entrailles de « la terre, brûlez même les assignats, flétrissez par l'infamie « l'exercice de tous les arts utiles, ne laissez que la scie et la « hache aux Français; que les hommes auxquels vous aurez « accordé le titre de citoyens ne payent plus d'impôts; que « d'autres hommes, auxquels vous aurez refusé ce titre, « soient tributaires et fournissent seuls, par leur travail « forcé, à vos besoins; ayez des étrangers pour faire le com- « merce, ayez des ilotes pour cultiver vos terres, et faites « dépendre votre subsistance de vos esclaves! Il est vrai « que de pareilles lois sont cruelles, inhumaines, absurdes; « il est vrai que le plus terrible des niveleurs, la mort, « planerait bientôt seul sur vos campagnes, et je conçois « que la ligue des rois vous fasse souffler des systèmes qui « réduiraient tous les Français à l'égalité du désespoir et « des tombeaux.

« Voulez-vous fonder comme à Rome une république « conquérante? Je vous dirai comme l'histoire que les « conquêtes furent toujours fatales à la liberté, et avec Mon- « tesquieu que la victoire de Salamine perdit Athènes, « comme la défaite des Athéniens perdit Syracuse. Pour- « quoi d'ailleurs des conquêtes? Voulez-vous vous faire les « oppresseurs du genre humain?

« Enfin, voulez-vous faire du peuple français un peuple « qui ne soit qu'agriculteur et négociant et lui appliquer « les institutions pastorales de Guillaume Penn? Mais com- « ment un pareil peuple existerait-il au milieu de nations « presque toujours en guerre, et gouvernées par des tyrans « qui ne connaissent d'autre droit que celui de la force? »

Vergniaud conclut contre toutes ces théories de constitutions ultra-démocratiques pour la France, et demanda d'approprier les institutions à la situation géographique, au caractère national, à l'activité industrieuse, à l'état de virilité et de civilisation du peuple auquel la Convention voulait donner des lois. Il effaça les utopies antiques et n'invoqua que l'inspiration du bon sens. Mais la république de raison des Girondins ne répondait ni à l'imagination allumée du

peuple, ni aux rêves surnaturels des Jacobins, pour la transformation complète de la société.

Isnard, prévoyant la lenteur que la Convention apporterait dans l'établissement de la constitution, et voulant placer la vie des législateurs eux-mêmes sous la garantie d'un droit inviolable, proposa de décréter, en quelques articles, un pacte social avant de discuter les détails de la constitution. La Montagne, qui ne voulait d'autre constitution que la volonté du peuple et la dictature des circonstances, accueillit par des murmures la proposition d'Isnard. Danton, l'homme des expédients, la repoussa. Il affectait un superbe dédain des idées et des paroles, et poussait sans cesse au fait : le salut de la patrie.

XV

Robespierre, l'homme des idées générales, se fit entendre le lendemain sur la constitution. Son discours, profondément médité, et rédigé dans le style de Montesquieu, était l'acte d'accusation d'un philosophe contre les tyrannies et les vices de tous les gouvernements antérieurs. Pactiser avec ces tyrannies, transiger avec ces vices, lui semblait une faiblesse indigne de la vérité et de la raison. L'austérité de ses principes de gouvernement contrastait avec la mollesse des Girondins.

« Jusqu'ici, dit Robespierre, l'art de gouverner n'a été « que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au « profit du petit nombre. La société a pour but la conser- « vation des droits de l'homme et le perfectionnement de « son être, et partout la société dégrade et opprime « l'homme. Le temps est arrivé de la rappeler à sa véritable « fonction. L'inégalité des conditions et des droits, ce pré- « jugé fruit de notre éducation dépravée par le despotisme,

« a survécu même à notre imparfaite révolution. Le sang « de trois cent mille Français a déjà coulé, le sang de trois « cent mille autres va couler peut-être encore, pour empê- « cher que le simple laboureur ne vienne siéger au sénat à « côté du riche marchand ; que l'artisan ne puisse voter « dans les assemblées du peuple à côté du négociant et de « l'avocat, et que le pauvre intelligent et vertueux ne puisse « jouir des droits de l'homme en présence du riche imbécile « et corrompu. Croyez-vous que le peuple, qui a conquis la « liberté, qui versait son sang pour la patrie pendant que « vous dormiez dans la mollesse ou que vous conspiriez « dans les ténèbres, se laissera ainsi avilir, enchaîner, « affamer, dégrader, égorger par vous? Non, tremblez ! « mais la voix de la vérité qui tonne dans les cœurs cor- « rompus ressemble aux sons qui retentissent dans les « tombeaux et qui ne réveillent point les cadavres !

« Ne cherchez pas le salut de la liberté dans une préten- « due balance des pouvoirs. Cette balance est une chimère « métaphysique. Que nous importent ces contre-poids qui « balancent l'autorité de la tyrannie? C'est la tyrannie elle- « même qu'il faut extirper ; c'est le peuple qu'il faut mettre « à la place de ses maîtres et de ses tyrans ! Je n'aime point « que le peuple romain se retire sur le mont Sacré ; je veux « qu'il reste dans Rome et qu'il en chasse ses oppresseurs ! « Le peuple ne doit avoir qu'un seul tribun, c'est lui- « même ! »

Robespierre fit allusion dans ce discours à la nouvelle salle de l'ancien palais des Tuileries où la Convention avait la veille transporté ses séances. La république semblait prendre possession définitive du pouvoir suprême, en entrant avec la Convention dans ce palais d'où la journée du 10 août avait expulsé la royauté. L'édifice tout entier avait été approprié à la nouvelle destination qu'il recevait. Depuis la salle de la Convention jusqu'aux salons du conseil des ministres et jusqu'aux bureaux des grands services publics, les Tuileries contenaient tout le gouvernement, et devenaient véritablement le palais du peuple. On avait donné

Digitized by Google

des noms populaires aux jardins, aux cours, aux pavillons, aux corps de bâtiments qu'il enserrait dans sa vaste enceinte. Partout la république avait substitué les attributs du peuple à ceux du roi, les symboles de la liberté à ceux de la tyrannie. Le pavillon du Nord s'appelait le pavillon de la Liberté; celui du Midi, le pavillon de l'Égalité; le pavillon du Centre, le pavillon de l'Unité. La salle de la Convention occupait tout l'espace compris entre le pavillon de l'Unité et le pavillon de la Liberté! On y montait par le grand escalier. Les salles inférieures étaient consacrées aux différents postes des troupes qui gardaient les députés. Cette salle de la Convention, plus vaste et mieux appropriée aux fonctions d'une assemblée souveraine, avait été décorée par le peintre républicain David. Les souvenirs du forum romain y revivaient dans les formes, dans la tribune, dans les statues. L'aspect était majestueux et austère, mais elle inspirait au peuple moins de respect que les salles improvisées des États généraux et de l'Assemblée nationale; elle n'était pas la salle du premier mouvement du peuple; elle n'avait pas, comme le Jeu de paume de Versailles, retenti du serment des trois ordres; elle n'avait pas, comme le Manége, entendu la voix de Mirabeau.

XVI

Cependant les dangers de la république s'aggravaient d'heure en heure. La Vendée était debout sous le drapeau contre-révolutionnaire. Santerre prenait le commandement des bataillons parisiens qui allaient partir pour y étouffer la guerre civile. Custine, replié à Landau, couvrait à peine la ligne du Rhin. Wurmser et le prince de Condé investissaient Mayence. Marseille, Bordeaux, Toulon, Lyon, la Normandie fermentaient.

La bourgeoisie, la banque, le haut commerce, les hommes de lettres, les artistes, les propriétaires étaient presque tous du parti qui voulait modérer et contenir l'anarchie. Ils promettaient aux orateurs de la Gironde une armée contre les faubourgs. Les deux partis, presque également sûrs d'un triomphe, désiraient une journée décisive qui les délivrât de leurs ennemis. Bordeaux, par une adresse menaçante, donna à la Montagne et à la Gironde l'occasion de se mesurer et de se compter dans la séance du 14 mai. « Législateurs, » dit l'orateur de Bordeaux, « la Gironde a les « yeux sur les périls de ses députés. Elle sait que vingt-« deux têtes de représentants sont vouées à la mort. Con-« vention nationale, et vous, Parisiens, sauvez les députés « du peuple, ou nous allons fondre sur Paris! La Révolution « n'est pas pour nous l'anarchie, la désorganisation, le « crime, l'assassinat. Nous périrons tous plutôt que de subir « le règne des brigands et des égorgeurs! »

L'Assemblée écouta en frémissant ces menaces. La Montagne y reconnut l'inspiration de Guadet et de Vergniaud. Le président osa répondre aux pétitionnaires dans un langage qui semblait invoquer des vengeurs aux Girondins proscrits. « Allez, » leur dit-il, « rassurer vos compatriotes; « dites-leur que Paris renferme encore un grand nombre de « citoyens qui veillent sur les scélérats soudoyés par Pitt « pour opprimer l'Assemblée nationale! Si de nouveaux « tyrans voulaient aujourd'hui s'élever sur les débris de la « république, vous vous saisiriez à votre tour de l'initiative « de l'insurrection, et la France indignée se lèverait avec « vous. »

Legendre s'indigna « contre une pétition soufflée et « mendiée par des députés perfides qui se plaignaient « qu'on voulût les égorger, sans avoir une égratignure à « montrer.—Citoyens, » dit Guadet, « je ne monte pas à « la tribune pour défendre les Bordelais; les Bordelais « n'ont pas besoin d'être défendus! Si vous n'envoyez pas « à l'échafaud cette poignée d'assassins qui trament de « nouveaux crimes contre la représentation nationale, oui!

« les départements fondront sur Paris! — Tant mieux! » murmurent quelques voix sur la Montagne, « nous ne de-
« mandons que cela! — Hier, » continua Guadet, « on a fait
« la motion aux Jacobins de nous exterminer tous avant de
« partir pour la Vendée, et cette motion d'assassins a été
« couverte d'applaudissements. On parle de scission de la
« république! Ah! certes, Paris le reconnaîtra bientôt lui-
« même, il est impossible que cela dure longtemps ainsi.
« Ceux qui veulent la scission sont ceux qui veulent dis-
« soudre la Convention et qui désignent une partie de ses
« membres aux poignards. Croyez-vous que les départe-
« ments voient impunément tomber leurs représentants
« sous le poignard? Et on nous demande de montrer d'a-
« vance nos blessures! Mais c'est justement ainsi que Cati-
« lina répondit à Cicéron. On en veut à votre vie? disait-il
« aux sénateurs. Mais vous respirez tous! Eh bien! Cicéron
« et les sénateurs devaient tomber sous le fer des assassins,
« la nuit même où ce traître leur tenait ce langage. »

La Convention oscillait à tous les discours. Isnard fut nommé président à une forte majorité. Sa nomination redoubla la confiance de la Gironde dans ses forces, et fut considérée par la Montagne comme une déclaration de guerre, et par les modérés mêmes comme un défi.

Isnard, homme excessif en tout, avait dans le caractère la fougue de sa déclamation. C'était l'exagération de la Gironde : un de ces hommes que les opinions poussent à leur tête, quand l'enivrement du succès ou de la peur les pousse elles-mêmes aux témérités, et quand elles renoncent à la prudence, ce salut des partis. Vergniaud, dont la modération égalait la force, vit avec peine ce choix. Il sentait que le nom d'Isnard repousserait beaucoup d'hommes flottants, vers la Montagne. Le sang-froid de Vergniaud dominait toujours ses plus éloquentes improvisations. Il connaissait la puissance de la raison sur les masses, et son enthousiasme même était toujours habile et réfléchi. Il aurait voulu former, entre les deux extrémités de la Convention, une majorité de bon sens et de patriotisme qui

amortit les coups que les deux grandes factions allaient se porter.

Chaque jour de la présidence d'Isnard fut marqué par un orage et aboutit à une catastrophe.

Le premier jour, à la séance du 9 mai, les sections de Paris réclamèrent la mise en liberté d'un nommé Roux arbitrairement emprisonné par ordre du comité révolutionnaire de la section du Bon-Conseil. « C'est la faction des hommes « d'État, » s'écria Marat, « qui veut protéger dans cet « homme les contre-révolutionnaires. — Sommes-nous « donc, » lui répondit Mazuyer, « une république libre ou « un despotisme populaire? Quoi! on pourra venir arracher « sans jugement et sans mandat un citoyen de ses foyers, « au milieu de la nuit, et nous le souffririons! » On ordonne la mise en liberté. Legendre se lève et demande que le décret soit rendu par appel nominal, afin que le peuple connaisse les noms de ceux qui protégent les conspirateurs. L'appel nominal est demandé par cinquante membres de la Montagne. Le président s'y oppose et interrompt la séance en se couvrant. Deux heures s'écoulent dans une agitation tumultueuse, sans apaiser les cris de la Montagne et des tribunes. Vergniaud demande que la séance soit levée et le procès-verbal envoyé aux départements. Couthon, second de Robespierre, veut parler de sa place. Les Girondins s'y opposent. Couthon représente que la maladie qui paralyse ses jambes l'empêche de monter au bureau. Les Girondins ne compatissent pas même à son infirmité. Alors le député Maure, homme athlétique, prend Couthon dans ses bras et le porte à la tribune. Les spectateurs applaudissent. « On « me crie que je suis un anarchiste et que j'ai mis mon « département en combustion, » s'écrie Couthon. « Ah! si « ceux qui sont ici les seuls auteurs des troubles qui vous « déchirent étaient aussi purs et aussi sincères que moi, « ils viendraient à l'instant à cette tribune et provoque- « raient le jugement de leur département en donnant avec « moi leur démission. » Couthon est rapporté à son banc, au milieu des applaudissements.

Vergniaud, longtemps muet et immobile, se lève. Il rétablit les faits et démontre que l'individu arrêté a été emprisonné contre toutes les lois. « Quant à la doctrine de « Couthon, » ajoute Vergniaud, « sur les majorités et les « minorités, il se trompe. Au reste, je ne reconnais pas de « majorité permanente : elle est partout pour moi où est la « raison et la vérité ; elle n'a de place marquée ni à droite « ni à gauche ; mais partout où elle est, c'est un crime de « se révolter contre elle. Couthon dit : Supposons une « majorité perverse ; et moi, je dis : Supposons une mino- « rité perverse : cette supposition est au moins aussi vrai- « semblable que l'autre ; supposons une minorité ambitieuse « de pouvoir, de domination, de dépouilles ; supposons « qu'elle veuille fonder sa puissance sur le désordre de « l'anarchie, n'est-il pas évident que si la majorité n'a pas « un moyen de sauver la liberté de l'oppression, on pourra, « de minorité en minorité, arriver des décemvirs aux « triumvirs et même à un roi ? Couthon demande que ceux « qui sont soupçonnés d'être les causes de nos dissensions « donnent leur démission. Citoyens, nous sommes tous « enchaînés à notre poste par nos serments et par les « dangers de la patrie. Ceux qui se retireraient pour « échapper aux soupçons des calomniateurs seraient des « lâches ! » La nuit interrompit l'orage.

Dans la séance suivante, il recommença. La Montagne persista, par ses clameurs, à réclamer le droit de faire demander l'appel nominal, par la minorité, sur toutes les questions. « Quand on voulut dissoudre en Angleterre le « long parlement, » dit Guadet, « on prit les mêmes moyens : « on exalta la minorité au-dessus de la majorité afin de « faire régner le petit nombre sur le grand nombre. Savez- « vous ce qui arriva ? C'est qu'en effet la minorité trouva le « moyen de mettre la majorité sous l'oppression. Elle « appela à son secours les *patriotes par excellence* (c'est « ainsi qu'ils se qualifiaient), une multitude égarée à « laquelle ils promettaient le pillage et le partage des « terres. Le boucher Pride (*allusion à Legendre*) exécuta

« en leur nom cette épuration du parlement. Cent cin-
« quante membres furent chassés, et la minorité, composée
« de soixante patriotes, resta maîtresse du gouvernement.
« Ces *patriotes par excellence*, instruments de Cromwell,
« furent chassés par lui à leur tour. Leurs propres crimes
« servirent de prétexte à l'usurpateur. Il entra un jour au
« parlement, et, s'adressant à ces prétendus sauveurs de la
« patrie : Toi, dit-il à l'un, tu es un voleur! Toi, dit-il à
« l'autre, tu es un ivrogne! Toi, tu t'es gorgé des deniers
« publics! Toi, tu es un coureur de mauvais lieux. Allez!
« cédez la place à des hommes de bien. Ils sortirent et
« Cromwell régna! Citoyens! réfléchissez : n'est-ce pas le
« dernier acte de l'histoire d'Angleterre qu'on veut nous
« faire jouer en ce moment? »

XVII

Un tumulte de femmes, dans les tribunes, interrompit Guadet. Marat désigna du geste un écrivain du parti modéré, nommé Bonneville, qui assistait à la séance. « C'est
« un aristocrate infâme, c'est l'entremetteur de Fauchet! »
s'écriait-il. — « Cette dénonciation de Marat est un assassinat, » répond Lanthenas, l'ami de madame Roland. « C'est
« toi, » ajouta-t-il en montrant le poing à Marat, « qui es
« un aristocrate, car tu ne cesses de pousser à la contre-
« révolution en prêchant le meurtre et le pillage! —
« Citoyens, » dit d'une voix émue et solennelle le président Isnard, « ce qui se passe m'ouvre les yeux! Peuple!
« législateurs! écoutez! Ces tumultes soudoyés sont un
« plan de l'aristocratie, de l'Angleterre, de l'Autriche, de
« Pitt! » (*Des murmures s'élèvent.*) « Il n'y a que des enne-
« mis de la patrie qui puissent m'interrompre. Ah! si vous
« pouviez ouvrir mon cœur, vous y verriez mon amour pour

« ma patrie! Et dussé-je être immolé sur ce fauteuil, mon « dernier soupir ne serait que pour elle, et mes dernières « paroles : Dieu, pardonne à mes assassins, mais sauve la « liberté de mon pays! Nos ennemis, ne pouvant nous « vaincre que par nous-mêmes, projettent l'insurrection du « peuple. L'insurrection doit commencer par les femmes. « On veut dissoudre la Convention. Les Anglais profiteront « de ce moment pour dissoudre la Convention, et la contre-« révolution sera faite. Voilà le projet, il m'a été révélé ce « matin. Ces agitations le confirment. J'en devais la décla-« ration à mon pays, je l'ai faite; j'attends les événements. « J'ai acquitté ma conscience. »

L'Assemblée, en grande masse, applaudit à cette insinuation contre les fauteurs de troubles. Vergniaud demande que la déclaration d'Isnard soit imprimée et affichée dans Paris. « Déclarons-nous, » s'écrie Meaulde, « que nous ne « nous quitterons pas et que nous mourrons ensemble! « Oui, oui, » répond la Convention d'une seule voix. Gamon, un des inspecteurs de la salle, déclare que le comité chargé de la surveillance des tribunes, averti des désordres que des femmes y excitaient, en a fait saisir plusieurs et les a interrogées.

Guadet profite de l'émotion et de l'indignation : « Pen-« dant que les hommes vertueux gémissent sur les dangers « de la patrie, les scélérats s'agitent pour la perdre. « Laissez parler, disait César, et moi j'agis. » Guadet raconte à l'Assemblée les plans de dissolution de la Convention, les réunions des conspirateurs à la Mairie, à l'Archevêché, aux Jacobins, les menaces d'assassinat proférées contre les Brissotins, les Rolandistes et les modérés; enfin le tumulte élevé par des femmes dans les tribunes, pour donner le prétexte et le signal de l'égorgement : « Jusqu'à « quand dormirez-vous ainsi, citoyens, sur le bord de l'a-« bîme? Hâtez-vous de déjouer les complots qui vous envi-« ronnent de toutes parts! Jusqu'à présent les conjurés du « 10 mars sont restés impunis. Le mal est dans l'anarchie, « dans cette sorte d'insurrection des autorités de Paris con-

« tre la Convention, autorités anarchiques qu'il faut... » La fureur des tribunes, pleines d'agents de la commune, ne laisse pas entendre le dernier mot de Guadet. La Montagne éclate en apostrophes et en gestes de rage. L'impassible Guadet lit, au milieu d'un profond silence, les trois projets de décrets prémédités par les Girondins pour attaquer de front la commune et pour reconquérir l'empire à la loi : « Les autorités de Paris sont cassées; la municipalité sera « remplacée dans les vingt-quatre heures par les présidents « des sections; enfin les suppléants de l'Assemblée se réu- « niront à Bourges pour y former une assemblée nationale « à l'abri des violences de Paris, et pour y concentrer le « pouvoir de la république aussitôt qu'ils apprendraient un « attentat sur la liberté de la Convention. »

XVIII

A la lecture de ces décrets : « Voilà donc la conspiration « découverte par ses auteurs! » s'écrie Collot-d'Herbois. Barère, l'homme des doubles rôles, prend la parole, comme rapporteur du comité de salut public. « Il est vrai, » dit-il, « qu'il existe un plan de mouvement dans les départements « pour perdre la république, mais il est l'ouvrage de la « seule aristocratie. Il est vrai que Chaumette et Hébert « ont applaudi à la commune à des projets de dissolution de « la Convention. Il est vrai que des électeurs, réunis au « nombre de quatre-vingts à l'Archevêché, y traitent « des moyens d'épurer l'Assemblée nationale. Nous en « avons averti le maire de Paris, Pache. Il est vrai encore « que des hommes rassemblés dans un certain lieu délibè- « rent sur les moyens de retrancher vingt-deux têtes de la « Convention et de se servir pour cela de la main des « femmes. Tout cela mérite sans doute votre attention et

Digitized by Google

« provoque votre vigilance. » Le côté droit applaudit. Mais Barère, se tournant aussitôt vers la Montagne, guérit d'une main les coups qu'il vient de porter de l'autre. « Mais que « vous propose Guadet? » ajoute-t-il, « de casser les autorités « de Paris! Si je voulais l'anarchie j'appuierais cette propo- « sition. » (*La Montagne applaudit à son tour.*) « Vous m'a- « vez mis en situation de voir de près ces autorités. Qu'ai-je « vu? Un département faible et pusillanime; des sections « indépendantes se régissant elles-mêmes comme autant de « petites municipalités; un conseil général de la commune « dans lequel se trouve un homme, nommé Chaumette, « dont je ne connais pas le civisme, mais qui naguère a été « moine; j'ai vu une commune interprétant et exécutant « les lois selon son caprice, organisant une armée révolu- « tionnaire. Quel remède à cet état de choses? Le comité « de salut public n'en voit d'autre que la création d'une « commission de douze membres choisis parmi vous, et « chargés de prendre les mesures nécessaires à la tranquil- « lité publique et d'examiner les actes de la commune. »

XIX

Ces paroles ambiguës calmèrent l'orage, en ajournant en apparence les propositions de Guadet, mais en laissant néanmoins aux Girondins la certitude de triompher en choisissant les douze commissaires parmi les membres de leur parti. Comme cela arrive toujours dans les circonstances extrêmes, le choix des Girondins écarta les hommes modérés tels que Vergniaud, Ducos, Condorcet. Les membres de la commission des Douze furent Boileau, Lahosdinière, Vigée, Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, Henri Larivière, Bergoing, Gardien, Mollevault. Le soupçon de royalisme était écrit sur

la plupart de ces noms aux yeux de la Montagne et du peuple. C'était le personnel d'un coup d'État. La commission des Douze en avait la tentation sans en avoir la force.

A peine cette victoire des Girondins à la Convention fut-elle connue dans Paris, qu'un cri d'alarme s'éleva de toutes les sections et de tous les clubs. La commune se réunit le 19. Les mesures les plus extrêmes y furent hautement délibérées. On y déclara la Convention asservie et incapable de sauver la patrie; on y proposa l'arrestation des suspects; on y demanda les vingt-deux têtes des Girondins dominateurs de la Convention; on osa y présenter l'assassinat nocturne et le meurtre individuel des vingt-deux tyrans comme un acte légal d'urgence et de salut public. La Saint-Barthélemy fut citée en exemple par un orateur. « A minuit, « dit-il, Coligny était à la cour, à une heure du matin il « n'existait plus! » On se sépara sans rien décider, si ce n'est la résolution de la vengeance.

XX

Le maire Pache, placé entre la loi et le peuple pour tromper l'une et flatter l'autre, s'acquittait avec duplicité de ce double rôle de magistrat et de factieux. Il combattait tout haut les mesures excessives qu'il encourageait tout bas. Interposé par ses fonctions redoutables entre la Convention et Paris, il était à la fois l'agent de l'une et l'instigateur de l'autre. Guadet, en demandant la destitution de Pache, avait frappé l'anarchie au cœur. La commission des Douze ne pouvait que surveiller ses trames sans les déjouer.

Pache blâma tout haut, encouragea tout bas. Robespierre se contenta de gémir aux Jacobins. Aux Cordeliers, Marat, Varlet, des femmes même demandèrent la mort des vingt-deux tyrans. La foule, qui se pressait tous les soirs dans

l'enceinte et aux abords du club, semblait prête à s'ébranler.

La commission des Douze, instruite, heure par heure, des motions des clubs et de la situation des esprits, cherchait des moyens de force pour abattre d'un seul coup l'esprit d'insurrection. Ces moyens s'évanouissaient sous sa main. Elle demandait rapport sur rapport au maire Pache, et préparait elle-même un rapport à la Convention pour la contraindre au courage par la terreur. Mais dans des circonstances semblables, les corps délibérants, timides et indécis par leur nature, veulent qu'on leur apporte de la force et non pas qu'on leur en demande. Il faut se présenter à eux après le succès. Ils le sanctionnent toujours. Avant ou pendant le combat ils ne sont propres qu'à déconcerter la victoire.

XXI

Vigée, au nom de la commission des Douze, lut ce rapport le 24 à l'Assemblée. Chaque mot était un coup de tocsin pour appeler la Convention au secours de ses membres.

« Vous avez institué une commission extraordinaire, » dit le rapporteur, « et vous l'avez investie de grands pouvoirs. « Vous avez senti qu'elle était la dernière planche jetée au « milieu de la tempête pour sauver la patrie. » (*Les ricanements de la Montagne commencent à ces mots.*) « Nous « avons en conséquence, » poursuit Vigée, « juré de sauver « la liberté ou de nous ensevelir avec elle. Dès le premier « pas nous avons découvert une trame horrible contre la « république, contre votre vie. Quelques jours plus tard, « la république était perdue, vous n'étiez plus. » (*Les rires d'incrédulité redoublent sur la Montagne.*) « Si nous ne « prouvons pas ce que je dis, nous dévouons nos têtes à

« l'échafaud... » Le centre et la droite applaudissent. Le rapporteur lit une série de mesures de police plutôt que de politique, rigoureuses en apparence, impuissantes en réalité. « La Convention prend sous sa sauvegarde les bons « citoyens, la représentation nationale et la ville de Paris. « Les citoyens seront tenus de se rendre exactement au « rendez-vous de leur compagnie. Le poste de la Convention sera renforcé de quelques hommes. Les assemblées « des sections seront fermées à dix heures du soir. La « Convention enfin charge la commission des Douze de lui « présenter incessamment de grandes mesures propres à « assurer la tranquillité publique. »

XXII

Telles étaient ces dispositions : puériles, si le danger était extrême; oppressives et vexatoires, si le danger n'existait pas. C'était provoquer sans combattre, menacer sans frapper. Les Girondins savaient très-bien qu'il n'y avait, à l'exception de Marat, ni Cromwell, ni complot d'assassinat dans la Convention; que Danton et Robespierre se tenaient à l'écart des complots subalternes de Pache, de Chaumette, d'Hébert à la commune, et des trames du club de l'Archevêché; mais ils voulaient, comme tous les partis, transformer leurs soupçons en crimes, et jeter, sur leurs ennemis de la Convention, l'horreur publique inspirée aux bons citoyens par les projets des scélérats. A peine Vigée eut-il fini de parler que Marat demanda qu'on motivât ces mesures, fondées, dit-il, sur des craintes chimériques et sur une fable en l'air; il déclara qu'il ne connaissait d'autre conspiration en France que celle qui se tramait dans les conciliabules des hommes d'État réunis tous les jours chez Valazé. « Je veux qu'on nous éclaire, moi ! » dit Thirion.

« Les uns nous disent qu'il existe une faction d'anarchistes. « Marat accuse une faction d'hommes d'État. Je crains « que ces hommes d'État ne veuillent se venger sur nous « et faire le procès à la révolution du 10 août, comme « on a voulu faire, avant le 10 août, le procès à la première « révolution. Où sont les crimes? Quels sont les coupa- « bles? »

L'Assemblée flottait en suspens. Un membre de la Montagne déclara qu'un citoyen était venu lui révéler qu'un membre de la commission des Douze avait dit qu'avant quinze jours tous les Jacobins seraient exterminés. « Et « moi, répliqua Vergniaud, on m'écrit de différentes par- « ties de la république que des émissaires répandent « partout que mes amis et moi aurons cessé de vivre « avant peu d'instants. » L'assertion de Vergniaud étant contestée par la Montagne, Boyer-Fonfrède, désigné d'avance par ses amis de la commission des Douze pour soutenir le rapport et presser le décret, s'élance à la tribune.

XXIII

« Où sommes-nous donc, citoyens? » dit-il. « Avez-vous « perdu depuis hier la mémoire? N'avez-vous pas décrété « tout à l'heure encore que les sections de Paris qui sont « venues vous dénoncer le péril avaient bien mérité de la « patrie? Le maire de Paris ne vous a-t-il pas dénoncé lui- « même ces individus qui n'ont de l'homme que la figure « et qui ont voulu nous égorger? N'avez-vous pas le bureau « couvert, les mains pleines de ces dénonciations? Et l'on « ne veut pas nous permettre de pourvoir à la sûreté des « citoyens de Paris et à la vôtre? Ah! ceux qui s'y opposent « ne craignent-ils pas d'être bientôt offerts à la France « indignée couverts du sang de leurs collègues? Notre

« décret calomnie Paris? Mais n'est-ce pas des citoyens de « Paris que nous vous demandons de vous entourer? N'est-« ce pas les citoyens de Paris que nous voulons armer « contre les brigands? Nos conspirations ne sont qu'une « chimère! disent Marat et Thirion. Citoyens! ceux qu'on « a dévoués à la mort se dévouent d'eux-mêmes à la « calomnie. Ils veilleront sur vous comme vous devez « veiller vous-mêmes sur la liberté. Ils respirent encore « et c'est pour elle. Ah! sauvez Paris! sauvez la répu-« blique! Voyez nos départements! Ils sont debout! Ils « sont en armes! La république est dissoute, si seuls en « France vous êtes sans courage! Oui, si des collègues « que j'ai chéris périssent, je ne veux plus de la vie après « eux! Si je ne partage pas leur honorable proscription, « j'aurai mérité du moins de périr avec eux! Le jour même « de cet attentat, je proclamerai de cette tribune une scis-« sion funeste, abhorrée encore aujourd'hui, fatale à tous « peut-être, mais que la violation de tout ce qu'il y a de « plus sacré sur la terre aura rendue nécessaire. Oui, je la « proclamerai; les départements ne seront pas sourds à « ma voix, et la liberté trouvera encore des asiles. » Cette allusion désespérée à la fédération des départements contre Paris emporte les applaudissements des trois quarts de la salle. « Citoyens! » continue Fonfrède, que son attachement à ses amis semble élever au-dessus du sol de la tribune, « ils s'envoleront bien accompagnés, les mânes de nos col-« lègues proscrits! Les listes de proscription étaient dres-« sées! Dix mille citoyens de Paris devaient être arrêtés, « égorgés! Citoyens de Paris! la cause de vos représentants « proscrits est la vôtre! Réveillez-vous! Protégez-vous « vous-mêmes! »

XXIV

L'Assemblée, entraînée par ce torrent d'éloquence et de courage, était prête à voter le premier article. Danton monte, à pas lents, les marches de la tribune, et cache, sous une feinte impartialité, l'indécision qui l'agite. Nier les dangers de la représentation, c'est impossible. Soutenir les Girondins, c'est se dépopulariser; les perdre, c'est jeter la dictature à Robespierre, qu'il redoute, ou à Marat, qu'il méprise.

« Cet article, » dit-il, « n'a rien de mauvais en soi. Sans « doute la représentation nationale a besoin d'être sous la « sauvegarde de la nation; mais cela est écrit dans toutes « les lois. Décréter ce qu'on vous propose ce serait décréter « la peur! La Convention nationale peut-elle annoncer à « la république qu'elle se laisse dominer par la peur? On « a calomnié Paris. Pache, que vous accusez de ne vous « avoir pas rendu compte, est venu informer le comité de « salut public. Les lois suffisent. Prenez garde de céder à « la crainte. Ne nous laissons pas emporter aux passions. « Tremblons qu'après avoir créé une commission pour « rechercher les complots qui se trament dans Paris, on « ne vous demande d'en créer une pour rechercher les « crimes de ceux qui égarent l'esprit des départements! »

XXV

Danton se tait. Vergniaud se lève. « Je ne parlerai pas, » dit-il, « avec moins de sang-froid que Danton, car je suis « personnellement intéressé dans la conspiration, et je veux

« bien convaincre les hommes qui ont le projet de m'assas-
« siner que je ne les crains pas! Danton vous dit qu'il faut
« craindre de calomnier Paris en ajoutant foi à ces com-
« plots! Si cette imputation de calomnier Paris s'adresse à
« la Convention en masse, c'est une imposture! Si elle
« s'adresse seulement à ceux qui, comme nous, n'ont cessé
« de répéter qu'il faut distinguer entre les citoyens de
« Paris et une horde de brigands qui s'agitent dans le sein
« de cette vaste cité, que cette horde seule est coupable des
« crimes qui ont souillé la Révolution et que les citoyens
« en ont gémi, on a calomnié Paris, oui! mais qui? Les
« hommes pervers qui, pour s'assurer l'impunité de leurs
« forfaits, ont l'audace de se confondre avec le peuple!

« Danton vous dit : Ne montrez pas de frayeur indigne
« de vous. Distinguons, citoyens! Comme hommes, nous
« ne devons pas penser à notre vie, mais comme représen-
« tants vous devez à la patrie menacée en vous des précau-
« tions extraordinaires. On vous propose d'agir avec modé-
« ration, parce qu'il s'agit de votre sûreté personnelle; et
« moi je réponds : C'est parce qu'il s'agit de votre sûreté
« personnelle, qu'il faut agir avec promptitude et vigueur.
« Si vous ne dissipez pas par votre courage les dangers qui
« vous environnent, si vous n'assurez pas non-seulement
« votre vie, mais encore votre indépendance, vous trahissez
« la patrie, vous livrez le peuple, vous perdez l'unité de la
« république! Ce n'est pas celui qui se défend contre un
« assassin qui a peur, ce n'est pas l'homme qui punit le
« crime qui a peur, c'est celui qui le laisse triompher et
« régner! » Vergniaud justifie ensuite, article par article,
le projet de décret, puis il reprend : « Citoyens, rappelez-
« vous ce qu'une des sections fidèles vous a dit à votre
« barre : *Osez être terribles, ou vous êtes perdus!* Osez atta-
« quer de front vos ennemis, et vous les verrez rentrer
« dans la poussière! Voulez-vous attendre lâchement qu'ils
« viennent vous plonger le couteau dans le sein? Procla-
« mez-le bien haut! Aucun de vous ne mourra sans ven-
« geance. Nos départements sont debout. Sans doute la

« liberté survivrait à de nouveaux orages, mais il pourrait « arriver que sanglante elle allât chercher un asile dans les « départements méridionaux. Sauvez par votre fermeté « l'unité de la république. N'en avez-vous pas le courage? « Abdiquez vos fonctions et demandez à la France des suc- « cesseurs plus dignes de sa confiance. »

XXVI

L'Assemblée, électrisée par ces paroles, vote le décret proposé par la commission des Douze.

Les Girondins se hâtèrent de se servir des armes qu'ils venaient d'arracher. A neuf heures du soir, Hébert, un des substituts du conseil de la commune, reçut l'ordre de comparaître devant la commission. Le conseil de la commune était assemblé en permanence; Hébert y vole avant de se rendre aux ordres de la Convention. Il essaye de soulever l'indignation de la commune contre la nouvelle tyrannie. Il rappelle à ses complices le serment qu'ils ont prêté de confondre leur cause et de se considérer tous comme frappés dans un seul d'entre eux; il déclare que ce n'est pas pour lui-même qu'il adjure leur souvenir, qu'il est prêt à porter sa tête sur l'échafaud. Il sort, il rentre, il embrasse Chaumette comme un homme qui marche à la mort. Le président et les membres du conseil pressent Hébert dans leurs bras. Chaumette annonce un moment après que Michel et Marino, deux administrateurs de police, viennent d'être arrêtés par ordre de la commission des Douze. Le conseil intimidé flotte entre la consternation et la révolte. Les députations des sections se succèdent à l'hôtel de ville, et viennent fraterniser avec la commune et jurer vengeance à ses ennemis. D'heure en heure le conseil envoie des députations à la commission des Douze pour s'informer du sort d'Hébert et

de ses collègues arrêtés. A minuit, on annonce qu'Hébert est interrogé; à deux heures, qu'il a subi son interrogatoire; à trois heures, on apprend l'arrestation de Varlet, un des plus fougueux orateurs des Cordeliers; à quatre heures, un cri d'indignation général s'élève à la nouvelle de l'arrestation définitive d'Hébert, que la commission des Douze fait conduire à l'Abbaye.

Les journaux du lendemain prolongèrent, dans tout Paris, le cri de vengeance parti du conseil de la commune. Ils publièrent une lettre de Vergniaud à ses concitoyens de la Gironde, datée *de Paris, sous le couteau.* « Je vous écrivis « hier, » disait Vergniaud, « le cœur flétri non par les dangers « que je brave, mais par votre silence. J'attends mes enne- « mis, et je suis encore sûr de les faire pâlir. On dit que « c'est aujourd'hui ou demain qu'ils doivent venir demander « à s'abreuver du sang de la Convention nationale; je doute « qu'ils l'osent, quoique la terreur ait livré les sections à « une poignée de scélérats. Tenez-vous prêts : si l'on m'y « force, je vous appelle de la tribune ou pour venir nous « défendre, s'il en est temps encore, ou pour venger la « liberté en exterminant les tyrans. Hommes de la Gironde, « il n'y a pas un moment à perdre!... »

XXVII

La publication de cette lettre, les délibérations des sections, les nouvelles sinistres arrivées la nuit de la Vendée et des frontières, les manœuvres de Pache, l'exaspération des Jacobins, des Cordeliers, de la commune, portèrent à ses dernières pulsations la fièvre du peuple. La commune décida qu'une pétition serait présentée à la Convention pour demander le jugement immédiat d'Hébert. Cette pétition, colportée de sections en sections, y devint la cause des

débats les plus acharnés; les unes la signent, les autres la déchirent : la grande majorité y adhère et jure de faire cortége aux citoyens qui oseront la porter à la barre. Le cortége se grossit, dans sa marche, de cette foule qu'entraîne toujours le courant d'une émotion publique. Les pétitionnaires, en petit nombre, sont introduits à la barre. Isnard présidait. Toute la résolution de son parti éclatait dans sa contenance. La dignité de son rôle de président semblait seule contenir la fougue de son caractère. Il fixait sur les pétitionnaires le regard de Cicéron sur Catilina au moment où il méditait ses immortelles apostrophes contre le conspirateur romain; il semblait attendre la sédition dans les paroles pour la foudroyer au nom de la loi.

Aux premiers mots prononcés par l'orateur de la députation, le côté droit murmure. Danton, en réclamant avec énergie le silence, affecte de couvrir les pétitionnaires de sa protection. « Nous venons, » dit l'orateur de la commune, « vous dénoncer l'attentat commis sur la personne « d'Hébert. »

Les Girondins s'indignent à ce mot d'attentat.

« Oui, » poursuit l'orateur, « Hébert a été arraché du sein « de l'hôtel de ville et conduit dans les cachots de l'Abbaye. « Le conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. « Nous demandons qu'il nous soit rendu. Les arrestations « arbitraires sont, pour les hommes de bien, des couronnes « civiques. » Les tribunes et la Montagne éclatent en applaudissements. Isnard se lève et les comprime d'un geste impérieux. « Magistrats du peuple, » dit-il aux pétitionnaires, « la Convention, qui a fait une déclaration des droits « de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les « fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez « une prompte justice; mais écoutez à votre tour les vérités « que je veux vous dire : La France a mis dans Paris le « dépôt de la représentation nationale; il faut que Paris le « respecte. Si jamais la Convention était avilie, si jamais « une de ces insurrections qui depuis le 10 mars se renou- « vellent sans cesse et dont vos magistrats, » ajoute-t-il en

faisant allusion à Pache, « n'ont jamais averti la Convention... » De violents murmures courent sur la Montagne. La Plaine applaudit.

Isnard impassible continue : « Si, par ces insurrections « toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à « la représentation nationale, je vous le déclare au nom de « la France entière... — Non, non, non, » s'écrie la Montagne... Le reste de l'assemblée se lève pour soutenir le président, et trois cents membres s'écrient à la fois : « Oui, « oui, oui, dites au nom de la France entière. — Oui, je « vous le déclare au nom de la France entière, « reprend Isnard, « Paris serait anéanti... » Ces derniers mots sont couverts à l'instant des imprécations de la Montagne, des huées et des trépignements des tribunes.

Les Girondins et leurs amis appuient, en les répétant, la main tendue comme pour un serment, les menaces du président. « Descendez du fauteuil! » vocifère Marat, « vous « déshonorez l'Assemblée, vous protégez les hommes d'État.» Le président, sans regarder Marat, achève sa phrase : « Et « l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine si Paris « a existé! » Danton se lève comme à un blasphème et demande à parler. Isnard continue : « Le glaive de la loi, « qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper « la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale! »

XXVIII

Isnard se rassied. Danton lui succède. « Assez et trop « longtemps on a calomnié Paris en masse. Quelle est cette « imprécation du président contre Paris? Il est assez « étrange qu'on vienne présenter la dévastation de Paris « par les départements, si cette ville se rendait coupable...

« — Oui, oui, » lui disent les Girondins, « ils le feraient.
« — Je me connais aussi, moi, en figures oratoires, » reprend Danton. « Il entre dans la réponse du président un « sentiment d'amertume. Pourquoi supposer qu'on cher- « chera un jour sur les rives de la Seine si Paris a existé? « Loin de la bouche d'un président de la Convention de « pareils sentiments! Il ne lui appartient de présenter que « des images consolantes. Il est bon que la république sache « que Paris ne déviera jamais de ses principes; qu'après « avoir détruit le trône d'un tyran, il ne le relèvera pas « pour y asseoir un nouveau despote! Si dans le parti qui « sert le peuple il se trouve des coupables, le peuple saura « les punir. Mais faites attention à cette grande vérité, « c'est que, s'il fallait choisir entre deux excès, il vaudrait « mieux se jeter du côté de la liberté que de rebrousser « vers l'esclavage. Depuis quelque temps les patriotes sont « opprimés dans les sections. Je connais l'insolence des « ennemis du peuple. Ils ne jouiront pas longtemps de leur « avantage. Le peuple détrompé les fera rentrer dans le « néant. Parmi les bons citoyens il y en a de trop impé- « tueux : pourquoi leur faire un crime d'une énergie qu'ils « emploient à servir le peuple? S'il n'y avait pas eu des « hommes ardents, il n'y aurait pas eu de révolution. Je ne « veux exaspérer personne, parce que j'ai le sentiment de « ma force en défendant la raison. Je défie qu'on trouve un « crime dans ma vie. » (*Un sourd murmure parcourt les rangs de la Gironde.*) « Je demande à être envoyé le pre- « mier devant le tribunal révolutionnaire, si je suis trouvé « coupable. J'ai rendu mes comptes! — Ce n'est pas la « question! » lui crie-t-on du côté droit. Danton revient au texte de ses idées : « Il faut rallier les départements; il « faut se garder de les aigrir contre Paris : quoi! Paris, « qui a brisé le sceptre de fer, violerait l'arche sainte de la « représentation nationale qui lui est confiée! Non, Paris « aime la Révolution; Paris mérite l'embrassement de la « France entière! Le peuple français se sauvera lui-même. « Le masque une fois arraché à ceux qui jouent le patrio-

« tisme et qui servent de rempart aux aristocrates, la « France se lèvera et terrassera ses ennemis. » Cette allusion menaçante aux Girondins, dans la bouche de Danton, fit entrevoir dans un avenir plus ou moins rapproché un nouveau septembre.

XXIX

Ni Danton ni Robespierre cependant ne méditaient le meurtre de leurs adversaires dans la Convention. Danton flottait sans parti pris. Robespierre, muet, observait, comme avant le 10 août, les événements sans pousser ni retenir le peuple. Les séances des Jacobins, presque désertes depuis que la lutte des partis se concentrait à la Convention, entendaient rarement sa voix.

Ce fut seulement la veille de l'insurrection, et quand la victoire était certaine, que Robespierre éclata en menaces contre la commission des Douze.

Sa parole confirma les sections dans leur pensée encore indécise. Les meneurs de la commune se réunirent et prirent le nom de club Central ou de l'Union républicaine. Ils décidèrent qu'ils sommeraient la commune de s'insurger, d'appeler à elle la force armée, et de fermer les barrières de Paris jusqu'à ce que la Convention eût fait justice au peuple. Henriot, nommé commandant général en remplacement de Santerre, leur répondait des baïonnettes. Henriot était un de ces hommes qui s'élèvent sur la lie des sociétés quand on la remue. Né dans la banlieue de Paris, mêlé, au commencement de sa vie, à toutes les professions suspectes d'une capitale, d'abord valet improbe, puis charlatan, puis espion de police, la révolution de 1792 lui ouvrit les portes de Bicêtre où il était enfermé pour quelques délits. Il en sortit, comme les immondices sortent de l'égout, pour salir

et infecter la ville. Audacieux de front, mais sans courage au cœur, il parada dans les rangs des assaillants à la journée du 10 août, pilla après la victoire et égorgea dans les prisons. A défaut d'exploits, ses crimes le signalèrent à la multitude. Il fut l'entraîneur plutôt que le chef de l'armée des sections. Il les disciplina pour l'anarchie.

XXX

Cette anarchie qui travaillait les sections n'énervait pas moins le gouvernement. La commission des Douze n'avait, pour se faire obéir, ni la loi ni les armes. La commune, véritable gouvernement de Paris, était en révolte, tantôt ouverte, tantôt masquée, contre la Convention. Quant aux ministres, ils se renfermaient dans leurs attributions administratives : esclaves et complaisants des comités dont ils recevaient les ordres. Le ministre de l'intérieur, Garat, était seul chargé de la surveillance de Paris et de la sûreté de la Convention. Mais Garat, déplacé dans les jours de crise, était de ces hommes qui plient sous l'événement. Ami des Girondins dans le fond de son âme, mais se ménageant aussi la faveur éventuelle de Danton, de Robespierre et de la Montagne, ses actes et ses paroles étaient toujours empreints de cette mollesse qui laisse des espérances aux deux partis, et qui, au moment suprême, trahit le plus juste pour le plus heureux. Il se trouve toujours un de ces hommes néfastes à la tête des partis qui vont périr : armes de mauvaise trempe qui se brisent dans la main qui veut s'en servir.

Digitized by Google

XXXI

Dans la séance du 27, Pache répondit de la tranquillité de la capitale et de la sûreté de la Convention.

A la suite de ce rapport, qui consterna les Girondins, Marat demanda la suppression de la commission des Douze, comme inutile et provoquant à l'insurrection. « Et ce n'est « pas seulement à la commission des Douze que je fais la « guerre. Si la nation tout entière était témoin de vos com- « plots liberticides, » dit-il en s'adressant à Vergniaud et à Guadet, « elle vous ferait conduire à l'échafaud. » Des députations de sections étant venues réclamer des citoyens arrêtés et demander insolemment que les membres de la commission des Douze fussent envoyés au tribunal révolutionnaire : « Citoyens, » leur répondit le président Isnard, « l'Assemblée pardonne à votre jeunesse. » La Montagne indignée se soulève à ces paroles. Robespierre se précipite à la tribune, où les cris de la majorité étouffent sa voix. « Vous êtes un tyran ! un infâme tyran ! » crie Marat à Isnard. « — On veut égorger en détail tous les patriotes, » ajoute Charlier. « — Les tyrans à l'Abbaye ! » entend-on de toutes parts. La Convention, divisée en deux camps, ne parle plus que par gestes, et tous ces gestes semblent porter le défi et la mort, d'homme à homme, de parti à parti.

La voix de Vergniaud domine un moment le tumulte. « Plus de discours, » s'écrie-t-il, « des actes ! Allons aux voix « pour savoir si les assemblées primaires seront convoquées, « c'est le seul remède à l'état où nous sommes. La France « seule peut sauver la France ! »

Les Girondins, à la voix de Vergniaud, se lèvent et se groupent, témoignant par leur attitude et leurs cris qu'ils adhèrent à cette proposition désespérée. Legendre et les jeunes Montagnards acceptent le défi du peuple et crient

aussi : « L'appel nominal ! » Le président se dispose à le mettre aux voix.

Tremblant que l'appel nominal ne donne la victoire aux Girondins, la Montagne et les patriotes des tribunes éclatent en imprécations contre Vergniaud. « Levons la séance ! » crient les modérés. Isnard se couvre. Les voix enrouées de clameurs se taisent. Danton, en apparence impassible jusque-là, se tourne vers les Girondins : « Je vous le déclare,» dit-il d'une voix qui rappelle le mugissement du canon du 10 août, « je vous le déclare, tant d'impudence commence « à nous peser. » Ces mots significatifs dans la bouche de l'homme de septembre sont couverts de battements de mains des tribunes. On demande sur la Montagne qu'ils soient insérés dans le procès-verbal, non comme l'acclamation d'un membre isolé, mais comme la pensée de tout un parti. Danton le demande lui-même, et monte à la tribune poussé par l'impatience de son âme et par les mains de ses amis. Le silence que Robespierre n'a pu obtenir se rétablit à l'aspect de Danton. Robespierre n'est que la parole du peuple, Danton est son bras levé. Chacun regarde quel coup il va frapper.

« Je déclare, » dit Danton, « à la Convention et à tout le « peuple français que si l'on persiste à retenir dans les fers « des citoyens dont tout le crime est un excès de patrio- « tisme, que si l'on refuse la parole à ceux qui veulent les « défendre, je déclare, dis-je, que s'il y a ici seulement cent « bons citoyens nous résisterons. — Oui, oui ! » lui répond d'une seule voix la Montagne. « — Je déclare, » ajoute-t-il, « que le refus de la parole à Robespierre est une lâche « tyrannie ! La commission des Douze tourne les armes que « vous avez mises dans ses mains contre les meilleurs ci- « toyens. Le peuple français jugera ! »

Danton descend ; Thuriot lui succède et couvre de ses invectives l'acte et les paroles du président. « C'est lui, dit- « il, qui, par ses réponses incendiaires, cherche à allumer « le feu de la guerre civile dans Paris, c'est lui qui menace « cette capitale d'anéantissement ! — Président, » crie Lan-

juinais à Isnard, « ne vous abaissez pas jusqu'à répondre.» On réclame de nouveau, des deux côtés, l'appel nominal ou le jugement du peuple. Bazire s'élance et monte les marches de l'escalier qui conduisent au fauteuil du président. Quelques Girondins l'arrêtent et couvrent de leurs corps Isnard. « Je veux arracher de sa main, » dit Bazire, « le signal de la « guerre civile écrit dans sa réponse aux pétitionnaires. — « Et moi, » dit Bourdon de l'Oise, « si le président est assez « audacieux pour proclamer la guerre civile, je l'assassine!» On commence l'appel nominal. Il est interrompu par la pression et par le bruit de la foule immense que la gravité de la mesure fait affluer dans les couloirs de la Convention. « J'ai « voulu en vain sortir, » déclare le député Lidon ; « on m'a « mis la pointe d'un sabre sur la poitrine. »

La Montagne accuse les Girondins d'avoir appelé autour de la salle des compagnies dévouées à leur faction. On interroge le commandant Raffet. Il déclare qu'il a marché par l'ordre de ses chefs, et qu'au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre dans les couloirs, Marat, un pistolet à la main, s'est avancé vers lui et, lui posant le canon de son arme sur la tempe, l'a menacé de faire feu s'il ne se retirait pas. « J'ai détourné l'arme et j'ai fait mon devoir, » ajoute l'officier. Marat dément le fait. Le tumulte redouble. Les applaudissements de la Plaine vengent le commandant Raffet des outrages de Marat. On l'admet aux honneurs de la séance. L'opinion indignée penche évidemment pour la Gironde.

XXXII

L'Assemblée est dans un de ces moments d'oscillation où un mot peut entraîner les grands auditoires aux mesures les plus décisives. Le ministre de l'intérieur, Garat, entre dans la salle avec Pache. Tous les regards se tournent sur eux.

Garat obtient la parole. Il excuse les sections et les conspirateurs.

Ces excuses et ces apologies de Garat soulèvent le côté droit, qui lui reproche de discuter au lieu de se borner à rendre compte. La Montagne prend parti pour le ministre. Legendre s'élance sur Guadet, le bras levé. Les amis de Guadet l'entourent et le couvrent. Des cris à l'assassin s'élèvent de la Plaine. Le président interrompt, une troisième fois, la délibération par le signe de détresse. Ce signe rétablit le silence. Garat aggrave ses insinuations contre la commission des Douze. « J'atteste à la Convention, » dit-il, « qu'elle n'a aucun danger à courir et que chacun de vous « rentrera en paix dans sa maison. J'en prends la respon- « sabilité sur ma tête! »

Le silence de la consternation succède sur les bancs des Girondins à ces paroles du ministre qui les livre à leurs ennemis. Garat descend de la tribune, couvert des applaudissements de la Montagne, et va se rasseoir au milieu des Girondins. Par cette attitude de fausse générosité, Garat affecte de partager les périls de ses amis au moment même où il les trahit.

Danton lui succède. « Je me flatte, » dit-il avec un visage rayonnant, « que de cette grande lutte sortira la vérité, « comme des éclats de la foudre sort la sérénité de l'air! Il « est des hommes, » ajoute-t-il avec un accent de fière amertume en regardant Vergniaud et Guadet, « il est des « hommes qui ne peuvent se dépouiller d'un ressentiment! « Pour moi, la nature m'a fait impétueux, mais exempt de « haine. » Il semble ainsi offrir, pour la dernière fois, sa neutralité aux Girondins. Ils la refusent.

Pache, encouragé par la faveur que les tribunes montrent à Garat, développe avec plus d'astuce les accusations contre la commission des Douze. « Je dois déclarer, » dit-il en finissant, « que la commission des Douze a donné ordre à « trois sections affidées, celle de la Butte des Moulins, celle « du Mail et celle de Quatre-vingt-douze, de tenir prêts « trois cents hommes armés! »

XXXIII

Un cri d'indignation générale éclate à ces mots dans les tribunes. Des députations des sections se pressent en tumulte aux portes de la salle. Pache demande à la Convention de les entendre. Les Girondins veulent lever la séance. Fonfrède descend du fauteuil. Hérault de Séchelles le remplace. Agréable au peuple des tribunes par la grâce de son visage et par sa jeunesse, agréable à la Montagne par le républicanisme exagéré qu'il affecte, vendu d'avance à toute popularité par son ambition, Hérault de Séchelles est accueilli au fauteuil par les battements de mains de la salle entière. Sa présence seule est le signe d'une concession. Beaucoup se retirent pour ne pas être témoins des outrages à la représentation nationale. Les Montagnards se répandent sur les bancs désertés.

L'orateur, au nom de vingt-huit sections de Paris, redemande Hébert à la Convention. « Nous gémissons, » dit-il, « sous le joug d'un comité despotique, comme nous gémis- « sions naguère sous un tyran. Rendez-nous les vrais « républicains! Délivrez-nous d'une commission tyran- « nique, et que séance tenante...—Oui! oui! » s'écrient les membres de la Montagne. Hérault de Séchelles laisse à peine l'orateur des sections achever sa phrase.

« Citoyens, » répond-il aux pétitionnaires, « la force de la « raison et la force du peuple sont la même chose. Comptez « sur l'énergie nationale, dont vous voyez l'explosion de « toutes parts. La résistance à l'oppression est aussi sacrée « que la haine des tyrans dans le cœur humain. Représen- « tants du peuple, nous vous promettons justice, et nous « vous la ferons! »

Ces paroles du président, répétées de bouche en bouche, du pied de la tribune jusque dans les jardins et dans les

cours, apprennent au peuple son triomphe. En quelques heures la majorité, personnifiée dans les trois présidents de la séance, a changé trois fois sous la pression que le mouvement extérieur a exercée sur la salle : résolue d'abord et implacable dans Isnard, modérée et conciliatrice dans Fonfrède, complice enfin et séditieuse dans Hérault de Séchelles. Encouragés par cet accueil, d'autres orateurs des sections redoublent d'audace et d'invectives contre les Douze : « Les « patriotes sont dans les fers. Les scènes du 17 juillet se « préparent.—La république est anéantie.—Nous n'aurons « pas fait en vain le serment de vivre libres ou de mourir. « — Le foyer de la contre-révolution est dans votre sein. « Ce palais serait-il encore le château des Tuileries ? — « Députés de la Montagne, vous ne pouvez aborder cette « salle sans marcher sur des milliers de cadavres, sans voir « le sang des patriotes qui vous ont conquis ce palais ! Cent « mille bras armés ici sont à vous ! Nous vous demandons la « liberté d'Hébert, le procès de l'infâme Roland et la sup- « pression de la commission des Douze !

« Quand les droits de l'homme sont violés, » répond de nouveau Hérault de Séchelles, « il faut dire : la réparation « ou la mort ! »

Cette provocation du haut de la tribune à l'insurrection, par la bouche du président, au nom de la majorité, devient un ordre. Les demandes des pétitionnaires, converties en décrets par Lacroix, sont votées par la Convention. Les pétitionnaires se mêlent aux députés pour combler les vides laissés par la Gironde, et votent avec eux. Hébert, Varlet et leurs complices sont rendus à la liberté. La commission des Douze est supprimée. A minuit la Convention lève la séance, et le peuple satisfait se retire aux cris de *vive la Montagne* et de *mort aux vingt-deux !*

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME.

I

La nuit fut pleine d'agitations, de paniques, de conciliabules. Tandis que les Girondins, réunis chez Valazé, concertaient entre eux les moyens de ressaisir une victoire que les Montagnards ne devaient qu'à une surprise, Marat, Hébert, Dobsent, Varlet, Vincent, Fournier l'Américain, l'Espagnol Gusman, qui était à Marat ce que Saint-Just était à Robespierre, Henriot et une soixantaine de membres les plus exaltés des sections se réunirent à l'Archevêché, dans une salle interdite au public. Là, ils déplorèrent les résultats d'une victoire qui ne leur donnait ni dépouilles ni victimes, qui laissait à leurs ennemis la vie, la tribune, la parole, la presse, des partisans dans quelques sections du centre de Paris et les occasions de ressaisir leur ascendant. Qu'importaient à ces hommes de sang de vaines oscillations de majorité dans une Convention encore libre? Ils voulaient une Convention esclave, instrument docile de leurs fureurs, et ne conservant le nom de représentation nationale que pour masquer l'asservissement des départements. Chacun de ces hommes rêvait pour lui-même le rôle des Gracques,

Digitized by Google

de Clodius, de Marius, de Sylla, de Catilina, et se croyait plus grand politique à proportion qu'il rêvait de plus sinistres exécutions. Mille plans furent débattus. Un jeune homme, plus dépravé que cultivé par les lettres, Varlet, obscur encore, déroula tout un projet d'égorgements individuels évidemment inspiré par les souvenirs de septembre. Varlet avait fabriqué de fausses correspondances des Girondins avec le prince de Cobourg, pièces destinées à jeter l'infamie et l'exécration du peuple sur ces prétendus traîtres à la patrie. Dans la nuit on irait les arrêter un à un dans leurs demeures. Conduits sans appareil dans une maison isolée du faubourg Saint-Jacques, on s'en déferait à huis clos. Des fosses, creusées d'avance dans un jardin attenant à cette maison, devaient recouvrir les restes des victimes, et dérober au public les causes de leur disparition. Le lendemain, la publication des correspondances fabriquées dévouerait leurs noms à l'exécration publique. On répandrait le bruit de leur fuite en pays étrangers, et quand la vérité tardive démentirait toutes ces suppositions, la république serait sauvée, la commune régnerait, et le peuple remercierait ses vengeurs.

Tel était le plan de Varlet. Il souriait aux exécuteurs de septembre; mais il fut repoussé par Dobsent et par Marat lui-même, d'abord comme entaché d'une supercherie indigne du peuple, et ensuite comme réduisant les victimes à un nombre trop restreint. On résolut de faire exécuter l'épuration par le peuple lui-même, et de lui désigner autant de victimes qu'il en faudrait à sa vengeance. Les uns portaient le nombre de têtes proscrites à trente, les autres jusqu'à quatre-vingts. On laissa au hasard le soin de compter. Les conjurés se séparèrent pour aller donner le mot d'ordre dans les sections et dans les faubourgs. Ce mot d'ordre, sorti de la bouche de Marat, était : « Pas de demi-mesures. » On a écrit que, dans la même nuit, un autre comité supérieur d'exécution, composé de Robespierre, de Danton, de Fabre, de Pache et de quelques autres membres principaux de la commune et de la Convention, s'était réuni à Charen-

ton dans la maison où avaient été tramés le 20 juin et le 10 août, et que, là, les grands chefs de la Montagne s'étaient réciproquement livré leurs ennemis, comme Octave, Antoine et Lépide. Cela n'a jamais été prouvé.

II

Danton, entraîné malgré lui dans la lutte, aurait désiré que la victoire se bornât à l'humiliation des Girondins. Il était loin de conspirer la mort des rivaux qu'il admirait le plus et qu'il craignait le moins dans la Convention. Il avait sur eux le pas de la popularité. Cet avantage lui suffisait. Son cœur penchait de leur côté. « Non, » disait-il la veille, en parlant d'eux, « ces beaux parleurs ne méritent pas tant « de colère, ils sont enthousiastes et légers comme la « femme qui les inspire. Que ne prennent-ils un homme « pour chef? Cette femme les perdra. C'est la Circé de la « république. » Danton faisait allusion à madame Roland, qui avait humilié son orgueil.

Robespierre, inquiet et troublé des suites de ce grand déchirement de la Convention, se renferma, la veille de cette crise, dans la retraite la plus profonde, comme un homme qui craint de toucher à un événement, de peur de le faire dévier ou avorter. Il ne jeta dans la balance que quelques paroles commandées à sa situation par le soin de sa popularité. Marat seul souffla la colère du peuple et prit corps à corps les Girondins, ses ennemis personnels, jusqu'à ce qu'ils fussent terrassés. Était-ce vengeance, ambition, vanité d'un grand rôle, inquiétude d'un esprit qui ne s'arrêtait jamais? Il y avait de tout cela dans le caractère de Marat. Il jouissait surtout d'être en scène, et de représenter le peuple luttant à mort contre ses prétendus ennemis.

Digitized by Google

III

Les Girondins réunis chez Valazé furent informés des résolutions du comité par un hasard. Un fédéré breton de leur parti, arrivé depuis peu de jours à Paris, passait la nuit du 27 devant l'Archevêché. Quelques groupes se pressaient à la porte. On était admis en montrant une médaille de cuivre au concierge. Le Breton, poussé par la curiosité, tira de sa poche une pièce de monnaie de bronze, que le gardien prit pour le signe de reconnaissance. Le fédéré fut introduit. A peine la délibération fut-elle commencée, que l'imprudent reconnut son erreur et trembla d'être découvert. La confusion du moment et l'agitation des esprits le sauvèrent. Il sortit sans avoir été soupçonné et courut avertir un député de son département. Ce député le conduisit chez Valazé. Valazé et ses amis conjurèrent cet homme de retourner la nuit suivante au foyer de la conjuration et de leur rapporter ce qu'il aurait vu et entendu. Le Breton se dévoua de nouveau. Son visage déjà connu enleva tout ombrage aux conspirateurs. Il revint instruire Valazé; mais il avait été suivi. Le lendemain on trouva son cadavre, percé de coups, flottant sur la Seine; il portait encore sur lui la médaille de cuivre à l'aide de laquelle il avait surpris les conjurés.

IV

Malgré le décret de la veille qui la supprimait, la commission des Douze avait encore siégé pendant la nuit. On avait délibéré sur les mesures de résistance que les Giron-

dins se proposaient d'enlever le lendemain à la Convention. Tous les membres de ce parti et tous les membres de la Plaine se rendirent de grand matin à la séance. Isnard remonta au fauteuil du président, décidé à reprendre l'ascendant sur la majorité, ou à mourir à son poste. Les rangs de la Montagne étaient dégarnis; les députés vainqueurs la veille se reposaient sur leur victoire et ne voulaient pas laisser supposer, par leur empressement à se rendre à la séance, que cette victoire pouvait être remise en question. Lanjuinais cependant demanda hardiment la parole.

Lanjuinais n'était pas Girondin. Il n'avait ni l'ambition ni les torts de ce parti; il n'avait trempé ni dans les complots du 20 juin, ni dans ceux du 10 août, ni dans la condamnation de Louis XVI. Né à Rennes d'une honorable famille du barreau, avocat distingué lui-même, philosophe chrétien, ses idées révolutionnaires n'étaient qu'une forme de sa foi évangélique. L'égalité était un de ses dogmes. « La noblesse, » écrivait-il dans un de ses premiers ouvrages, « n'est pas un mal nécessaire. » Il s'était exercé aux luttes parlementaires dans les conflits du tiers état de la Bretagne contre l'aristocratie, le clergé et le parlement de Rennes. Ce même esprit d'opposition à l'ancien ordre de choses l'avait fait nommer député aux états généraux. Il y avait été un des fondateurs du *club breton*. Homme de l'Ouest et non du Midi, il avait cette âpreté de conscience et cette obstination de caractère qui ne font pas les orateurs, mais qui font les héros d'opinion. Religieux comme un Breton, controversiste comme un parlementaire, plus républicain de mœurs que de conviction, Lanjuinais était un de ces hommes que la pureté de leur âme isole au milieu des partis, et que la générosité de leur cœur dévoue aux causes abandonnées, quand ils croient y voir la justice et la vérité. Il avait de plus un courage qui grandissait devant le tumulte des assemblées et devant la sédition du peuple, comme celui du soldat devant le feu. L'oppression des Girondins par la Montagne et par le peuple l'avait indigné la veille. Pour compter Lanjuinais dans ses rangs, il suffisait à un parti d'être opprimé.

Digitized by Google

— A son aspect, la Montagne s'attendit à une protestation et refusa de l'entendre.

« J'ai le droit d'être entendu, » dit Lanjuinais, « sur l'existence du prétendu décret d'hier. Je soutiens qu'il n'y a « pas eu décret; et s'il y en a eu, je demande qu'il soit ré« voqué. » Les murmures de la Montagne l'interrompent.

« Tout est perdu, citoyens, » reprend Lanjuinais avec le geste d'un homme qui contemple la ruine de sa patrie, « tout est perdu! et je vous dénonce, dans le décret d'hier, « une conspiration mille fois plus atroce que toutes celles « qui ont été tramées jusqu'ici. Quoi! depuis trois mois vos « commissaires ont commis plus d'arrestations arbitraires « dans les départements qu'en trente ans de despotisme! « Des hommes prêchent depuis six mois l'anarchie et le « meurtre, et ils resteront impunis! — Si Lanjuinais ne se « tait pas, » crie Legendre, « je déclare que je monte là-haut, « et que je le précipite de la tribune! — Me prends-tu donc « pour un bœuf? » réplique Lanjuinais (par allusion au métier de boucher de Legendre). « — Et moi, » dit Barbaroux, « je « demande que le mot de Legendre soit consigné au procès« verbal, pour attester la liberté dont nous jouissons! — « Tu as protégé les aristocrates de ton département, tu es « un scélérat! » vociférent contre Lanjuinais les membres de la Montagne. Levasseur déclare que la commission des Douze a été instituée non pour prévenir, mais pour exécuter un complot contre-révolutionnaire. Les plus violentes apostrophes sont échangées entre les Girondins et leurs ennemis; les uns niant, les autres affirmant que le décret a été rendu.

Guadet obtient la parole. « Vous parlez de légitimer un « décret rendu au moment où les législateurs emprisonnés « dans cette enceinte, après la dispersion de leur garde, « délibéraient sous le couteau, au milieu des menaces, des « outrages et des violences! quand plusieurs d'entre nous, « notamment Péthion et Lasource, ont été dans l'impuis« sance de percer la foule qui les environnait et d'arriver « jusqu'à leur poste! quand enfin des pétitionnaires sédi-

« tieux étaient encouragés par le président lui-même (ce « n'était plus Isnard) à faire plier la volonté de la Conven- « tion sous la volonté du peuple ameuté ! »

Robespierre, affectant une voix éteinte et des forces épuisées, prononce quelques phrases amères et larmoyantes sur la tyrannie des Douze. Le bruit de la Plaine couvre la parole de l'orateur. On met aux voix la révocation du décret de la veille qui abolit la commission des Douze. Une faible majorité annule ce décret. L'étonnement pétrifie la Montagne. « Il faut voiler la statue de la liberté ! » s'écrie Collot-d'Herbois.

Danton, qui cherche encore à éluder la rupture définitive de la représentation, se lève et veut présenter habilement un dernier moyen de conciliation aux Girondins vainqueurs. « Votre décret d'hier, » dit-il à la Convention, « était un « grand acte de justice, j'aime à croire qu'il sera repris « avant la fin de cette séance ; mais si la commission des « Douze reprenait le pouvoir qu'elle voulait exercer sur les « membres mêmes de cette assemblée, si le fil de la « conjuration n'était pas rompu, si les magistrats du peuple « n'étaient pas rendus à leurs fonctions, après avoir prouvé « que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur « prouverons que nous les passons en audace et en vigueur « révolutionnaires ! »

Tous les membres de la Montagne s'associent, par leurs gestes et par leurs cris, à la déclaration de Danton. « Et « nous, » répliquent les Girondins, « nous demandons ven- « geance aux départements et non au peuple des tribunes. » Marat veut parler. « A bas Marat ! » s'écrie la Plaine en masse. Rabaut Saint-Étienne, rapporteur de la commission, veut lire enfin le rapport des Douze. On refuse obstinément de l'entendre. Il invoque la priorité pour ce rapport.

« La priorité est au canon d'alarme, » répond la Montagne. Les tribunes étouffent par leurs trépignements la voix des Girondins. Le président se couvre. « La contre- « révolution est ici, » dit Thirion. « — Nous ne sommes plus

« libres, allons dans nos départements, » s'écrie Chambon. Les Montagnards demandent, conformément aux insinuations de Danton, la liberté d'Hébert; la Plaine, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, se hâte de la voter.

Des pétitionnaires recrutés et soufflés par les Girondins demandent à être entendus. « Il est temps, » disent-ils, « que cette lutte finisse. Il est temps qu'une troupe de « scélérats cachés sous le masque du patriotisme disparaisse : il est temps qu'une minorité turbulente rentre « dans l'ordre. Dites un mot, et vous serez entourés de « défenseurs dignes de la cause qui vous est confiée. On « verra d'un côté les bons citoyens, de l'autre une poignée « de brigands! » Interrompus par le mugissement de la Montagne et des tribunes, les pétitionnaires reçoivent les félicitations d'Isnard et les honneurs de la séance.

« Ordonnerez-vous, » dit Danton, « l'impression d'une telle « adresse? Le peuple français est prêt à tourner ses armes « contre ses ennemis. Il fera, quand il le voudra, rentrer « en un seul jour dans le néant des hommes assez stupides « pour croire qu'il y a distinction entre le peuple et les « citoyens. Songez que, si on se vante d'avoir contre vous « la majorité ici, vous avez une immense majorité pour « vous dans la république et dans Paris. — Oui, oui! » répondent les tribunes. « — Il est temps, » reprend Danton, « que le peuple ne se borne plus à la guerre défensive! « qu'il attaque les fauteurs du modérantisme! Il est temps « que nous marchions fièrement dans la carrière! Il est « temps que nous raffermissions les destinées de la France! « Il est temps que nous nous coalisions contre les complots « de tous ceux qui voudraient détruire la république! Nous « avons montré de l'énergie un jour, et nous avons vaincu. « Non, Paris ne périra pas! Aux brillantes destinées de « la république viendront se joindre celles de cette cité « fameuse que les tyrans voulaient anéantir! Paris sera « toujours la terreur des ennemis de la liberté; et ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple se réunira « en masse, feront toujours disparaître ces misérables

« Feuillants, ces lâches modérés dont le triomphe n'est que « d'un moment ! »

Cette éloquente diversion de Danton, couverte d'unanimes acclamations, termina la séance et laissa la journée indécise. « Que me font vos querelles? » dit Danton, en sortant des Tuileries, aux groupes qui l'entouraient. « Je « ne vois que les ennemis. Marchons ensemble aux enne- « mis de la patrie ! »

V

Dans la soirée, Hébert fut ramené en triomphe de la prison à l'hôtel de ville. Il y reçut une couronne de laurier des mains de Chaumette. On demanda qu'en expiation de la captivité d'Hébert, la commission des Douze fût traduite au tribunal révolutionnaire. Hébert, détachant la couronne de son front, alla la déposer sur le buste de Jean-Jacques Rousseau, le premier apôtre de la liberté. Les ouvriers de la Révolution rendaient toujours hommage à la pensée première de leur œuvre, dans l'auteur du Contrat social qui aurait si souvent désavoué de tels disciples. A la Convention la séance du lendemain fut calme : fausse sérénité qui précède souvent de près les tempêtes, dans les mouvements du peuple comme dans les phénomènes de l'atmosphère.

La séance du club des Jacobins du 30 préluda aux orages du lendemain. Pendant que le comité insurrectionnel de l'Archevêché concertait le mouvement, Legendre et Robespierre aux Jacobins, Marat et Danton aux Cordeliers entretenaient le feu de l'opinion. « Je me sens incapable, » dit Robespierre, « de prescrire au peuple les moyens de se « sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme ! Cela n'est « pas donné à moi qui suis épuisé par quatre ans de révo- « lution et par le spectacle déchirant du triomphe de la

« tyrannie ! Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à « moi qui suis consumé par une fièvre lente et surtout par « la fièvre du patriotisme ! » Cette apparente résignation du patriotisme impuissant qui s'abandonne lui-même, était la plus habile incitation à l'énergie désespérée du peuple. « Non, non, » lui répondit un des Jacobins les plus exaltés, « jamais la postérité ne pourra croire que vingt-cinq mil- « lions d'hommes aient pu se laisser subjuguer par une « poignée d'intrigants, ou elle ne verrait en nous que vingt- « cinq millions de lâches ! Je dis que demain il faut que « l'airain frémisse ! que le canon tonne ! que tous ceux qui « ne se lèveront pas contre l'ennemi commun soient décla- « rés traîtres à la patrie ! Quand l'airain tonnera, cette « harmonie encouragera les lâches, ils se lèveront avec « nous, et nous exterminerons nos ennemis. »

VI

Les mesures insurrectionnelles du comité central de l'Archevêché transpiraient dans tout Paris. Le conseil de la commune, rassemblé, en séance permanente, à l'hôtel de ville, commençait à parler en maître et à menacer la Convention. Les sections, tumultueusement réunies, se déchiraient en délibérations contradictoires, suivant que l'absence ou la présence des sectionnaires enlevait ou rendait la majorité à l'un ou à l'autre des deux partis. Les nouvelles sinistres qui arrivaient, coup sur coup, de la Vendée, des frontières et du Midi, jetaient la terreur dans l'âme du peuple, et le disposaient aux partis désespérés. Des désastres à l'armée des Pyrénées ; la retraite, plus semblable à une déroute, de l'armée du Nord ; Valenciennes et Cambrai bloqués sans pouvoir être secourus, et comptant, jour par jour, la durée d'une résistance qu'on croyait impossible ; les troupes répu-

blicaines défaites à Fontenay par les paysans royalistes de Lescure; Marseille en feu; Bordeaux irrité; Lyon laissant échapper les premières étincelles de l'insurrection qui couvait dans ses murs; toutes ces calamités à la fois fondant sur la république, déchirée au même moment, dans son foyer, à la Convention, exaspéraient les âmes contre les hommes, ou faibles ou perfides, qui gouvernaient si malheureusement la patrie.

Le peuple, ne sachant à qui s'en prendre, rejetait sur les Girondins toutes les calamités du moment. Pour résister à ce torrent d'impopularité dirigé contre eux, les Girondins n'avaient que la force abstraite de la loi. Les baïonnettes et les piques de la garde nationale flottaient au hasard, au gré de la versatilité des sections. D'un côté, quelques orateurs intrépides, faisant appel à des départements trop éloignés pour les entendre; de l'autre, tout un peuple armé, soulevé par des moteurs cachés, et dirigé par les Jacobins organisés: le triomphe ne pouvait être douteux. Les Girondins, rassurés d'abord par la légalité de leur cause et par la faveur dont la bourgeoisie de Paris les environnait, commençaient enfin à pressentir leur ruine, et y préparaient leurs âmes, moins en politiques qu'en martyrs. Cependant ils aimaient à se flatter encore que la fortune leur reviendrait au dernier moment. Ils provoquaient adresses sur adresses de leurs départements pour mettre leurs têtes sous la responsabilité de Paris. Ils pensaient que si les modérés de la Convention étaient trop timides pour affronter avec eux la puissance de la commune et pour écraser l'anarchie, ces mêmes hommes avaient trop de soin de leur propre sûreté pour s'abandonner eux-mêmes en livrant les têtes de vingt-deux de leurs collègues à l'ostracisme ou à l'échafaud de Marat. Ils se refusaient à croire que les honnêtes gens armés des sections employassent jamais, contre la représentation nationale, les baïonnettes qu'ils portaient pour la défendre.

Une telle violation leur paraissait si monstrueuse qu'ils la regardaient comme impossible. La vengeance des départements était à leurs yeux si sûre et si imminente, qu'elle

intimiderait même leurs assassins. Liés par une solidarité de pensées et de périls avec ces nombreux membres de la Plaine qui siégeaient entre eux et la Montagne, ils comptaient, avec une sécurité secrète, ces trois cents voix qui leur avaient donné la majorité dans toutes les occasions décisives. Ils croyaient au droit, au bon sens, à l'intérêt bien compris, au courage des assemblées. Ils oubliaient l'envie, la peur, l'entraînement, les timides prétextes dont les hommes faibles colorent leur lâcheté en face d'un péril qu'ils croient conjurer en livrant des victimes. Ils portaient ces pensées flottantes, tantôt confiantes, tantôt découragées, dans les différentes réunions nocturnes où ils se rendaient après les séances de nuit. Buzot, Louvet, Barbaroux, Péthion, Isnard, Rebecqui montaient un à un, se dérobant déjà aux regards du peuple, l'escalier de Roland, caché au fond d'une cour de la rue de Laharpe. Là, ces intrépides jeunes gens accusaient la lenteur et l'hésitation de la commission des Douze, qui aurait dû prévenir, selon eux, les coups de la commune, entraîner et compromettre la Convention dès la première nuit, livrer Marat, Pache, Danton, Robespierre au tribunal révolutionnaire, appeler les forces des départements à Paris, réorganiser les sections et fermer les clubs d'où sortaient l'anarchie, le crime et la peur.

Roland, humilié de sa chute, convoitant la gloire de raffermir la république chancelante, déployait cette énergie sombre de paroles qui ne coûte rien aux bras désarmés. Madame Roland, partagée entre l'intérêt passionné que son cœur ressentait pour ses amis et la mâle trempe de son caractère, animait et attendrissait tour à tour ces entretiens. Buzot adorait en elle l'image et la voix de la patrie. Barbaroux l'écoutait avec le respect et l'enthousiasme de son âge. Ils étaient préparés à mourir, mais ils voulaient mourir en combattant.

VII

Vergniaud, Condorcet, Sieyès, Fonfrède, Ducos, Guadet, Gensonné se réunissaient plus fréquemment dans la rue Saint-Lazare ou à Clichy, tantôt chez une femme attachée à l'un d'eux par le cœur, tantôt chez le jeune Fonfrède. C'étaient les politiques du parti. Sieyès leur conseillait des actes de vigueur dont il ne voulait pas prendre seul la responsabilité sous son nom. Homme d'énergie, mais non d'exécution, Condorcet s'indignait de l'avortement de ses théories idéales, et se vouait à la mort pour n'abandonner ses idées qu'avec son sang. Fonfrède et Ducos, Montagnards de pensée, étaient retenus dans leur parti par la haine contre Robespierre. Ils l'étaient surtout par ces liens d'amitié entre collègues, plus forts que les liens d'opinion entre des hommes de cœur qui se sont juré fidélité. Ducos et Fonfrède penchaient à désavouer la commission des Douze, dont ils avaient blâmé les provocations imprudentes.

Guadet, bouillonnant d'ardeur, d'éloquence et d'intrépidité, entraîné lui-même par le torrent de son enthousiasme, croyant à la puissance de cet entraînement sur la Convention, ne voulait d'autre plan que l'imprévu, d'autre tactique que l'improvisation, d'autres armes que sa parole; également prêt à vaincre ou à mourir, pourvu que ce fût dans un beau mouvement de tribune.

Gensonné, plus réfléchi et plus exercé aux moyens de gouvernement, voulait demander aux baïonnettes des sections une protection et un triomphe qu'il ne trouvait plus pour la constitution dans les oscillations d'une majorité flottante.

Vergniaud, la force, la gloire et la dernière popularité de son parti, était vivement provoqué par tous de prendre la direction suprême de cette lutte, de préparer ses pensées,

ses sentiments, ses paroles, seules égales à la grandeur du péril, de monter à la tribune, de laisser éclater son âme indignée devant sa patrie, d'écraser la conspiration sous la loi, et de rendre aux bons citoyens le courage que son silence laissait éteindre dans tous les cœurs.

Vergniaud écoutait irrésolu, sans répondre, les interpellations de ses amis. Trop clairvoyant pour se dissimuler l'extrémité du danger, trop courageux pour craindre la mort, il était trop politique aussi et trop profondément versé dans l'histoire pour se faire illusion sur les différents plans qu'on lui proposait. Vergniaud répugnait à prendre la responsabilité de la défaite et de la ruine de son parti, qui lui paraissait déjà consommée. En regardant autour de lui, il ne voyait aucune force réelle sur laquelle la république, telle qu'il l'avait rêvée, pût s'appuyer pour résister à l'anarchie. La portée lointaine de son regard ne lui laissait apercevoir que des abîmes là où les autres croyaient voir des issues. Son génie même le décourageait, car il ne lui servait qu'à mieux distinguer l'impossible. Affreuse situation pour un esprit supérieur! Dans les crises désespérées, les bornes de l'intelligence sont un bonheur pour les hommes médiocres. Elles leur laissent l'ardeur en leur laissant l'illusion. Vergniaud n'avait plus ni l'illusion, ni l'ardeur; mais il gardait cette impassibilité stoïque qui se passe d'ardeur et d'illusion, qui voit approcher sans pâlir le moment suprême, et qui, en combattant sans espoir, accepte la défaite comme les hommes acceptent le martyre, avec tout le sang-froid et tout l'héroïsme de la volonté.

VIII

Les égarements de son parti avaient rarement entraîné Vergniaud. Les yeux attachés sur l'Europe, le grand orateur sentait, aussi profondément que Danton, la nécessité

de fortifier l'unité de la république pour résister au démembrement de la patrie. Le fédéralisme désespéré de Barbaroux, de Louvet, de madame Roland lui faisait pitié. Il ne s'était jamais servi du *fédéralisme* dans ses discours que comme d'un argument désespéré propre à faire frémir l'anarchie elle-même. Il sentait que les ennemis les plus acharnés de la France ne pouvaient pas accomplir contre elle quelque chose de plus funeste que ce démembrement volontaire, rêvé par quelques insensés. Ce qu'il redoutait pour sa patrie de la lutte dans laquelle il était engagé contre la commune, ce n'était pas tant la proscription et la mort de ses amis, sa propre proscription et sa propre mort, que l'insurrection et la dislocation des départements qui suivraient ce déchirement de la représentation. Le patriotisme étouffait entièrement l'esprit de parti dans l'âme de Vergniaud. Sa parole n'était si ardente que du feu de ce patriotisme.

Dans cette perplexité de son âme, Vergniaud, comme tous les hommes placés en face de l'impossible, ne demandait à la destinée, à ses amis et à ses ennemis, que du temps. Il avait sacrifié au temps en acceptant la république le lendemain du 10 août, quand il croyait encore, la veille, à la nécessité transitoire de la monarchie constitutionnelle. Il avait sacrifié au temps lorsqu'il avait, contre sa conscience, voté la mort de Louis XVI. Ces deux concessions avaient ajourné le péril, mais comme la digue ajourne les flots, en accumulant et en aggravant leur poids. Vergniaud voulait ajourner encore, et, en cédant le gouvernement à la Montagne, disputer l'anarchie au peuple et prévenir la rupture de Paris et des départements. Sans ambition pour lui-même, sans vanité même pour son nom, il ne lui en coûtait rien de livrer la puissance à ses rivaux. Il se sentait par la nature au-dessus de ceux qui le domineraient par la politique. Sa puissance était son génie, on ne pouvait le lui dérober. En cédant le pouvoir il ne croyait rien céder, pas même la gloire; car la gloire du sacrifice était plus grande à ses yeux que celle de la domination.

Digitized by Google

IX

Vergniaud inclinait donc aux mesures de transaction. Danton, qui avait les mêmes vues, entretenait de bonne foi ces dispositions conciliatrices de Vergniaud par des amis communs.

Robespierre et Pache, sûrs désormais de vaincre, s'appliquaient d'avance, depuis quelques jours, à réduire l'insurrection au caractère d'une démonstration irrésistible de la volonté du peuple. Ils voulaient peser sur la Convention, non la briser. Point de sang, point de victimes, tel était le nouveau mot d'ordre que Pache et ses complices faisaient circuler.

Supprimer la commission des Douze, expulser vingt-deux membres de la Convention, porter la majorité à la Montagne, livrer le gouvernement révolutionnaire à la commune de Paris, établir une terreur légale sous le nom d'une représentation nationale intimidée et asservie; là se bornaient les résultats de la journée préparée par les conspirateurs. Une violence matérielle, du sang répandu, des têtes livrées au peuple auraient donné aux départements trop de prétextes d'insurrection et trop de motifs de vengeance. On redoutait en ce moment l'extrême fermentation du Midi, la guerre de l'Ouest, les agitations de Lyon. Le déchirement de la Convention pouvait être le signal du déchirement soudain de la France. Il fallait masquer la tyrannie de modération et de respect pour les départements. Il fallait cacher, même aux citoyens armés des sections, le caractère de l'attentat qu'on allait leur faire commettre. Robespierre, Danton, Pache, Marat lui-même s'accordèrent, à la fin, dans cette pensée de prudence. Henriot reçut l'injonction de discipliner l'insurrection et de confondre tellement, dans ses démarches, les ordres de la Convention et ceux de la commune, que la révolte eût le caractère de la légalité, et que

les attroupements dirigés sur les Tuileries ne pussent savoir s'ils allaient délivrer ou contraindre la représentation. Ce caractère hypocrite et équivoque des journées du 31 mai et du 2 juin est dû tout entier au génie astucieux de Pache. Il inspira sa politique à la commune, et soutint, mieux que Péthion ne l'avait fait au 10 août, le double rôle de provocateur et de modérateur du mouvement.

X

Ces tempéraments, connus des Girondins, leur laissèrent croire que la séance du 31 se bornerait à une violente lutte de majorité : lutte à laquelle le peuple ne prendrait part que par sa curiosité et par ses cris en faveur de la Montagne, mais que la moindre concession de leur part apaiserait comme dans les journées précédentes. Les rapports qu'on leur faisait étaient divers, selon les quartiers et les clubs d'où leur arrivaient les renseignements.

La séance du 30, courte et sans discussion, ne fut signalée que par une députation de vingt-sept sections de Paris demandant la cassation de la commission des Douze et l'arrestation de ses membres. Un jeune patriote, exalté par l'âge et par le moment, orateur de la députation, intima en paroles violentes les volontés du peuple. « Je ne vous ferai « point un long discours, dit-il. Les Spartiates s'exprimaient « en peu de mots, mais ils savaient mourir. Nous, Parisiens, « placés aux Thermopyles de la république, nous saurons y « mourir et nous aurons des vengeurs ! » La Convention, peu nombreuse et où les bancs du centre étaient vides, vota l'impression de cette pétition. Cette résignation accoutumait, d'heure en heure, la commune à plus d'audace, et la représentation nationale à plus de patience.

Dans la soirée, le conseil général de la commune s'assem-

bla et devint le centre actif de l'insurrection. Paris fut dès ce moment divisé en deux camps : l'un qui embrassait dans son enceinte les Tuileries, le Carrousel, le Palais-Royal, tous les quartiers opulents ou commerçants de la ville dont les bataillons, composés de citoyens amis de l'ordre, tenaient encore pour les Girondins; l'autre s'étendant de l'hôtel de ville à l'extrémité des deux grands faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, et dévoué aux Jacobins. Toutes les grandes journées avaient eu leur foyer dans cette région populaire et touffue de la capitale. On pouvait classer géographiquement les opinions du peuple. Des Champs-Élysées à la hauteur du Pont-Neuf s'étendait la ville constitutionnelle; du Pont-Neuf à la Bastille s'agitait la ville révolutionnaire. Les Tuileries étaient le centre de l'une; l'hôtel de ville le centre de l'autre. C'étaient deux peuples et quelquefois deux armées: l'un voulant toujours avancer, fût-ce dans l'anarchie; l'autre toujours s'arrêter, fût-ce dans le provisoire et dans l'inconséquence. L'indigence, inquiète, séditieuse, mais désintéressée de sa nature, est l'armée offensive des révolutions. La richesse, égoïste et stationnaire, est l'armée défensive des institutions. Les opinions du commun des hommes se calculent sur la moyenne du chiffre de leur fortune. Le peuple est l'armée des idées nouvelles; les riches sont l'armée des gouvernements. L'une se recrute par l'espérance, l'autre se rallie par la peur. Tels étaient les deux Paris en présence : l'un soulevé par les Montagnards, l'autre tremblant avec les modérés.

XI

Pache, Chaumette, Hébert, Sergent, Panis affectèrent de conserver pendant cette nuit, dans leurs paroles et dans leurs actes au conseil de la commune, les apparences de la légalité. Informé que le club de l'Archevêché prenait des

résolutions excessives, Pache s'y transporta; il engagea les séditieux à se modérer et à attendre. Il revint au conseil annoncer à ses collègues que ses recommandations avaient été impuissantes contre l'irritation du peuple, que le comité venait de se déclarer en insurrection et d'ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des suspects. A peine Pache avait-il fini de parler que le tocsin se fit entendre dans les tours de la cathédrale.

Il était trois heures du matin. Ces sons sinistres, se propageant bientôt de clocher en clocher, réveillent en sursaut les citoyens de Paris et portent la fièvre dans l'âme des uns, la terreur dans l'âme des autres. Le tocsin, depuis le 14 juillet, avait été le pas de charge des grandes séditions du peuple. Au milieu du tumulte que ce bruit soulève à l'hôtel de ville et sur la place de Grève, un jeune homme nommé Dobsent, orateur du comité de l'Archevêché, entre dans la salle du conseil de la commune, à la tête d'une députation de la majorité des sections. Dobsent déclare, au nom du peuple souverain représenté par les sections, que le peuple, blessé dans ses droits, vient de prendre des mesures extrêmes pour se sauver lui-même, et que la municipalité et toutes les autorités départementales sont cassées. A ces mots, Chaumette somme ses collègues de la commune d'abdiquer leur pouvoir entre les mains du peuple. Tous les membres du conseil se lèvent, résignent leur mandat et jurent de ne pas se séparer de la nation. Ils se retirent aux cris de *vive la république*.

Dobsent crée à l'instant un nouveau conseil composé en majorité des anciens membres. Ce conseil rappelle dans son sein Pache, Chaumette, Hébert, et les réintègre, au nom de l'insurrection, dans leurs fonctions. Le conseil cependant change son titre contre un titre plus significatif et se déclare conseil général révolutionnaire de la commune de Paris. Il ordonne à Henriot de faire tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin à l'hôtel de ville, d'envoyer des renforts aux postes des prisons pour prévenir l'évasion ou le massacre des détenus. Les gendarmes et les gardes nationaux du poste de

la place de Grève défilent de nouveau, et prêtent serment au pouvoir insurrectionnel. De quart d'heure en quart d'heure, des députations nouvelles des sections et des bataillons viennent adhérer au mouvement et fraterniser avec l'insurrection.

Le jour paraît, la ville entière est debout; le maire Pache, dictateur d'une nuit, arrive à la Convention, pour lui rendre compte de la situation de Paris. Des membres du conseil l'accompagnent pour se placer, au besoin, entre le poignard et le maire. Une immense colonne de peuple suit Pache jusque sur le Carrousel et lui forme une garde populaire. Henriot, à cheval, parcourt les sections, fait marcher les bataillons, masse les troupes autour des Tuileries, sur le Pont-Neuf, au Carrousel. Henriot associe, comme Pache, la force publique à l'insurrection, qu'elle semble destinée à la fois à grossir et à contenir. Pour frapper l'imagination du peuple, et pour intimider les sections voisines des Tuileries, il fait transporter au Carrousel, en face de la porte de la Convention, des grilles de fer, sur lesquelles les canonniers font rougir des boulets comme si la *tyrannie* et les Suisses étaient encore retranchés dans ce palais. De minute en minute le canon d'alarme tonne sur le Pont-Neuf. Les bataillons, incertains s'ils viennent assiéger ou défendre la Convention, se rangent aux postes qu'on leur assigne, déjà accoutumés à suivre plutôt qu'à comprimer les caprices de la multitude.

XII

Tel était l'aspect de Paris au lever du jour le 31 mai. Le ciel était sombre, le vent glacial irritait la fibre des hommes et les prédisposait à la colère. Les gardes nationaux grelottaient sous leurs armes. L'insomnie, le froid, le bruit du tocsin, les mugissements du canon d'alarme, l'impatience

de l'événement, le doute, l'étonnement, l'incertitude, donnaient aux physionomies du peuple et des soldats quelque chose d'hébété et de sinistre que le visage de la foule contracte, comme le visage d'un criminel, la veille ou le lendemain des grands attentats.

XIII

Les députés menacés, redoutant les embûches de cette nuit, n'avaient pas couché dans leurs demeures. Vergniaud seul, toujours impassible et résigné à la fatalité, avait obstinément refusé de prendre aucune mesure de sûreté. — « Que m'importe ma vie? » avait-il répondu la veille en sortant de chez Valazé. « Mon sang serait peut-être plus « éloquent que mes paroles pour réveiller et pour sauver « ma patrie. Qu'ils le versent s'il doit retomber sur eux. »

Les autres s'étaient dispersés pour prendre quelques heures de repos dans des maisons amies. Buzot, Barbaroux, Louvet, Bergoing, Rabaut Saint-Étienne et Guadet s'étaient réunis dans une seule chambre au fond d'un quartier reculé. Trois lits, quelques chaises, des armes sûres, des portes barricadées, la résolution de ne pas mourir sans vengeance leur avaient permis de goûter quelques instants de sommeil. A trois heures du matin, le canon d'alarme et le bruit du tocsin les réveillèrent. « *Illa suprema dies!* » s'écria Rabaut Saint-Étienne en prêtant l'oreille à ces bruits. Homme pieux, Rabaut s'agenouilla au pied du lit où il venait de dormir libre pour la dernière fois; et il invoqua tout haut la miséricorde divine sur ses compagnons, sur sa patrie et sur lui-même. Le sceptique Louvet et le jeune Barbaroux racontèrent depuis, que cette prière de Rabaut, autrefois ministre de l'Évangile, avait profondément remué leurs cœurs. Il y a des moments où la pensée de Dieu force les

âmes des hommes et y entre violemment avec le sentiment de leur propre impuissance; mais ce n'est jamais pour les affaiblir. Rabaut se leva tranquille et raffermi.

Ses amis et lui descendirent à six heures dans la rue, avec des pistolets et des poignards cachés sous leurs habits. Ils se rendirent, sans avoir été reconnus, à leur poste à la Convention.

La salle était vide encore. Danton, seul, agité par les événements de la nuit et impatient de ceux du jour, s'y promenait dans une anxiété visible. Il causait avec deux membres de la Montagne. A l'aspect des Girondins, dans lesquels il voyait à regret des victimes, Danton fit un geste de chagrin, et un mouvement convulsif de pitié contracta sa bouche. Louvet crut y voir un sourire de joie. — « Vois-tu, » dit-il à Guadet, « quel horrible espoir brille sur cette figure « hideuse? — Sans doute, » s'écria Guadet assez haut pour être entendu de Danton, « c'est aujourd'hui que Clodius « exile Cicéron ! »

XIV

Pendant que la salle se remplissait et que les groupes des députés s'interrogeaient sur les événements de la nuit, la section armée de la Butte-des-Moulins, soutenue par cinq sections environnantes du centre de Paris, apprenant que le faubourg Saint-Antoine marchait pour la désarmer, se retranchait dans le jardin du Palais-Royal, y braquait ses canons, les chargeait à mitraille, et présentait un dernier point d'appui aux modérés de la Convention contre l'oppression de la commune. Les quarante mille fédérés des faubourgs, arrivés à la hauteur des grilles du Palais-Royal, voulurent forcer les portes de ce jardin. Les sections du centre se disposèrent à les défendre. Le sang allait couler. On parlementa. Les fédérés se contentèrent

de demander l'entrée du jardin pour des députations de leurs bataillons, afin de s'assurer s'il était vrai que les sectionnaires du Palais-Royal eussent arboré la cocarde blanche. Les députations introduites reconnurent l'absurdité de cette calomnie et serrèrent la main à leurs frères d'armes. Cet épisode apaisa la colère du peuple et contint les bataillons des deux partis dans une passive immobilité.

La séance de la Convention s'ouvrit à six heures. Le ministre de l'intérieur, Garat, et après lui Pache rendent compte de la fermentation de Paris, ils l'attribuent à la réintégration de la commission des Douze.

Valazé, impatient de décider la journée, monte un des premiers à la tribune. Vergniaud, qui redoute la témérité de ses amis, fait un signe de mécontentement et se recueille. « Depuis la levée de la séance d'hier, » dit Valazé, « le tocsin « sonne, la générale bat, par l'ordre de qui? Osez voir où « sont les coupables! Henriot, commandant provisoire, a « envoyé au poste du Pont-Neuf l'ordre de tirer le canon « d'alarme. C'est une prévarication manifeste punie par la « peine de mort. » (*Les tribunes se soulèvent à ces mots.*) « Si « le tumulte continue, » reprend Valazé avec intrépidité, « je déclare que je ferai respecter mon caractère. Je suis « ici le représentant de vingt-cinq millions d'hommes! Je « demande que Henriot soit mandé à la barre et mis en « arrestation. Je demande que la commission des Douze, « tant calomniée, soit appelée pour communiquer les ren- « seignements qu'elle a recueillis. »

Thuriot succède à Valazé. Il demande que cette commission soit au contraire cassée de nouveau à l'instant, les scellés mis sur ses papiers et l'examen de ses actes déféré au comité de salut public. Ces paroles de Thuriot sont entrecoupées et enfin interrompues par le bruit du tocsin. Des cris confus s'élèvent, les uns pour les conclusions de Valazé, les autres pour celles de Thuriot. Le canon d'alarme couvre tout. Vergniaud, à la tribune, fait un geste de pacification et obtient enfin le silence.

« Je suis si persuadé des vérités qu'on vous a dites sur

« les funestes conséquences du combat qu'on semble pré-
« parer dans Paris ; je suis si convaincu que ce combat
« compromettrait éminemment la liberté et la république,
« qu'à mon avis celui-là est complice de nos ennemis exté-
« rieurs qui désire le voir s'engager, quel qu'en fût le
« succès. Et l'on vous peint la commission comme le fléau
« de la France, au moment même où vous entendez le
« canon d'alarme! On demande qu'elle soit cassée si elle a
« commis des actes arbitraires? Sans doute, si cela est,
« elle doit être cassée. Mais il faut l'entendre. Cependant
« ce n'est pas le moment, à mon avis, d'entendre son rap-
« port. Ce rapport heurterait nécessairement les passions,
« ce qu'il faut éviter un jour de fermentation. Ce qu'il faut,
« c'est que la Convention prouve à la France qu'elle est
« libre. Eh bien ! pour le prouver, il ne faut pas qu'elle
« casse aujourd'hui la commission. Je demande donc l'ajour-
« nement à demain. En attendant, sachons qui a ordonné
« de tirer le canon d'alarme, et mandons à notre barre le
« commandant général. »

Des cris unanimes d'approbation s'élèvent pour sanctionner cet ajournement de Vergniaud. Il ne sauvait ni la liberté ni l'honneur, mais il sauvait l'attitude de la Convention. Il apaisait le peuple en lui promettant la victoire. Il satisfaisait la Montagne en lui enlevant l'odieux de la violence. Il préservait la tête des Girondins en promettant leur abdication. Il était une vaine protestation de respect à la loi. Il convenait à tous et surtout aux faibles. Les Girondins se sentirent à la fois perdus et sauvés dans la concession de leur orateur. Ceux qui pensaient à leur propre vie l'applaudirent, ceux qui songeaient à leur honneur restèrent consternés et muets.

Digitized by Google

XV

Danton voulut arracher à l'Assemblée une victoire déjà à demi cédée par Vergniaud. « Justice avant tout de la « commission ! » dit-il de sa voix la plus retentissante. « Elle a mérité l'indignation populaire. Rappelez-vous mon « discours contre elle, ce discours trop modéré. Un homme « que la nature a créé doux, sans passions, le ministre de « l'intérieur, vous a lui-même engagé à relâcher ses vic- « times. Vous l'avez créée, cette commission, non pour « elle, mais pour vous. Examinez ses actes. Si elle est cou- « pable, faites-en un exemple terrible qui effraye tous ceux « qui ne respectent pas le peuple, même dans son exagé- « ration révolutionnaire. Le canon a tonné. Mais si Paris « n'a voulu que donner un grand signal pour provoquer les « représentations qu'il vous apporte ; si Paris, par une « convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a « voulu qu'avertir tous les citoyens à venir vous demander « justice, Paris a encore bien mérité de la patrie ! Loin de « blâmer cette explosion, tournez-la au profit de la chose « publique en cassant votre commission. »

Les uns murmurent, les autres battent des mains. Danton jette un regard de dédain sur la Plaine, qui s'agite à ses pieds. « Je ne m'adresse, » dit-il en faisant un signe à Vergniaud, « je ne m'adresse qu'à ceux qui ont reçu quel- « ques talents politiques, et non à ces hommes stupides qui « ne savent faire parler que leurs passions. » Le geste de sa tête et la direction de son coup d'œil adressent à Guadet, à Buzot et à Louvet cette insolente apostrophe. « Je dis aux « premiers, » continue Danton : « Considérez la grandeur de « votre but, c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des « aristocrates, de sa propre colère. La commission a été « assez dépourvue de sens pour prendre des arrêtés témé-

« raires et pour les notifier au maire de Paris. Je demande « le jugement de ses membres. Vous les croyez irrépro- « chables, dites-vous? Moi je crois qu'ils ont servi leurs « ressentiments. Il faut que ce chaos s'éclaircisse, il faut « justice au peuple ! — Quel peuple? » lui crie-t-on de la Plaine. « — Quel peuple? » reprend Danton. « Ce peuple est « immense. » Il montre de la main les têtes innombrables qui se penchent du haut des tribunes publiques. « Ce peuple « est la sentinelle avancée de la république. Tous les « départements exècrent la tyrannie. Tous avoueront ce « grand mouvement qui exterminera les ennemis de la « liberté. Je serai le premier à rendre une justice éclatante « à ces hommes courageux qui ont fait retentir les airs du « tocsin et du canon d'alarme... » Les bravos des tribunes ne lui laissent pas achever cette glorification d'Henriot et du comité révolutionnaire de la commune. Danton, entraîné lui-même bien loin de la modération qu'il méditait en commençant de parler, sent qu'il s'enivre du délire de son auditoire et qu'il irrite la fureur qu'il voulait tempérer. Il se reprend en terminant : « Si quelques hommes, » dit-il, « de quelque parti qu'ils soient, voulaient prolonger un « mouvement devenu inutile quand vous aurez fait justice, « Paris lui-même les ferait rentrer dans le néant ! » Il conclut à demander que l'Assemblée soit consultée sur la suppression de la commission des Douze.

Rabaut demande en vain, au milieu des murmures, que cette commission soit du moins entendue. Il dénonce Santerre, qui devait, dit-il, marcher dans la nuit sur Paris avec les volontaires partis pour la Vendée, et qu'on a fait séjourner pour cet acte de tyrannie aux portes de la capitale. Des interruptions étouffent toutes les paroles de Rabaut. On veut entendre avant tout une députation de la commune.

Vergniaud, apostrophé par les tribunes, demande qu'elles soient évacuées. « Vous nous accusez, » crie Rabaut à Bourdon de l'Oise, « parce que vous savez que nous devons « vous accuser ! » La députation de la section de l'Observa-

toire est admise. Elle veut, dit-elle, au nom du conseil général, communiquer les mesures qu'elle a prises. Elle a placé, dit-elle, les propriétés sous la garde des sans-culottes; et comme cette classe ne peut se passer de son travail, elle leur a affecté une somme de 40 sous par jour. « Le peuple « qui s'est levé, dit l'orateur, une première fois au 10 août « pour renverser le tyran du trône, se lève une seconde « fois pour arrêter les complots liberticides des contre-« révolutionnaires! — Dénoncez ces complots! » lui crient les Girondins. Guadet, irrité de tant d'audace, s'élance à la tribune. « Les pétitionnaires, » dit-il, « parlent d'un grand « complot; ils ne se trompent que d'un mot : c'est qu'au « lieu de dire qu'ils l'ont découvert, ils devraient dire « qu'ils l'ont exécuté. » Les tribunes, à ces mots, semblent s'écrouler sur la tête de Guadet. « Laissez parler ce Dumou-« riez, « dit Bourdon de l'Oise. « — Pensez-vous, » poursuit Guadet, « que les lois appartiennent aux sections de Paris « ou à la république entière? C'est violer la république que « d'établir une autorité au-dessus des lois. Or ceux-là ne « sont-ils pas au-dessus des lois qui font sonner le tocsin, « fermer les portes de la ville, tonner le canon d'alarme? « Ce ne sont pas les sections de Paris, ce sont quel-« ques scélérats! — Vous voulez perdre Paris, vous le « calomniez! » lui crie la Montagne. « — L'ami de Paris « c'est moi, l'ennemi de Paris c'est vous! » reprend l'orateur. Il veut continuer, les cris, les invectives lui coupent la parole.

XVI

Le président menace les tribunes de faire évacuer la salle. « Une autorité rivale s'élève à côté de vous, » poursuit Guadet, « si vous laissez subsister ce comité révolu-« tionnaire... » Sa voix expire de nouveau dans le tumulte.

On entend à peine ses conclusions, qui sont d'annuler toutes les mesures prises par la municipalité, et de charger la commission des Douze de découvrir et de punir ceux qui ont fait fermer les barrières, sonner le tocsin, tirer le canon. Vergniaud succède à Guadet pour atténuer l'irritation produite par les paroles de son ami. « Est-ce que les Girondins « seuls auront le droit de parler? » lui crie Legendre. La parole est à Couthon.

Robespierre parle à voix basse à son confident et le suit de l'œil à la tribune. « Sans doute il y a un mouvement « dans Paris, » dit Couthon. « La commune a fait sonner le « tocsin; mais nous sommes dans un moment de crise où « elle peut prendre, sous sa responsabilité, des mesures « nécessitées par les circonstances. Guadet l'accuse d'avoir « préparé l'insurrection. Où est l'insurrection? C'est insulter « le peuple de Paris que de le dire en insurrection. S'il y « a un mouvement, c'est votre commission qui l'a fait. C'est « cette faction criminelle, qui, pour couvrir un grand com- « plot, veut un grand mouvement. C'est cette faction qui « veut, en répandant ces calomnies, allumer la guerre « civile, donner à nos ennemis le moyen d'entrer en France « et d'y proclamer un tyran. Rappelez-vous, citoyens, que « la cour, cherchant toujours de nouveaux moyens de « perdre la liberté, inventa d'établir un comité central. « Ainsi la faction des hommes d'État a fait créer une com- « mission. La commission de la cour fit arrêter Hébert, la « commission des Douze l'a fait arrêter aussi. La commis- « sion de la cour lança un mandat d'arrêt contre trois « députés; quand elle vit que l'opinion l'abandonnait, elle « se hasarda à recourir à la force armée. N'est-ce pas là « précisément ce que fait la commission des Douze? » Ce parallèle astucieux de Couthon, entre les actes des deux *tyrannies*, excita le frémissement des tribunes, qu'une semblable assimilation reportait au 10 août. L'orateur, interrompu par des battements de mains, semblait jouir de la haine qu'il avait excitée, et manquer de voix pour reprendre son discours.

Vergniaud sentit le coup : son cœur éclata. Il se tourna vers l'huissier qui renouvelait le verre d'eau des orateurs à la tribune : « Donnez, » dit-il, « un verre de sang à Couthon, « il en a soif! » Puis, reprenant son sang-froid et sentant qu'il fallait un demi-sacrifice à la circonstance pour désarmer le peuple, il monta à la tribune. « Et moi aussi, » dit-il, « je demande que vous décrétiez que les sections de Paris « ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité « dans ce jour de crise, et que vous les inviticz à continuer « d'exercer la même surveillance jusqu'à ce que tous les « complots soient déjoués. » Cette proposition à double sens fut décrétée de lassitude par les deux partis : chacun des deux croyant la voter contre l'autre.

Mais de nouveaux pétitionnaires surviennent. Ils demandent plus impérieusement que les députés *traîtres à la patrie* soient livrés au glaive de la justice; ils demandent une armée révolutionnaire de Paris, levée et soldée à 40 sous par jour; l'arrestation des vingt-deux Girondins; le prix du pain fixé à trois sous la livre aux frais de la république; l'armement général des *sans-culottes*. Après ces pétitionnaires, les membres composant l'administration de Paris viennent lire une adresse foudroyante contre les Girondins. « Ils ont voulu détruire Paris! » dit Lhuillier leur président. « Si Paris disparaît de la surface du globe, « ce sera pour avoir défendu contre eux l'unité de la répu- « blique! La postérité nous vengera! Il est temps, législa- « teurs! de terminer cette lutte. La raison du peuple s'irrite « de tant de lenteurs. Que ses ennemis tremblent! sa « colère majestueuse est près d'éclater. Qu'ils tremblent! « l'univers frémira de sa vengeance. Isnard a provoqué la « guerre civile et l'anéantissement de la capitale! Nous vous « demandons le décret d'accusation contre lui et ses com- « plices, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gen- « sonné, les Buzot, les Barbaroux, les Roland, les Lebrun, « les Clavière. Vengez-nous d'Isnard, de Roland, et donnez « un grand exemple! »

Digitized by Google

XVII

A peine cette adresse est-elle entendue que la foule qui suivait la députation se répand sur les bancs de la Montagne. Vergniaud et Doulcet réclament contre une confusion qui étouffe la discussion et annule la loi. « Eh bien! » dit Levasseur de la Sarthe, « que les députés de la Montagne passent « en masse de ce côté (*en montrant les bancs vides de la « droite*). Nos places seront bien gardées par les pétition- « naires! » La Montagne obéit et se précipite à côté des Girondins, dans la partie droite de la salle. Vergniaud demande que le commandant de la force armée soit mandé pour recevoir les ordres du président. Valazé proteste, au nom des quatre cent mille âmes qu'il représente, contre toute délibération prise sous le coup de l'insurrection. Robespierre veut parler. Vergniaud se lève : « La Convention « nationale, » dit-il, « ne peut pas délibérer dans l'état où « elle est, allons nous joindre à la force armée et nous « mettre sous la protection du peuple. »

Vergniaud sort, à ces mots, avec quelques amis; mais il rentre bientôt, ou refoulé par la multitude, ou regrettant de laisser la tribune à ses ennemis. Robespierre l'occupait déjà et reprochait à l'Assemblée l'hésitation de son attitude et l'insignifiance de ses résolutions. Vergniaud, qui entend ces derniers mots de l'orateur, demande la parole. Robespierre regardant avec dédain Vergniaud du haut de la tribune :

« Je n'occuperai point l'Assemblée, » dit-il, « de la fuite et « du retour de ceux qui ont déserté ses séances. Ce n'est « pas par des mesures insignifiantes qu'on sauve la patrie. « Votre comité de salut public, par l'organe de Barère, « vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'a- « dopte : c'est celle de la suppression de la commission des

« Douze. Mais croyez-vous qu'elle suffise pour satisfaire les « amis inquiets du salut de la patrie? Non. Déjà cette « commission a été supprimée et le cours des trahisons n'a « pas été interrompu. Prenez contre ses membres les « mesures vigoureuses que les pétitionnaires viennent de « vous indiquer. Il y a ici des hommes qui voudraient punir « cette insurrection comme un crime! Vous remettrez donc « la force armée entre les mains de ceux qui veulent la « diriger contre le peuple! » Ici Robespierre semble vouloir débattre, sans s'expliquer clairement, les différentes mesures proposées pour la circonstance. Vergniaud, lassé d'attendre le coup que Robespierre balance ainsi sur sa tête: « Concluez donc! » lui crie-t-il d'un ton d'impatience. De violents murmures éclatent contre Vergniaud à cette apostrophe. Robespierre regarde avec un dédaigneux sourire son interrupteur: « Oui, je vais conclure, » dit-il, « et contre vous! « contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez « voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite! contre « vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de « Paris! contre vous qui avez voulu sauver le tyran! contre « vous qui avez conspiré avec Dumouriez! contre vous qui « avez poursuivi avec acharnement ces mêmes patriotes « dont Dumouriez demandait la tête! contre vous dont les « criminelles vengeances ont provoqué cette insurrection « dont vous voulez faire un crime à vos victimes! Ma con- « clusion c'est le décret d'accusation contre les complices de « Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par « les pétitionnaires! »

Chacune des conclusions de Robespierre, applaudie par la Montagne, les pétitionnaires et les tribunes, enleva à Vergniaud la pensée même de répliquer. Tout le poids de la Convention et du peuple sembla écraser les Girondins. Ils se turent. On mit aux voix le décret proposé par Barère. Ce décret contenait, avec la suppression de la commission des Douze, quelques mesures d'hypocrite indépendance qui devaient sauver les apparences aux yeux des départements. Il fut voté sans débats par la Plaine comme par la Mon-

tagne. Une joie feinte d'un côté, cruelle de l'autre, éclata dans l'enceinte, et se communiqua des tribunes aux rassemblements extérieurs qui cernaient la salle. Bazire proposa à la Convention d'aller fraterniser avec le peuple et confondre sa concorde dans la concorde de tous les citoyens. Cette proposition fut adoptée d'enthousiasme. La peur a aussi ses attendrissements. La commune fit à l'instant illuminer Paris. La Convention, précédée et entourée de porteurs de torches, parcourut longtemps dans la nuit les principaux quartiers de la capitale, suivie par les sectionnaires, et répondant par ses cris aux cris de vive la république. Les Girondins, tremblant de se signaler par leur absence, suivaient le cortége et assistaient, avec les signes d'une joie de commande, au triomphe remporté sur eux-mêmes. On y voyait Condorcet, Péthion, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède. Louis XVI était vengé : les conspirateurs du 10 août avaient leur 20 juin. Cet humiliant triomphe, auquel le peuple les traînait déjà enchaînés, était le prochain présage de leur chute, et la première dérision de leur long supplice. « Qu'aimes-tu « mieux de cette ovation ou de l'échafaud? » dit assez haut pour être entendu Fonfrède, à Vergniaud, qui marchait le front baissé à côté de lui. « Tout m'est égal, » répondit Vergniaud avec une stoïque indifférence : « il n'y a pas de « choix à faire entre cette promenade et l'échafaud; elle « nous y mène! »

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

I

Pendant que les Girondins suivaient ainsi le cortége de leur défaite, le comité révolutionnaire de la commune envoya des hommes armés arrêter Roland dans sa maison. Le ressentiment de ce vieillard, le génie et la beauté de sa femme, la renommée populaire qui faisait de leur foyer domestique un foyer de conspirations contre la Montagne, les déclamations de Marat, les insinuations de Robespierre, les perpétuelles allusions des journaux jacobins à la puissance occulte de cette famille, enfin ce nom de Rolandistes donné aux Girondins et confondant ainsi les prétendus crimes de Roland dans les crimes qu'on attribuait à ses amis, n'avaient pas permis au peuple d'oublier ce ministre tombé. Roland n'avait pas joui du bénéfice de la chute, l'oubli. On craignait trop cet homme pour lui pardonner. On croyait arrêter, dans sa personne, une conspiration contre la république, et trouver chez lui tous les fils et toute l'âme du parti du fédéralisme. A six heures du soir, pendant que la multitude entourait la Convention, et que

ses amis luttaient à la tribune, les sectionnaires se présentèrent chez lui et le sommèrent de les suivre au nom du comité révolutionnaire. Ils lui montrèrent un ordre écrit. « Je ne connais pas ce pouvoir dans la constitution, » répondit Roland, « et je n'obéirai pas volontairement aux ordres « qui émanent d'une autorité illégale. Si vous employez la « violence, je ne pourrai que vous opposer la résistance « d'un homme de mon âge; mais je protesterai jusqu'au « dernier soupir. — Je n'ai pas l'ordre d'employer la vio- « lence, » dit le chef des sectionnaires porteur du mandat d'arrêt; « je vais en référer au conseil de la commune, et « je laisse ici mes collègues pour répondre de vous. »

II

Madame Roland s'arme de toute l'indignation que le sentiment de la loi violée et des périls de son mari lui inspire. Elle rédige précipitamment une lettre à la Convention pour lui demander vengeance. Elle écrit de plus un billet au président et le prie de la faire admettre elle-même à la barre. Elle s'élance dans une voiture de place et se fait conduire aux Tuileries.

La foule et les troupes remplissaient les cours. Elle abaisse son voile sur son visage de peur d'être reconnue par ses ennemis. Repoussée d'abord par les sentinelles, elle parvient, à force de ruse et d'insistance, à se faire ouvrir la salle des pétitionnaires. Elle entend de là, pendant des heures d'angoisse, le sourd retentissement des bruits de la salle et les tumultes des tribunes qui invectivent ses amis ou qui applaudissent ses ennemis. Elle envoie son billet au président par un député de la Plaine nommé Roze, qui la reconnaît et qui la protége. Roze revient après une longue attente. Il lui raconte les motions meurtrières contre les

Girondins, la consternation de ce parti, le danger des vingt-deux têtes proscrites, l'impossibilité où est la Convention de faire diversion à ce combat à mort, pour entendre et pour discuter la réclamation d'une femme. Elle insiste. Roze lui amène Vergniaud.

Madame Roland et Vergniaud s'entretiennent, à l'écart, pendant que leur parti s'écroule. « Faites-moi entrer, « faites-moi obtenir la parole, » dit la femme courageuse à Vergniaud, « j'exprimerai avec force des vérités qui ne « seront pas inutiles à la république et qui réveilleront la « Convention de sa stupeur. Un exemple de courage peut « faire honte à une nation. » L'éloquence qu'elle sentait en elle lui faisait illusion sur la lâcheté des assemblées. Vergniaud gémit de son illusion, la détourne de son dessein, lui presse les mains dans les siennes comme pour un suprême adieu, et rentre attendri et fortifié dans la salle pour répondre à Robespierre.

Madame Roland sort des Tuileries, court à pied chez Louvet, dont elle aimait et dont elle voulait invoquer le courage. Louvet était à la Convention. A son retour, le concierge de la maison qu'elle habite lui apprend que Roland, délivré de la surveillance des sectionnaires, s'est réfugié dans une maison voisine. Elle y court. Son mari avait déjà changé d'asile. Elle le suit de porte en porte, et finit par le découvrir; elle tombe dans ses bras, lui raconte ses tentatives, se réjouit de sa délivrance et ressort pour forcer la porte de la Convention.

III

Il était nuit depuis deux heures. Cette femme seule parcourt les rues illuminées sans comprendre de quel parti cette illumination éclaire le triomphe. Arrivée au Carrousel,

où campaient tout à l'heure quarante mille hommes et où s'agitait une multitude innombrable, elle trouve la place vide et silencieuse. Quelques rares sentinelles gardent seules les portes du palais national. La séance était levée. Elle interroge un groupe de sans-culottes qui veillaient autour d'un canon. Ils lui apprennent, avec l'accent d'une joie qu'ils croient partagée par elle, que la commission des Douze est renversée, que ce sacrifice a réconcilié les patriotes, que Paris sauve la république, que le règne des traîtres est fini, et que la municipalité victorieuse ne tardera pas à faire arrêter les vingt-deux. Elle rentre consternée dans sa demeure. Elle embrasse sa fille endormie et délibère si elle se soustraira à l'arrestation par la fuite. L'asile où son mari s'était caché ne pouvait les celer tous les deux. Le seul asile qu'elle pouvait emprunter, après celui-là, aurait accrédité contre sa vertu des calomnies que sa pureté redoutait plus que la mort. Elle se décida à attendre son sort et à le braver au foyer de sa vie d'épouse et de mère. Elle avait depuis longtemps aguerri son âme contre la persécution et même contre l'assassinat. Son cœur dévoré d'une double passion, un amour sans faiblesse et un patriotisme désespéré, ne lui présentait depuis quelque temps dans la mort qu'un asile pour sa vertu et qu'une éclatante immortalité pour son nom. Elle ne regrettait de la vie que sa fille, dans l'âme de laquelle elle voyait poindre le germe de ses talents, avec une raison plus forte et plus sereine, pour dominer ses passions. Elle avait des amis sûrs à qui elle pouvait léguer ce trésor d'une mère. Tranquille de ce côté, elle était prête à tout événement. Le sang d'une autre Lucrèce n'effrayait pas son imagination, pourvu qu'il teignît le drapeau de la république. Dans cette résolution, elle s'assit pour écrire à Roland les résultats de sa journée. Accablée des fatigues et des anxiétés du jour, elle venait de s'endormir quand des membres de la section forcent sa demeure et la font réveiller en sursaut par sa femme de service. Elle se lève et, comprenant d'avance son sort, elle s'habille avec décence et fait un paquet de ses

vêtements les plus nécessaires, comme pour quitter à jamais sa maison. Les sectionnaires l'attendaient dans son salon; ils lui présentent l'ordre d'arrestation de la commune contre elle. Elle demande une minute seulement pour informer, par un billet, un ami de sa situation et pour lui recommander sa fille. On la lui accorde; mais le chef des sectionnaires ayant insisté pour lire ce qu'elle écrivait et pour connaître le nom de l'ami auquel elle l'adressait, elle déchira avec indignation sa lettre : aimant mieux disparaître sans adieux, que de dénoncer une amitié dont on ferait un crime à celui qu'elle aimait.

On l'arracha, au lever du jour, à sa fille et à ses domestiques en larmes. « Que vous êtes aimée! » lui dit avec étonnement un des sectionnaires qui n'avait jamais vu, dans la femme belle et sensible, que le chef de parti odieux et calomnié. « C'est que j'aime, » lui répondit avec une fierté tendre madame Roland.

On la jeta dans une voiture entourée de gendarmes. Le peuple et les femmes de la rue, ameutés depuis le matin par le spectacle de cette arrestation, suivaient la voiture en criant : « *A la guillotine!* » La foule aime à voir tomber toute chose. Un commissaire de la commune demanda à madame Roland si elle désirait qu'on baissât les glaces de la voiture pour la soustraire à ces regards et à ces cris. «—Non, « dit-elle, l'innocence opprimée ne doit pas prendre l'atti- « tude du crime et de la honte; je ne crains pas les regards « des hommes de bien et je brave ceux de mes ennemis.— « Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, » lui dit le commissaire, « vous attendez paisiblement justice. « —Justice! » répondit-elle, « s'il y en avait, je ne serais pas « ici! J'irai à l'échafaud comme je me rends à la prison. Je « méprise la vie. » Les portes de la prison se refermèrent sur elle. Toutes les vertus, toutes les fautes, toutes les espérances, tous les repentirs et tout l'héroïsme de son parti semblèrent entrer avec elle dans ce cachot. L'histoire l'y suivra pour les contempler.

Digitized by Google

IV

La séance du lendemain 1er juin, à la Convention, ne fut occupée que par la lecture de la proclamation du comité de salut public au peuple français, lue et rédigée par Barère. Cette proclamation, empreinte du caractère de faiblesse et d'ambiguïté des événements et des hommes, excusait l'insurrection comme une heureuse illégalité du peuple de Paris, et présentait les Girondins comme des représentants d'une vertu trop rigide dont la Convention avait réparé les torts, en les couvrant néanmoins de son inviolabilité. La commune, enivrée de sa victoire, tenait un plus impérieux langage, et se réunissait pour achever ses ennemis. Le maire Pache n'affectait déjà plus de blâmer le comité insurrectionnel de l'Archevêché. « J'arrive, » disait-il, « du comité « de salut public, où j'ai été appelé. Je l'ai trouvé dans les « meilleures dispositions : Marat, qui y était, vous l'attes- « tera. Marat demande à vous donner ses conseils dans ces « graves circonstances. »

Marat en effet se présente à la tribune. « Levez-vous, « peuple souverain ! » dit-il. « Vous n'avez de ressources que « dans votre propre énergie. Vos mandataires vous trahis- « sent. Présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse, « et ne quittez pas la barre que vous n'ayez obtenu une « réponse. Après quoi vous agirez d'une manière conforme « à vos droits et à vos intérêts. Voilà le conseil que j'avais « à vous donner. » A la voix de Marat, la commune obéissante nomme douze commissaires, six pris dans son sein, six pris dans le comité insurrectionnel, pour porter l'adresse à la Convention. Le président remercie Marat d'être venu communiquer son énergie à la commune. Les mesures de levée en masse du peuple de Paris, la solde des sans-culottes, le tocsin, le rappel, le canon d'alarme sont votés.

V

Cependant le comité de salut public, auquel le décret de la Convention avait renvoyé tous les pouvoirs et toute la responsabilité arrachés la veille à la commission des Douze, délibérait de son côté. Il était composé alors en majorité de députés de la Montagne et de quelques députés neutres de la Plaine. Le comité de salut public délibérait en secret, et ne comptait que neuf membres : Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Robert Lindet, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix d'Eure-et-Loir, Danton. Dans ce comité, subitement investi d'une dictature inattendue, Barère flairait comme toujours, Danton dominait comme partout. Le comité, informé par ses agents des résolutions de la commune et du projet d'arrêter les vingt-deux, passa la nuit et une partie du jour en délibération. Il appela dans son sein Pache, Garat, ministre de l'intérieur, et Bouchotte, ministre de la guerre, créature de Pache. Les renseignements étaient terribles, les avis flottants, les esprits contraints entre le danger de refuser tout à la commune, ou de lui prêter la main de la Convention pour se mutiler elle-même. Pache, Bouchotte et Garat ne dissimulaient plus au comité que l'arrestation des vingt-deux était la seule mesure qui pût calmer la fermentation de Paris. Cette cruelle nécessité d'immoler des collègues à l'ostracisme de la multitude semblait répugner même à Barère. « Il faudra voir, » disait-il à Pache, « qui représente la nation, de la Convention natio-« nale ou de la commune de Paris. »

Treilhard, Delmas, Bréard, Cambon ne se révoltaient pas moins contre l'idée d'attenter à l'inviolabilité du seul pouvoir souverain existant, et de jeter ainsi l'encouragement aux factions, le défi aux départements. De toutes les dictatures dont on parlait tant, c'était accepter la pire : la dictature des séditions.

Digitized by Google

Lacroix, Cordelier fanatique, dévoué à Danton comme au génie de la république, n'osait émettre un avis, avant que son maître eût parlé, de peur de se tromper de crime. Danton lui-même semblait pour la première fois indécis. Il écoutait tout, en concentrant ses réflexions dans son âme et en couvrant sa pensée, ordinairement si visible sur son visage, d'un masque d'impassibilité. Seulement il y avait dans son immobilité et dans son silence plus de douleur que d'emportement. Sa physionomie semblait avoir revêtu d'avance le deuil de la république.

Garat gémissait à côté de Danton de l'imminence du péril, de la gravité de l'attentat, des sinistres conséquences d'un pareil sacrifice fait à la force brutale des masses. Puis, comme illuminé tout à coup d'un de ces éclairs soudains qui laissent entrevoir dans l'obscurité : « Je ne vois qu'un moyen « de salut, » s'écria-t-il; « mais il suppose un héroïsme « qu'on n'ose espérer de nos temps corrompus. — Parle, » dit Danton, « nos âmes sont à la hauteur de tous les temps, « la Révolution n'a pas dégradé la nature humaine. — Eh « bien! » reprit avec timidité Garat, comme un homme qui sonde l'abîme du cœur d'un autre homme sans savoir s'il y trouvera le crime ou la vertu, « souviens-toi des querelles « de Thémistocle et d'Aristide qui faillirent anéantir leur « patrie en la déchirant en deux factions acharnées. Aris- « tide trouva le salut de son pays dans sa grandeur d'âme : « Athéniens, dit-il au peuple, qui se partageait entre lui et « son rival, vous ne serez jamais tranquilles et heureux « tant que vous n'aurez pas précipité à la fois Thémistocle « et moi dans le gouffre où vous jetez vos criminels!...

« — Tu as raison, » s'écria Danton en saisissant l'allusion avant que Garat en eût fait l'application aux circonstances, et en se levant comme un homme qui voit le salut et qui l'embrasse; « tu as raison! il faut que l'unité de la république « triomphe sur nos cadavres s'il est nécessaire; il faut que, « nos ennemis et nous, nous nous exilions en nombre égal « de la Convention pour y ramener la force et la paix. Je « cours proposer ce parti à nos héroïques amis de la Mon-

« tagne, et je m'offrirai le premier à me rendre en otage à « Bordeaux. »

Le comité tout entier, entraîné par le généreux enthousiasme de l'acte et des paroles de Danton, adopta ce parti, qui, en laissant l'honneur du sacrifice aux Montagnards, sauvait les têtes des Girondins et ne donnait la victoire qu'au patriotisme. Garat y voyait l'apaisement d'une lutte qui intimidait sa faiblesse; Barère une continuation d'équilibre entre les factions; Pache lui-même un acheminement à la suprême magistrature de la république qu'on rêvait pour lui, sous le titre de *grand juge du peuple;* enfin Danton un acte antique de dévouement personnel qui couvrirait son nom contre les reproches de septembre, une preuve de désintéressement patriotique qui le grandirait encore dans l'imagination de la multitude, et qui lui donnerait, à force d'estime, cette direction suprême de la Révolution qu'il n'avait pu conquérir encore à force de popularité.

Mais l'enthousiasme s'évapore en se refroidissant, et les résolutions improvisées dans un conseil sont rarement adoptées par la passion d'une grande assemblée. Danton entraîna quelques amis, les autres demandèrent à réfléchir. Il fit sonder Robespierre. Robespierre, plus politique et moins généreux, souffla froidement sur les illusions de Danton et les fit évanouir aux yeux de ses amis. Sa logique ne lui permettait pas d'abdiquer, dit-il, non sa puissance, il n'en avait pas, mais le mandat du peuple, qui l'avait envoyé au poste où il voulait mourir. « Il ne s'agit pas de moi, » ajouta-t-il, « mais de mes idées, qui sont celles du peuple « et du temps. Je n'ai pas le droit d'abdiquer pour elles. « Qu'on prenne ma tête, mais je ne la donne pas. D'ailleurs, « ajouta-t-il, le gouffre d'Aristide n'est qu'un sublime so- « phisme. Ou Aristide croit qu'il nuit à sa patrie, et alors « il doit s'y précipiter lui-même; ou il croit qu'il la sauve, « et alors il doit y précipiter ses ennemis. Voilà la logique. « L'héroïsme de Danton n'est que l'attendrissement d'un « cœur faible qui fléchit sous son devoir et qui livre la Ré- « volution pour une larme. »

VI

Danton, Barère, Lacroix, Garat, paralysés par l'inflexibilité de Robespierre, furent contraints de renoncer à ce projet, et ne virent de salut pour la Convention que dans l'abdication prompte et volontaire des vingt-deux. Ils s'efforcèrent de convaincre les députés désignés de la nécessité de se sacrifier eux-mêmes à l'unité de la république. Le patriotisme et la peur les aidèrent à en convaincre un certain nombre. La masse et les chefs préférèrent attendre le crime et lui laisser toute son horreur que de l'affaiblir en le prévenant. Comme Robespierre, ils répondirent aux négociateurs du comité de salut public : « Qu'on prenne « nos têtes, nous ne les offrons qu'à la république et non à « nos assassins ! »

VII

Le comité d'exécution siégeait désormais, en permanence à l'hôtel de ville, dans une salle voisine de la salle du conseil de la commune. Il était composé de Varlet, de Dobsent, de Dufourny, d'Hassenfratz, de Gusman, tous séides de Marat. Marat leur inspira l'idée de faire rétrograder sur Paris les bataillons de volontaires qui marchaient contre la Vendée, de cerner la Convention et de la bloquer jusqu'à ce qu'elle eût livré les vingt-deux et la commission des Douze. Pendant que les émissaires du comité insurrectionnel partaient pour ramener ces bataillons, le tocsin sonna de nouveau dans tous les clochers de Paris, et le tambour des sections battit le rappel dans tous les quartiers.

Les Girondins, au son du tocsin et de la générale, se réunirent une dernière fois, non plus pour délibérer, mais pour se serrer et se fortifier contre la mort. L'extrémité du péril, l'impossibilité de l'ajourner, la colère du peuple, qui ne distinguait plus de nuances entre eux, et qui les confondait tous dans les mêmes imprécations, les confondaient tous aussi, à ce moment suprême, dans la même solidarité et dans le même sort. Ils soupèrent ensemble dans une maison isolée de la rue de Clichy, au bruit des cloches, des tambours, aux roulements sourds des canons et des caissons qu'Henriot faisait rouler vers la Convention. Ces bruits sinistres ne leur enlevèrent ni la liberté d'esprit, ni la sérénité de cœur, ni même ces saillies de gaieté que ces âmes intrépides se plaisaient à jeter sur leurs derniers entretiens, comme des défis à la fortune ou comme des agaceries à la mort. Ils acceptèrent leur destinée et discutèrent seulement, à la fin du repas, sur l'attitude dans laquelle il convenait le mieux de la subir, non pour leur propre salut, mais pour l'exemple à laisser à la république. De sublimes paroles furent entendues et ensevelies dans cette nuit. Tous pouvaient fuir, presque aucun ne le voulut. Péthion, si faible contre la popularité, fut intrépide contre la mort. Gensonné, accoutumé au spectacle des camps, Buzot, dont le cœur battait des impressions héroïques de sa malheureuse amie madame Roland, voulaient attendre la mort sur leurs bancs à la Convention, et s'y laisser égorger en criant vengeance aux départements. Barbaroux, avec l'ardeur de la jeunesse du Midi, montrait ses armes sous ses habits, conjurait ses collègues de s'armer, et voulait se venger lui-même en immolant les plus dangereux de leurs assassins. Louvet, blâmant cet héroïsme sans espoir et sans résultat, suppliait ses amis de s'évader pendant cette nuit de tumulte, et de courir exciter l'indignation et le soulèvement de leurs départements. Vergniaud se fiait comme toujours au hasard et à son génie, et ne voulait rien résoudre avant l'événement. Son courage même nuisait à l'énergie de ses résolutions. Il acceptait trop la mort pour chercher à l'éviter. La

mort semblait tellement placée sur toutes les routes de la Révolution, pour lui, qu'il était complétement indifférent sur le choix de celle qui devait l'y conduire. La force qui naît du désespoir ne produit que de la résignation. Il y a de l'espérance dans l'héroïsme. Vergniaud était le plus éloquent des citoyens, il n'était pas un combattant. « Trinquons « à la vie ou à la mort! » dit-il en se levant de table à Péthion, qui était assis en face de lui. « Cette nuit cache « l'une ou l'autre pour nous dans son ombre. Ne nous occu- « pons pas de nous, mais de la patrie. Ce verre de vin serait « mon sang que je le boirais au salut de la république. » Des cris étouffés de : Vive la république! répondirent aux sublimes paroles de Vergniaud. Les malheureux Girondins étaient obligés de baisser leurs voix en adressant leurs derniers vœux à leur patrie, de peur d'être entendus de ce peuple pour qui ils allaient mourir.

VIII

Le tocsin, la générale et le canon d'alarme tiré coup sur coup sur le terre-plein du Pont-Neuf, les pas des sectionnaires armés, courant à leurs postes dans la rue, leur annoncèrent que l'heure ne donnait plus de temps à l'irrésolution. Ils se séparèrent sans s'être arrêtés à aucun parti unanime : chacun prenant conseil de ses illusions ou de son désespoir, de son courage ou de sa faiblesse ; les uns cherchant leur salut dans une évasion nocturne hors des barrières de Paris, les autres allant attendre le sort de la séance chez des amis non suspects de fédéralisme ; les plus généreux et les plus imprudents se rendant à la séance de la Convention pour mourir à leur poste. Leurs bancs se trouvèrent longtemps vides à la séance du soir, qui s'ouvrit à dix heures. Déjà le bruit de leur fuite et de leur trahison

se répandait sur la Montagne, quand la présence des plus courageux d'entre les vingt-deux vint braver leurs assassins.

Le plan de blocus de Marat avait été suivi. Toute la nuit Henriot avait dirigé, autour de la Convention, les bataillons de volontaires parisiens rappelés de la banlieue dans la ville. Cent soixante bouches à feu, les bataillons des sections de Paris dont la commune était moins sûre formaient une seconde ligne derrière le Carrousel. Un profond silence régnait dans les rangs de cette armée de citoyens. Ce n'était plus une sédition, c'était un camp. On sentait, dans l'attitude de ces troupes, la résolution d'avoir raison de la représentation nationale même par les baïonnettes. Le crime contre la constitution était consommé dans leur cœur.

Au point du jour, la séance s'ouvrit. Mallarmé présidait comme la veille. Plus modéré qu'Hérault de Séchelles, il savait donner à la violence l'apparence de la légalité. La Montagne lui avait confié le soin de conserver à la proscription toute la dignité de la loi. Lanjuinais, regardant les bancs presque déserts des Girondins et d'autant plus animé à les défendre qu'ils s'abandonnaient davantage, demanda la parole. « *A bas Lanjuinais!* » lui crient les tribunes. « Il veut allumer la guerre civile. — Tant qu'il « sera permis de faire entendre ici une voix libre, » dit Lanjuinais, « je ne laisserai pas avilir, dans ma personne, le « caractère de représentant du peuple. Je dirai la vérité. « Il n'est que trop vrai que depuis trois jours vous délibérez « sous le couteau. Une puissance rivale vous domine. Elle « vous environne. Au dedans des stipendiés, au dehors des « canons. Des crimes que la loi punit de mort ont été com- « mis. Une autorité usurpatrice a fait tirer le canon d'a- « larme. » Geoffroy, Drouet, Legendre, Billaud-Varennes, Julien se lèvent et se précipitent vers la tribune pour en arracher Lanjuinais. Le président se couvre. « C'en est fait « de la liberté, » dit-il avec une triste solennité, « si de tels « désordres continuent. — Qu'avez-vous fait cependant ? »

reprend Lanjuinais avec assurance. « Rien pour la dignité « de la Convention, rien pour l'inviolabilité de ses mem- « bres attaqués, depuis deux jours, jusque dans leur vie! « — Scélérat, » lui crie Thuriot, « tu as donc juré de « perdre la république par tes éternelles déclamations et « par tes calomnies? — Une Assemblée usurpatrice existe, « délibère, conspire, agit, » reprend l'impassible orateur. « Un comité directionnel sonne la guerre civile, et cette « commune révoltée existe encore! Avant-hier, quand cette « autorité rivale et usurpatrice vous faisait entourer d'armes « et de canons, on venait vous apporter cette pétition, cette « liste de proscription de vos collègues trouvée dans la boue « des rues de Paris. » A ces mots, la Montagne, les tribunes semblent s'abîmer sur Lanjuinais. La foule qui se presse aux portes et dans les couloirs pousse des cris de mort et refoule, jusqu'aux marches de la tribune, les huissiers et les gardes de la Convention. Ces cris, ces poings levés, ces gestes homicides, ces armes qui résonnent à quelques pas de lui ne donnent pas même un tremblement à l'accent de Lanjuinais. Il conclut à la répression de la commune, sous le fer des sicides de la commune.

Une députation des autorités révolutionnaires de Paris lui succède. « Délégués du peuple, » disent-ils, « Paris n'a pas « déposé les armes depuis quatre jours, et depuis quatre « jours on se joue de ses réclamations. Le flambeau de la « liberté a pâli, les colonnes de l'égalité sont ébranlées. « Les contre-révolutionnaires lèvent leurs têtes insolentes. « Qu'ils tremblent enfin! La foudre gronde et va les pul- « vériser. Représentants, les crimes des factieux de la « Convention nous sont connus. Sauvez-nous ou nous « allons nous sauver nous-mêmes! »

Billaud-Varennes demande que cette pétition, renvoyée à l'instant au comité de salut public, soit discutée séance tenante. La Plaine demande l'ordre du jour. « L'ordre du « jour, » s'écrie l'impatient Legendre, « est de sauver la « patrie! » A ces hésitations de la Convention, à ces mots de Legendre, qui semblent un signal convenu entre la Mon-

Digitized by Google

tagne et le peuple, des femmes et des spectateurs s'échappent tumultueusement des tribunes et crient aux armes! Les portes cèdent avec fracas à la pression de la foule. La Convention se croit un moment forcée dans son enceinte. « Sauvez le peuple de lui-même! » s'écrie un député de la droite nommé Richon. « Sauvez la tête de vos collègues en « décrétant leur arrestation provisoire! — Non, non, » répond avec une intrépidité antique le généreux Laréveillière-Lépeaux, homme en qui le sentiment religieux fortifie le sentiment du devoir, « non, non, pas de faiblesse! Nous « partagerons tous le sort de nos collègues!!! »

Mais quelques-uns de ces hommes qui sèment la panique dans les cœurs, et qui confondent la lâcheté avec la prudence, continuent à demander à grands cris le décret d'arrestation contre eux-mêmes. Levasseur, ami de Danton, s'élance à la tribune. Ennemi de la Gironde, mais ennemi loyal, il veut l'épuration de la Convention sans vouloir le sang de ses collègues. « On nous demande, » dit-il, « l'arresta- « tion provisoire des vingt-deux pour les couvrir contre la « fureur du peuple. Je soutiens, moi, qu'on doit les arrêter « définitivement s'ils l'ont mérité. Or ils le méritent, et je « vais le prouver. » A ces mots, de longs applaudissements votent d'avance les conclusions de Levasseur, et apprennent aux Girondins qu'ils sont déjà livrés. Levasseur poursuit, et, dans un long discours, il énumère les crimes attribués aux Girondins et soutient que, fussent-ils innocents de ces crimes, ils en sont au moins suspects; qu'à ce titre de suspects, ils doivent être arrêtés et jugés légalement par la Convention.

Le silence avec lequel on écoute Levasseur atteste le combat intérieur qui se livre dans la conscience de l'Assemblée. Barère, impatiemment attendu, arrive enfin du comité de salut public et monte à la tribune pour y lire le rapport de ce comité. Sa physionomie, contrainte quand il regarde la droite, souriante quand il regarde la Montagne, trahit d'avance les résolutions dont il est l'organe et l'inspirateur. « Le comité, » dit-il brièvement, « n'a pas cru devoir,

« par respect pour la situation morale et politique de la « Convention, décréter l'arrestation, mais il a pensé qu'il « devait s'adresser au patriotisme, à la générosité, et leur « demander la suspension volontaire de leur pouvoir, seule « mesure qui puisse faire cesser les divisions qui assiégent « la république et y ramener la paix. Le comité a pris du « reste toutes les mesures pour placer les membres dont « il s'agit sous la sauvegarde du peuple et de la force armée « de Paris. »

IX

Le silence glacial de la Montagne et le murmure de mécontentement des tribunes prouvent à l'instant aux Girondins que ce parti même ne satisfait qu'à demi l'impatience de leurs ennemis. Quelques-uns se hâtent de le saisir comme un salut, qui va leur échapper s'ils délibèrent. Isnard, le plus fougueux d'entre eux naguère, maintenant le plus découragé et le plus humble, monte, le front baissé, les marches de la tribune comme pour y expier le premier son blasphème contre Paris. « Quand on met dans la même « balance un homme et la patrie, » dit Isnard d'un accent résigné, « je penche toujours pour la patrie! Je le déclare, « si mon sang était nécessaire pour sauver ma patrie, sans « autre bourreau que moi-même, je porterais ma tête sur « l'échafaud, et moi-même je détacherais le fer fatal qui « devrait trancher ma vie. On nous demande notre suspen- « sion comme la seule mesure qui puisse prévenir les maux « extrêmes dont nous sommes menacés, eh bien! je me « suspends moi-même et je ne veux d'autre sauvegarde que « celle du peuple! » Isnard descend au milieu des félicitations des uns, du mépris des autres. Lanthenas, le faible ami de Roland, imite Isnard. « Nos passions, nos divisions, »

Digitized by Google

dit-il, « ont creusé sous nos pas un abîme. Les vingt-deux « membres dénoncés doivent s'y précipiter! » Fauchet, brûlant de chercher un asile dans l'indulgence du peuple, s'empresse de faire son sacrifice à la patrie ou à la peur. Le vieux Dussaulx, amolli par l'âge et par l'étude, fléchit aussi. Des battements de mains couvrent et décorent chacune de ces abdications. La Convention satisfaite croit échapper à la nécessité d'une épuration qui lui coûte, par l'épuration patriotique de ces abdications volontaires.

X

Mais Lanjuinais se lève et monte pour la dernière fois à la tribune. « Je crois, » dit-il d'une voix ferme comme une conscience, « je crois avoir montré jusqu'à ce moment assez « d'énergie pour que vous n'attendiez de moi ni démission « ni suspension. » A la fierté de cette déclaration, la Montagne, les tribunes, le peuple qui inonde la salle répondent par des imprécations et des menaces de mort. Lanjuinais promène un regard de dédain sur cette multitude dont les gestes le frappent de loin, et dont les invectives couvrent sa voix. Un moment de silence permet enfin à l'indignation de son âme de se faire entendre dans un reproche immortel à la lâcheté de ses ennemis. « Quand les sacrificateurs antiques, » dit-il, « traînaient jadis les victimes à l'autel pour les immo- « ler, ils les couronnaient de fleurs et de bandelettes!... « lâches! ils ne les insultaient pas!... » A cette majestueuse image, relevée par la sinistre analogie de l'orateur avec la victime, du sacrificateur avec le peuple, le tumulte, honteux de lui-même, cesse, et le peuple baisse à son tour son front. Quand le sublime du langage se trouve mêlé au sublime de l'action, l'homme est subjugué malgré lui, l'éloquence devient héroïsme et le génie se confond avec la vertu.

« C'en est fait, » poursuit Lanjuinais, « on ne peut sortir « d'ici ni même se mettre aux fenêtres pour demander jus- « tice à la nation. Les canons sont braqués contre nous. « Aucun vœu légal ne peut être émis dans cette enceinte. « Je me tais... » Et il descend.

Barbaroux, moins éloquent, aussi inflexible, succède à Lanjuinais. « Si mon sang était nécessaire à l'affermissement « de la liberté, je le verserais, » dit-il. « Si le sacrifice de « mon honneur était nécessaire à la même cause, je vous « dirais : Enlevez-le-moi ; la postérité sera mon juge. « Enfin, si la Convention croyait la suspension de mes pou- « voirs nécessaire, j'obéirais à son décret. Mais je ne dépo- « serai jamais moi-même les pouvoirs dont j'ai été investi « par le peuple... Non, n'attendez de moi aucune démis- « sion. J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon « serment ! » On admire. On se tait.

« Des sacrifices à la patrie ! » s'écrie Marat. « Oublient-ils « qu'il faut être purs pour offrir de tels sacrifices? C'est à « moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer pour tous ! « J'offre donc ma suspension du moment où vous aurez « ordonné l'arrestation des vingt-deux ; et je demande « qu'en rayant de la liste Ducos, Lanthenas et Dussaulx, « qui ne méritent pas l'honneur de la proscription, vous « y ajoutiez les têtes de Fermont et de Valazé, qui n'y « sont pas ! »

•

XI

Billaud-Varennes combattait, comme Marat, la mollesse des conclusions de Barère, quand un nouveau tumulte éclate aux portes de l'Assemblée et suspend un moment toute délibération. Lacroix, l'ami et le confident de Danton, lancé secrètement par lui dans cette circonstance, se préci-

pite dans l'enceinte, les bras tendus comme un homme qui implore asile et vengeance contre des assassins. Il simule l'attitude, la voix, les gestes de l'effroi. « Des armes ont « été dirigées contre ma poitrine, » dit-il. « La Convention « est sous la mitraille. Nous avons juré de vivre libres « ou de mourir; eh bien ! il faut savoir mourir, mais mou- « rir libres ! »

La Gironde et la Plaine confirment les paroles de Lacroix. Ils attestent que plusieurs d'entre eux ont été repoussés dans la salle et ont subi des outrages. Danton se montre également indigné. Barère s'écrie que la Convention asservie ne peut faire des lois ; que de nouveaux tyrans la surveillent; que cette tyrannie siége dans le comité révolutionnaire de la commune ; que ce conseil renferme des scélérats dans son sein : il désigne l'Espagnol Gusman, l'ami et l'agent de Marat; qu'en ce moment et sous les yeux de la Convention, on distribue aux troupes qui la cernent la solde de l'insurrection. Danton soutient Barère et demande qu'on charge le comité de salut public de venger la représentation opprimée. Un décret ordonne à la force armée de s'éloigner de l'enceinte. Mallarmé, épuisé de voix, cède la présidence à Hérault de Séchelles, le président de parade des jours de faiblesse!

Peut-être si tous les Girondins absents eussent été présents, si Vergniaud, dont la modération avait capté la Plaine et assoupi la Montagne, avait prononcé en ce moment une de ses magnifiques harangues, apaisé le peuple par des promesses, fait rougir la Convention par le spectacle de son oppression; cette tentative de Lacroix et de Danton pour sauver les vingt-deux têtes n'eût pas été perdue. Mais tous les orateurs de la Gironde étaient éloignés ou muets. Barère provoqua seul une seconde fois l'Assemblée. « Citoyens, » dit-il, « je vous le répète, sachons si nous « sommes libres ! Je demande que la Convention aille déli- « bérer au milieu de la force armée, qui sans doute la « protégera. »

A ces mots, Hérault de Séchelles descend du fauteuil et

se place à la tête d'une colonne de députés disposés à le suivre. Les Girondins et la Plaine se précipitent sur ses pas. La Montagne, indécise, reste immobile. « Ne sortez pas, » lui crient les Jacobins des tribunes. « C'est un piége où les « traîtres veulent conduire les patriotes. Vous serez égor- « gés! — Quoi! vous abandonnerez vos collègues qui vont « se jeter dans le sein du peuple et vous les livrerez ainsi à « une mort certaine en faisant croire à ce peuple qu'il y a « deux Conventions, une dedans, une dehors de cette « enceinte? » répondent avec des gestes suppliants les députés de la Plaine. Danton s'élance généreusement au milieu d'eux. Robespierre délibère un moment avec Couthon, Saint-Just et un groupe de Jacobins. Ils se décident enfin à descendre de leurs bancs et à s'unir au cortége.

Les portes s'ouvrent à l'aspect du président ceint de l'écharpe tricolore. Les sentinelles présentent les armes. La foule livre passage aux représentants. Ils s'avancent vers le Carrousel. La multitude qui couvre cette place salue les députés. Des cris de vive la Convention! livrez les vingt-deux! à bas les Girondins! mêlent la sédition au respect. La Convention, impassible à ces cris, marche processionnellement jusqu'aux pièces de canon, près desquelles le commandant général Henriot semblait l'attendre au milieu de son état-major. Hérault de Séchelles ordonne à Henriot de faire retirer cet appareil de force et de livrer passage à la représentation nationale. Henriot, qui sent en lui la toute-puissance de l'insurrection armée, fait cabrer son cheval en reculant de quelques pas, et avec un geste impératif : « Vous ne sortirez pas, » dit-il à la Convention, « que vous « n'ayez livré les vingt-deux. — Saisissez ce rebelle! » dit Hérault de Séchelles aux soldats en montrant de la main Henriot. Les soldats restent immobiles. « Canonniers, à « vos pièces! soldats, aux armes! » crie Henriot à ses bataillons.

A ces mots, répétés sur toute la ligne par les officiers, un mouvement de concentration s'opère autour des pièces de canon. La Convention rétrograde. Hérault de Séchelles passe

avec les députés par la voûte du palais dans le jardin. Là, des bataillons fidèles, postés à l'extrémité de la grande allée sur la place de la Révolution, appelaient par leurs acclamations les membres de l'Assemblée, jurant de les couvrir de leurs baïonnettes. Hérault de Séchelles s'y dirige. Un bataillon des sections insurgées lui barre le passage avant d'atteindre le Pont-Tournant. La Convention, groupée autour de son président, hésite et s'arrête.

Marat, sortant alors d'une contre-allée, escorté d'une colonne de jeunes Cordeliers qui crient *vive l'Ami du peuple!* somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner. La Convention captive, mais affectant d'être satisfaite du peu de pas qu'on lui a laissé faire, rentre dans la salle. Couthon joint la dérision au dedans à la violence au dehors. « Citoyens, » dit-il, « tous les membres de la Convention « doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. Vous « avez marché vers le peuple. Partout vous l'avez trouvé « respectueux pour ses représentants, implacable contre les « conspirateurs. Maintenant donc que vous vous sentez « libres dans vos délibérations, je demande non pas quant « à présent un décret d'accusation contre les vingt-deux « dénoncés, mais un décret qui les mette en arrestation « chez eux, ainsi que les membres de la commission des « Douze et les ministres Clavière et Lebrun ! »

XII

Un applaudissement simulé, mais unanime, atteste qu'il ne reste plus même à la Convention la pudeur de sa situation. Legendre, Couthon et Marat font entendre cependant un accent de pitié en faveur des membres de la commission des Douze qui ont protesté contre l'arrestation d'Hébert et de Varlet. On efface de la liste des proscrits Fonfrède, Saint-Martin et quelques autres.

Digitized by Google

Des pétitionnaires s'offrent à servir d'otages aux départements dont les députés vont être emprisonnés. « Je n'ai pas « eu besoin de baïonnettes pour défendre la liberté de mes « opinions, » répond Barbaroux. « Je n'ai pas besoin « d'otages pour protéger ma vie. Mes otages sont la pureté « de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris, entre « les mains de qui je me remets.—Et moi, » dit Lanjuinais, « je demande des otages, non pour moi qui ai fait depuis « longtemps le sacrifice de ma vie, mais pour empêcher la « guerre civile d'éclater et pour maintenir l'unité de la « république ! » Aucun murmure insultant ne répondit à ces dernières paroles des vingt-deux. La Convention, en les frappant, sentit qu'elle s'était frappée elle-même. En les plaignant elle se plaignait. La Montagne descendit silencieusement de ses bancs en évitant de regarder les hommes qu'elle venait de proscrire. Plusieurs s'étaient évadés. D'autres s'étaient tenus renfermés chez Meilhan, un de leurs collègues, et se dispersèrent quand le résultat de la journée fut connu. Barbaroux, Lanjuinais, Vergniaud, Mollevault, Gardien restèrent sur leurs bancs, attendant vainement les hommes armés qui devaient s'assurer de leur personne ; ne les voyant pas venir, ils se rendirent d'eux-mêmes à leur demeure. Des gendarmes furent envoyés par le comité révolutionnaire pour les garder à vue dans leurs maisons.

XIII

Telle fut la catastrophe politique de ce parti. Il mourut comme il était né, d'une sédition légalisée par la victoire. La journée du 2 juin, qu'on appelle encore le 31 mai, parce que la lutte dura trois jours, fut le 10 août de la Gironde. Ce parti tomba de faiblesse et d'indécision, comme le roi qu'il avait renversé. La république qu'il avait fondée s'é-

croula sur lui après huit mois seulement d'existence. On honora ce groupe de républicains pour ses intentions, on l'admira pour ses talents, on le plaignit pour ses malheurs, on le regretta à cause de ses successeurs, et parce que ses chefs en tombant ouvrirent cette longue marche à l'échafaud. On se demande après la disparition de ce parti quelle était son idée et s'il en avait une? L'histoire se demande à son tour si le triomphe de la Gironde au 31 mai aurait sauvé la république? s'il y avait dans ces hommes de paroles, dans leurs conceptions, dans leur union, dans leurs caractères et dans leur génie politique les éléments d'un gouvernement à la fois dictatorial et populaire, capable de comprimer les convulsions de la France au dedans, de faire triompher la nation au dehors, et de procurer l'avénement d'une république régulière en la préservant des rois et des démagogues? L'histoire n'hésite pas à répondre : Non; les Girondins n'avaient en eux aucune de ces conditions. La pensée, l'unité, la politique, la résolution, tout leur manquait. Ils avaient fait la Révolution sans la vouloir; ils la gouvernaient sans la comprendre. La Révolution devait se révolter contre eux et leur échapper.

Il faut deux choses à des hommes d'État pour diriger les grands mouvements d'opinion auxquels ils participent : l'intelligence complète de ces mouvements, et la passion dont ces mouvements sont l'expression dans un peuple. Les Girondins n'avaient complétement ni l'une ni l'autre. A l'Assemblée législative ils avaient pactisé longtemps avec la monarchie, mal acceptée par eux, et n'avaient pas compris qu'un peuple ne se transforme et ne se régénère presque jamais sous la main et sous le nom du pouvoir auquel il échappe. La république, timidement tramée par quelques-uns d'entre eux, avait été plutôt accueillie comme une nécessité fatale, qu'embrassée comme un système par les autres. Dès le lendemain de sa proclamation, ils avaient redouté le fruit de leur enfantement, comme une mère qui serait accouchée d'un monstre. Au lieu de travailler à fortifier la république naissante, ils n'avaient montré de solli-

citude que pour l'affaiblir. La constitution qu'ils lui proposaient ressemblait à un regret plutôt qu'à une espérance. Ils lui contestaient un à un tous ses organes de vie et de force. L'aristocratie se révélait, sous une autre forme, dans toutes leurs institutions bourgeoises. Le principe populaire s'y sentait d'avance étouffé. Ils se défiaient du peuple. Le peuple à son tour se défiait d'eux. La tête craignait le bras, le bras craignait la tête. Le corps social ne pouvait que s'agiter ou languir.

Aussi les Girondins, depuis leur avénement, avaient-ils marché de défis en concessions et de résistances en défaites. Le 10 août leur avait arraché le trône, dont ils rêvaient encore la conservation dans le décret même où Vergniaud proclamait la déchéance du roi. Danton leur avait arraché les proscriptions de septembre, qu'ils n'avaient su ni prévenir par un déploiement de force, ni punir en couvrant les victimes de leurs corps. Robespierre leur avait arraché la tête de Louis XVI, cédée lâchement en échange de leurs propres têtes. Marat leur avait arraché son impunité et son triomphe après son accusation au 10 mars. Les Jacobins leur avaient arraché le ministère dans la personne de Roland. Enfin Pache, Hébert, Chaumette et la commune leur arrachaient maintenant leur abdication et ne leur laissaient que la vie. Faibles au dedans, ils avaient été malheureux au dehors. Dumouriez, leur homme de guerre, avait trahi la république, et jeté sur eux, par cette trahison, le soupçon de complicité. Les armées sans chefs, sans discipline, sans recrutement reculaient de défaites en défaites. Les places fortes du Nord tombaient ou ne se défendaient qu'avec leurs murailles. Le royalisme conquérait l'Ouest; le fédéralisme disloquait le Midi ; l'anarchie paralysait le centre; les factions tyrannisaient la capitale. La Convention, riche d'orateurs, mais sans chefs politiques, flottait entre leurs mains en admirant leurs discours, mais en se jouant de leurs actes. Ils détestaient les Jacobins, et ils les laissaient régner. Ils abhorraient le tribunal révolutionnaire, et ils le laissaient frapper au hasard, en attendant qu'il les

frappât eux-mêmes. Ils redoutaient le déchirement de la république, et leurs correspondances désespérées ne cessaient de pousser leurs départements au suicide par le fédéralisme.

XIV

Encore quelques mois d'un pareil gouvernement, et la France, à demi conquise par l'étranger, reconquise par la contre-révolution, dévorée par l'anarchie, déchirée de ses propres mains, aurait cessé d'exister et comme république et comme nation. Tout périssait entre les mains de ces hommes de paroles. Il fallait, ou se résigner à périr avec eux, ou fortifier le gouvernement. La violence s'en empara. Elle prit, comme elle avait fait au 10 août, cette dictature que personne n'osait prendre encore dans la Convention. L'insurrection de la commune, quoique fomentée et dirigée par des passions perverses, fut présentée aux yeux des patriotes comme l'insurrection du salut public. Le peuple, voyant clairement qu'il allait périr, porta illégalement sa propre main au gouvernail, et l'arracha aux mains impuissantes qui le laissaient dériver. Le peuple crut user en cela de son droit suprême, du droit d'exister. On l'accusa de s'être arrogé l'initiative sur les départements et d'avoir substitué la volonté de Paris à la volonté de la France. Que pouvaient, dirent les patriotes du 31 mai, les départements à la distance où ils étaient des événements? Avant qu'on les eût consultés, avant qu'ils eussent répondu, avant que leur force d'opinion et leur force armée fussent arrivées à Paris, les coalisés pouvaient être à ses portes, les Vendéens aux portes d'Orléans, la république étouffée dans son berceau. Dans les périls extrêmes la proximité est un droit. C'est à la partie du peuple la plus rapprochée du danger public d'y

pourvoir la première. En pareil cas, la mesure du pouvoir est la portée du bras. Une ville exerce alors la dictature de sa situation, sauf à la faire ratifier ensuite. Paris l'avait exercée maintes fois avant et depuis 1789. La France ne lui reprochait ni le 14 juillet, ni le Jeu de Paume, ni même le 10 août, où Paris avait conquis pour elle, sans la consulter et sans l'attendre, la Révolution et la république.

D'ailleurs, quelles que soient les théories d'égalité abstraite entre les villes d'un empire, ces théories cèdent malheureusement la place au fait dans des circonstances d'exception; et ce fait a son droit, car il a sa justice quand il a sa nécessité. Sans doute, les villes où siégent les gouvernements ne sont que des membres du corps national; mais ce membre, c'est la tête! La capitale d'une nation exerce sur les membres une puissance d'initiative, d'entraînement et de résolution, en rapport avec les sens plus énergiques dont la tête est le siége dans la nation comme dans l'individu. La polémique rigoureuse peut contester avec raison ce droit, l'histoire ne peut le nier. Dans les temps réguliers, le gouvernement est partout en proportion égale. Dans les temps extrêmes, le gouvernement est, non de droit, mais de fait, partout où on le saisit. L'initiative est la maîtresse des choses quand elle est dans le sens des choses. Le 31 mai était illégal, qui le justifie? Mais le 10 août était-il légal? C'était le titre des Girondins cependant. Quel parti pouvait légitimement alors invoquer la loi? Aucun. Tous l'avaient violée. La loi n'était, dans cette usurpation réciproque et continue, ni dans la Montagne, ni dans la Gironde, ni dans la commune, ni à Paris, ni à Bordeaux. La loi n'était plus, ou plutôt la loi était l'instinct de conservation d'un grand peuple. La loi, c'était la Révolution elle-même! Un peuple égaré par son patriotisme crut la promulguer au milieu du tumulte et de la sédition de ces trois journées. C'était le désordre, mais à ses yeux c'était la loi pourtant; car cette violence lui paraissait la mesure qui pouvait seule sauver la patrie et la Révolution. Le 10 août, lui disait-on, pouvait seul sauver la liberté, le 31 mai sauver la nation.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

I

Après cette journée où le peuple ne fit d'autre usage de sa force que de la montrer et d'exercer la pression de Paris sur la représentation, il se retira sans commettre aucun excès. Il semblait avoir la conscience d'un service immense rendu à la liberté. Il illumina spontanément les rues. Il n'insulta personne. Il laissa les Girondins sortir librement des Tuileries et se rendre isolément à leur domicile. Ce n'était pas des têtes qu'il semblait vouloir, mais un gouvernement. Il croyait avoir affranchi la Convention du joug de quelques ambitieux et des trames de quelques traîtres. Cela lui suffisait. Il était prêt à obéir à la Convention, pourvu qu'il la crût libre. Aucune tentative pour le pousser plus loin ne put l'entraîner à établir une tyrannie.

Un seul homme voulut faire aboutir le mouvement à son ambition personnelle : ce fut Marat. Il échoua et fut obligé de se justifier aux Jacobins de l'accusation d'aspirer à la dictature. Les discours qu'il avait tenus à la Convention, à la commune et au peuple, pendant les oscillations de ces trois journées, tendaient évidemment à le désigner lui-même

comme le chef indispensable. Billaud-Varennes le lui reprocha avec rudesse. « Je suis dénoncé, » répondit Marat, « pour avoir demandé un chef, un maître, c'est-à-dire un « tyran. Je ne parais pas ici pour me disculper, car je suis « persuadé que personne n'ajoute foi à cette calomnie. Il « est désagréable de parler français devant des ignorants « qui ne l'entendent pas ou devant des fripons qui ne veu- « lent pas l'entendre. Hier au soir, à neuf heures, des « députations de plusieurs sections vinrent me consulter « sur le parti qu'elles devaient prendre. Quoi! leur dis-je, « le tocsin de la liberté sonne et vous demandez des con- « seils? J'ajoutai à cette occasion : Je vois qu'il est impossible « que le peuple se sauve sans un chef qui dirige ses mou- « vements. Des citoyens qui m'entouraient s'écrièrent : — « Quoi! vous demandez un chef? — Non, répondis-je. « Je demande un guide et non un maître. C'est bien diffé- « rent. »

II

Marat réprimandé pour son ambition, Danton le fut à son tour pour son inaction et pour ses ménagements envers les Girondins. Ce même Varlet, qui avait proposé au comité de l'Archevêché les plans les plus atroces contre les Girondins, osa attaquer Danton, à la tribune des Cordeliers, au milieu de ses amis et au foyer même de sa puissance. Varlet crut que le moment d'ébrécher cette popularité gigantesque et de fonder la sienne sur les débris de celle du tribun était venu. En effet, Danton chancelait déjà. Son silence au comité de salut public, son inertie à la Convention, ses tempéraments pendant la crise, ses apostrophes grondeuses au peuple insurgé étaient pour les Cordeliers des signes d'un patriotisme endormi ou d'une complicité cachée avec les

Girondins. Les Cordeliers, laissant parler ainsi Varlet contre leur idole, montrèrent qu'elle n'était pas inviolable dans leur cœur. Danton était absent. Camille Desmoulins défendit son patron contre les insinuations de Varlet, en étalant devant le peuple les titres révolutionnaires de l'homme du 10 août et du 2 septembre.

Le crédit de Danton sortit encore intact de cette lutte. Le soir Camille Desmoulins étant venu lui raconter cette insolence de Varlet : « Je te remercie, » lui dit Danton, « de « m'avoir vengé de ce reptile. Quand le peuple aura trouvé « un autre Danton, il pourra être ingrat impunément et « me sacrifier à ses caprices. Mais je ne crains rien, » ajouta-t-il en se frappant le front de la paume de la main ; « il y a là deux têtes : une pour soulever la Révolution, une « autre pour la conduire. » Danton, dans ses audacieuses confidences, déguisait moins, de jour en jour, sa pensée de s'emparer de la république et de transformer le gouvernement. « Je parle peu, » disait-il quelques jours après à un autre de ses affidés. « Je songe même à m'éclipser pour un « temps. Il faut user les factions. Les révolutions ont leur « lassitude. C'est là que je vous attends ! »

III

La Montagne fit renouveler le lendemain les comités, à l'exception de celui de salut public. Elle y jeta en majorité ses membres les plus prononcés. L'impulsion de la veille lui imprimait la force des masses. Elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus, envoya des commissaires dans les départements douteux, annula le projet de constitution proposé par les Girondins, et chargea le comité de salut public de rédiger dans les huit jours un projet de constitution entièrement démocratique. Elle pressa le recru-

tement et l'armement de l'armée révolutionnaire, cette levée en masse du patriotisme. Elle décréta l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches. Elle envoya, coup sur coup, accusés sur accusés au tribunal révolutionnaire. Ses séances ne furent plus des délibérations, mais des motions brèves, décrétées à l'instant par acclamation et renvoyées sur l'heure aux différents comités pour les moyens d'exécution. Elle dépouilla le pouvoir exécutif du peu d'indépendance et de responsabilité qu'il avait encore. Sans cesse appelés dans le sein de ses comités, les ministres ne furent plus que les exécuteurs passifs des mesures qu'elle décrétait. Ses commissaires, envoyés dans les départements, furent investis par elle d'un pouvoir dictatorial qui supprimait devant eux toutes les autorités intermédiaires et même toutes les lois, et qui semblait transporter aux extrémités de la république l'ubiquité et la toute-puissance de la Convention. De ce jour l'Assemblée cessa d'être représentation pour devenir gouvernement. Elle administra, elle jugea, elle frappa, elle combattit elle-même. Ce fut la France assemblée : tête et main tout à la fois. Cette dictature collective avait sur la dictature d'un seul cet avantage qu'elle était invulnérable et qu'un coup de poignard ne pouvait l'interrompre ni la renverser.

De ce jour aussi, on ne discuta plus, on agit. La disparition des Girondins enleva la voix à la Révolution. L'éloquence fut proscrite avec Vergniaud. A l'exception des rares journées où les grands chefs de parti, comme Danton et Robespierre, prirent la parole, non pour réfuter des opinions, mais pour intimer des volontés et promulguer des ordres, les séances devinrent presque muettes. Un grand silence se fit désormais dans la Convention, interrompu seulement par le pas accéléré des bataillons qui défilaient dans l'enceinte, par les salves du canon d'alarme et par les coups de la hache qui frappait sur la place de la Révolution.

IV

Cependant les vingt-deux Girondins, les membres de la commission des Douze et un certain nombre de leurs amis, avertis de leur danger par ce premier coup d'ostracisme, s'enfuyaient dans leur département, et couraient protester contre la mutilation de la patrie. Les victimes du 31 mai n'avaient pas été jetées dans les cachots dès le premier jour. La commune se contenta de les avoir exilés de leurs siéges de législateurs. La pitié de leurs collègues semblait leur laisser volontairement la facilité de se soustraire par la fuite à des emprisonnements plus étroits et à des assassinats presque certains. Des gendarmes, accoutumés au respect envers des membres de la représentation nationale, gardaient les détenus dans leurs maisons. Plutôt serviteurs que geôliers, ces hommes, facilement attendris ou captés, laissaient communiquer les députés proscrits avec leur famille et leurs amis au dehors. Les captifs recevaient des visites, quelques-uns même avaient la permission de sortir la nuit. On se contentait de leur parole de ne pas s'évader de Paris.

Le plus grand nombre de ceux qui avaient attendu l'issue de l'insurrection du 2 juin, chez Meilhan, dans la rue Saint-Honoré, avaient déjà pris ce parti. Les autres s'évadèrent un à un. Robespierre, Danton, le comité de salut public, le peuple lui-même semblaient fermer les yeux sur ces évasions, comme pour se soustraire à eux-mêmes des victimes qu'il leur serait pénible de frapper.

V

Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Salles, Péthion, Bergoing, Lesage, Cussy, Kervélégan, Lanjuinais se jetèrent dans la Normandie, et, après avoir parcouru, en les soulevant, les départements entre la mer et Paris, ils établirent à Caen le foyer et le centre de l'insurrection contre la tyrannie de Paris. Ils se donnèrent le nom d'Assemblée centrale de la résistance à l'oppression. Biroteau et Chasset étaient parvenus jusqu'à Lyon. Les sections armées de cette ville s'agitaient en mouvements contraires et déjà sanglants. Brissot s'enfuit à Moulins, Rabaut Saint-Étienne à Nîmes. Grangeneuve, envoyé par Vergniaud, Fonfrède et Ducos, à Bordeaux, leva des bataillons prêts à marcher sur la capitale. Toulouse suivit la même impulsion de résistance à Paris.

Les départements de l'Ouest étaient en feu et se réjouissaient de voir la république, déchirée en factions contraires, leur offrir la complicité d'un des deux partis pour le rétablissement de la royauté. Le centre montagneux de la France, où le joug de Paris est moins accepté et où l'éloignement des frontières rend moins présents les dangers extérieurs, s'émut. Le Tarn, le Lot, l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Hérault, l'Ain, l'Isère, le Jura, en tout soixante et dix départements, se déclarèrent en scission avec la Convention. Ces départements chargèrent leurs autorités constituées de prendre toutes les mesures pour venger la représentation nationale. Ils s'envoyèrent réciproquement des députations pour combiner leur soulèvement. Marseille enrôla dix mille hommes à la voix de Rebecqui et des jeunes amis de Barbaroux. Elle emprisonna les commissaires de la Convention, Roux et Antiboul. Le royalisme, toujours couvant dans le Midi, transforma insensiblement ce mouvement

du patriotisme en insurrection monarchique. Rebecqui, désespéré des atteintes involontaires qu'il portait à la république et de voir le royalisme s'emparer du mouvement du Midi, échappa au remords par le suicide et se précipita dans la mer. Lyon et Bordeaux emprisonnèrent également les envoyés de la Convention comme Maratistes. Les premières colonnes de l'armée combinée des départements commencèrent à s'ébranler de toutes parts. Six mille Marseillais étaient déjà à Avignon, prêts à remonter le Rhône et à faire leur jonction avec les insurgés de Nîmes et de Lyon. La Bretagne et la Normandie réunies concentraient leurs premières forces à Évreux.

VI

Au dehors, la situation de la Convention n'était pas moins tendue. L'Angleterre bloquait tous nos ports. Une armée de cent mille hommes, Anglais, Hollandais, Autrichiens, pressait et entamait les départements du Nord. Condé, bloquée, voyait le général Dampierre expirer en tentant de la défendre. Valenciennes, bombardée par trois cents bouches à feu, n'était plus qu'un amas de cendres protégé par des remparts imprenables. Les émigrés, les Autrichiens et les Prussiens avaient passé le Rhin et menaçaient les départements de l'Alsace d'une invasion de plus de cent mille combattants. Custine et nos garnisons du Rhin les arrêtaient à peine. Ce général, retranché dans les lignes de Wissembourg, songeait à se réfugier dans Strasbourg. Mayence, abandonnée, avec une garnison de vingt mille soldats d'élite paralysés ainsi pour la guerre active, se défendait héroïquement contre les attaques du général Kalkreuth à la tête de soixante et dix mille hommes. Le roi de Prusse, au milieu d'un autre corps d'armée, en face de Custine, n'attendait,

pour porter les derniers coups, que la nouvelle de la reddition de Mayence. De Strasbourg aux Alpes l'insurrection girondine soulevait la Franche-Comté et rendait l'accès du haut Jura praticable aux intrigues et aux armes des émigrés. Avoir le même ennemi, c'est la seule alliance entre les factions !

VII

Vingt mille jeunes volontaires franc-comtois poussés au royalisme par leur indignation contre les Montagnards et contre Marat, étaient prêts à descendre sur Lyon et sur Mâcon pour grossir l'armée du Midi marchant contre Paris. Quatre-vingt mille Savoyards et Piémontais, postés sur les hauteurs du comté de Nice et au confluent des hautes gorges des Alpes de la Savoie, menaçaient Toulon, Grenoble, Lyon. Ces troupes étrangères proposaient aux royalistes de l'intérieur leurs secours armés contre les tyrans de la république. Biron, qui commandait l'armée d'Italie, n'avait que quelques milliers d'hommes découragés et indisciplinés pour couvrir à la fois la Provence et la frontière. Dans les Pyrénées, notre guerre avec l'Espagne, molle et sans gloire des deux côtés, se renfermait dans les gorges, laissant nos provinces du Roussillon sous le coup d'une invasion toujours ajournée, mais toujours imminente. Les désastres de l'armée révolutionnaire dans la Vendée complétaient ce tableau des calamités de la république et des extrémités de la Convention. La force n'était plus qu'au cœur. Pour ne pas désespérer de la lutte que la république concentrée à Paris avait à soutenir, il fallait porter dans son âme toute la foi de la nation dans la liberté. La Convention avait cette foi ; elle se dévoua, et elle dévoua la France ou à la mort ou à son œuvre. Ce fut sa gloire, son excuse et son salut. Danton et

Robespierre, la commune de Paris et les Jacobins soutinrent son énergie au niveau de ses périls, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par la terreur qu'ils lui imprimaient. Ils la placèrent entre la contre-révolution et l'échafaud : elle n'eut que le choix de la mort; elle choisit la mort glorieuse, et se résolut à combattre contre tout espoir.

VIII

Pour montrer qu'elle ne désespérait pas de l'avenir, la Convention vota, en quelques jours de discussion, la nouvelle constitution dont elle avait chargé le comité de salut public de lui présenter le plan. Hérault de Séchelles lut le rapport.

Cette constitution cessait d'être représentative pour devenir démocratique, c'est-à-dire que la représentation générale, universelle, directe, y appelait partout et toujours le peuple lui-même, sous toutes les formes, à l'exercice immédiat de la souveraineté. On consultait la nation sur toutes les lois; l'élection nommait tous les pouvoirs exécutifs, les contrôlait et les destituait à son gré. Robespierre, dont les principes avaient prévalu dans cette conception, la défendit aux Jacobins contre les attaques des démagogues exagérés, tels que Roux et Chabot. « Défiez-vous, » dit-il, « de ces ci-« devant prêtres coalisés avec les Autrichiens. Prenez garde « au nouveau masque dont les aristocrates vont se couvrir! « J'entrevois dans l'avenir un nouveau crime, qui n'est « peut-être pas loin d'éclater; mais nous le dévoilerons, et « nous écraserons les ennemis du peuple sous quelque « forme qu'ils osent se présenter! »

Les Jacobins, qui affectaient de conserver toujours l'avantage de la modération sur les Cordeliers et qui devaient à ce caractère réfléchi et politique de leurs actes une partie de

leur puissance, applaudirent aux paroles de Robespierre. Ils envoyèrent une députation, dont Collot d'Herbois fut l'orateur, supplier les Cordeliers de faire taire les détracteurs de la constitution et de rallier tous les cœurs à une œuvre que le temps rendrait plus populaire encore. Les Cordeliers fléchirent à la voix des Jacobins; ils chassèrent de leur société, comme perturbateurs et anarchistes, Roux et Leclerc des Vosges, et pardonnèrent à Varlet en considération de l'ardeur de sa jeunesse. La constitution, ainsi sanctionnée par les deux sociétés souveraines de l'opinion à Paris et couverte de l'égide de Robespierre, fut envoyée à toutes les municipalités de la république pour être présentée à l'acceptation du peuple français convoqué en assemblées primaires.

Quant à Danton, il lança cette constitution au peuple comme un jouet déjà brisé dans sa pensée. Il n'aimait du peuple que sa force; il croyait peu à la liberté; il s'inquiétait peu de l'avenir; il était de la race de ces hommes qui ne s'insurgent contre les tyrannies que par une tyrannie plus grande. Quand ils ne sont pas des esclaves révoltés, ils deviennent les plus insolents des dominateurs. Toutes ces théories constituantes n'étaient aux yeux de Danton que des puérilités plus ou moins habiles; il lui en coûtait peu de les écrire, car il ne lui en coûtait rien de les effacer. Il ne connaissait en révolution qu'un seul gouvernement légitime : le gouvernement de la circonstance et la loi de la nécessité.

IX

Le bruit courait alors que la Convention, embarrassée des Girondins captifs à Paris, n'osant ni les juger ni les absoudre, se proposait de faire un sacrifice à la paix et à la réconciliation avec les départements en amnistiant les vingt-

deux. C'était en effet l'avis de Danton : les rigueurs inutiles lui pesaient et le souvenir de septembre l'éloignait du meurtre. Valazé, indigné de l'outrage caché dans un pareil pardon, écrivit à la Convention qu'il ne pouvait croire à ce projet du comité de salut public; que la liberté lui était moins chère que l'honneur, et qu'il repousserait avec horreur le pardon. Vergniaud, également intrépide et qui jetait le défi à ses vainqueurs du fond de sa prison, écrivit une lettre dans le même sens. « Je demande à être jugé, » disait-il. « Si je suis coupable, je me suis mis volontairement « en état d'arrestation pour offrir ma tête en expiation des « trahisons dont je serais convaincu; si mes calomniateurs « ne produisent pas leurs preuves contre moi, je demande « à mon tour qu'ils aillent à l'échafaud. Citoyens mes col- « lègues, je m'en rapporte à votre conscience; votre justice « sera jugée à son tour par la postérité. » Les restes du parti de la Gironde, encouragés par le soulèvement des départements, se rendirent en masse à la séance de la Convention pour appuyer la lecture de ces lettres et des pétitions en faveur des proscrits. « Ce sont des brandons de guerre « civile qu'on vous jette! » s'écria Legendre, « hâtez-vous de « les éteindre en passant dédaigneusement à vos délibéra- « tions. » La Convention écarta ces pétitions. Barère lut un rapport du comité de salut public. Il y glorifiait le 31 mai, tout en demandant des mesures sévères pour ramener les Jacobins et la commune au respect du pouvoir suprême concentré dans la Convention. « Hommes de la « Montagne, » disait Barère en finissant, « vous ne vous « êtes pas placés sans doute sur ce point le plus élevé pour « vous élever au-dessus de la vérité; sachez donc l'enten- « dre. Ne prononcez pas avant l'opinion sur la culpabilité « des collègues que vous avez repoussés de votre sein, et « donnez, en attendant le jugement, des otages aux dépar- « tements alarmés. » Robespierre, Lacroix, Thuriot et Legendre s'indignèrent de cette faiblesse; Robespierre s'étonna de ce qu'on osât remettre en question ce que le peuple avait jugé.

On annonça au même moment à la Convention que les administrateurs des départements insurgés venaient de faire arrêter les commissaires Romme, Prieur de la Côte-d'Or, Ruhl et Prieur de la Marne. « Je connais Ruhl, » s'écria Couthon, « il serait libre encore en face de toutes les bouches à « feu de l'Europe ! » On demanda par acclamation la prompte punition des administrateurs rebelles. Quelques membres de la droite proposèrent des mesures faibles ou perfides d'expectative. Danton sembla sortir, à ces mots, de l'inexplicable inertie qu'on lui reprochait.

« Eh quoi ! » dit-il, « on semble douter de la république ? « C'est au moment d'un grand enfantement que les corps « politiques comme les corps physiques paraissent menacés « d'une destruction prochaine. Nous sommes entourés d'o- « rages ! la foudre gronde ! eh bien ! c'est du milieu de ses « éclats que sortira l'ouvrage qui immortalisera la nation « française. Rappelez-vous, citoyens, ce qui s'est passé du « temps de la conspiration de la Fayette ; rappelez-vous « l'état de Paris alors, les patriotes opprimés, proscrits, « menacés partout, les plus grands malheurs suspendus « sur nous ! C'est aujourd'hui la même situation ! il semble « qu'il n'y ait de péril que pour ceux qui ont créé la li- « berté ! La Fayette et sa faction furent bientôt démasqués. « Aujourd'hui les nouveaux ennemis du peuple sont déjà « en fuite sous de faux noms. Ce Brissot, ce coryphée de la « secte impie qui va être étouffée, cet homme qui vantait « son courage et qui se targuait de son indigence en m'ac- « cusant, moi, d'être couvert d'or, n'est plus qu'un misérable, dont le peuple a déjà fait justice à Moulins, en l'ar- « rêtant comme un conspirateur. On dit que l'insurrection « de Paris cause des mouvements dans les départements ? « Je le déclare à la face de l'univers, ces événements feront « la gloire de cette superbe cité ! je le déclare à la face de « la France, sans le canon du 31 mai les conspirateurs nous « faisaient la loi ! que le crime de cette insurrection re- « tombe sur nous !!! »

X

Cet orgueilleux défi à la postérité n'eut qu'un écho unanime sur la Montagne. Danton s'associait à l'insurrection victorieuse du 31 mai, et lui donnait devant la France le baptême du patriotisme.

Couthon convertit en motion l'enthousiasme excité par ces paroles, et fit voter non-seulement l'amnistie des bandes qui avaient assiégé la Convention, mais encore l'éloge de la commune, du peuple et même du comité insurrecteur de Paris, pendant les journées du 31 mai, du 1er et du 2 juin.

Ducos, resté avec Fonfrède sur les bancs déserts des Girondins, s'efforça de fléchir la colère des vainqueurs et d'exciter leur indulgence en faveur de ses collègues. On lui répondit par des murmures. On accusa Vergniaud d'avoir voulu corrompre le gendarme qui le gardait. On signala l'évasion de Lanjuinais et de Péthion, qui étaient allés rejoindre leurs collègues à Caen. Robespierre demanda le rapport immédiat sur les députés détenus. « Quoi! c'est ici, » dit-il, « qu'on ose mettre en parallèle la Convention et « quelques conspirateurs? C'est ici qu'on tient le langage de « la Vendée? » Cette apostrophe injurieuse au côté droit fut couverte de dénégations et de murmures. « Je demande, » dit Legendre, qui affectait le fanatisme pour Robespierre, « je demande que le premier rebelle, le premier de ces ré- « voltés » (*en écrasant du geste les amis de Vergniaud*) « qui interrompra l'orateur soit envoyé à l'Abbaye! — On « veut connaître leurs crimes, » continua Robespierre. « Leurs crimes, citoyens! sont les calamités publiques, « l'audace des conspirateurs, la coalition des tyrans de l'Eu- « rope, les lois qu'ils nous ont empêchés de faire, la consti- « tution sainte qui s'est élevée depuis qu'ils n'y sont plus!

« Citoyens! qu'aucune pusillanimité ne nous engage à mé-
« nager les coupables, le peuple est à vous! »

XI

Fonfrède essaya d'obtenir que le décret d'emprisonnement contre ses amis indiquât du moins la prison spéciale où ils seraient enfermés pour qu'ils ne fussent pas confondus avec les criminels. Il n'obtint qu'une froide indifférence. Des femmes et des enfants des détenus supplièrent qu'on leur permît de partager le sort de leurs parents. La Montagne accueillit ou rejeta ces prières individuelles selon sa partialité pour ou contre les personnes. Bertrand, qui venait de perdre sa femme, et qui restait seul et pauvre pour soigner ses enfants en bas âge, leur fut impitoyablement arraché. Cette discussion se prolongea. Drouet accusa Brissot de chercher à fuir et Vergniaud d'avoir enivré ses geôliers : « Cessons, » dit enfin Robespierre, « de nous occuper
« des individus. Ils voudraient que la république ne pensât
« qu'à eux; mais la république ne pense qu'à la liberté.
« Faites des lois populaires, posez les bases de l'instruction
« publique, régénérez l'opinion, épurez les mœurs; hâtez-
« vous si vous ne voulez perpétuer les crises de la Révolu-
« tion. L'intention de vos ennemis est de rallumer la guerre
« civile. On voudrait que la Convention présentât le spectacle
« des divisions qui déchirent la France. Tel est le motif de
« cette affectation à demander que vous vous occupiez de
« ces misérables individus qui, quoique frappés du glaive
« de la loi, lèvent l'étendard de la révolte. Laissons ces mi-
« sérables aux remords qui les poursuivent. »

On apprit bientôt la fuite de Kervélégan et de Biroteau.
« Où est donc leur crime? » cria une voix de la Plaine.
« Leur crime! » répondit Maure, « il est dans leur fuite. »

XII

Enfin Saint-Just, inspiré par Robespierre, lut le rapport définitif sur les événements du 31 mai. Ce rapport, rassemblant en un seul faisceau d'accusations toutes les calomnies de Camille Desmoulins contre les Girondins, transformait ce parti en une vaste conspiration pour rétablir la royauté abolie et pour livrer la république à l'étranger. Le fédéralisme était présenté comme le but constant et systématique de ce parti. « Voyez! » disait Saint-Just en finissant, « ils « voulaient vous asservir vous-mêmes au nom de votre « sûreté. Ils vous traitaient comme ce roi de Chypre chargé « de chaînes d'or. Marseille et Lyon, prêts à se joindre à la « Vendée, sont en proie à leurs émissaires. Tyrans plus « odieux que Pisistrate, ils font égorger le fils qui leur « redemande son père et la mère qui pleure un fils! Buzot « soulève l'Eure et le Calvados; Péthion, Louvet, Barba- « roux le secondent. On ferme les sociétés populaires, on « sévit contre les patriotes. A Nîmes on installe une com- « mission de gouvernement. Partout le sang coule. Bor- « deaux entend le cri de *Vive le roi!* mêlé aux outrages « contre la Convention. Entendez-vous les cris de ceux « qu'on assassine? La liberté du monde et les droits de « l'homme sont bloqués avec vous dans Paris. Ils ne péri- « ront pas! Votre destinée est plus forte que vos ennemis. « Vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent la patrie. « C'est le feu de la liberté qui nous a de lui-même épurés, « comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset « l'écume impure. Qu'ils restent seuls avec leurs crimes. « Proscrivez ceux-là, jugez les autres, et pardonnez ensuite. « Vous n'aimez point à être implacables! »

Ce rapport offrait l'amnistie aux départements insurgés. Il se résumait en un décret. Ce décret déclarait traîtres à

la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Biroteau, Péthion; il mettait en accusation Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault et Gardien, détenus à Paris. Il rappelait Bertrand, membre de la commission des Douze, dans le sein de la Convention. Chabot, à la suite de ce rapport, demanda et obtint un décret d'accusation contre Condorcet, qui venait de défendre courageusement ses amis, dans une adresse aux Français.

XIII

Pendant que la Convention sévissait ainsi au centre, elle combattait aux extrémités. Ses commissaires, luttant partout contre les émissaires girondins, soulevaient les sections, ralliaient les bataillons, marchaient à leur tête contre les premiers rassemblements et écrasaient l'insurrection dans son germe. Le général Carteaux coupa la route de Lyon aux volontaires de Marseille et les mit en fuite auprès d'Avignon. Bordeaux restait indécis s'il vengerait ses députés ou s'il obéirait à la Montagne. Mais le foyer de l'insurrection fédéraliste était à Caen, en Normandie et en Bretagne. Jetons un regard sur cette ville et sur ces provinces.

Les dix-huit députés réfugiés à Caen étaient Barbaroux, Bergoing, Boutedoux, Buzot, Duchâtel, de Cuny, Gorsas, Guadet, Kervélégan, Lanjuinais quelques jours seulement, Guadet, Larivière, Lesage d'Eure-et-Loir, Louvet, Meilhan, Mollevault, Salles, Valady, Péthion accompagné de son fils, enfant de dix ans. Ils avaient été rejoints par trois jeunes écrivains dévoués à leur cause et à leur malheur : c'étaient Girey-Dupré, Riouffe et Marchenna.

Ces députés s'étaient jetés en masse à Caen, parce que cette ville n'avait pas attendu leur provocation pour se prononcer contre la journée du 31 mai et contre la violation de la représentation nationale.

Depuis quelques mois, les Jacobins de Caen, indignés des doctrines de la Montagne, avaient rompu ouvertement avec la société des Jacobins de Paris. La nuit même du 31 mai, le conseil du département du Calvados avait voté la formation d'une armée départementale destinée à assurer la liberté de la Convention. « Nous ne déposerons les armes, » disait l'adresse rédigée dans la même séance, « qu'après « avoir fait rentrer les proscripteurs et les factieux dans le « néant ! » Une assemblée prit le gouvernement de l'insurrection. Elle décerna le commandement des troupes au général Wimpfen, ancien député constitutionnel. M. de Wimpfen était de Bayeux. Resté fidèle à la patrie, son cœur cependant était royaliste. L'assemblée insurrectionnelle fit arrêter Romme et Prieur, deux commissaires de la Convention du parti montagnard. On les enferma au château de Caen. C'est pendant ces emprisonnements que Romme médita le plan du *Calendrier républicain* qui devait enlever au temps lui-même l'empreinte du passé et de la tradition.

Les députés fugitifs arrivèrent successivement à Caen, les premiers jours de juin. Chacun d'eux, à son arrivée, se présenta au comité insurrectionnel et échauffa les opinions fédéralistes par le récit de ses propres persécutions. La ville leur donna l'hospitalité à l'hôtel de l'ancienne intendance. Ils restèrent spectateurs plutôt qu'acteurs dans l'insurrection. Elle se grossit rapidement de quelques régiments en garnison à Caen et aux environs, et de quelques bataillons de volontaires composés de l'élite de la jeunesse de Rennes, de Lorient, de Brest. L'avant-garde de ces troupes, sous le commandement de M. de Puisaye, émigré rentré, dévoué au roi, fut postée à Évreux. M. de Puisaye ne voyait dans l'insurrection que le renversement de la république. Une fois vainqueur, il croyait faire changer facilement de drapeau à ses troupes et rétablir la royauté constitutionnelle. C'était un homme à la fois orateur, diplomate, soldat; caractère éminemment trempé pour les guerres civiles, qui produisent plus d'aventuriers que de héros. M. de Puisaye

avait déjà passé une année entière, caché dans une caverne, au milieu des forêts de la Bretagne, pour allumer de là par ses manœuvres et par ses correspondances le feu de la révolte contre la république. Il se revêtait maintenant des couleurs tricolores et des opinions des Girondins. Ses soldats se défiaient de lui. Le général Wimpfen resta à Caen avec le corps d'armée principal. Il essaya sans succès de se fortifier par des enrôlements volontaires. Les émissaires de la Montagne, répandus dans le département, amortissaient et décourageaient le mouvement. On tremblait que la liberté ne succombât dans la lutte livrée en son nom.

M. de Puisaye fit marcher ses troupes, au nombre de deux mille hommes, sur Vernon. Mais les ayant campées imprudemment aux environs de Brécourt et abandonnées de sa personne pendant la nuit du 13 juillet, quelques coups de canon des troupes de la Convention suffirent pour les disperser. Cette déroute fut le signal de la déroute des rassemblements partout. Les bataillons bretons eux-mêmes reprirent la route de leurs départements. Robert Lindet, commissaire de la Convention, rentra à Caen sans résistance. Les députés ne songèrent plus qu'à leur sûreté. Wimpfen leur offrit de leur assurer un asile en Angleterre. Ils refusèrent, de peur de confondre leur cause avec celle des émigrés.

La même indolence qui les avait perdus à Paris les perdit à Caen. Aucun d'eux ne développa ces ressources de caractère et d'esprit qui suppléent au nombre et créent les moyens d'action. Ils contemplaient leur fortune sans y porter la main. Ils perdaient les jours en entretiens stériles avec les membres du comité insurrectionnel. Barbaroux s'occupait de poésie, comme dans les loisirs d'une vie heureuse. Il s'excusait de son vote de mort dans le procès du roi. « Ce n'était pas mon opinion personnelle, » disait-il, « c'était le vœu de mes commettants, je me suis borné à « l'exprimer. »

Péthion paraissait absorbé dans les soins qu'il donnait à son fils.

Louvet et Barbaroux se portèrent à Lisieux, dans l'intention de marcher avec l'avant-garde sur Paris. Ils y arrivèrent au moment où les troupes débandées de Puisaye rétrogradaient vers Caen. Un de leurs amis qui fuyait avec les bataillons de ce général trouva Barbaroux couché sur le pavé de sa chambre dans une auberge de Lisieux. Il lui annonça la déroute de Vernon. Barbaroux revint à Caen. Valady et lui ne se quittaient pas. « Barbaroux, » disait Valady, « est un étourdi sublime, qui, dans dix ans, sera « un grand homme! » Girey-Dupré composait des strophes insurrectionnelles pour remplacer celles de *la Marseillaise* dans les combats contre la Montagne.

Péthion se justifiait avec indignation du soupçon d'avoir participé aux massacres de septembre. Sa figure honnête démentait ces imputations atroces. « Voyez, » disait de lui Barbaroux, « voyez l'homme qu'on veut faire passer pour « un assassin! »

Guadet avait le visage, la parole et la contenance tragiques. « Toujours orateur, » disait de lui en plaisantant Barbaroux.

Ils étalèrent à Caen plus d'indifférence à leur sort que de caractère pour le réparer. Ils excitèrent plus de curiosité que d'enthousiasme. Tout avorta sous leurs mains. Leur guerre civile ne fut qu'une émeute qui n'approcha pas même des remparts de Paris. La république qu'ils avaient créée leur refusa jusqu'à un champ de bataille et ne leur réservait que l'échafaud. La France plaignit ces hommes persécutés, mais ne voulut pas s'anéantir pour les venger. Elle avait horreur des violences faites à la représentation, de l'oppression de la Convention, des échafauds; mais elle avait plus horreur encore des déchirements de son territoire et de l'invasion de l'étranger. Elle ne mettait pas en balance alors la tyrannie passagère d'un comité de salut public, quelque atroce que fût cette tyrannie, avec l'anéantissement de la patrie et la décomposition de l'unité nationale à laquelle elle croyait s'immoler elle-même. Le nom seul de fédéraliste était plus qu'une injure dans l'esprit du

peuple : c'était un parricide, que la mort seule à ses yeux pouvait expier.

XIV

Chaque jour ce soupçon de fédéralisme envoyait au comité révolutionnaire ceux que ce nom désignait à la vengeance du peuple. Marat ne cessait de stigmatiser de ce nom tous ceux qui tenaient aux députés proscrits par des liens d'opinion ou d'attachement. Marat s'était constitué, depuis son triomphe, l'accusateur public de la commune, des Cordeliers et même de la Convention. L'hésitation de Danton, la temporisation de Robespierre, la modération des Jacobins élevaient en ce moment Marat à l'apogée de sa popularité et de sa puissance. Il osait tout ce qu'il rêvait. Son imagination fiévreuse ne mettait plus de bornes à ses rêves. Il affectait un grand mépris pour la Convention. Il dédaignait d'assister aux séances. Il levait les épaules aux noms de Robespierre et de Danton; incapables tous deux, disait-il, l'un faute de vertu, l'autre faute de génie, d'accomplir une révolution et de régénérer un peuple. Il avait les vertiges de la hauteur où sa folie même l'avait porté. Il croyait résumer de plein droit dans sa personne le nombre, le droit, la volonté de la multitude. Il adorait en lui la divinité du peuple.

XV

Ce culte qu'il avait pour lui-même, il l'avait inspiré à la partie ignorante et turbulente de la nation et surtout de la populace de Paris. Marat était à ses yeux le dernier mot du

Digitized by Google

patriotisme. « Marat nous est nécessaire, » disait Camille Desmoulins à Danton pour s'excuser de ses adulations envers cet homme. « Tant que nous aurons Marat avec nous, « le peuple aura confiance dans nos opinions et ne nous « abandonnera pas ; car au delà des opinions de Marat il n'y « a rien. Il dépasse tout le monde et personne ne peut le « dépasser. »

Depuis l'expulsion des Girondins il s'était récusé comme député, ne voulant pas, disait-il, prononcer comme juge sur ceux qu'il considérait comme des ennemis personnels. Son jugement à lui, c'était l'insurrection. Il dédaignait le jugement de la Convention et le glaive de la loi. Dévoré par une fièvre lente et par une lèpre hideuse, écume visible des bouillonnements de son sang, il ne sortait presque plus de la demeure sombre et reculée qu'il habitait. De là, invisible et malade, il ne cessait de signaler des proscriptions au peuple, de désigner les suspects, de marquer du doigt les victimes, et de promulguer ses ordres à la Convention elle-même. La Convention écoutait ses lettres avec un dégoût réel, mais avec une déférence affectée. Les Girondins, répandus dans les départements, pour accroître l'horreur de la France contre leurs ennemis, leur donnaient le nom de Maratistes. Cette dénomination injurieuse avait encore grandi Marat dans l'imagination de la multitude. Les départements résumaient dans cet homme toute la terreur, toute l'horreur, toute l'anarchie du moment. En personnifiant le crime dans cet être vivant et sinistre, ils rendaient le crime lui-même plus terrible et plus odieux.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

I

Mais pendant que Paris, la France, les chefs et les armées des factions se préparaient ainsi à déchirer la république, l'ombre d'une grande pensée traversait l'âme d'une jeune fille et allait déconcerter les événements et les hommes, en jetant le bras et la vie d'une femme à travers la destinée de la Révolution. On eût dit que la Providence voulait se jouer de la grandeur de l'œuvre par la faiblesse de la main, et qu'elle se plaisait à faire contraster dans une lutte corps à corps les deux fanatismes : l'un sous les traits hideux de la vengeance du peuple dans Marat, l'autre sous la céleste beauté de l'amour de la patrie dans une Jeanne d'Arc de la liberté ; l'un et l'autre aboutissant néanmoins, dans leur égarement, au même acte, le meurtre, et se ressemblant malheureusement ainsi devant la postérité, non par le but, mais par le moyen ; non par le visage, mais par la main ; non par l'âme, mais par le sang !

II

Dans une rue large et populeuse qui traverse la ville de Caen, capitale de la Normandie et centre alors de l'insurrection girondine, on voyait au fond d'une cour une antique maison aux murailles grises, délavées par la pluie et lézardées par le temps. Cette maison s'appelait le *Grand-Manoir*. Une fontaine à margelle de pierre, verdie par la mousse, occupe un angle de la cour. Une porte étroite et basse, dont les jambages cannelés allaient se renouer au sommet en cintre, laissait voir les marches usées d'un escalier en spirale qui montait à l'étage supérieur. Deux fenêtres en croisillons, dont les vitraux octogones étaient enchâssés dans des compartiments de plomb, éclairaient faiblement l'escalier et les vastes chambres nues. Ce jour pâle imprimait par cette vétusté et par cette obscurité, à cette demeure, ce caractère de délabrement, de mystère et de mélancolie, que l'imagination humaine aime à voir étendu, comme un linceul, sur les berceaux des grandes pensées et sur les séjours des grandes natures. C'est là que vivait, au commencement de 1793, une petite-fille du grand tragique français Pierre Corneille. Les poëtes et les héros sont de même race. Il n'y a entre eux d'autre différence que celle de l'idée au fait. Les uns font ce que les autres conçoivent. Mais c'est une même pensée. Les femmes sont naturellement enthousiastes comme les uns, courageuses comme les autres. La poésie, l'héroïsme et l'amour sont du même sang.

III

Cette maison appartenait à une pauvre femme veuve sans enfants, âgée et infirme, nommée madame de Bretteville.

Auprès d'elle habitait depuis quelques années une jeune parente qu'elle avait recueillie et élevée pour étayer sa vieillesse et pour peupler son isolement. Cette jeune fille avait alors vingt-quatre ans. Sa beauté grave, sereine et recueillie, quoique éclatante, semblait avoir contracté l'empreinte de ce séjour austère et de cette vie retirée au fond du cœur. Il y avait en elle quelque chose d'une apparition. Les habitants du quartier qui la voyaient sortir le dimanche avec sa vieille tante pour aller aux églises, ou qui l'entrevoyaient à travers la porte, lisant pendant de longues heures dans la cour, assise au soleil sur la marche de la fontaine, racontent que leur admiration pour elle était mêlée de prestige et de respect : soit rayonnement d'une pensée forte qui intimide l'œil du vulgaire, soit atmosphère de l'âme répandue sur les traits, soit pressentiment d'une destinée tragique qui éclate d'avance sur le front.

Cette jeune fille était d'une stature élevée, sans dépasser néanmoins la taille ordinaire des femmes grandes et sveltes de la Normandie. La grâce et la dignité naturelle accentuaient, comme un rhythme intérieur, sa démarche et ses mouvements. L'ardeur du Midi se mêlait dans son teint à la coloration des femmes du Nord. Ses cheveux semblaient noirs quand ils étaient attachés en masse autour de sa tête ou qu'ils s'ouvraient en deux ondes sur son front. Ils paraissaient lustrés d'or à l'extrémité de leurs tresses, comme l'épi plus foncé et plus resplendissant que la tige du blé au soleil. Ses yeux, grands et fendus jusqu'aux tempes, étaient de couleur changeante comme l'eau de mer, qui emprunte sa teinte à l'ombre ou au jour ; bleus quand elle réfléchissait, presque noirs quand elle s'animait. Des cils très-longs, plus noirs que ses cheveux, donnaient du lointain à son regard. Son nez, qui s'unissait au front par une courbe insensible, était légèrement renflé vers le milieu. Sa bouche grecque dessinait nettement ses lèvres. L'expression en flottait insaisissable entre la tendresse et la sévérité, également propre à respirer l'amour ou le patriotisme. Le menton relevé, séparé en deux par un sillon très-creux,

donnait à la partie inférieure de son visage un accent de résolution mâle, qui contrastait avec la grâce toute féminine des contours. Ses joues avaient la fraîcheur de la jeunesse et l'ovale ferme de la santé. Elle rougissait et pâlissait facilement. Sa peau était d'une blancheur saine et marbrée de vie. Sa poitrine large et un peu maigre présentait un buste sculptural à peine ondulé par les contours naissants de son sexe. Ses bras étaient forts de muscles, ses mains longues, ses doigts effilés. Son costume, conforme à la modicité de sa fortune et à la retraite où elle vivait, était d'une sobre simplicité. Elle se fiait à la nature et dédaignait tout artifice ou tout caprice de la mode, dans ses habits. Ceux qui l'ont vue dans son adolescence la peignent toujours uniformément vêtue d'une robe de drap sombre, coupée en amazone, et coiffée d'un chapeau de feutre gris, relevé des bords, et entouré de rubans noirs comme les femmes de son rang en portaient alors. Le son de sa voix, cet écho vivant qui résume toute une âme dans une vibration de l'air, laissait une profonde et tendre impression dans l'oreille de ceux à qui elle adressait la parole. Ils parlaient encore de ce son de voix, dix ans après l'avoir entendu, comme d'une musique étrange et ineffaçable qui s'était gravée dans leur mémoire. Elle avait dans ce clavier de l'âme des notes si sonores et si graves, que l'entendre c'était, disent-ils, plus que la voir, et qu'en elle le son faisait partie de la beauté.

Cette jeune fille se nommait Charlotte de Corday-d'Armont. Quoique noble de sang, elle était née dans une chaumière nommée le Ronceray, au village de Ligneries, non loin d'Argentan. L'infortune l'avait reçue dans la vie d'où elle devait sortir par l'échafaud.

IV

Son père, François de Corday-d'Armont, était un de ces gentilshommes de province que la pauvreté confondait presque avec le paysan. Cette noblesse ne conservait de son ancienne élévation qu'un certain respect pour le nom de famille et une espérance vague du retour de la fortune, qui l'empêchait à la fois de s'abaisser par les mœurs et de se relever par le travail. La terre que cette noblesse rurale cultivait, dans de petits domaines inaliénables, la nourrissait seule sans l'humilier de son indigence. La noblesse et la terre semblaient s'être épousées en France, comme l'aristocratie et la mer s'épousaient à Venise.

M. de Corday joignait à cette occupation agricole une inquiétude politique et des goûts littéraires, très-répandus alors dans cette classe lettrée de la population noble. Il aspirait de l'âme une révolution prochaine. Il se tourmentait dans son inaction et dans sa misère. Il avait écrit quelques ouvrages de circonstance contre le despotisme et le droit d'aînesse. Ces écrits étaient pleins de l'esprit qui allait éclore. Il avait en lui l'horreur de la superstition, l'ardeur d'une philosophie naissante, le pressentiment d'une révolution nécessaire. Soit insuffisance de génie, soit inquiétude de caractère, soit obstination de fortune qui engloutit les plus beaux talents, il ne put se faire jour à travers les événements.

Il languissait dans son petit fief de Ligneries, au sein d'une famille qui s'accroissait tous les ans. Cinq enfants, deux fils et trois filles, dont Charlotte était la seconde, lui faisaient sentir, de jour en jour davantage, les tristesses du besoin. Sa femme, Jacqueline-Charlotte-Marie de Gonthier-des-Autiers, mourut de ces angoisses, laissant un père à ses filles en bas âge; mais laissant en réalité leurs âmes orphe-

lines de cette tradition domestique et de cette inspiration quotidienne qu'avec la mère la mort enlève aux enfants.

Charlotte et ses sœurs vécurent encore quelques années à Ligneries, presque abandonnées à la nature, vêtues de grosse toile comme les filles de la Normandie, et, comme elles, sarclant le jardin, fanant le pré, glanant les gerbes et cueillant les pommes de l'étroit domaine de leur père. A la fin, la nécessité força M. de Corday à se séparer de ses filles. Elles entrèrent, sous les auspices de leur noblesse et de leur indigence, dans un monastère de Caen, dont madame de Belzunce était abbesse. On appelait ce monastère l'abbaye aux Dames. Cette abbaye, dont les vastes cloîtres et la chapelle, d'architecture romane, avaient été construits en 1066 par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, après avoir été désertée, dégradée et oubliée en ruine jusqu'en 1730, a été magnifiquement restaurée depuis, et forme aujourd'hui un des plus beaux hospices du royaume et un des plus splendides monuments publics de la ville de Caen.

V

Charlotte avait treize ans. Ces couvents étaient alors de véritables gynécées chrétiens où les femmes vivaient à l'écart du monde, mais en écoutant tous ses bruits et en participant à tous ses mouvements. La vie monastique, pleine de pratiques douces, d'amitiés intimes, séduisit quelque temps la jeune fille. Son âme ardente et son imagination passionnée la jetèrent dans cette contemplation rêveuse, au fond de laquelle on croit apercevoir Dieu, état de l'âme que l'obsession affectueuse d'une supérieure et la puissance de l'imitation changent si aisément, dans l'enfance, en foi et en exercices de dévotion. Le caractère de

fer de madame Roland elle-même s'était allumé et amolli à ce feu du ciel. Charlotte plus tendre y céda plus facilement encore. Elle fut, quelques années, un modèle de piété. Elle rêvait de fermer sa vie à peine ouverte, à cette première page, et de s'ensevelir dans ce sépulcre, où au lieu de la mort elle trouvait le repos, l'amitié et le bonheur.

Mais plus son âme était forte, plus elle creusait vite et arrivait à l'extrémité de ses pensées. Elle descendit promptement au fond de sa foi d'enfant. Elle entrevit au delà de ses dogmes domestiques d'autres dogmes nouveaux, lumineux, sublimes. Elle n'abandonna ni Dieu ni la vertu, ces deux premières passions de son âme; mais elle leur donna d'autres noms et d'autres formes. La philosophie, qui inondait alors la France de ses lueurs, franchissait avec les livres en vogue les grilles des monastères. C'est là que, plus profondément méditée dans le recueillement du cloître et en opposition avec les petitesses monastiques, la philosophie formait ses plus ardents adeptes. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes, dans le triomphe de la raison générale, voyaient surtout leurs chaînes brisées et adoraient leur liberté reconquise.

Charlotte noua au couvent ces tendres prédilections d'enfance semblables à des parentés de cœur. Ses amies étaient deux jeunes filles de nobles maisons et d'humble fortune comme elle : mesdemoiselles de Faudoas et de Forbin. L'abbesse, madame de Belzunce, et la coadjutrice, madame Doulcet de Pontécoulant, avaient distingué Charlotte. Elles l'admettaient dans ces sociétés un peu mondaines que l'usage permettait aux abbesses d'entretenir avec leurs parents du dehors, dans l'enceinte même de leurs couvents. Charlotte avait connu ainsi deux jeunes gens, neveux de ces deux dames : M. de Belzunce, colonel d'un régiment de cavalerie en garnison à Caen, et M. Doulcet de Pontécoulant, officier des gardes du corps du roi : l'un qui devait être massacré bientôt dans une émeute par la populace de Caen ; l'autre qui allait adopter avec une constance modérée la Révolution, entrer à l'Assemblée législative et à la Convention, et

subir l'exil et la persécution pour la cause des Girondins. On a prétendu depuis que le souvenir trop tendre du jeune Belzunce, immolé à Caen par le peuple, avait fait jurer à Charlotte, veuve de son premier amour, une vengeance qui avait attendu et frappé Marat. Rien ne confirme cette supposition, et tout la réfute. Si la Révolution n'avait jeté dans le cœur de Charlotte que l'horreur et le ressentiment du meurtre d'un amant, elle aurait confondu dans la même haine tous les partis de la république ; elle n'aurait pas embrassé jusqu'au fanatisme et jusqu'à la mort une cause qui avait ensanglanté ses souvenirs et couvert son avenir de deuil.

VI

Au moment de la suppression des monastères, Charlotte avait dix-neuf ans. La détresse de la maison paternelle s'était accrue avec les années. Ses deux frères, engagés au service du roi, avaient émigré. Une de ses sœurs était morte. L'autre gouvernait à Argentan le pauvre ménage de leur père. La vieille tante, madame de Bretteville, recueillit Charlotte dans sa maison de Caen. Cette tante était sans fortune, comme toute sa famille. Elle vivait dans cette obscurité et dans ce silence qui laissent à peine connaître des plus proches voisins le nom et l'existence d'une pauvre veuve. Son âge et ses infirmités épaississaient encore l'ombre que sa condition jetait sur sa vie. Une seule femme la servait. Charlotte assistait cette femme dans les soins domestiques. Elle recevait avec grâce les vieilles amies de la maison. Elle accompagnait, le soir, sa tante dans ces sociétés nobles de la ville, que les fureurs du peuple n'avaient pas encore toutes dispersées, et où l'on permettait à quelques vieux débris de l'ancien régime de se resserrer, pour se con-

soler et pour gémir. Charlotte, respectueuse envers ces regrets et ces superstitions du passé, ne les contrariait jamais par des paroles cruelles; mais elle en souriait intérieurement et nourrissait dans son âme le foyer d'opinions bien différentes. Ce foyer devenait en elle, de jour en jour, plus ardent. Mais la tendresse de son âme, la grâce de ses traits, la puérilité enfantine de ses manières ne laissaient soupçonner aucune arrière-pensée sous son enjouement. Sa gaieté douce rayonnait sur la vieille maison de sa tante, comme le rayon du matin d'un jour d'orage, d'autant plus éclatant que le soir sera plus ténébreux.

Ces soins domestiques remplis, sa tante accompagnée à l'église et ramenée à la maison, Charlotte était libre de toutes ses pensées et de toutes ses heures. Elle passait ses jours à folâtrer dans la cour et dans le jardin, à rêver et à lire. On ne la gênait, on ne la dirigeait en rien, dans sa liberté, dans ses opinions, dans ses lectures. Les opinions religieuses et politiques de madame de Bretteville étaient des habitudes plutôt que des convictions. Elle les gardait comme le costume de son âge et de son temps; mais elle ne les imposait pas. D'ailleurs la philosophie avait sapé, dans ce temps, le fond des croyances dans l'esprit même de la vieille noblesse. La Révolution remettait tout en doute. On tenait peu à des idées qu'on voyait tous les jours chanceler et crouler. Et puis les opinions républicaines du père de Charlotte s'étaient infiltrées plus ou moins dans ses proches. La famille de Corday penchait pour les idées nouvelles. Madame de Bretteville elle-même cachait, sous la décence de ses regrets pour l'ancien régime, une faveur secrète pour la Révolution. Elle laissait sa nièce se nourrir des ouvrages, des opinions, des journaux de son choix. L'âge de Charlotte la portait à la lecture des romans, qui fournissent des rêves tout faits à l'imagination des âmes oisives. Son esprit la portait à la lecture des œuvres de philosophie, qui transforment les instincts vagues de l'humanité en théories sublimes de gouvernement, et des livres d'histoire, qui changent les théories en actions et les idées en hommes.

Elle trouvait ce double besoin de son esprit et de son cœur satisfait dans Jean-Jacques Rousseau, ce philosophe de l'amour et ce poëte de la politique; dans Raynal, ce fanatique d'humanité; dans Plutarque, enfin, ce personnificateur de l'histoire, qui peint plus qu'il ne raconte, et qui vivifie les événements et les caractères de ses héros. Ces trois livres se succédaient sans cesse dans ses mains. Les livres passionnés ou légers de l'époque, tels que l'*Héloïse* ou *Faublas*, étaient aussi feuilletés par elle. Mais, bien que son imagination y allumât ses rêves, son âme n'y perdit jamais sa pudeur, ni son adolescence sa chasteté. Dévorée du besoin d'aimer, inspirant et ressentant quelquefois les premiers symptômes de l'amour, sa réserve, sa dépendance et sa misère la retinrent toujours aux derniers aveux de ses sentiments. Elle déchirait son cœur, pour emporter violemment le premier lien qui s'y attachait. Son amour, refoulé ainsi par la volonté et par le sort, changea non de nature mais d'idéal. Il se transforma en vague et sublime dévouement à un rêve de bonheur public. Ce cœur était trop vaste pour ne contenir que sa propre félicité. Elle voulut y contenir la félicité de tout un peuple. Le feu dont elle aurait brûlé pour un seul homme, elle s'en consuma pour sa patrie. Elle se concentra de plus en plus dans ces idées, cherchant sans cesse en elle quel service elle pourrait rendre à l'humanité. La soif du sacrifice de soi-même était devenue sa démence, son amour ou sa vertu. Ce sacrifice dût-il être sanglant, elle était résolue à l'accomplir. Elle était arrivée à cet état désespéré de l'âme, qui est le suicide du bonheur, non au profit de la gloire ou de l'ambition, comme madame Roland, mais au profit de la liberté et de l'humanité, comme Judith ou Épicharis. Il ne lui manquait plus qu'une occasion; elle l'épiait; elle crut la saisir.

VII

C'était le temps où les Girondins luttaient, avec un retentissement de courage et d'éloquence prodigieux, contre leurs ennemis à la Convention. Les Jacobins ne voulaient, croyait-on, arracher la république à la Gironde que pour précipiter la France dans une sanglante anarchie. Les suprêmes dangers de la liberté, la tyrannie odieuse de la populace de Paris, substituée à la souveraineté légale de la nation, représentée par ses députés ; les emprisonnements arbitraires, les assassinats de septembre, la conjuration du 10 mars, l'insurrection des 30 et 31 mai, l'expulsion et la proscription de la partie la plus pure de l'Assemblée, leur échafaud dans le lointain, où la liberté monterait avec eux ; la vertu de Roland, la jeunesse de Fonfrède et de Barbaroux, le cri de désespoir d'Isnard, la constance de Buzot, l'intégrité de Péthion, d'idole devenu victime, le martyre de tribune de Lanjuinais, auquel il n'avait manqué, pour égaler le sort de Cicéron, que la langue de l'orateur clouée sur les rostres; enfin l'éloquence de Vergniaud, cet espoir des bons citoyens, ce remords des pervers, devenue tout à coup muette et abandonnant les honnêtes gens à leur découragement, les méchants à leur scélératesse; à la place de ces hommes, ou intéressants ou sublimes, qui paraissaient défendre sur la brèche les derniers remparts de la société et les foyers sacrés de chaque citoyen, un Marat, la lie et la lèpre du peuple, triomphant des lois par la sédition, couronné par l'impunité, rapporté dans les bras des faubourgs sur la tribune, prenant la dictature de l'anarchie, de la spoliation, de l'assassinat, et menaçant toute indépendance, toute propriété, toute liberté, toute vie dans les départements : toutes ces convulsions, tous ces excès, toutes ces terreurs avaient fortement ému les provinces de la Normandie.

VIII

La présence dans le Calvados de ces députés proscrits et fugitifs, venant faire appel à la liberté contre l'oppression et embrasser les foyers des départements pour y susciter des vengeurs à la patrie, avait porté jusqu'à l'adoration l'attachement de la ville de Caen aux Girondins et l'exécration contre Marat. Ce nom de Marat était devenu un des noms du crime. Les opinions plus anglaises que romaines, le républicanisme attique et modéré de la Gironde contrastaient avec le cynisme des maratistes. Ce qu'on avait désiré en Normandie avant le 10 août, c'était bien moins le renversement du trône qu'une constitution égalitaire de la monarchie. La ville de Rouen, capitale de cette province, était attachée à la personne de Louis XVI, et lui avait offert un asile avant sa chute. L'échafaud de ce prince avait attristé et humilié les bons citoyens. Les autres villes de cette partie de la France étaient riches, industrielles, agricoles. La paix et la marine étaient nécessaires à leur prospérité. L'amour du roi pour l'agriculture, sa prédilection éclairée pour la navigation, les forces navales de la France qu'il s'efforçait de reconstituer, les constructions de vaisseaux qu'il ordonnait dans la rade de Brest, les travaux merveilleux du port de Cherbourg, les voyages qu'il avait faits, dans l'intérieur et sur le littoral de nos côtes, pour visiter et vivifier toutes nos rades sur l'Océan, ses études avec Turgot pour favoriser les industries et affranchir le commerce, avaient laissé, dans le cœur des Normands, de l'estime pour son nom, de l'attendrissement sur ses infortunes, de l'horreur contre ses meurtriers et une disposition secrète au rétablissement d'un régime qui unirait les garanties de la monarchie aux libertés de la république. De là l'enthousiasme pour ces Girondins, hommes de la constitution de 1791 ; de là aussi

Digitized by Google

l'espérance qui s'attachait à leur réintégration et à leur vengeance. Tout patriotisme se sentait frappé, toute vertu se sentait flétrir, toute liberté se sentait mourir en eux.

Le cœur déjà blessé de Charlotte Corday sentit tous ces coups portés à la patrie se résumer en douleurs, en désespoir et en courage, dans un seul cœur. Elle vit la perte de la France, elle vit les victimes, elle crut voir le tyran. Elle se jura à elle-même de venger les unes, de punir l'autre, de sauver tout. Elle couva, quelques jours, sa résolution vague dans son âme, sans savoir quel acte la patrie demandait d'elle, et quel nœud du crime était le plus urgent à trancher. Elle étudia les choses, les hommes, les circonstances, pour que son courage ne fût pas trompé et que son sang ne fût pas vain!

IX

Les Girondins Buzot, Salles, Péthion, Valady, Gorsas, Kervélégan, Mollevault, Barbaroux, Louvet, Giroux, Bussy, Bergoing, Lesage (d'Eure-et-Loir), Meilhan, Henri Larivière, Duchâtel étaient, comme on l'a vu, depuis quelques semaines assemblés à Caen. Ils s'occupaient à fomenter l'insurrection générale des départements du Nord, à la combiner avec l'insurrection républicaine de la Bretagne, à recruter les bataillons de volontaires, à les diriger sur l'armée de Puisaye et de Wimpfen, qui devaient marcher sur Paris, et à entretenir dans les administrations locales le feu de l'indignation des départements qui devait consumer leurs ennemis. Ces députés, si souvent insultés par Marat, plaçaient naturellement la Montagne et la commune sous l'horreur du nom de leur ennemi. Ce nom odieux leur suscitait des vengeurs et leur valait une armée. En se soulevant contre l'omnipotence de Paris et contre la dictature de la Convention,

la jeunesse des départements croyait se soulever contre le seul Marat. Danton et Robespierre, moins signalés dans les derniers mouvements du peuple contre la Gironde, n'avaient, aux yeux des insurgés, ni l'importance, ni l'autorité sur le peuple, ni le délire sanguinaire de Marat. On laissait ces noms des deux grands Montagnards dans l'ombre, pour ne pas froisser l'estime que ces deux popularités plus sérieuses conservaient chez les Jacobins des départements. La masse s'y trompait et ne voyait la tyrannie et l'affranchissement que dans un seul homme. Charlotte s'y trompa comme l'opinion. L'ombre de Marat lui offusqua toute la république.

X

Les Girondins que la ville de Caen avait pris sous sa garde étaient logés tous ensemble, par la ville, au palais de l'ancienne intendance. Le siége du gouvernement fédéraliste y était transporté avec la commission insurrectionnelle; on y tenait des assemblées du peuple, où les citoyens et les femmes même s'empressaient d'accourir pour contempler et pour entendre ces premières victimes de l'anarchie, ces derniers vengeurs de la liberté. Les noms si longtemps dominants de Péthion, de Buzot, de Louvet, de Barbaroux, parlaient plus haut que leurs discours à l'imagination du Calvados. La vicissitude des révolutions, qui montrait exilés et suppliants à une ville reculée de la république ces orateurs qui avaient renversé la monarchie, soulevé le peuple de Paris, rempli la tribune et la nation de leur voix, attendrissait les spectateurs et les rendait fiers de venger bientôt de si illustres hôtes. On s'enivrait des accents de ces hommes; on se les nommait, on se montrait du doigt ce Péthion, roi de Paris, et ce Barbaroux, héros de Marseille, dont la jeunesse et la beauté relevaient l'éloquence, le cou-

rage et les malheurs. On sortait en criant aux armes et en provoquant les fils, les époux, les frères à s'enrôler dans les bataillons. Charlotte Corday, surmontant les préjugés de son rang et la timidité de son sexe et de son âge, osa plusieurs fois assister avec quelques amies à ces séances. Elle s'y fit remarquer par un enthousiasme silencieux qui relevait sa beauté féminine et qui ne se trahissait que par des larmes. Elle voulait avoir vu ceux qu'elle voulait sauver. La situation, les paroles, les visages de ces premiers apôtres de la liberté, presque tous jeunes, se gravèrent dans son âme et donnèrent quelque chose de plus personnel et de plus passionné à son dévouement à leur cause.

XI

Le général Wimpfen, sommé par la Convention de se replier sur Paris, venait de répondre qu'il n'y marcherait qu'à la tête de soixante mille hommes, non pour obéir à un pouvoir usurpateur, mais pour rétablir l'intégrité de la représentation nationale et venger les départements. Louvet adressait des proclamations brûlantes aux villes et aux villages du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Finistère, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados. « La force départementale « qui s'achemine vers Paris, » disait-il, « ne va pas chercher « des ennemis pour les combattre, elle va fraterniser avec « les Parisiens, elle va raffermir la statue chancelante de « la Liberté! Citoyens! qui verrez passer dans vos routes, « dans vos villes, dans vos hameaux, ces phalanges amies, « fraternisez avec elles. Ne souffrez pas que des monstres « altérés de sang s'établissent parmi vous pour les arrêter « dans leur marche. » Ces paroles enfantaient des milliers de volontaires. Plus de six mille étaient déjà rassemblés

dans la ville de Caen. Le dimanche 7 juillet, ils furent passés en revue, par les députés girondins et par les autorités du Calvados, avec tout l'appareil propre à électriser leur courage. Ce rassemblement spontané se levant, les armes à la main, pour aller mourir et venger la liberté des insultes de l'anarchie, rappelait l'insurrection patriotique de 1792, entraînant aux frontières tout ce qui ne voulait plus vivre s'il n'y avait plus de patrie.

Charlotte Corday assistait du haut d'un balcon à cet enrôlement et à ce départ. L'enthousiasme de ces jeunes citoyens, abandonnant leurs foyers pour aller couvrir le foyer violé de la représentation nationale et braver les balles ou la guillotine, répondait au sien. Elle le trouvait encore trop froid. Elle s'indignait du petit nombre d'enrôlements que cette revue avait ajoutés aux régiments et aux bataillons de Wimpfen. Il n'y en eut, en effet, qu'une vingtaine ce jour-là.

Cet enthousiasme était, dit-on, attendri en elle par le sentiment mystérieux mais pur que lui portait un de ces jeunes volontaires qui s'arrachaient ainsi à leur famille, à leurs amours, peut-être à la vie. Charlotte Corday n'avait pu rester insensible à ce culte caché, mais elle immolait cet attachement de pure reconnaissance à un attachement plus sublime.

Ce jeune homme se nommait Franquelin. Il adorait en silence la belle républicaine. Il entretenait avec elle une correspondance pleine de réserve et de respect. Elle y répondait avec la triste et tendre réserve d'une jeune fille qui n'a que des infortunes à apporter en dot. Elle avait donné son portrait au jeune volontaire et lui permettait de l'aimer, du moins dans son image. M. de Franquelin, emporté par l'élan général, et sûr d'obtenir un regard et une approbation en s'armant pour la liberté, s'était enrôlé dans le bataillon de Caen. Charlotte ne put s'empêcher de faiblir et de pâlir en voyant défiler ce bataillon pour partir. Des larmes roulèrent dans ses yeux. Péthion, qui passait sous le balcon et qui connaissait Charlotte, s'étonna de cette faiblesse

Digitized by Google

et lui adressa la parole : « Est-ce que vous seriez contente, » lui dit-il, « s'ils ne partaient pas? » La jeune fille rougit, retint sa réponse dans son cœur et se retira. Péthion n'avait pas compris ce trouble. L'avenir le révéla. Le jeune Franquelin, après l'acte et le supplice de Charlotte Corday, se retira, frappé lui-même à mort par le contre-coup de la hache qui avait tranché la tête de celle qu'il adorait, dans un village de Normandie. Là, seul avec sa mère, il languit quelques mois, et mourut en demandant que le portrait et les lettres de Charlotte fussent ensevelis avec lui. Cette image et ce secret reposent dans ce cercueil.

XII

Depuis ce départ des volontaires, Charlotte n'eut qu'une pensée : prévenir leur arrivée à Paris, épargner leur généreuse vie et rendre leur patriotisme inutile, en délivrant avant eux la France de la tyrannie. Cet attachement, souffert plutôt qu'éprouvé, fut une des tristesses de son dévouement, mais n'en fut pas la cause.

La vraie cause était son patriotisme. Un pressentiment de la terreur courait déjà sur la France en ce moment. L'échafaud était dressé à Paris. On parlait de le promener bientôt dans toute la république. La puissance de la Montagne et de Marat, si elle triomphait, ne devait se défendre que par la main des bourreaux. Le monstre, disait-on, avait déjà écrit les listes de proscription et compté le nombre de têtes qu'il fallait à ses soupçons ou à sa vengeance. Deux mille cinq cents victimes étaient désignées à Lyon, trois mille à Marseille, vingt-huit mille à Paris, trois cent mille dans la Bretagne et dans le Calvados. Le nom de Marat donnait le frisson comme le nom de la mort. Contre tant de sang Charlotte voulait donner le sien. Plus elle rompait de liens sur

la terre, plus la victime volontaire serait agréable à la liberté qu'elle voulait apaiser.

Telle était la secrète disposition de son esprit, mais Charlotte voulait bien voir avant de frapper.

XIII

Elle ne pouvait mieux s'éclairer sur l'état de Paris, sur les choses et sur les hommes, qu'auprès des Girondins, principaux intéressés dans cette cause. Elle voulut les sonder sans se découvrir à eux. Elle les respectait assez pour ne pas leur révéler un projet qu'ils auraient pu prendre pour un crime ou prévenir comme une généreuse témérité. Elle eut la constance de cacher à ses amis la pensée qui allait la perdre elle-même pour les sauver. Elle se présenta sous des prétextes spécieux à l'hôtel de l'intendance, où les citoyens qui avaient affaire à eux pouvaient approcher les députés. Elle vit Buzot, Péthion, Louvet. Elle s'entretint deux fois avec Barbaroux. Les entretiens d'une jeune fille belle et enthousiaste avec le plus jeune et le plus beau des Girondins, sous couleur de politique, pouvaient motiver la calomnie, ou du moins exciter le sourire de l'incrédulité sur quelques lèvres. Il en fut ainsi au premier moment. Louvet, qui depuis écrivit un hymne à la pureté et à la gloire de la jeune héroïne, crut d'abord à une de ces vulgaires séductions des sens dont il avait accumulé les tableaux dans son roman de *Faublas*. Buzot, tout rempli d'une autre image, abaissa à peine un coup d'œil sur Charlotte. Péthion, en traversant la salle commune de l'intendance où Charlotte attendait Barbaroux, la railla gracieusement de son assiduité, et faisant ressortir le contraste de sa démarche avec sa naissance : « Voilà donc, » dit-il en souriant, « la « belle aristocrate qui vient voir les républicains ! » La

jeune fille comprit le sourire et l'insinuation blessante pour sa pureté. Elle rougit, puis s'indigna de rougir, et d'un ton de reproche sérieux et tendre : « Citoyen Péthion, » répondit-elle, « vous me jugez aujourd'hui sans me connaî-« tre; un jour vous saurez qui je suis. »

XIV

Dans ces audiences qu'elle obtint de Barbaroux et qu'elle prolongea à dessein, pour se nourrir, dans ses discours, du républicanisme, de l'enthousiasme et des projets de la Gironde, elle prit l'humble rôle de solliciteuse ; elle demanda au jeune Marseillais une lettre d'introduction auprès d'un de ses collègues de la Convention, qui pût la présenter au ministre de l'intérieur. Elle avait, disait-elle, des réclamations à présenter au gouvernement en faveur de mademoiselle de Forbin, son amie d'enfance. Mademoiselle de Forbin avait été entraînée en émigration par ses parents, et souffrait l'indigence en Suisse. Barbaroux donna une lettre pour Duperret, un des soixante et treize députés du parti de la Gironde, oublié dans la première proscription.

Cette lettre de Barbaroux, qui fut plus tard pour Duperret une cédule d'échafaud, ne contenait aucun mot qui pût être imputé à crime au député qui la recevrait. Barbaroux se bornait à recommander une jeune citoyenne de Caen aux égards et à la protection de Duperret. Il lui annonçait un écrit de leur ami commun, Salles, sur la constitution. Munie de cette lettre et d'un passe-port, qu'elle avait pris quelques jours avant, pour Argentan, Charlotte adressa à Barbaroux des remercîments et des adieux. Le son de sa voix frappa Barbaroux d'un pressentiment qu'il ne put comprendre alors. « Si nous avions su son dessein, » dit-il plus tard, « et si nous eussions été capables d'un

« crime par une telle main, ce n'est pas Marat que nous « aurions désigné à sa vengeance. »

La gaieté que Charlotte avait constamment mêlée au sérieux des conversations patriotiques, s'évanouit de son front, en quittant pour jamais la demeure des Girondins. Le dernier combat se livrait en elle, entre la pensée et l'exécution. Elle couvrit ce combat intérieur d'une prévoyante et minutieuse dissimulation. La gravité seule de son visage et quelques larmes mal dérobées à l'œil de ses proches révélaient l'agonie volontaire de son suicide. Interrogée par sa tante : « Je pleure, » répondit-elle, « sur les malheurs de « mon pays, sur ceux de mes parents et sur les vôtres; « tant que Marat vivra, personne ne sera sûr d'un jour « de vie. »

Madame de Bretteville se souvint, depuis, qu'en entrant dans la chambre de Charlotte pour la réveiller, elle avait trouvé sur son lit une vieille Bible ouverte au livre de Judith, et qu'elle y avait lu ce verset souligné au crayon : « Judith sortit de la ville parée d'une merveilleuse « beauté, dont le Seigneur lui avait fait don pour délivrer « Israël. »

Le même jour, Charlotte étant sortie pour faire ses préparatifs de départ, elle rencontra, dans la rue, des bourgeois de Caen qui jouaient aux cartes devant leur porte. « Vous jouez, » leur dit-elle avec un accent d'amère ironie, « et la patrie se meurt ! »

Sa démarche et ses paroles avaient l'impatience et la précipitation d'un départ. Elle partit, en effet, le 7 juillet, pour Argentan. Là elle fit ses derniers adieux à son père et à sa sœur. Elle leur dit qu'elle allait chercher contre la Révolution et contre la misère un refuge et une existence en Angleterre, et qu'elle avait voulu recevoir la bénédiction paternelle avant cette longue séparation.

Son père approuva cet éloignement.

Digitized by Google

XV

La tristesse et la nudité de la maison paternelle, la tombe prématurée de sa mère, l'exil de ses frères, le découragement de toutes les espérances, le déchirement de tous les liens d'enfance confirmèrent la résolution de la jeune fille, au lieu de l'affaiblir. Elle ne laissait derrière elle aucune félicité à regretter, aucune vie à compromettre, aucune dépouille à livrer. En embrassant son père et sa sœur, elle pleura plus sur le passé que sur l'avenir. Elle revint le même jour à Caen. Elle y trompa la tendresse de sa tante par la même ruse qui avait trompé son père. Elle lui dit qu'elle partait bientôt pour l'Angleterre, où des amis émigrés lui avaient préparé un asile et un sort qu'elle ne pouvait espérer dans sa patrie. Ce prétexte couvrit l'attendrissement des adieux et les arrangements intérieurs de son départ. Elle l'avait arrêté en secret, pour le lendemain 9 juillet, par la diligence de Paris.

Charlotte combla ces dernières heures, de reconnaissance, de prévoyance et de tendresse pour cette tante, à qui elle avait dû une si longue et si douce hospitalité; elle pourvut par une de ses amies au sort de la vieille servante qui avait eu soin de sa jeunesse. Elle commanda et paya d'avance, chez des ouvrières de Caen, de petits présents de robes et de broderies destinés à être portés après son départ, en souvenir, à quelques jeunes compagnes de son enfance. Elle distribua ses livres de prédilection entre les personnes de son intimité; elle ne réserva pour l'emporter qu'un volume de Plutarque, comme si elle eût voulu ne pas se séparer, dans la crise de sa vie, de la société de ces grands hommes, avec lesquels elle avait vécu et voulait mourir.

Enfin, le 9 juillet, de très-bonne heure, elle prit sous

son bras un petit paquet de ses vêtements les plus indispensables; elle embrassa sa tante, elle lui dit qu'elle allait dessiner les faneuses dans les prairies voisines. Un carton de dessin à la main, elle sortit pour ne plus rentrer.

Au pied de l'escalier elle rencontra l'enfant d'un pauvre ouvrier, nommé Robert, qui logeait dans la maison, sur la rue. L'enfant jouait habituellement dans la cour. Elle lui donnait quelquefois des images. « Tiens, Robert, » lui dit-elle en lui remettant son carton de dessin, dont elle n'avait plus besoin pour lui servir de contenance, « voilà « pour toi; sois bien sage et embrasse-moi; tu ne me rever- « ras jamais. » Et elle embrassa l'enfant en lui laissant une larme sur la joue. Ce fut sa dernière larme sur le seuil de la maison de sa jeunesse. Elle n'avait plus à donner que son sang.

Son départ, dont on ignorait la cause, fut révélé à ses voisins de la rue Saint-Jean par une circonstance qui achève de peindre la calme sérénité de son âme jusqu'à l'extrémité de sa résolution.

En face de la maison de madame de Bretteville, de l'autre côté de la rue Saint-Jean, habitait une respectable famille de Caen, nommée Lacouture. Le fils de la maison, passionné pour la musique, consacrait régulièrement, chaque jour, quelques heures de la matinée à son instrument. Ses fenêtres ouvertes en été laissaient les notes s'évaporer et retentir jusque dans les maisons voisines. Charlotte, comme pour laisser entrer plus librement ces mélodies dans sa chambre, entr'ouvrait aussi ses abat-jour à l'heure où commençait le concert et s'accoudait quelquefois, la tête à demi cachée dans ses rideaux, sur la margelle de la croisée, écoutant et rêvant aux sons. Le jeune musicien, encouragé par cette apparition de jeune fille attentive, ne manquait pas un jour de s'asseoir devant son clavier à la même heure; Charlotte, pas un jour d'ouvrir ses volets. Le goût du même art semblait avoir établi une muette intelligence entre ces deux âmes qui ne se connaissaient que dans ce retentissement.

La veille du jour où Charlotte, déjà affermie dans sa résolution, se préparait à partir pour l'accomplir et mourir, le piano se fit entendre à l'heure accoutumée. Charlotte, arrachée sans doute à la fixité de ses pensées par la puissance de l'habitude et par l'attrait de l'art qu'elle aimait, ouvrit sa fenêtre comme à l'ordinaire et parut écouter les notes avec une attention aussi calme et plus rêveuse encore que les autres jours. Cependant elle referma la croisée avec une sorte de précipitation inusitée avant que le musicien eût refermé son clavier, comme si elle eût voulu s'arracher violemment elle-même dans un adieu pénible au dernier plaisir qui la captivait.

Le lendemain, le jeune voisin, s'étant assis de nouveau devant son instrument, regarda au fond de la cour du *Grand-Manoir* en face si les premiers préludes feraient ouvrir les volets de la nièce de madame de Bretteville. La fenêtre fermée ne s'ouvrit plus! Ce fut ainsi qu'il apprit le départ de Charlotte. L'instrument résonnait encore, l'âme de la jeune fille n'écoutait plus que l'orageuse obsession de son idée, l'appel de la mort et les éloges de la postérité.

XVI

La liberté et la sécurité de sa conversation, dans la voiture qui l'emportait vers Paris, n'inspirèrent à ses compagnons de voyage d'autre sentiment que celui de l'admiration, de la bienveillance et de cette curiosité naturelle qui s'attache au nom et au sort d'une inconnue éblouissante de jeunesse et de beauté. Elle ne cessa de jouer, pendant la première journée, avec une petite fille que le hasard avait placée à côté d'elle dans la voiture : soit que son amour pour les enfants l'emportât sur sa préoccupation, soit qu'elle eût déposé déjà le fardeau de ses peines, et qu'elle voulût jouir

de ces dernières heures d'enjouement avec l'innocence et avec la vie.

Les autres voyageurs étaient des Montagnards exaltés, qui fuyaient le soupçon de fédéralisme à Paris et qui se répandaient en imprécations contre la Gironde et en adorations pour Marat. Éblouis des grâces de la jeune fille, ils s'efforcèrent de lui arracher son nom, l'objet de son voyage, son adresse à Paris. Son isolement à cet âge les encourageait à des familiarités qu'elle réprima par la décence de ses manières, par la brièveté évasive de ses réponses, et auxquelles elle parvint à se soustraire tout à fait, en feignant le sommeil. Un jeune homme plus réservé, séduit par tant de pudeur et de charmes, osa lui déclarer une respectueuse admiration. Il la supplia de l'autoriser à demander sa main à ses parents. Elle tourna en raillerie douce et en enjouement cet amour soudain. Elle promit à ce jeune homme de lui faire connaître plus tard son nom et ses dispositions à son égard. Elle charma jusqu'à la fin du voyage ses compagnons de route par cette apparition ravissante, dont tous regrettèrent de se séparer.

XVII

Elle entra dans Paris le jeudi 11 juillet, à midi. Elle se fit conduire dans une hôtellerie qu'on lui avait indiquée à Caen, rue des Vieux-Augustins, n° 17, à l'hôtel de la Providence. Elle se coucha à cinq heures du soir et s'endormit d'un profond sommeil jusqu'au lendemain. Sans confidente et sans témoin, pendant ces longues heures de solitude et d'agitation, dans une maison publique et au bruit de cette capitale dont l'immensité et le tumulte engloutissent les idées et troublent les sens, nul ne sait ce qui se passa dans cette âme, à son réveil, en retrouvant devant soi une réso-

lution qui la sommait de l'accomplir. Qui peut mesurer la force de la pensée et la résistance de la nature? La pensée l'emporta.

XVIII

Elle se leva, s'habilla d'une robe simple mais décente, et se rendit chez Duperret. L'ami de Barbaroux était à la Convention. Ses filles, en l'absence de leur père, reçurent de la jeune étrangère la lettre d'introduction de Barbaroux. Duperret ne devait revenir que le soir. Charlotte rentra et passa la journée entière dans sa chambre, à lire, à réfléchir et à prier. A six heures elle retourna de nouveau chez Duperret. Le député était à table et soupait avec sa famille et ses amis. Il se leva et la reçut dans son salon sans témoin. Charlotte lui expliqua le service qu'elle attendait de son obligeance, et le pria de la conduire chez le ministre de l'intérieur, Garat, pour appuyer de sa présence et de son crédit les réclamations qu'elle avait à faire valoir. Cette requête n'était dans l'esprit de mademoiselle de Corday qu'un prétexte pour aborder un de ces Girondins à la cause desquels elle venait se sacrifier, et pour tirer de son entretien avec lui des renseignements et des indices propres à mieux assurer ses pas et sa main.

Duperret, pressé par l'heure et rappelé par ses convives, lui dit qu'il ne pouvait la conduire ce jour-là chez Garat, mais qu'il irait la prendre chez elle, le lendemain matin, pour l'accompagner dans les bureaux. Elle laissa à Duperret son nom et son adresse et fit quelques pas pour se retirer; puis, comme vaincue par l'intérêt que la figure honnête de cet homme de bien et l'enfance de ses filles lui avaient inspiré : « Permettez-moi un conseil, citoyen Duperret, » lui dit-elle d'une voix pleine de mystère et d'intimité; « quittez

« la Convention, vous ne pouvez plus y faire de bien; allez « à Caen rejoindre vos collègues et vos frères. — Mon poste « est à Paris, » répondit le représentant, « je ne le quitterai « pas. — Vous faites une faute, » répliqua Charlotte avec une insistance significative et presque suppliante. « Croyez-« moi, » ajouta-t-elle d'une voix plus basse et d'un accent plus rapide, « fuyez, fuyez avant demain soir! » Et elle sortit sans attendre la réponse.

XIX

Ces mots dont le sens n'était connu que de l'étrangère furent interprétés par Duperret comme une simple allusion à l'urgence des périls qui menaçaient les hommes de son opinion à Paris. Il vint se rasseoir avec ses amis. Il leur dit que la jeune fille qu'il venait d'entretenir avait, dans l'attitude et dans les paroles, je ne sais quoi d'étrange et de mystérieux dont il était frappé et qui lui commandait la réserve et la circonspection. Dans la soirée un décret de la Convention ordonna de mettre les scellés sur les meubles des députés suspects d'attachement aux vingt-deux. Duperret était du nombre. Il alla cependant le lendemain 12, de très-grand matin, prendre Charlotte à son logement et la conduisit chez Garat. Garat ne les reçut pas. Le ministre ne pouvait donner audience avant huit heures du soir. Ce contre-temps sembla décourager Duperret. Il représenta à la jeune fille que sa qualité de suspect et la mesure prise contre lui, cette nuit même, par la Convention, rendaient désormais son patronage plus nuisible qu'utile à ses clients; que d'ailleurs elle ne s'était pas munie d'une procuration de mademoiselle de Forbin pour agir en son nom, et qu'à défaut de cette formalité ses démarches seraient vaines.

L'étrangère insista peu, comme une personne qui n'a plus besoin du prétexte dont elle a coloré une action et qui se contente du premier raisonnement pour abandonner sa pensée. Duperret la quitta à la porte de l'hôtel de la Providence. Elle feignit d'y rentrer. Elle en sortit aussitôt, et se fit indiquer, de rue en rue, le chemin du Palais-Royal.

Elle entra dans le jardin, non comme une étrangère qui veut satisfaire sa curiosité par la contemplation des monuments et des jardins publics, mais comme une voyageuse qui n'a qu'une affaire dans une ville, et qui ne veut perdre ni un pas ni un jour. Elle chercha de l'œil, sous les galeries, le magasin d'un coutelier. Elle y entra, choisit un couteau-poignard à manche d'ébène, le paya trois francs, le cacha sous son fichu, et rentra à pas lents dans le jardin. Elle s'assit un moment sur un des bancs de pierre adossés aux arcades.

Là, quoique plongée dans ses réflexions, elle s'en laissa distraire par les jeux des enfants, dont quelques-uns folâtraient à ses pieds et s'appuyaient avec confiance sur ses genoux. Elle eut un dernier sourire de femme pour ces visages et pour ces jeux. Ses indécisions l'oppressaient, non pas sur l'acte lui-même, pour lequel elle était déjà armée, mais sur la manière dont elle l'accomplirait. Elle voulait faire du meurtre une immolation solennelle qui jetât la terreur dans l'âme des imitateurs du tyran. Sa première pensée avait été d'aborder Marat et de le sacrifier au Champ-de-Mars, à la grande cérémonie de la fédération qui devait avoir lieu le 14 juillet, en commémoration de la liberté conquise. L'ajournement de cette solennité jusqu'au triomphe de la république sur les Vendéens et les insurgés lui enlevait le théâtre et la victime. Sa seconde pensée avait été jusqu'à ce dernier moment de frapper Marat au sommet de la Montagne, au milieu de la Convention, sous les yeux de ses adorateurs et de ses complices. Son espoir, en ce cas, était d'être immolée elle-même aussitôt après, et mise en pièces par la fureur du peuple, sans laisser d'autres traces

et d'autre mémoire que deux cadavres et la tyrannie renversée dans son sang. Ensevelir son nom dans l'oubli, et ne chercher sa récompense que dans son acte même, en ne demandant sa honte ou sa renommée qu'à sa conscience, à Dieu et au bien qu'elle aurait accompli : telle était jusqu'à la fin la seule ambition de son âme. La honte? elle n'en voulait pas pour sa famille. La renommée? elle n'en voulait pas pour elle-même. La gloire lui semblait un salaire humain, indigne du désintéressement de son action ou propre seulement à ravaler sa vertu.

Mais les entretiens qu'elle avait eus, depuis son arrivée à Paris, avec Duperret et avec ses hôtes, lui avaient appris que Marat ne paraissait plus à la Convention. Il fallait donc trouver sa victime ailleurs, et pour l'aborder il fallait la tromper.

XX

Elle s'y résolut. Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son âme, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque, avant même que ces actes soient accomplis, et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir; la vertu jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action. L'un a besoin des ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper. Il lui en coûta plus que de frapper. Elle l'avoua elle-même. La conscience est juste avant la postérité.

Elle rentra dans sa chambre, écrivit à Marat un billet qu'elle remit à la porte de l'*ami du peuple*. « J'arrive de « Caen, » lui disait-elle; « votre amour pour la patrie me fait

« présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheu-
« reux événements de cette partie de la république. Je me
« présenterai chez vous vers une heure, ayez la bonté de
« me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je
« vous mettrai dans le cas de rendre un grand service à la
« France. »

Charlotte, comptant sur l'effet de ce billet, se rendit, à l'heure qu'elle avait indiquée, à la porte de Marat; mais elle ne put être introduite auprès de lui. Elle laissa alors à sa portière un second billet plus pressant et plus insidieux que le premier. Elle y faisait appel, non plus seulement au patriotisme, mais à la pitié de l'*ami du peuple,* et lui tendait un piége par la générosité même qu'elle lui supposait. « Je vous
« ai écrit ce matin, Marat, » lui disait-elle, « avez-vous reçu
« ma lettre? Je ne puis le croire puisqu'on me refuse votre
« porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entre-
« vue. Je vous le répète, j'arrive de Caen; j'ai à vous révéler
« les secrets les plus importants pour le salut de la répu-
« blique. D'ailleurs je suis persécutée pour la cause de la
« liberté. Je suis malheureuse, il suffit que je le sois pour
« avoir droit à votre patriotisme. »

XXI

Sans attendre la réponse, Charlotte sortit de sa chambre à sept heures du soir, vêtue avec plus de recherche qu'à l'ordinaire, pour séduire par une apparence plus décente les yeux des personnes qui surveillaient Marat. Sa robe blanche était recouverte, aux épaules, par un fichu de soie. Ce fichu voilait sa poitrine, se repliait au-dessous du sein en ceinture et se renouait derrière la taille. Ses cheveux étaient renfermés dans une coiffe normande dont les dentelles flottantes battaient les deux joues. Un large ruban de soie verte

Digitized by Google

pressait cette coiffe autour des tempes. Ses cheveux s'en échappaient sur la nuque, quelques boucles seulement se répandaient sur le cou. Aucune pâleur du teint, aucun égarement du regard, aucune émotion de la voix ne révélaient en elle la mort qu'elle portait. Elle frappa sous ces traits séduisants à la porte de Marat.

XXII

Marat habitait le premier étage d'une maison délabrée de la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, n° 20. Son logement se composait d'une antichambre et d'un cabinet de travail prenant jour sur une cour étroite, d'une petite pièce adjacente où était sa baignoire, d'une chambre à coucher et d'un salon dont les fenêtres recevaient le jour de la rue. Ce logement était presque nu. Les nombreux ouvrages de Marat entassés sur le plancher, les feuilles publiques encore humides d'encre, éparses sur les chaises et sur les tables, des protes d'imprimerie entrant et sortant sans cesse, des femmes employées à plier et à adresser les brochures et les journaux, les marches usées de l'escalier, le seuil mal balayé des portes, tout attestait ce mouvement et ce désordre habituels autour d'un homme affairé, et la perpétuelle affluence des citoyens dans la maison d'un journaliste et d'un coryphée du peuple.

Cette demeure étalait, pour ainsi dire, l'orgueil de son indigence. Il semblait que son maître, tout-puissant alors sur la nation, voulût faire dire aux visiteurs à l'aspect de sa misère et de son travail : « Regardez l'ami et le modèle « du peuple ! il n'en a dépouillé ni le logement, ni les « mœurs, ni l'habit. »

Cette misère était l'enseigne du tribun. Mais quoique affectée elle était réelle. Le ménage de Marat était celui d'un humble artisan. On connaît la femme qui gouvernait

sa maison. Elle se nommait naguère Catherine Évrard ; elle se nommait alors Albertine Marat depuis que l'*ami du peuple* lui avait donné son nom, en la prenant pour épouse, *un jour de beau temps, à la face du soleil,* à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau. Une seule servante assistait cette femme dans les soins de la domesticité. Un commissionnaire, nommé Laurent Basse, faisait les messages et les travaux du dehors. Dans ses moments de liberté, cet homme de peine s'occupait dans l'antichambre aux travaux manuels nécessités par l'envoi des feuilles et des affiches de l'*ami du peuple.*

L'activité dévorante de l'écrivain n'avait pas été ralentie par la maladie lente qui le dévorait. L'inflammation de son sang semblait allumer son âme. Tantôt de son lit, tantôt de son bain, il ne cessait d'écrire, d'apostropher, d'invectiver ses ennemis, d'inciter la Convention et les Cordeliers. Offensé du silence de l'Assemblée à la réception de ses messages, il venait de lui adresser une nouvelle lettre dans laquelle il menaçait la Convention de se faire porter mourant à la tribune, pour faire honte aux représentants de leur mollesse, et pour leur dicter les meurtres nécessaires. Il ne laissait aucun repos ni aux autres ni à lui-même. Plein du pressentiment de la mort, il semblait craindre seulement que l'heure suprême trop rapide ne lui laissât pas le temps d'immoler assez de coupables. Plus pressé de tuer que de vivre, il se hâtait d'envoyer devant lui le plus de victimes possible, comme autant d'otages donnés par le glaive à la Révolution complète qu'il voulait laisser sans ennemis après lui. La terreur qui sortait de la maison de Marat y rentrait sous une autre forme : la crainte perpétuelle de l'assassinat. Sa compagne et ses affidés croyaient voir autant de poignards levés sur lui qu'il en levait lui-même sur les têtes de trois cent mille citoyens. L'accès de sa demeure était interdit comme l'accès du palais de la tyrannie. On ne laissait approcher de sa personne que des amis sûrs, ou des dénonciateurs recommandés d'avance, et soumis à des interrogatoires et à de sévères confrontations. L'amour, la défiance et le fanatisme veillaient à la fois sur ses jours.

Digitized by Google

XXIII

Charlotte ignorait ces obstacles, mais elle les soupçonnait. Elle descendit de voiture, du côté opposé de la rue, en face de la demeure de Marat. Le jour commençait à baisser, surtout dans ce quartier assombri par des maisons hautes et par des rues étroites. La portière refusa d'abord de laisser pénétrer la jeune inconnue dans la cour. Celle-ci insista néanmoins et franchit quelques degrés de l'escalier, rappelée en vain par la voix de la concierge. A ce bruit, la maîtresse de Marat entr'ouvrit la porte, et refusa l'entrée de l'appartement à l'étrangère. La sourde altercation entre ces femmes, dont l'une suppliait qu'on la laissât parler à l'*ami du peuple,* dont l'autre s'obstinait à barrer la porte, arriva jusqu'aux oreilles de Marat. Il comprit, à ces explications entrecoupées, que la visiteuse était l'étrangère dont il avait reçu deux lettres dans la journée. D'une voix impérative et forte, il ordonna qu'on la laissât pénétrer.

Soit jalousie, soit défiance, Albertine obéit avec répugnance et en grondant. Elle introduisit la jeune fille dans la petite pièce où se tenait Marat, et laissa, en se retirant, la porte du corridor entr'ouverte, pour entendre le moindre mot ou le moindre mouvement du malade.

Cette pièce était faiblement éclairée. Marat était dans son bain. Dans ce repos forcé de son corps, il ne laissait pas reposer son âme. Une planche mal rabotée, posée sur la baignoire, était couverte de papiers, de lettres ouvertes et de feuilles commencées. Il tenait de la main droite la plume que l'arrivée de l'étrangère avait suspendue sur la page. Cette feuille de papier était une lettre à la Convention, pour lui demander le jugement et la proscription des derniers Bourbons tolérés en France. A côté de la baignoire, un énorme billot de chêne, semblable à une bûche posée

debout, portait une écritoire de plomb du plus grossier travail; source impure d'où avaient coulé depuis trois ans tant de délires, tant de dénonciations, tant de sang. Marat, recouvert dans sa baignoire d'un drap sale et taché d'encre, n'avait hors de l'eau que la tête, les épaules, le haut du buste et le bras droit. Rien dans les traits de cet homme n'était de nature à attendrir le regard d'une femme et à faire hésiter le coup. Les cheveux gras entourés d'un mouchoir sale, le front fuyant, les yeux effrontés, les pommettes saillantes, la bouche immense et ricaneuse, la poitrine velue, les membres grêles, la peau livide : tel était Marat.

XXIV

Charlotte évita d'arrêter son regard sur lui, de peur de trahir l'horreur de son âme à cet aspect. Debout, les yeux baissés, les mains pendantes auprès de la baignoire, elle attend que Marat l'interroge sur la situation de la Normandie. Elle répond brièvement, en donnant à ses réponses le sens et la couleur propres à flatter les dispositions présumées du démagogue. Il lui demande ensuite les noms des députés réfugiés à Caen. Elle les lui dicte. Il les note; puis, quand il a fini d'écrire ces noms : « C'est bien! » dit-il de l'accent d'un homme sûr de sa vengeance; « avant huit jours ils « iront tous à la guillotine! »

A ces mots, comme si l'âme de Charlotte eût attendu un dernier forfait pour se résoudre à frapper le coup, elle tire de son sein le couteau et le plonge, avec une force surnaturelle, jusqu'au manche dans le cœur de Marat. Charlotte retire du même mouvement le couteau ensanglanté du corps de la victime et le laisse glisser à ses pieds. — « A moi! ma « chère amie! à moi! » s'écrie Marat; et il expire sous le coup.

Au cri de détresse de la victime, Albertine, la servante et Laurent Basse se précipitent dans la chambre; ils reçoivent dans leurs bras la tête évanouie de Marat. Charlotte, immobile et comme pétrifiée de son crime, était debout derrière le rideau de la fenêtre. La transparence de l'étoffe, aux derniers rayons du jour, laissait apercevoir l'ombre de son corps. Le commissionnaire Laurent s'arme d'une chaise, lui assène un coup mal assuré sur la tête et la précipite sur le carreau. La maîtresse de Marat la foule, en trépignant de rage, sous ses pieds. Au tumulte de la scène, aux cris des deux femmes, les habitants de la maison accourent, les voisins et les passants s'arrêtent dans la rue, montent l'escalier, inondent l'appartement, la cour et bientôt le quartier, demandent avec des vociférations forcenées qu'on leur jette l'assassin, pour venger sur son cadavre encore chaud la mort de l'idole du peuple. Les soldats des postes voisins et les gardes nationaux accourent. L'ordre se rétablit dans le tumulte. Les chirurgiens arrivent, s'efforcent d'étancher la blessure. L'eau rougie donne à l'homme sanguinaire l'apparence d'expirer dans un bain de sang. Ils ne transportent qu'un mort sur son lit.

XXV

Charlotte s'était relevée d'elle-même. Deux soldats lui tenaient les bras fixés en croix l'un sur l'autre, comme dans des menottes, en attendant qu'on apportât des cordes pour lier ses mains. La haie de baïonnettes qui l'entourait avait peine à contenir la foule, qui se précipitait sans cesse sur elle pour la déchirer. Les gestes, les poings levés, les bâtons, les sabres brandissaient mille morts sur sa tête. La concubine de Marat, échappant aux femmes qui la consolaient, se lançait par intervalles sur Charlotte et retombait

dans les larmes et dans les évanouissements. Un Cordelier fanatique nommé Langlois, perruquier de la rue Dauphine, avait ramassé le couteau ensanglanté. Il faisait le discours funèbre sur le cadavre de la victime. Il entrecoupait ses lamentations et ses éloges de gestes vengeurs, par lesquels il semblait enfoncer autant de fois le fer dans le cœur de l'assassin. Charlotte, qui avait accepté d'avance toutes ces morts, contemplait d'un regard fixe et pétrifié ce mouvement, ces gestes, ces mains, ces armes dirigées de si près contre elle. Elle ne paraissait émue que des cris déchirants de la concubine de Marat. Sa physionomie semblait exprimer devant cette femme l'étonnement de n'avoir pas pensé qu'un tel homme pût être aimé, et le regret d'avoir été forcée de percer deux cœurs pour en atteindre un. Excepté l'impression de pitié que les reproches d'Albertine donnaient par moments à sa bouche, on n'apercevait aucune altération ni dans ses traits ni dans sa couleur. Seulement, aux invectives de l'orateur et aux gémissements du peuple sur la perte de son idole, on voyait se dessiner sur ses lèvres le sourire amer du mépris. — « Pauvres gens, » dit-elle une fois, « vous voulez ma mort et vous me devriez un autel pour « vous avoir délivrés d'un monstre! Jetez-moi à ces force- « nés, » dit-elle une autre fois aux soldats qui la protégeaient; « puisqu'ils le regrettent ils sont dignes d'être mes « bourreaux! »

Ce sourire, comme un défi au fanatisme de la multitude, soulevait de plus furieuses imprécations et des gestes plus menaçants. Le commissaire de la section du Théâtre-Français, Guillard, entra escorté d'un renfort de baïonnettes. Il dressa le procès-verbal du meurtre et fit conduire Charlotte dans le salon de Marat pour commencer à l'interroger. Il écrivait ses réponses. Elle les faisait calmes, lucides, réfléchies, d'une voix ferme et sonore, où l'on ne sentait d'autre accent que celui d'une satisfaction fière de l'acte qu'elle avait commis. Elle dictait ses aveux comme des éloges. Les administrateurs de la police départementale, Louvet et Marino, ceints de l'écharpe tricolore, assistaient à l'interrogatoire. Ils

avaient envoyé prévenir le conseil de la commune, le comité de salut public et le comité de sûreté générale. Le bruit de la mort de l'ami du peuple s'était semé, avec la rapidité d'une commotion électrique, par des hommes qui couraient éperdus de quartier en quartier. Tout Paris s'arrêta comme frappé de stupeur au récit de cet attentat. Il sembla que la république eût tremblé ou que des événements inconnus dussent éclore du meurtre de Marat. Des députés pâles et frémissants, entrant à la Convention et interrompant la séance, jetèrent les premières rumeurs de l'événement dans la salle. On se refusa à les croire comme on se refuse à croire à un sacrilége. Le commandant général de la garde nationale, Henriot, vint bientôt confirmer la nouvelle. — « Oui, tremblez tous, » dit-il, « Marat est mort assassiné par « une jeune fille qui se glorifie du coup qu'elle a porté. Re- « doublez de vigilance sur vos propres vies. Les mêmes « dangers nous environnent tous. Méfiez-vous des rubans « verts, et jurons de venger la mort de ce grand homme! »

XXVI

Les députés Maure, Chabot, Drouet et Legendre, membres des comités de gouvernement, sortirent à l'instant de la salle et coururent sur le théâtre du crime. Ils y trouvèrent la foule grossissante et Charlotte répondant aux premières interrogations. Ils restèrent confondus et muets à l'aspect de tant de jeunesse, de tant de beauté sur le visage, de tant de calme et de résolution dans les paroles. Jamais le crime n'avait apparu sous de pareils traits à l'esprit des hommes. Elle semblait le transfigurer tellement à leurs yeux, que même à côté du cadavre ils furent attendris sur l'assassin.

Le procès-verbal terminé et les premières réponses de

Digitized by Google

Charlotte écrites, les députés Chabot, Drouet, Legendre et Maure ordonnèrent qu'elle fût transportée à l'Abbaye, prison la plus voisine de la maison de Marat. On fit approcher la même voiture de place qui l'avait amenée. La foule remplissait la rue des Cordeliers. Sa rumeur sourde, interrompue de vociférations et d'excès de rage, annonçait la vengeance et rendait la translation difficile. Les détachements de fusiliers successivement accourus, l'écharpe des commissaires, le respect pour les membres de la Convention refoulèrent et continrent mal la multitude. Le cortége se fraya avec peine un passage. Au moment où Charlotte, les bras liés de cordes, et soutenue par les mains des deux gardes nationaux qui lui tenaient les coudes, franchit le seuil de la maison pour monter le marchepied de la voiture, le peuple afflua autour des roues, avec de tels gestes et de tels hurlements, qu'elle crut sentir ses membres déchirés par ces milliers de mains et qu'elle s'évanouit.

En revenant à elle, elle s'étonna et elle s'affligea de respirer encore. Cette mort était celle qu'elle avait rêvée. La nature avait jeté le voile de l'évanouissement sur son supplice. Elle regretta de n'avoir pas disparu tout entière ainsi, dans la tempête qu'elle avait soulevée, et d'avoir à livrer son nom à la terre avant son autre mort; et cependant elle remercia avec émotion ceux qui l'avaient protégée contre les mutilations de la foule.

XXVII

Chabot, Drouet, Legendre la suivirent à l'Abbaye et lui firent subir une seconde enquête. Elle se prolongea longtemps dans la nuit. Quelques membres des comités, et entre autres Harmand (de la Meuse), attirés par la curiosité, s'étaient introduits avec leurs collègues et assistaient à l'inter-

rogatoire, souvent interrompu par des repos et des conversations. Legendre, fier de son importance révolutionnaire et jaloux d'avoir été réputé digne aussi du martyre des patriotes, crut ou feignit de croire qu'il reconnaissait dans Charlotte une jeune fille qui était venue chez lui la veille, sous le costume d'une religieuse, et qu'il avait repoussée. « Le citoyen Legendre se trompe, » dit Charlotte avec un sourire qui déconcertait l'orgueil du député, « je ne l'ai « jamais vu. Je n'estimais pas la vie ou la mort d'un tel « homme si importante au salut de la république. »

On la fouilla. On ne trouva, en ce moment, dans ses poches que la clef de sa malle, son dé en argent, instrument de travaux d'aiguille, tout à l'heure si près du poignard de Brutus; un peloton de fil, deux cents francs en assignats et en monnaie, une montre d'or faite par un horloger de Caen, et son passe-port. Sous son fichu elle cachait encore l'étui du couteau avec lequel elle avait frappé Marat. « Reconnaissez-vous ce couteau? » lui demanda-t-on. « — Oui. « — Qui vous a portée à ce crime? — J'ai vu, » répondit-elle, « la guerre civile prête à déchirer la France; persuadée « que Marat était la cause principale des périls et des « calamités de la patrie, j'ai fait le sacrifice de ma vie « contre la sienne pour sauver mon pays. — Nommez-nous « les personnes qui vous ont conseillé cet exécrable forfait, « que vous n'auriez pas conçu de vous-même. — Personne « n'a connu mon dessein. J'ai trompé sur l'objet de mon « voyage la tante chez qui j'habitais. J'ai trompé mon père. « Peu de personnes fréquentent la maison de cette parente. « Aucun n'a pu seulement soupçonner, en moi, ma pensée. « — N'avez-vous pas quitté la ville de Caen avec le projet « formé d'assassiner Marat? — Je ne suis partie que pour « cela. — Où vous êtes-vous procuré l'arme? Quelles per- « sonnes avez-vous vues à Paris? Qu'avez-vous fait depuis « jeudi, jour où vous y êtes arrivée? » A ces questions, elle raconta, avec une sincérité littérale, toutes les circonstances déjà connues de son séjour à Paris et de son action. « N'avez-vous pas cherché à fuir après le meurtre? — Je

« me serais évadée par la porte si on ne s'y était pas « opposé. — Êtes-vous fille, et n'avez-vous jamais aimé « d'homme? — Jamais! »

XXVIII

Ces réponses précises, fières, dédaigneuses tour à tour, faites d'une voix dont le timbre rappelait l'enfance en annonçant des pensées viriles, firent réfléchir plusieurs fois les interrogateurs sur la puissance d'un fanatisme qui empruntait et qui affermissait une si faible main. Ils espéraient toujours découvrir un instigateur derrière cette candeur et cette beauté. Ils ne trouvèrent que l'inspiration d'un cœur intrépide.

L'interrogatoire terminé, Chabot, mécontent du résultat, dévorait de l'œil les cheveux, le visage, la taille, toute la personne de la jeune fille garrottée devant lui. Il crut apercevoir un papier plié et attaché par une épingle sur son sein; il tendit la main pour le saisir. Charlotte avait oublié le papier qu'entrevoyait Chabot, et qui contenait une adresse aux Français, rédigée par elle, pour inviter les citoyens à la punition des tyrans et à la concorde. Elle crut voir, dans le geste et dans les yeux de Chabot, un outrage à sa pudeur. Désarmée de ses deux mains par ses liens, elle ne pouvait les opposer à l'insulte. L'horreur et l'indignation qu'elle éprouva lui firent faire un mouvement en arrière si brusque et si convulsif du corps et des épaules, que le cordon de sa robe éclata et que sa robe elle-même, se détachant, laissa à découvert sa poitrine. Confuse, elle se baissa aussi prompte que la pensée et se replia en deux pour dérober sa nudité à ses juges. Il était trop tard, sa chasteté avait eu à rougir des regards des hommes.

Le patriotisme ne rendait ces hommes ni cyniques ni insensibles. Ils parurent souffrir autant que Charlotte Cor-

day de ce supplice involontaire de son innocence. Elle supplia qu'on lui déliât les mains pour rattacher sa robe. L'un d'eux détacha les cordes. Le respect pour la nature ferma les yeux de ces hommes. Les mains déliées, Charlotte Corday se tourna du côté du mur et rajusta son fichu. On profita du moment où elle avait les mains libres pour lui faire signer ses réponses. Ses cordes avaient laissé leur empreinte et leurs sillons bleus sur la peau de ses bras. Quand on dut les lui lier de nouveau, elle pria les geôliers de lui permettre de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses chaînes, pour lui épargner un supplice inutile avant le dernier supplice. L'accent et le geste de la pauvre fille furent tels, en adressant cette prière à ses juges et en montrant ses mains meurtries, qu'Harmand ne put retenir ses larmes et s'éloigna pour les cacher.

Voici les principaux passages textuels de cette adresse aux Français, dérobée jusqu'ici aux recherches curieuses de l'histoire, et qui nous a été communiquée, depuis le commencement de la publication de ce livre, par le zèle obligeant pour la vérité de la personne qui la possède, M. Paillet. Elle est écrite de la main de Charlotte Corday, d'une écriture à grands traits, mâle, ferme, fortement tracée, et comme destinée à frapper de loin les regards. La feuille de papier est pliée en huit pour occuper moins de place sous le vêtement; elle est percée de huit piqûres encore visibles par l'épingle qui l'attachait sur le sein de Charlotte :

Adresse aux Français amis des lois et de la paix.

« Jusqu'à quand, ô malheureux Français! vous plairez-
« vous dans le trouble et dans les divisions? Assez et trop
« longtemps des factieux, des scélérats ont mis l'intérêt de
« leur ambition à la place de l'intérêt général; pourquoi,
« victimes de leur fureur, vous anéantir vous-mêmes, pour

« établir le désir de leur tyrannie sur les ruines de la « France?

« Les factions éclatent de toutes parts, la Montagne « triomphe par le crime et l'oppression, quelques monstres « abreuvés de notre sang conduisent ses détestables com- « plots... Nous travaillons à notre propre perte, avec plus « de zèle et d'énergie que l'on en mit jamais à conquérir la « liberté! O Français, encore un peu de temps et il ne res- « tera de vous que le souvenir de votre existence!

« Déjà les départements indignés marchent sur Paris; « déjà le feu de la discorde et de la guerre civile embrase « la moitié de ce vaste empire; il est encore un moyen de « l'éteindre, mais ce moyen doit être prompt. Déjà le plus « vil des scélérats, Marat, dont le nom seul présente l'image « de tous les crimes, en tombant sous le fer vengeur, « ébranle la Montagne et fait pâlir Danton, Robespierre, « ces autres brigands assis sur ce trône sanglant, environnés « de la foudre, que les dieux vengeurs de l'humanité ne « suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus « éclatante, et pour effrayer tous ceux qui seraient tentés « d'établir leur fortune sur les ruines des peuples abusés!

« Français! vous connaissez vos ennemis, levez-vous! « marchez! que la Montagne anéantie ne laisse plus que « des frères, des amis! J'ignore si le ciel nous réserve un « gouvernement républicain, mais il ne peut nous donner « un Montagnard pour maître que dans l'excès de ses ven- « geances... O France! ton repos dépend de l'exécution des « lois; je n'y porte pas atteinte en tuant Marat: condamné « par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal me jugera? « Si je suis coupable, Alcide l'était donc lorsqu'il détruisait « les monstres?...

. . . . . .

« O ma patrie! tes infortunes déchirent mon cœur; je « ne puis t'offrir que ma vie! et je rends grâce au ciel de la « liberté que j'ai d'en disposer; personne ne perdra par ma « mort; je n'imiterai point Pâris (le meurtrier de Lepelle- « tier de Saint-Fargeau) en me tuant. Je veux que mon

« dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête « portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous « les amis des lois! que la Montagne chancelante voie sa « perte écrite avec mon sang! que je sois leur dernière vie- « time, et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité « de l'humanité! Au reste, si l'on voyait ma conduite d'un « autre œil, je m'en inquiète peu.

« Qu'à l'univers surpris cette grande action
« Soit un objet d'horreur ou d'admiration,
« Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire,
« Ne considère point le reproche ou la gloire :
« Toujours indépendant et toujours citoyen,
« Mon devoir me suffit, tout le reste n'est rien.
« Allez, ne songez plus qu'à sortir d'esclavage!...

« Mes parents et amis ne doivent point être inquiétés, « personne ne savait mes projets. Je joins mon extrait de « baptême à cette adresse pour montrer ce que peut la plus « faible main conduite par un entier dévouement. Si je ne « réussis pas dans mon entreprise, Français! je vous ai « montré le chemin, vous connaissez vos ennemis, levez- « vous! marchez! frappez! »

En lisant ces vers, insérés par la main de la petite-fille de Corneille à la fin de cette adresse, comme un cachet antique sur une page du temps, on croit au premier regard que ces vers sont de son aïeul et qu'elle a ainsi invoqué le patriotisme romain du grand tragique de sa race. On se trompe; les vers sont de Voltaire dans la tragédie *la Mort de César*.

L'authenticité de cette adresse est attestée par une lettre de Fouquier-Tinville annexée au même dossier. Cette lettre de l'accusateur public est adressée au comité de sûreté générale de la Convention; la voici :

« Citoyens, je vous fais passer ci-inclus l'interrogatoire « subi par la fille Charlotte Corday et les deux lettres par « elle écrites dans la maison d'arrêt, dont l'une est destinée « à Barbaroux. Ces lettres courent les rues d'une manière

« tellement tronquée qu'il serait peut-être nécessaire de les « faire imprimer telles qu'elles sont. Au surplus, citoyens, « quand vous en aurez pris lecture, si vous jugez qu'il n'y « ait pas d'inconvénient à les imprimer, vous m'obligerez « de m'en donner avis.

« Je vous observe que je viens d'être informé que cet « assassin femelle était l'amie de Belzunce, colonel tué à « Caen dans une insurrection, et que depuis cette époque « elle a conçu une haine implacable contre Marat, et que « cette haine paraît s'être ranimée chez elle, au moment où « Marat a dénoncé Biron qui était parent de Belzunce, et « que Barbaroux paraît avoir profité des dispositions crimi- « nelles où était cette fille contre Marat pour l'amener à « exécuter cet horrible assassinat.

« FOUQUIER-TINVILLE. »

On voit à ces hésitations et à ces conjectures que l'opinion s'égarait d'hypothèse en hypothèse, au premier moment, cherchant le motif du crime tantôt dans l'amour, tantôt dans le ressentiment, et se refusant à le voir où il était, dans l'égarement du patriotisme.

On consigna Charlotte Corday au cachot. Gardée à vue, même pendant la nuit, par deux gendarmes, elle réclama en vain contre cette profanation de son sexe. Le comité de sûreté générale pressait son jugement et son supplice. Elle entendait, de son grabat, les crieurs publics qui colportaient le récit du meurtre dans les rues, et les hurlements de la foule qui souhaitait mille morts à l'assassin. Charlotte ne prenait pas cette voix du peuple pour l'arrêt de la postérité. A travers l'horreur qu'elle inspirait, elle pressentait l'apothéose. Dans cette pensée, elle écrivit au comité de sûreté générale : « Puisque j'ai encore quelques instants à vivre, « pourrais-je espérer, citoyens, que vous me permettrez de « me faire peindre? Je voudrais laisser ce souvenir de moi « à mes amis. D'ailleurs, comme on chérit l'image des bons « citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher celle des

« grands criminels, pour perpétuer l'horreur de leur crime.
« Si vous daignez acquiescer à ma demande, je vous prie
« de m'envoyer demain un peintre en miniature. Je vous
« renouvelle la prière de me laisser dormir seule. J'entends
« sans cesse crier dans la rue, » ajoutait-elle, « l'arrestation
« de Fauchet, mon complice. Je ne l'ai jamais vu que par la
« fenêtre, il y a deux ans. Je ne l'aime ni ne l'estime. C'est
« l'homme du monde à qui j'aurais le moins volontiers
« confié mon projet. Si cette déclaration peut lui servir,
« j'en certifie la vérité. »

XXIX

Le président du tribunal révolutionnaire, Montané, vint, le lendemain 16, interroger l'accusée. Touché de tant de beauté, de jeunesse, et convaincu de la sincérité d'un fanatisme qui innocentait presque l'assassin aux yeux de la justice humaine, il voulut sauver la vie de l'accusée. Il dirigeait les questions et insinua tacitement les réponses de manière à faire conclure plutôt la démence que le crime aux juges. Charlotte trompa obstinément cette miséricordieuse intention du président. Elle revendiqua son acte comme sa gloire. On la transporta à la Conciergerie. Madame Richard, femme du concierge de cette prison, l'y reçut avec la compassion qu'inspirait ce rapprochement de la jeunesse et de l'échafaud.

Grâce à cette indulgence de ses geôliers, Charlotte obtint de l'encre, du papier, de la solitude. Elle en profita pour écrire à Barbaroux une lettre tronquée. Cette lettre racontait toutes les circonstances de son séjour à Paris, dans un style où le patriotisme, la mort et l'enjouement se mêlaient, comme l'amertume et la douceur dans la dernière coupe d'un banquet d'adieu. Après avoir décrit les détails presque

facétieux de son voyage en compagnie de Montagnards, et l'amour dont un jeune voyageur s'était soudainement épris à son aspect : « J'ignorais, » poursuivait-elle, « que le « comité de salut public avait interrogé les voyageurs. Je « soutins d'abord que je ne les connaissais pas, afin de « leur éviter le désagrément de s'expliquer. Je suivais en « cela mon oracle Raynal, qui dit qu'on ne doit pas la « vérité à ses tyrans. C'est par la voyageuse qui était avec « moi qu'ils ont appris que je vous connais et que j'avais « vu Duperret. Vous connaissez l'âme ferme de Duperret. « Il leur a répondu l'exacte vérité. Il n'y a rien contre lui, « mais sa fermeté est un crime. Je me repentis trop tard « de lui avoir parlé. Je voulus réparer mon tort, en le sup- « pliant de fuir et d'aller vous rejoindre. Il est trop résolu « pour se laisser influencer... Le croiriez-vous? Fauchet « est emprisonné comme mon complice, lui qui ignorait « mon existence! Mais on n'est guère content de n'avoir « qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce « grand homme! Pardon! ô hommes! ce nom de Marat « déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait « dévorer le reste de la France par le feu de la guerre « civile. Grâce au ciel, il n'est pas né Français... A mon « premier interrogatoire, Chabot avait l'air d'un fou. « Legendre a voulu m'avoir vue le matin chez lui, moi qui « n'ai jamais songé à cet homme. Je ne le crois pas de « taille à être le tyran de son pays, et je ne prétends pas « punir tout le monde... Je crois qu'on a imprimé les der- « nières paroles de Marat. Je doute qu'il en ait proféré. « Mais voici les dernières qu'il m'avait dites à moi : après « avoir reçu vos noms à tous et ceux des administrateurs « du département du Calvados, qui sont à Évreux, il me « dit pour me consoler que dans peu de jours il les ferait « tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de « son sort. J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est « le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés le « dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez que je me pro- « mettais de faire repentir Péthion des soupçons qu'il mani-

« festait sur mes sentiments. J'ai considéré que tant de « braves gens marchant pour avoir la tête d'un seul homme, « qu'ils auraient manqué ou qui aurait entraîné dans sa « perte beaucoup de bons citoyens, cet homme ne méritait « pas tant d'honneur, et qu'il lui suffisait de la main d'une « femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour « l'engager à me recevoir... Je comptais en partant le « sacrifier sur la cime de la Montagne, mais il n'allait plus « à la Convention. On est si bon citoyen à Paris que l'on « n'y conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus « longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de « sang-froid pour son pays !... Comme j'étais vraiment de « sang-froid, en sortant de chez Marat pour être conduite « à l'Abbaye, je souffris des cris de quelques femmes. Mais « qui sauve la patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte. « Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire! Voici un « grand préliminaire. Je jouis délicieusement de la paix « depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien. « Il n'est point de dévouement dont on ne tire plus de « jouissance qu'il n'en coûte à s'y décider. Une imagina- « tion vive, un cœur sensible promettaient une vie bien ora- « geuse. Je prie ceux qui me regretteraient de le considérer « et de se réjouir. Chez les modernes il y a peu de patriotes « qui sachent s'immoler pour leur pays. Presque tout « est égoïsme. Quel triste peuple pour former une répu- « blique !... »

XXX

Cette lettre fut interrompue à ces mots par la translation de la captive à la Conciergerie. Elle la continua en ces termes dans sa nouvelle prison : « Je continue. J'avais eu « hier l'idée de faire hommage de mon portrait au dépar-

« tement du Calvados. Le comité de salut public ne m'a « pas répondu, et maintenant il est trop tard! Il faut un « défenseur, c'est la règle. J'ai pris le mien sur la Montagne. « J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot... C'est « demain à huit heures que l'on me juge. Probablement à « midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. J'ignore « comment se passeront les derniers moments. C'est la fin « qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter l'in- « sensibilité, car jusqu'à ce moment je n'ai pas la moindre « crainte de la mort. Je n'ai jamais estimé la vie que par « l'utilité dont elle pouvait être. Marat n'ira point au Pan- « théon. Il le méritait pourtant bien... Souvenez-vous de l'af- « faire de mademoiselle de Forbin. Voici son adresse en « Suisse. Dites-lui que je l'aime de tout mon cœur. Je vais « écrire à mon père. Je ne dis rien à mes autres amis. Je « ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction « déshonorerait ma mémoire. Dites au général Wimpfen « que je crois lui avoir aidé à gagner plus qu'une bataille « en facilitant la paix. Adieu, citoyen. Les prisonniers de « la Conciergerie, loin de m'injurier comme le peuple dans « les rues, ont l'air de me plaindre. Le malheur rend com- « patissant. C'est ma dernière réflexion. »

XXXI

Sa lettre à son père, écrite la dernière, était courte et d'un accent où la nature s'attendrissait, au lieu de sourire comme avec Barbaroux. « Pardonnez-moi d'avoir disposé « de mon existence sans votre permission, » disait-elle. « J'ai « vengé bien d'innocentes victimes. J'ai prévenu bien « d'autres désastres. Le peuple, un jour désabusé, se « réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous « persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espé-

« rais rester inconnue. J'en ai reconnu l'impossibilité.
« J'espère que vous ne serez pas tourmenté; en tout cas,
« vous avez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur
« Gustave Doulcet de Pontécoulant. Un tel attentat ne
« permet nulle défense. C'est pour la forme. Adieu, mon
« cher papa, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous
« réjouir de mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma
« sœur, que j'aime de tout mon cœur. N'oubliez pas ce vers
« de Corneille :

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud ! »

« C'est demain à huit heures que l'on me juge... »

Cette allusion à un vers de son aïeul, en rappelant à son père l'orgueil du nom et l'héroïsme du sang, semblait placer son action sous la sauvegarde du génie de sa famille. Elle défendait la faiblesse ou le reproche au cœur de son père, en lui montrant le peintre des sentiments romains applaudissant d'avance à son dévouement.

XXXII

Le lendemain, à huit heures du matin, les gendarmes vinrent la prendre pour la conduire au tribunal révolutionnaire. La salle était située au-dessus des voûtes de la Conciergerie. Un escalier sombre, étroit, funèbre, rampant dans le creux des épaisses murailles du soubassement du Palais de Justice, conduisait les accusés au tribunal et ramenait les condamnés dans leur cachot. Avant de monter, elle arrangea ses cheveux et son costume pour paraître avec décence devant la mort; puis elle dit en souriant au concierge, qui assistait à ces préparatifs : « M. Richard, ayez « soin, je vous prie, que mon déjeuner soit préparé lorsque

Digitized by Google

« je descendrai de là-haut : mes juges sont sans doute « pressés. Je veux faire mon dernier repas avec madame « Richard et avec vous. »

L'heure du jugement de Charlotte Corday était connue la veille dans Paris. La curiosité, l'horreur, l'intérêt, la pitié avaient attiré une foule immense dans l'enceinte du tribunal et dans les salles qui la précèdent. Quand l'accusée approcha, un bruit sourd s'éleva comme une malédiction sur son nom, du sein de cette multitude. Mais à peine eut-elle fendu la foule et fait rayonner sa beauté surnaturelle dans tous les regards, que ce murmure de colère se changea en frémissement d'intérêt et d'admiration. Toutes les physionomies passèrent de l'horreur à l'attendrissement; ses traits exaltés par la solennité du moment, colorés par l'émotion, troublés par la confusion de la jeune fille sous tant de regards, raffermis et ennoblis par la grandeur même d'un crime qu'elle portait dans l'âme et sur le front comme une vertu; enfin la fierté et la modestie rassemblées et confondues dans son attitude, donnaient à sa figure un charme mêlé d'effroi qui troublait toutes les âmes et tous les yeux : ses juges mêmes paraissaient des accusés devant elle. On croyait voir la justice divine ou la Némésis antique, substituant la conscience aux lois, et venant demander à la justice humaine, non de l'absoudre, mais de la reconnaître et de trembler !

XXXIII

Quand elle fut assise au banc des accusés, on lui demanda si elle avait un défenseur. Elle répondit qu'elle avait chargé un ami de ce rôle; mais que ne le voyant pas dans l'enceinte, elle présumait qu'il avait manqué de courage. Le président lui désigna alors un défenseur d'office : c'était le

jeune Chauveau-Lagarde, illustré depuis par sa défense de la reine, et déjà connu par son éloquence et par son courage, dans les causes et dans les temps où l'avocat partageait les périls de l'accusé. Ce choix du président indiquait une arrière-pensée de salut. Chauveau-Lagarde vint se placer au barreau. Charlotte le regarda d'un œil scrutateur et inquiet, comme si elle eût craint que, pour sauver sa vie, son défenseur n'abandonnât quelque chose de son honneur.

La veuve de Marat déposa en sanglotant. Charlotte, émue de la douleur de cette femme, abrégea sa déposition en s'écriant : « Oui, oui, c'est moi qui l'ai tué! » Elle raconta ensuite la préméditation d'un acte conçu depuis trois mois, le projet de frapper le tyran au milieu de la Convention, la ruse employée pour l'approcher. « Je conviens, » dit-elle avec humilité, « que ce moyen était peu digne de moi ; mais « il fallait paraître estimer cet homme pour arriver jusqu'à « lui.—Qui vous a inspiré tant de haine contre Marat? » lui demanda-t-on. « — Je n'avais pas besoin de la haine des « autres, » répondit-elle, « j'avais assez de la mienne ; d'ail- « leurs on exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même.— « Que haïssiez-vous en lui ? — Ses crimes ! — En lui don- « nant la mort, qu'espériez-vous? — Rendre la paix à mon « pays. — Croyez-vous donc avoir assassiné tous les Ma- « rats?—Celui-là mort, les autres trembleront peut-être. » On lui représenta le couteau pour qu'elle le reconnût. Elle le repoussa d'un geste de dégoût. — « Oui, » dit-elle, « je le « reconnais. » Le crime refroidi lui faisait horreur dans l'instrument qui l'avait consommé. — « Quelles personnes « fréquentiez-vous à Caen? — Très-peu de monde ; je « voyais Larue, officier municipal, et le curé de Saint-Jean. « — Était-ce à un prêtre assermenté ou non assermenté « que vous vous confessiez à Caen?—Je n'allais ni aux uns « ni aux autres. — Depuis quand aviez-vous formé ce des- « sein? — Depuis la journée du 31 mai, où l'on arrêta ici « les députés du peuple. J'ai tué un homme pour en sauver « cent mille. J'étais républicaine bien avant la Révolution. »

On confronte Fauchet avec elle. — « Je ne connais Fau-

« chet que de vue, » dit-elle avec dédain; « je le regarde « comme un homme sans mœurs et sans principes, et je le « méprise. » L'accusateur, lui reprochant d'avoir porté le coup de haut en bas pour qu'il fût plus sûr, lui dit qu'il fallait sans doute qu'elle fût bien exercée au crime! A cette supposition qui bouleversait toutes ses pensées en l'assimilant aux meurtriers de profession, elle poussa une exclamation de honte. « Oh! le monstre! » s'écria-t-elle, « il me « prend pour un assassin! »

Fouquier-Tinville résuma les débats et conclut à la mort.

Le défenseur se leva. « L'accusée, » dit-il, « avoue le crime, « elle avoue la longue préméditation, elle en avoue les cir- « constances les plus accablantes. Citoyens, voilà sa défense « tout entière. Ce calme imperturbable et cette complète « abnégation de soi-même, qui ne révèlent aucun remords « en présence de la mort, ce calme et cette abnégation, « sublimes sous un aspect, ne sont pas dans la nature; ils « ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme « politique qui lui a mis le poignard à la main. C'est à vous « de juger de quel poids un fanatisme si inébranlable doit « peser dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à vos « consciences. »

Les jurés portèrent à l'unanimité la peine de mort. Elle entendit l'arrêt sans pâlir. Le président lui ayant demandé si elle avait à parler sur la nature de la peine qui lui était infligée, elle dédaigna de répondre; et s'approchant de son défenseur : « Monsieur, » lui dit-elle d'une voix pénétrante et douce, « vous m'avez défendue comme je voulais l'être, je « vous en remercie, je vous dois un témoignage de ma re- « connaissance et de mon estime, je vous l'offre digne de « vous. Ces messieurs (*en montrant les juges*) viennent de « déclarer mes biens confisqués; je dois quelque chose à « la prison, je vous lègue cette dette à acquitter pour moi. »

Pendant qu'on l'interrogeait et que les jurés recueillaient ses réponses, elle avait aperçu dans l'auditoire un peintre qui dessinait ses traits. Sans s'interrompre, elle s'était tournée avec complaisance, et en souriant, du côté de l'ar-

tiste pour qu'il pût mieux retracer son image. Elle pensait à l'immortalité. Elle posait déjà devant l'avenir.

XXXIV

Derrière le peintre, un jeune homme, dont les cheveux blonds, l'œil bleu, le teint pâle révélaient un homme du Nord, s'élevait sur la pointe des pieds pour mieux apercevoir l'accusée. Il tenait les yeux attachés sur elle, comme un fantôme dont le regard aurait contracté l'immobilité de la mort. A chaque réponse de la jeune fille, le sens viril et le son féminin de cette voix le faisaient frissonner et changer de couleur. Il semblait boire des yeux ses paroles et s'associer par le geste, par l'attitude et par l'enthousiasme, aux sentiments que l'accusée exprimait. Plusieurs fois ne pouvant contenir son émotion, il provoqua par des exclamations involontaires les murmures de l'auditoire et l'attention de Charlotte Corday. Au moment où le président prononça l'arrêt de mort, ce jeune homme se leva à demi avec le geste d'un homme qui proteste dans son cœur, et se rassit aussitôt comme si les forces lui manquaient. Charlotte, insensible à son propre sort, vit ce mouvement. Elle comprit qu'au moment où tout l'abandonnait sur la terre une âme s'attachait à la sienne, et qu'au milieu de cette foule indifférente ou ennemie elle avait un ami inconnu. Son regard le remercia. Ce fut leur seul entretien ici-bas.

Ce jeune étranger était Adam Lux, républicain allemand, envoyé à Paris par les révolutionnaires de Mayence pour concerter les mouvements de l'Allemagne avec ceux de la France dans la cause commune de la raison humaine et de la liberté des peuples. Ses yeux suivirent l'accusée jusqu'au moment où elle disparut, entre les sabres des gendarmes, sous la voûte de l'escalier. Sa pensée ne la quitta plus.

XXXV

Rentrée à la Conciergerie, qui allait la rendre dans peu d'instants à l'échafaud, Charlotte Corday sourit à ses compagnons de prison, rangés dans les corridors et dans les cours pour la voir passer. Elle dit au concierge : « J'avais « espéré que nous déjeunerions encore ensemble ; mais les « juges m'ont retenue là-haut si longtemps qu'il faut me « pardonner de vous avoir manqué de parole. » Le bourreau entra. Elle lui demanda une minute pour achever une lettre commencée. Cette lettre n'était ni une faiblesse ni un attendrissement de son âme : c'était le cri de l'amitié indignée qui veut laisser un reproche immortel à la lâcheté d'un abandon. Elle était adressée à Doulcet de Pontécoulant, qu'elle avait connu chez sa tante et qu'elle croyait avoir invoqué en vain pour défenseur. Voici ce billet : « Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de « me défendre lorsque la chose était si facile. Celui qui l'a « fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible. Je lui « en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier mo- « ment. » Cette vengeance frappait à faux sur celui qu'elle accusait du bord de la tombe. Le jeune Pontécoulant, absent de Paris, n'avait pas reçu la lettre : sa générosité et son courage répondaient de son acceptation. Charlotte emportait une erreur et une injustice à l'échafaud.

L'artiste qui avait ébauché les traits de Charlotte Corday devant le tribunal était M. Hauer, peintre et officier de garde nationale de la section du Théâtre-Français. Rentrée dans le cachot, elle pria le concierge de le laisser entrer pour achever son ouvrage. M. Hauer fut introduit. Charlotte le remercia de l'intérêt qu'il paraissait prendre à son sort et posa avec sérénité devant lui. On eût dit qu'en lui permettant de transmettre ses traits et sa physionomie à la posté-

rité, elle le chargeait de transmettre son âme et son patriotisme visibles aux générations à venir. Elle s'entretint avec M. Hauer de son art, de l'événement du jour, de la paix que lui laissait l'acte qu'elle venait de consommer. Elle parla de ses jeunes amies d'enfance à Caen, et pria l'artiste de copier en petit le portrait en grand qu'il exécutait, et d'envoyer cette miniature à sa famille.

Au milieu de cet entretien, entrecoupé de silences, on entendit frapper doucement à la porte du cachot placée derrière l'accusée. On ouvrit, c'était le bourreau. Charlotte, se retournant au bruit, aperçut les ciseaux et la chemise rouge que l'exécuteur portait sur le bras. On vit sa peau pâlir et frissonner à cet appareil. « Quoi! déjà? » s'écria-t-elle involontairement. Elle se raffermit bientôt, et, jetant un regard sur le portrait inachevé : « Monsieur, » dit-elle à l'artiste avec un sourire triste et bienveillant, « je ne sais comment « vous remercier du soin que vous avez pris; je n'ai que « cela à vous offrir, conservez-le en mémoire de votre bonté « et de ma reconnaissance. » En disant ces mots, elle prit les ciseaux de la main du bourreau, et coupant une mèche de ses longs cheveux blond-cendré qui s'échappaient de son bonnet, elle la présenta à M. Hauer. Les gendarmes et le bourreau, à ces paroles et à ce geste, sentirent des larmes monter dans leurs yeux.

La famille de M. Hauer possède encore ce portrait interrompu par la mort. La tête seule était peinte, le buste était à peine esquissé. Mais le peintre, qui suivit de l'œil les préparatifs de l'échafaud, fut si frappé de l'effet de la splendeur sinistre que la chemise rouge ajoutait à la beauté du modèle, qu'après le supplice de Charlotte il la peignit sous ce costume.

Un prêtre autorisé par l'accusateur public se présenta, selon l'usage, pour lui offrir les consolations de la religion. « Remerciez, » lui dit-elle avec une grâce affectueuse, « ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer; mais je n'ai « pas besoin de votre ministère : le sang que j'ai versé et « mon sang que je vais répandre sont les seuls sacrifices

« que je puisse offrir à l'Éternel. » L'exécuteur lui coupa les cheveux, lui lia les mains et la revêtit de la chemise des suppliciés. « Voilà, » dit-elle en souriant, « la toilette de la « mort faite par des mains un peu rudes; mais elle conduit « à l'immortalité. »

Elle ramassa ses longs cheveux, les regarda une dernière fois et les donna à madame Richard. Au moment où elle monta sur la charrette pour aller au supplice, un orage éclatait sur Paris. Les éclairs et la pluie ne dispersèrent pas la foule qui encombrait les places, les ponts, les rues sur la route du cortége. Des hordes de femmes forcenées la poursuivaient de leur malédiction. Insensible à ces outrages, elle promenait un regard rayonnant de sérénité et de pitié sur ce peuple.

XXXVI

Le ciel s'était éclairci. La pluie, qui collait ses vêtements sur ses membres, dessinait sous la laine humide les gracieux contours de son corps comme ceux d'une femme sortant du bain. Ses mains, liées derrière le dos, la forçaient à relever la tête; cette contrainte des muscles donnait plus de fixité à son attitude et faisait ressortir les courbes de sa stature. Le soleil couchant éclairait son front de rayons semblables à une auréole. Les couleurs de ses joues, relevées par les reflets de sa chemise rouge, donnaient à son visage une splendeur dont les yeux étaient éblouis. On ne savait si c'était l'apothéose ou le supplice de la beauté que suivait ce tumultueux cortége. Robespierre, Danton, Camille Desmoulins s'étaient placés sur le passage pour l'entrevoir. Tous ceux qui avaient le pressentiment de l'assassinat étaient curieux d'étudier sur ses traits l'expression du fanatisme qui pouvait les menacer demain. Elle ressemblait à la vengeance céleste

satisfaite et transfigurée. Elle paraissait par moments chercher dans ces milliers de visages un regard d'intelligence sur lequel son regard pût se reposer. Adam Lux attendait la charrette à l'entrée de la rue Saint-Honoré. Il suivit pieusement les roues jusqu'au pied de l'échafaud. « Il gravait dans « son cœur, » dit-il lui-même, « cette inaltérable douceur « au milieu des hurlements barbares de la foule, ce regard « si doux et si pénétrant, ces étincelles vives et humides « qui s'échappaient comme des pensées enflammées de ces « beaux yeux dans lesquels parlait une âme aussi intrépide « que tendre : yeux charmants qui auraient dû émouvoir un « rocher ! » s'écrie-t-il... « Souvenirs uniques et immortels, » ajoutait-il, « qui brisèrent mon cœur et qui le remplirent « d'émotions jusqu'alors inconnues ! émotions dont la douceur égale l'amertume et qui ne mourront qu'avec moi. « Qu'on sanctifie le lieu de son supplice et qu'on y élève sa « statue avec ces mots : *Plus grande que Brutus !* Mourir « pour elle, être souffleté comme elle par la main du bourreau, sentir en mourant le froid du même couteau qui « trancha la tête angélique de Charlotte, être uni à elle « dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la « mort, voilà désormais mes seuls vœux ! Je n'atteindrai « jamais cette vertu sublime ; mais n'est-il pas juste que « l'objet adoré soit toujours au-dessus de l'adorateur ? »

XXXVII

Ainsi un amour enthousiaste et immatériel, éclos du dernier regard de la victime, l'accompagnait à son insu pas à pas jusqu'à l'échafaud, et se disposait à la suivre pour mériter avec son modèle et son idéal l'éternelle union des âmes. La charrette s'arrêta. Charlotte pâlit en voyant l'instrument du supplice. Elle reprit promptement ses couleurs naturelles

et monta les marches glissantes de l'échafaud d'un pas aussi ferme et aussi léger que le permettaient sa chemise traînante et ses mains liées. Quand l'exécuteur, pour lui découvrir le cou, arracha le fichu qui couvrait sa gorge, la pudeur humiliée lui donna plus d'émotion que la mort prochaine; mais, reprenant sa sérénité et son élan presque joyeux vers l'éternité, elle plaça d'elle-même son cou sous la hache. Sa tête roula et rebondit. Un des valets du bourreau, nommé Legros, prit la tête d'une main et la souffleta de l'autre par une vile adulation au peuple. Les joues de Charlotte rougirent, dit-on, de l'outrage, comme si la dignité et la pudeur avaient survécu un moment au sentiment de la vie. La foule irritée n'accepta pas l'hommage. Un frisson d'horreur parcourut la multitude et demanda vengeance de cette indignité. Cependant la violation de l'humanité ne s'arrêta pas là. L'infâme curiosité des maratistes chercha jusque sur les restes inanimés de la jeune fille les preuves du vice dont ses calomniateurs voulaient la flétrir. Sa vertu trouva son témoignage où ses ennemis cherchaient sa honte. Cette profanation de la beauté et de la mort attesta l'innocence de ses mœurs et de la virginité de son corps.

XXXVIII

Telle fut la fin de Marat. Telles furent la vie et la mort de Charlotte Corday. En présence du meurtre, l'histoire n'ose glorifier; en présence de l'héroïsme, l'histoire n'ose flétrir. L'appréciation d'un tel acte place l'âme dans cette redoutable alternative de méconnaître la vertu ou de louer l'assassinat. Comme ce peintre qui, désespérant de rendre l'expression complexe d'un sentiment mixte, jeta un voile sur la figure de son modèle et laissa un problème au spec-

tateur, il faut jeter ce mystère à débattre éternellement dans l'abîme de la conscience humaine. Il y a des choses que l'homme ne doit pas juger, et qui montent, sans intermédiaire et sans appel, au tribunal direct de Dieu. Il y a des actes humains tellement mêlés de faiblesse et de force, d'intention pure et de moyens coupables, d'erreur et de vérité, de meurtre et de martyre, qu'on ne peut les qualifier d'un seul mot, et qu'on ne sait s'il faut les appeler crime ou vertu. Le dévouement coupable de Charlotte Corday est du nombre de ces actes que l'admiration et l'horreur laisseraient éternellement dans le doute, si la morale ne les réprouvait pas. Quant à nous, si nous avions à trouver, pour cette sublime libératrice de son pays et pour cette généreuse meurtrière de la tyrannie, un nom qui renfermât à la fois l'enthousiasme de notre émotion pour elle et la sévérité de notre jugement sur son acte, nous créerions un mot qui réunît les deux extrêmes de l'admiration et de l'horreur dans la langue des hommes, et nous l'appellerions l'ange de l'assassinat.

Peu de jours après le supplice, Adam Lux publiait l'apologie de Charlotte Corday, et s'associait à son attentat pour être associé à son martyre. Arrêté pour cette audacieuse provocation, il était jeté à l'Abbaye. Il s'écriait en passant le seuil de la prison : « Je vais donc mourir pour elle! » Et il mourait en effet bientôt, en saluant comme l'autel de la liberté et de l'amour l'échafaud que le sang de son modèle avait consacré.

L'héroïsme de Charlotte fut chanté par André Chénier, qui devait bientôt mourir lui-même pour la patrie commune des grandes âmes : la pure liberté. La poésie de tous les peuples s'empara du nom de Charlotte Corday pour en faire l'effroi des tyrans. « Quelle est cette tombe? » chante le poëte allemand Klopstock. « C'est la tombe de Charlotte. « Allons cueillir des fleurs et les effeuiller sur sa cendre, « car elle est morte pour la patrie. — Non, non, ne cueillez « rien. — Allons chercher un saule pleureur et plantons-le « sur son gazon, car elle est morte pour la patrie. — Non,

« non, ne plantez rien, mais pleurez, et que vos larmes « soient de sang, car elle est morte en vain pour la pa- « trie. »

En apprenant dans sa prison le crime, le jugement et la mort de Charlotte Corday, Vergniaud s'écria : « Elle nous « tue, mais elle nous apprend à mourir ! »

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

I

La vertu la plus pure est toujours trompée dans ses desseins, quand elle emprunte la main et l'arme du crime. Le sang de Marat enivra le peuple. La Montagne, Robespierre, Danton, heureux d'être débarrassés de ce rival dont ils redoutaient l'empire sur la multitude, jetèrent son cadavre à la populace pour qu'elle s'en fît une idole. Ses funérailles ressemblèrent plus à une apothéose qu'à un deuil. La Convention donna le culte de Marat en diversion à l'anarchie. Celui dont elle rougissait comme collègue, elle permit qu'on en fît un dieu. La nuit même qui suivit sa mort, le peuple vint suspendre des couronnes à la porte de sa maison. La commune inaugura son buste dans la salle de ses séances. Les sections vinrent processionnellement pleurer à la Convention et demander le Panthéon pour cette cendre. D'autres demandèrent que son corps embaumé fût promené dans les départements et jusqu'aux limites du monde; d'autres enfin qu'on lui élevât une tombe vide sous tous les arbres de la liberté plantés dans toutes les communes de la

république. Robespierre, aux Jacobins, essaya seul de modérer cette idolâtrie. « Et à moi aussi, » dit-il, « les honneurs du poignard me sont sans doute réservés. La priorité n'a été déterminée que par le hasard, et ma chute « s'avance à grands pas. »

La Convention décréta qu'elle assisterait en masse aux obsèques. Le peintre David les ordonna. Plagiaire de l'antiquité, il voulut imiter les funérailles de César. Il fit placer le corps de Marat dans l'église des Cordeliers sur un catafalque, recouvert de sa chemise sanglante. Le poignard, la baignoire, le billot, l'encrier, les plumes, les papiers étaient étalés à côté du corps, comme les armes du philosophe et les témoignages de sa stoïque indigence. Les députations des sections se succédèrent avec des harangues, de l'encens, des fleurs autour du cadavre. Elles y prononcèrent des serments terribles.

II

Le soir, le cortége funèbre sortit aux flambeaux de l'église et n'arriva qu'à minuit au lieu de la sépulture. On avait choisi pour abriter les restes de Marat le lieu même où il avait tant harangué et tant agité le peuple, la cour du club des Cordeliers, comme on enterre le combattant sur le champ de bataille. On descendit le corps dans la fosse à l'ombre de ces arbres dont les feuilles illuminées de milliers de lampions répandaient sur sa tombe le jour doux et serein de l'Élysée antique. Le peuple sous les bannières des sections, les départements, les électeurs, la commune, les Cordeliers, les Jacobins, la Convention assistèrent à cette cérémonie. Dérisoire apothéose! Le président de l'Assemblée, Thuriot, adressa l'adieu suprême et national à ces mânes. Il annonça que la Convention allait placer la statue

de Marat à côté de celle de Brutus. Le club des Cordeliers réclama son cœur. Renfermé dans une urne, il fut suspendu à la voûte de la salle des séances. La société lui vota enfin un autel. « Restes précieux d'un dieu ! » s'écria un orateur au pied de cet autel, « serons-nous parjures à tes mânes? Tu « nous demandes vengeance, et tes assassins respirent!... »

Les pèlerinages du peuple à la tombe de Marat s'organisèrent tous les dimanches, et confondirent dans une même adoration le cœur de cet apôtre du meurtre avec le cœur du Christ de paix. Les théâtres se décorèrent tous de son image. Les places et les rues changèrent leur nom pour prendre le sien. Les femmes lui élevèrent un obélisque. Des journalistes intitulèrent leurs feuilles *l'Ombre de Marat*. Ce délire se propagea dans les départements. Ce nom devint l'enseigne du patriotisme. Le maire de Nîmes se fit appeler le Marat du Midi; celui de Strasbourg, le Marat du Rhin. Le conventionnel Carrier appela ses troupes l'armée de Marat. La veuve de l'*ami du peuple* vint demander à la Convention vengeance pour son époux et un tombeau pour elle. Des fêtes funèbres, des processions, des anniversaires furent institués dans un grand nombre de communes de la république. Des jeunes filles, vêtues de blanc et tenant à la main des couronnes de cyprès et de chêne, y chantaient, autour du catafalque, des hymnes à Marat. Tous les refrains de ces hymnes étaient sanguinaires. Le poignard de Charlotte Corday, au lieu d'étancher le sang, semblait avoir ouvert les veines de la France.

III

La Convention reprenait partout son ascendant. Après la rencontre de Vernon, où l'avant-garde des fédéralistes s'était évanouie au premier coup de canon, les Girondins réfugiés

à Caen cherchèrent à regagner Bordeaux, abandonnant la Normandie et la Bretagne aux royalistes d'un côté, aux commissaires de la Convention de l'autre. Péthion, Louvet, Barbaroux, Salles, Meilhan, Kervélégan, Gorsas, Girey-Duprey, Marchenna, Espagnol enrôlé volontairement dans les rangs de la Gironde, Riouffe enfin, jeune Marseillais qui suivait cette cause jusque dans ses désastres, prirent l'uniforme des volontaires du Finistère et se confondirent avec ces soldats pour atteindre la Bretagne. Guadet était venu les rejoindre depuis peu à Caen. Il n'assista qu'à leur ruine. Buzot, Duchâtel, Bergoing, Lesage, Valady partirent avec les bataillons. Lanjuinais les avait devancés à Brest, semant son indignation et son courage autour de lui. Henri Larivière et Mollevault, membres de la fatale commission des Douze, précédèrent les fugitifs à Quimper et leur préparèrent non des auxiliaires, mais des asiles. Réduits au nombre de dix-neuf et séparés du bataillon du Finistère qui les avait protégés jusqu'à Lamballe, les députés quittèrent les grandes routes et marchèrent par des chemins détournés, demandant, de chaumière en chaumière, une hospitalité qui pouvait à chaque instant les trahir.

Reconnus à Moncontour par quelques fédérés, et ayant entendu murmurer autour d'eux : Voilà Péthion, voilà Buzot, ils se réfugièrent dans les bois. On soupçonnait leur retraite. Ils y passèrent de longues heures cachés sous les feuilles. La pluie ruisselait sur leurs corps engourdis. Un jeune citoyen de Moncontour qui avait épié leur fuite vint les prendre et les dirigea, la nuit, vers une maison écartée où ils se reposèrent quelques heures.

Ils entendaient de là la générale battre dans les villages. On fouillait les champs, les bois, les maisons pour les saisir. Giroust et Lesage se séparèrent de leurs compagnons et acceptèrent l'hospitalité dans les environs. Les autres continuèrent leur route. Ils avaient des armes. Ils intimidaient les paysans qu'ils ne pouvaient séduire. Ils échappaient, de miracle en miracle, aux dangers qui les entouraient.

IV

Cependant la marche, la faim, la soif, l'inquiétude, la maladie les décimaient. Cussy, torturé par un accès de goutte, gémissait à chaque pas. Buzot, affaibli, jetait ses armes, fardeau trop pesant pour lui. Barbaroux, quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, avait la stature lourde et l'embonpoint d'un homme avancé en âge. Une entorse avait fait enfler son pied. Il ne pouvait marcher qu'à l'aide du bras de Péthion et de Louvet, qui le soutenaient tour à tour. Riouffe, les pieds écorchés par la marche, se traînait en tachant les chemins de son sang. Péthion, Salles et Louvet conservaient seuls leur infatigable vigueur.

Un soir, aux approches d'une petite ville, un guide sûr leur annonça que dix gendarmes et quelques gardes nationaux les attendaient, le lendemain, au passage pour leur fermer la route. « Il faut les prévenir, » dit Barbaroux à ses amis, « forcer la marche et nous glisser cette nuit à travers « la ville. Avant que les gendarmes aient sellé leurs che- « vaux, nous aurons franchi le pas dangereux. S'ils nous « poursuivent, les fossés et les haies de la campagne nous « serviront de remparts. Ils tomberont sous nos balles ou « ils n'auront que nos cadavres. Marchons sur nos genoux, « s'il le faut, plutôt que de tomber vivants dans les mains « des Maratistes. Demain, si nous échappons, nous serons « en sûreté dans l'asile que Kervélégan nous a préparé à « Quimper. »

Les blessés et les malades aimaient mieux attendre la mort sur la place que de la fuir. Cependant l'énergie de Barbaroux les fit rougir de leur résignation. Ils se levèrent, ils franchirent en silence le passage, et se couchèrent à quelques lieues plus loin dans l'herbe haute qui cachait leur corps et qui protégea leur sommeil. Accablés de fatigue,

énervés de faim, ils touchaient enfin à Quimper, mais ils n'osaient y entrer. Ils envoyèrent un de leurs guides avertir Kervélégan de leur approche et lui demander les indications nécessaires pour gagner les retraites que son amitié leur avait sans doute assurées. Ce guide ne revenait pas. Ils attendaient depuis trente-deux heures, sans toit et sans nourriture, battus par la pluie et couchés dans un marais dont l'eau glacée engourdissait leurs membres. Cussy invoquait la mort, plus clémente que la douleur. Riouffe et Girey-Duprey perdaient l'enjouement de leur jeunesse qui les avait soutenus jusque-là. Buzot s'enveloppait de sa mélancolie taciturne. Barbaroux même sentait s'évanouir, non son courage, mais son espoir. Louvet pressait sur sa poitrine l'arme chargée qui contenait sa délivrance et sa mort. L'image de la femme adorée qui cherchait sa trace pour le rejoindre le rattachait seule à la vie. Péthion conservait l'indifférence stoïque d'un homme qui défie le sort de le précipiter plus bas, après l'avoir élevé plus haut. Il touchait le fond de l'infortune et il s'y reposait.

V

Cependant Kervélégan veillait à Quimper. Un messager à cheval, envoyé par lui, découvrit dans le marais les fugitifs. Il les conduisit chez un paysan, où le feu, le pain et le vin ranimèrent leur engourdissement. Un curé constitutionnel des environs les reçut ensuite. Ils y restaurèrent leurs forces; puis ils se séparèrent en plusieurs groupes, dont chacun eut sa fortune et sa fin diverses. Cinq d'entre eux, au nombre desquels étaient Salles, Girey-Duprey, Cussy, reçurent asile chez Kervélégan; Buzot fut confié à la discrétion d'un généreux citoyen dans une maison du faubourg de Quimper; Péthion et Guadet s'abritèrent dans une

maison de campagne isolée; Louvet, Barbaroux, Riouffe, chez un patriote de la ville. L'amante de Louvet l'avait devancé à Quimper. Elle apportait à son ami le dévouement, les espérances et les illusions de son amour.

Du fond de leurs retraites, les proscrits concertèrent les moyens de se réfugier ensemble à Bordeaux, sans courir les dangers de la route par terre. Duchâtel découvrit une barque pontée, à l'ancre, sur la petite rivière qui se jette dans la mer à Quimper. Il fit réparer cette embarcation et la nolisa pour transporter ses amis et lui à Bordeaux. Bien que les commissaires de la Montagne n'osassent pas encore se montrer dans le département d'où l'opinion les repoussait, le projet de Duchâtel découvert fut déjoué. Une autre embarcation, préparée à Brest, emporta vers l'embouchure de la Gironde Duchâtel, Cussy, Bois-Guyon, Girey-Duprey, Salles, Meilhan, Bergoing, Marchenna et Riouffe. Quant à Brissot, il était en ce moment arrêté à Moulins et transporté à Paris pour languir dans la prison. Vergniaud, Péthion, Guadet, Buzot, pour ne pas se séparer de Barbaroux mourant, refusèrent de s'embarquer à Brest, et attendirent dans leurs asiles la guérison de leur ami. Louvet se retira seul avec Lodoïska dans une chaumière qu'elle lui avait préparée. Il savoura, entre deux tempêtes, ces moments de félicité d'autant plus vive qu'elle est plus menacée : halte des infortunés sur la route de la mort. Barbaroux, léger dans ses amours que son inconstance ne changeait jamais en attachement durable, enviait, disait-il, ce bonheur que Louvet proscrit devait au dévouement et à la fidélité.

La nouvelle de la prise de Toulon par les Anglais redoubla la surveillance et la persécution des patriotes contre les fédéralistes accusés du démembrement de la patrie. Louvet, Barbaroux, Buzot, Péthion s'embarquèrent enfin de nuit dans une chaloupe de pêcheur qui devait les conduire à un navire mouillé sur la côte. Couchés sous des nattes à fond de cale, ils traversèrent, sans être découverts, la flotte de vingt-deux vaisseaux de la république. S'ils eussent été visités, ils auraient été infailliblement reconnus au signale-

ment de Péthion. Les soucis de la Révolution, l'ardeur de l'ambition, les orages de la popularité conquise et perdue avaient blanchi avant quarante ans ses cheveux et sa barbe. Ce vieillard précoce était connu de la France entière. Les proscrits entrèrent dans le lit de la Gironde et débarquèrent au Bec-d'Ambès, petit port aux environs de Bordeaux. Ils croyaient toucher le sol de la liberté, il était devenu le sol de la mort.

VI

Pendant que les Girondins vaincus tombaient un à un dans les mains de leurs ennemis ou prolongeaient si douloureusement l'agonie de leur parti par la fuite, la république, raffermie au centre, était entamée aux extrémités. Les frontières étaient découvertes; les places conquises par l'armée de Custine en Allemagne et nos propres places du Nord tombaient sous le canon de la coalition. Nous avons vu que Custine, replié sur Landau, avait laissé une imposante garnison à Mayence, comme un gage prochain d'une seconde invasion de l'Allemagne. Le général Meunier, connu par les merveilleux travaux de Cherbourg, commandait la place. Kléber, Doyré, Dubayet, officiers généraux aussi éclairés qu'intrépides, étaient ses lieutenants. Rewbell et Merlin de Thionville, à la fois représentants et soldats, s'étaient enfermés dans Mayence pour que les troupes combattissent sous l'œil même de la Convention. Deux cents bouches à feu défendaient la place. Le blocus était formé par cinquante-sept bataillons et quarante escadrons. Les grains étaient abondants dans la ville, mais la poudre manquait. Les prodiges d'habileté, d'audace et de courage dont Merlin de Thionville donnait l'exemple, du cœur et des bras, aux troupes, ne laissaient néanmoins d'autre espoir que celui

d'une héroïque défense. Cette défense même paralysait vingt mille de nos meilleurs soldats bloqués de l'autre côté du Rhin dans leur conquête. Custine envoya un officier à l'armée prussienne. Cet officier demanda à traverser les lignes en parlementaire, accompagné d'un officier prussien, pour aller porter à Mayence l'ordre de capituler honorablement. Les commissaires de la Convention, Merlin et Rewbell, et les généraux commandant la ville et les troupes, réunis en conseil de guerre, repoussèrent énergiquement cette insinuation. Le blocus fut resserré par les Autrichiens et les Prussiens, et converti en siége. Les Français, reprenant à chaque instant l'offensive par des sorties terribles, forçaient l'armée ennemie à conquérir plusieurs fois chaque pas qui la rapprochait des murailles. Le général Meunier, atteint d'un biscaïen qui lui fracassa le genou, expira quelques jours après. Les Prussiens, saisis d'admiration et de respect, cessèrent leur feu pour donner aux Français le temps d'élever la tombe de leur général dans un des bastions de la ville. « Je perds un ennemi qui m'a fait bien du « mal, » s'écria Frédéric-Guillaume; « mais la France perd « un grand homme. »

Le bombardement commença par trois cents bouches à feu. Les moulins qui fournissaient les farines à la ville et à la garnison furent incendiés. La viande manqua comme le pain. Les chevaux, les chiens, les chats, les souris furent dévorés par les habitants. La famine sans pitié força les généraux à renvoyer de la ville les bouches inutiles. Les vieillards, les femmes, les enfants, chassés de l'enceinte au nombre de deux ou trois mille, furent également repoussés par les Prussiens et expirèrent, entre les deux armées, sous le canon des batteries ou dans les angoisses de la faim. Les hôpitaux, sans vivres, sans médicaments, sans toits, ne pouvaient plus abriter les blessés. La ville capitula.

Les troupes sortirent libres avec leurs drapeaux et leurs armes, sous la condition de ne pas combattre pendant un an contre la Prusse. La garnison murmura contre ses chefs. L'instinct des soldats leur révélait de prochains secours du

côté du Nord par l'armée du général Houchard. Ils voulaient les attendre. Cette première retraite des armes françaises semblait à nos bataillons un démenti honteux au génie de la Révolution. La Convention en jugea ainsi. Le général Doyré, gouverneur de la place, et le général Dubayet, commandant des troupes, furent arrêtés à leur entrée en France et conduits prisonniers à Paris. Merlin de Thionville lui-même, malgré la gloire dont il s'était couvert, eut peine à faire excuser la reddition de ce boulevard du Rhin, devenu le tombeau de cinq mille de ses défenseurs. La renommée de Custine en fut atteinte. A ses premiers revers, on commença à chercher des torts à ce général. On transporta dans la Vendée quinze mille soldats trempés au feu par le long siége de Mayence.

VII

Au même moment Condé, une des places de nos frontières du Nord, tomba. Dampierre était mort en tentant de la secourir. Le général Chancel, enfermé avec quatre mille soldats dans la ville, n'avait plus ni vivres ni munitions. La ration du soldat n'était que de deux onces de pain et ne pouvait plus fournir qu'à quelques jours de vivres. Il fallut se rendre prisonniers le 12 juillet. Valenciennes, écrasée de bombes, se rendit le 28 aux Anglais et aux Autrichiens. Le général Ferrand, ce brave lieutenant de Dumouriez, âgé de soixante et dix ans, avait défendu trois mois la ville comme s'il eût voulu se faire un tombeau de ses ruines. Les fortifications, écroulées sous les coups de deux cent mille boulets, de trente mille obus et de cinquante mille bombes, laissaient des brèches assez larges pour le passage de la cavalerie. La terreur seule du nom de nos braves soldats et du nom de Ferrand couvrait la place. Valenciennes capitula enfin, et la

garnison, après avoir tué vingt mille ennemis et perdu elle-même sept mille combattants, obtint de rentrer en France avec ses armes et sous ses drapeaux.

La nouvelle de ces désastres consterna Paris sans le décourager. La constance de la Convention au milieu des revers raffermit l'esprit public. Tous s'affligèrent, nul ne désespéra de la patrie.

Les nouvelles des départements rassuraient l'Assemblée. Bordeaux, reconquis par les Jacobins, rouvrit ses portes aux envoyés de la Convention. Caen, après huit jours d'agitation et d'incertitude, rendit à la liberté les commissaires emprisonnés. L'insurrection de la Bretagne et de la Normandie s'affaissa sur elle-même. Les patriotes continrent quelque temps à Toulon les royalistes. Toulouse rentra dans l'obéissance. La Lozère s'apaisa. Les deux députés girondins Chasset et Biroteau, instigateurs de l'insurrection à Lyon et dans le Jura, virent, comme Rebecqui à Marseille, le mouvement qu'ils avaient suscité, républicain dans l'origine, se changer en mouvement royaliste. Ils tremblèrent eux-mêmes devant leur ouvrage. Nantes repoussa les Vendéens de ses murailles.

Ces revers d'un côté, ces succès de l'autre rendaient les Jacobins à la fois défiants et téméraires. Les dénonciations contre Custine se multipliaient et s'envenimaient. On accusa d'autant plus ce général qu'on avait espéré de lui davantage. Sa confiance et son bonheur dans ses premières campagnes avaient fait attendre de lui l'impossible. Il était puni d'avoir trop promis. On l'accusait de complicité avec le duc de Brunswick, de ménagements envers le roi de Prusse, d'intelligence secrète avec les royalistes de l'intérieur, d'entente avec le général Wimpfen et avec les Girondins de Caen. Bazire demanda l'arrestation de Custine au milieu de son armée. La Convention pouvait craindre qu'un général qui avait fanatisé ses troupes ne fît appel à sa popularité dans son camp et n'aggravât la situation de la république en marchant contre Paris. Elle ne recula pas néanmoins devant l'extrémité du péril. Elle envoya l'ordre à Custine de venir

rendre compte de sa conduite. Levasseur de la Sarthe se chargea de cette périlleuse mission. Arrivé au camp, le représentant demanda à passer les troupes en revue ; quarante mille hommes étaient sous les armes. Les soldats, qui suspectent Levasseur de venir leur enlever leur chef, lui refusent les honneurs militaires. Levasseur les exige et fait incliner les drapeaux : « Soldats de la république, » leur dit-il, « la Convention a fait arrêter le général Custine. — Qu'on « nous le rende ! » répondent d'une voix irritée les troupes. Le représentant brave ces clameurs. Il tire son sabre et parcourt les rangs, défiant de l'œil et menaçant de la pointe de son arme le soldat qui oserait attenter, dans sa personne, à la patrie. Un sergent sort des rangs. « Nous voulons « qu'on nous rende notre général, » dit-il. « — Avance-toi, « toi qui demandes Custine ! » répond Levasseur ; « oses-tu « répondre sur ta tête de son innocence ?... Soldats ! » poursuit le représentant, « si Custine est innocent, il vous sera « rendu. S'il est coupable, son sang expiera ses crimes. « Point de grâce pour les traîtres ! Malheur aux rebelles ! »

VIII

Le silence du devoir répondit seul à ces paroles. Le général fut arrêté. Custine n'imita pas Dumouriez. Il obéit et préféra l'échafaud au sol étranger. Arrivé à Paris, il y retrouva un reste de popularité qu'on lui reprocha comme un crime. Il se promena au Palais-Royal et y fut applaudi par la jeunesse et par les femmes.

Cette obéissance passive encouragea les Jacobins à de nouvelles dénonciations. Le ministre de l'intérieur Garat, le ministre de la marine Dalbarade y devinrent l'objet d'odieuses insinuations. Le pouvoir exécutif, ainsi obsédé de soupçons et d'incriminations incessantes, devenait non-seulement dangereux, mais impossible à exercer. Robes-

pierre, qui n'avait favorisé l'anarchie qu'autant qu'il croyait l'anarchie nécessaire au triomphe de la Révolution, se posa énergiquement contre les instigateurs du désordre, du moment que la Révolution lui parut assurée. Il défendit le comité de salut public accusé de mollesse, bien qu'il n'en fît pas partie lui-même; il défendit Danton; il défendit Garat et Dalbarade contre Chabot et Rossignol; il fulmina contre les dénonciateurs. Les murmures des Jacobins exaltés qui couvraient sa voix ne l'intimidèrent pas. « Il suffira donc qu'un « homme soit en place pour qu'on le calomnie? » s'écriait-il au milieu des murmures des Jacobins. « Nous ne cesserons donc « jamais d'ajouter foi aux contes ridicules ou perfides dont on « nous accable de toutes parts? On ose accuser même Dan- « ton. Serait-ce lui qu'on voudrait nous rendre suspect? On « accuse Bouchotte, on accuse Pache. Il est écrit que les « meilleurs patriotes seront dénoncés. Il est temps de « mettre fin à ces indignités. » Quelques jours après, Robespierre s'opposa avec la même fermeté aux accusations qu'on généralisait contre les nobles employés dans les armées. « Que signifient tous ces lieux communs de noblesse qu'on « vous débite maintenant? » dit-il. « Mes antagonistes ici ne « sont pas plus républicains que moi. Voulez-vous donc « tenir le comité de salut public en lisière? Des hommes « nouveaux, des patriotes d'un jour veulent perdre dans « l'esprit du peuple ses plus anciens amis. Je cite pour « exemple Danton, qu'on calomnie; Danton, sur lequel « personne n'a le droit d'élever le plus léger reproche; « Danton, qu'on ne discréditera qu'après avoir prouvé qu'on « a plus d'énergie, de talent ou d'amour de la patrie que « lui. Je ne prétends pas m'identifier avec lui pour nous « faire valoir tous deux l'un par l'autre, je le cite seule- « ment. Deux hommes salariés par les ennemis du peuple, « deux hommes que Marat dénonça, affectent de succéder « à cet écrivain patriote. C'est par eux que leurs ennemis « distillent leur poison contre nous. L'un est un prêtre « connu par des actions infâmes, Jacques Roux; le second « est un jeune homme, Leclerc, qui prouve que la cor-

« ruption peut entrer dans de jeunes âmes! Avec des « phrases bien patriotiques, ils parviennent à faire croire « au peuple que ses nouveaux amis sont plus zélés que « nous. Ils donnent de grandes louanges à Marat pour « avoir le droit de dénigrer les patriotes actuels. Qu'im- « porte de louer les morts, pourvu qu'on puisse calomnier « les vivants? »

IX

Pendant que Robespierre, cherchant enfin la popularité dans la raison publique et dans la force du gouvernement, modérait ainsi les Jacobins et se posait en homme de gouvernement, Danton se laissait pour ainsi dire protéger par Robespierre. La chute des Girondins avait déconcerté Danton. Les Girondins étaient pour lui un des poids de l'équilibre qu'il avait espéré établir dans la Convention à son profit, en se portant de sa personne, tantôt vers la Montagne, tantôt vers la Plaine. Aucune balance n'était plus possible depuis le triomphe de la commune. Il fallait être ou proscripteur ou proscrit. Danton répugnait également à l'un ou à l'autre de ces deux rôles. Plongé dans les délices de l'attachement que lui inspirait la jeune femme qu'il venait d'épouser, cherchant le repos, humilié de sa renommée sanguinaire et voulant la racheter par des amnisties et des générosités naturelles à l'état présent de son cœur, Danton voulait faire halte dans son bonheur domestique, et sinon abdiquer, du moins ajourner son ambition. Fatigué d'être terrible, il voulait être aimé.

La Montagne l'aimait en effet. Il était, dans les crises, sa lumière; dans les tumultes, sa voix; dans l'action, sa main; mais, depuis que Marat avait disparu de la Montagne, Danton y retrouvait Robespierre, rival plus respecté, plus sérieux que Marat. Bien que Robespierre affichât, comme

on l'a vu, la plus haute estime pour lui et qu'il le consultât même dans les conjonctures difficiles, Danton ne se dissimulait pas que cette déférence n'était qu'un hommage, et que, tant que Robespierre existerait, nul autre que l'idole des Jacobins ne serait le premier dans la république. Or, Danton aimait mieux disparaître que d'être le second. Son ambition était moindre que son orgueil. Il pouvait s'effacer, il ne voulait pas être chassé. Il comptait sur la fortune et sur son génie pour le rapporter à sa vraie place, c'est-à-dire à la tête de la Révolution.

X

De plus, Danton était arrivé, au moins pour un moment, à cet état de lassitude morale qui saisit et qui alanguit quelquefois les ambitions les plus fougueuses, quand elles ne sont pas soutenues par la toute-puissance d'une idée désintéressée. Homme de passion et non de théorie, il éprouvait les faiblesses de la nature. Les passions personnelles se lassent et s'usent, les passions publiques jamais. Robespierre avait cet avantage sur Danton, que sa passion était infatigable parce qu'elle était impersonnelle. Danton était un homme, Robespierre était une idée.

Aussi Danton étonnait-il, depuis quelque temps, ses amis par la langueur et l'incohérence de ses résolutions. Ses propos annonçaient ce désordre et ce découragement de l'âme qui regarde en arrière, qui a plus de force pour regretter que pour vouloir, pour se résigner que pour agir ; symptômes certains du déclin de l'ambition, et présages du déclin de la destinée dans les hommes publics. « Malheureux Girondins ! » s'écriait-il quelquefois dans ses gémissements intérieurs, « ils nous ont précipités dans l'abîme de l'anarchie, « ils en ont été submergés, nous le serons à notre tour, et

« déjà je sens la vague à cent pieds au-dessus de ma « tête! »

Dans cette disposition d'esprit, Danton désertait la tribune des Jacobins, sans cesse occupée par Robespierre, parlait rarement aux Cordeliers, se taisait à la Convention. Il semblait abandonner la Révolution à son courant, et s'asseoir lui-même sur le bord pour voir passer les débris et pour attendre les retours de l'opinion. Mais Danton avait été trop grand pour être oublié. L'oubli ne sauve que les médiocrités. La Révolution mécontente s'aigrissait contre lui et contre ses amis. Legendre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chabot, étaient devenus comme lui suspects aux Cordeliers et aux Jacobins. On accusait sourdement ces hommes de mauvaise renommée, de s'arrêter, de faiblir, de s'engraisser des dépouilles, d'agioter avec des banquiers étrangers, de caresser les vaincus, de voiler d'une indulgence intéressée les trahisons des généraux, d'imiter les vices des aristocrates, d'amollir les mœurs du peuple, de substituer la vénalité à la probité dans les ressorts du gouvernement, de transformer les Spartiates en Sybarites, enfin de former la faction des hommes corrompus, la pire des factions dans une république qui ne pouvait être fondée que sur la liberté et sur la vertu.

XI

Ces reproches faisaient sourire Danton de dédain et lui inspiraient même un secret orgueil. Il ne se targuait pas d'austérité, il n'avait pas l'hypocrisie du désintéressement; il étalait plutôt ses faiblesses qu'il ne les cachait. Il comptait de plus sur l'inconnu. La mort naturelle l'avait délivré de la supériorité de Mirabeau; le poignard l'avait débarrassé de Marat; le 31 mai l'avait soulagé de l'éloquence supérieure

de Vergniaud; le hasard pouvait l'affranchir de la rivalité de Robespierre. Le temps court vite en révolution. Il suffit de se placer sur la route du temps, pour qu'il vous apporte à son heure tout ce que la fortune peut avoir à donner. Ainsi raisonnait instinctivement Danton.

C'est à cette époque que Danton, pressé par sa jeune femme et par sa nouvelle famille de séparer sa cause et son nom de la cause et du nom de la terreur qui commençait à soulever l'âme des bons citoyens, se décida à quitter la scène, à fuir Paris et à se retirer à Arcis-sur-Aube.

Danton était trop versé dans les mystères du cœur humain, pour ne pas comprendre que cette retraite, dans un pareil moment, était un acte trop humble ou trop orgueilleux pour un homme de son importance dans la république. Se séparer de la Convention dans la crise de ses périls et de ses violences, c'était déclarer qu'on se sentait inutile à la patrie, ou c'était déclarer qu'on ne voulait pas accepter la solidarité avec le gouvernement. Une telle attitude était une abdication ou une menace : Danton le savait. Aussi déguisa-t-il, sous des prétextes de lassitude et d'épuisement de ses forces, les véritables causes de son éloignement. Il allégua aussi la nécessité de présenter sa nouvelle épouse à sa mère et à son beau-père, M. Ricordin, qui vivaient encore.

Le motif principal de cette retraite, motif qu'il avoua à sa femme et à ses proches, dans l'intimité des épanchements domestiques, fut l'horreur que lui inspirait le prochain jugement de la reine Marie-Antoinette. Ce meurtre d'une femme prisonnière par un peuple répugnait à l'âme de Danton : il avait juré souvent qu'il sauverait ces têtes de femmes et d'enfants. Il avait proposé de renvoyer la reine et sa sœur en Autriche. Il avait caché, sous des paroles de mépris, l'intérêt réel que lui inspiraient ces victimes désarmées. Il voulait se laver les mains de ce sang de femme qu'on allait répandre.

Avant de partir, Danton eut un entretien secret avec Robespierre. Il s'humilia devant son rival jusqu'à lui faire

confidence de son découragement des affaires publiques. Il lui demanda de le défendre, pendant son absence, contre les calomnies que les Cordeliers ne cessaient de répandre sur son patriotisme et sur sa probité. Robespierre, satisfait de la déférence et de l'éloignement du seul homme qui pût le balancer dans la république, se garda bien de retenir Danton. Les deux rivaux, en apparence amis, se jurèrent une mutuelle estime et un constant appui. Danton partit.

XII

Danton, dans sa retraite rurale d'Arcis-sur-Aube, vécut uniquement occupé de son amour, du soin de ses jeunes enfants, de la surveillance de ses intérêts domestiques, du bonheur de revoir sa mère, ses amis de jeunesse, les champs paternels. Il paraissait avoir déposé entièrement le poids et même le souvenir des affaires publiques. Il n'écrivait aucune lettre. Il n'en recevait aucune de Paris. Le fil de toutes ses trames était coupé. Un seul député à la Convention le visitait quelquefois : c'était le député Courtois, son compatriote, qui possédait des moulins à Arcis-sur-Aube. Leurs entretiens roulaient sur les périls de la patrie.

Dans ses conversations intimes avec sa femme, sa mère et M. Ricordin, Danton ne déguisait pas son repentir sincère des emportements révolutionnaires dans lesquels la fougue des passions avait jeté son nom et sa main. Il cherchait à se laver de toute complicité dans les massacres de septembre. Il parlait de ces journées, non plus comme il en avait parlé le lendemain en ces mots : « J'ai regardé mon crime en « face, et je l'ai commis ; » mais comme d'un excès de fureur patriotique auquel des scélérats de la commune avaient poussé le peuple, que lui ne s'était pas senti de force à prévenir et qu'il avait dû subir, tout en le détestant. Il ne dis-

simulait pas non plus son espérance de ressaisir l'ascendant dû à son génie politique, quand les convulsions présentes auraient usé les petits génies et les faibles caractères qui régnaient à la Convention. Il parlait de Robespierre comme d'un rêveur quelquefois cruel, quelquefois vertueux, toujours chimérique. « Robespierre se noie dans ses idées, » disait-il, « il ne sait pas toucher aux hommes. » — Il ne croyait pas à la durée de la république.— « Il faut, » disait-il quelquefois, « plusieurs générations humaines pour passer « d'une forme de gouvernement à une autre forme. Avant « d'avoir une cité, ayez donc des citoyens ! »

Il lisait beaucoup les historiens de Rome. Il écrivait beaucoup aussi. Mais il brûlait aussitôt ce qu'il avait écrit. Il ne voulait laisser d'autre trace de lui que son nom.

XIII

Robespierre, au contraire, quoique malade et épuisé par des travaux d'esprit qui auraient consumé plusieurs hommes, s'oubliait lui-même, pour se dévouer avec plus d'ardeur que jamais à la poursuite de son idéal de gouvernement. Il grandissait son ambition en la confondant tout entière dans l'ambition de la république qu'il voulait fonder. Peu lui importait le rôle, pourvu qu'il fût l'âme des choses. Les inconséquences, les repentirs, l'aristocratie propriétaire et commerciale des Girondins lui avaient sincèrement persuadé que ces hommes voulaient rétrograder vers la monarchie, ou constituer une république où la domination de la richesse serait substituée à la domination de l'Église et du trône, et où le peuple aurait quelques milliers de tyrans au lieu d'en avoir un seul. Il avait vu, dans ces hommes de la bourgeoisie, les ennemis les plus dangereux de la démocratie universelle et du nivellement philosophique. Depuis leur

chute il croyait toucher à son but. Ce but, c'était la souveraineté représentative de tous les citoyens, puisée dans une élection aussi large que le peuple lui-même, et agissant par le peuple et pour le peuple dans un conseil électif qui serait tout le gouvernement. L'ambition de Robespierre, si souvent calomniée alors et depuis, n'allait pas au delà. Il croyait ce but celui de la nature et de Dieu. Il n'aspirait point à être le maître, mais le guide et le modérateur de ce gouvernement du peuple. Fonder ce gouvernement, éprouver ses rouages, régulariser ses oscillations, assister à ses premiers mouvements, le vivifier de ses principes et lui laisser son âme, c'était le rêve et l'aspiration de Robespierre.

XIV

Aussi changea-t-il d'attitude et de langage dès que les Girondins eurent disparu. Il ne s'étudia plus qu'à trois choses : rallier l'opinion publique à la Convention par les Jacobins, dont il était l'oracle; résister aux empiétements anarchiques de la commune, qui menaçaient d'asservir l'indépendance de la représentation; et enfin établir l'harmonie et l'unité d'action dans l'organisation d'un comité de gouvernement. Il ne mêlait à ces idées aucune cupidité personnelle. Sa popularité même, de jour en jour plus générale et plus fanatique dans ses adeptes, était pour lui un instrument et non un but. Il la dépensait avec autant de prodigalité qu'il avait mis de soin et de patience à la conquérir. L'obscurité dans laquelle il se tenait renfermé hors de l'arène publique jetait sur sa personne le voile qui dérobe les grandes pensées à l'envie, et le mystère qui sied aux oracles. La calomnie s'arrêtait confondue sur le seuil de cette chambre, dans une maison d'honnête artisan. L'âme de la république semblait s'y cacher avec lui dans la pauvreté, dans le travail, dans l'austérité des mœurs.

XV

De ce jour, Robespierre devint plus assidu que jamais aux séances du soir des Jacobins. Il tourna les méditations de cette société vers les grands problèmes de l'organisation sociale, pour les distraire des factions, dont le règne, selon lui, devait être passé. Il s'écarta avec plus de dégoût apparent de tous les hommes corrompus qui voulaient mêler la démagogie à la Révolution, comme on mêle au pur métal l'alliage impur qui le rend plus souple et plus facile à manier. Il ne voulut pas abaisser les principes républicains à la portée d'un peuple vieilli et usé. Il prétendait élever la pensée du peuple à la hauteur la plus spiritualiste des principes. Par là même, il flatta l'orgueil de ce peuple, et en lui persuadant qu'il était capable d'institutions vertueuses, il lui fit croire à sa propre vertu. Il se lia d'une amitié plus intime avec le très-petit nombre d'hommes âpres, mais intègres, qui poussaient jusqu'au culte la logique rigoureuse, mais vague et implacable, de la démocratie. C'étaient Couthon, Lebas, Saint-Just, hommes purs de tout jusque-là, excepté de fanatisme. Nul sang ne les tachait encore. Ils espéraient que leur système prévaudrait par la seule évidence de la raison, par le seul attrait de la vérité; mais ils étaient malheureusement décidés à ne rien refuser à leur système, pas même des sacrifices de générations entières. Ces députés, en petit nombre, se réunissaient presque tous les soirs chez leur oracle; ils y enflammaient leur imagination aux ravissantes perspectives de la justice, de l'égalité et de la félicité promises par la doctrine nouvelle à la terre. A la nudité de cette salle, à la sobriété de ces repas, au ton philosophique de ces entretiens, aux images sans cesse reproduites de vertu, de désintéressement, de sacrifice à la patrie, nul n'aurait cru voir une conjuration de démagogues,

mais une rencontre de sages rêvant les institutions d'un âge d'or. Des images pastorales s'y mêlaient aux tragiques émotions du temps et du lieu. L'amour même échauffait, sans l'amollir, le cœur de ces hommes. La tendresse de Couthon pour la femme dévouée qui consolait sa vie infirme, le sentiment orageux et passionné de Saint-Just pour la sœur de Lebas, la prédilection grave et chaste de Robespierre pour la seconde fille de son hôte, l'amour de Lebas pour la plus jeune, les projets d'union, les plans de bonheur après les orages donnaient à ces entretiens un caractère de famille, de sécurité et quelquefois d'enjouement, qui ne laissait pas soupçonner le conciliabule des maîtres et bientôt des tyrans de la république. On n'y parlait que du bonheur de l'abdication de tout rôle public aussitôt après le triomphe des principes, d'un humble métier à exercer, d'un champ à cultiver. Robespierre lui-même, plus lassé en apparence de l'agitation et plus altéré de repos, ne parlait que de chaumière isolée au fond de l'Artois, où il emmènerait sa femme et d'où il contemplerait, du sein de sa félicité privée, la félicité générale. Chose étrange et cependant témoignage sincère de l'instabilité et de la lassitude du cœur humain! les deux hommes qui agitaient alors la république, et qui allaient se tuer l'un l'autre en s'entre-choquant dans ses mouvements, Robespierre et Danton, n'aspiraient au même moment qu'à l'abdication. Mais la popularité ne permet pas qu'on l'abdique. Elle soulève ou elle engloutit. Ces deux hommes étaient condamnés à épuiser ses faveurs et à en mourir.

XVI

Quoique leurs théories fussent différentes, l'esprit de Robespierre et celui de Danton s'accordaient alors à concentrer le pouvoir dans la Convention. Ils ne présentaient la

constitution aux yeux du peuple que comme un plan d'institution en perspective, sur lequel on jetterait un voile après l'avoir montré de loin à la nation. Pour le moment, gouverner c'était vaincre. Le gouvernement le plus propre à assurer la victoire sur les factions ennemies de la Révolution était, selon eux, le meilleur gouvernement. La France et la liberté étaient en péril. C'étaient des institutions de péril qu'il fallait à la France. Les lois devaient être des armes et non des lois. La Convention devait être le bras autant que la tête de la république. Tous les membres de cette assemblée avaient cet instinct. C'est celui du salut, quand les lois sont brisées. Cet instinct se manifesta à l'instant dans ses actes. La Convention ne demanda pas la dictature, elle ne la délégua point, elle la prit. Cette dictature se résuma, dès le lendemain du 31 mai, dans le comité de salut public.

De même que la nation avait rappelé à elle seule son inaliénable souveraineté en 1789, la Convention rappela à elle seule tous les pouvoirs en 1793. Les forces déléguées sont essentiellement plus faibles que les forces directes. Dans les crises extrêmes, les peuples révoquent leurs délégations, soit qu'elles s'appellent royautés, soit qu'elles s'appellent lois et magistratures. Elles ne peuvent hésiter. Les lois sont les rapports définis des citoyens entre eux et des citoyens avec l'État, en temps régulier; mais quand ces lois sont abolies ou détruites, quand les rapports sont intervertis, faire appel à ces lois qui n'existent plus ou qui n'existent pas encore, c'est faire appel au néant pour sauver l'empire. L'État lui-même devient la seule loi vivante, et toutes ses lois sont des coups d'État. Telle était la situation de la Convention au mois de juillet 1793. Elle était condamnée, par cette situation, ou à la tyrannie, ou à la mort. Si elle eût accepté la mort, la nation et la Révolution périssaient avec elle. Elle prit la dictature, ce ne fut pas son tort. Il y a de légitimes usurpations : ce sont celles qui sauvent les idées, les peuples, les institutions. Ce n'est donc pas l'usurpation que l'histoire doit reprocher à la Convention,

mais les moyens qu'elle employa pour l'exercer. Plus les lois disparaissent du gouvernement, plus l'équité doit y régner à leur place. C'est à cette condition seule que Dieu et la postérité absolvent les gouvernements. La conscience est la loi des lois.

XVII

C'est une loi du pouvoir, quand il devient action, de tendre sans cesse à se resserrer et à se personnifier dans un petit nombre d'hommes. Les corps politiques peuvent avoir mille têtes et mille langues, tant qu'ils restent assemblées délibérantes. Il ne leur faut qu'une main quand ils s'emparent du pouvoir exécutif. La Convention eut d'abord faiblement, puis complétement l'intuition de cette vérité. Elle avait commencé par créer des ministres investis d'une certaine responsabilité et d'une certaine indépendance, comme sous le ministère girondin de Roland. Elle avait ensuite annulé presque entièrement l'action de ces ministres; institué des commissions de gouvernement aussi spéciales et aussi diverses que chacun de ces ministères; puis, elle avait créé des commissions de gouvernement dans le sein même de la représentation nationale, et distribué entre ces grandes commissions les différentes fonctions du pouvoir. Chacune de ces commissions apportait, par l'organe de son rapporteur, le résultat de ses délibérations à la sanction de la Convention tout entière. La Convention régnait bien ainsi, mais elle régnait avec incohérence et faiblesse. Un lien d'unité manquait à ces commissions éparses. C'étaient des avis, ce n'étaient pas des ordres qu'elles formulaient.

La Convention sentit le besoin de se personnifier elle-même dans un comité qui sortît d'elle, mais qui lui imposât sa propre volonté et, pour ainsi dire, sa propre terreur.

Elle craignait son anarchie intérieure; elle avait peur de sa propre instabilité. Pour mieux écraser les résistances, elle consentit à se soumettre elle-même, à obéir et à trembler. Elle réorganisa le comité de salut public et elle lui décerna tout le gouvernement. Ce fut l'abdication de la Convention, mais une abdication qui lui donnait l'empire.

XVIII

Le nom de comité de salut public était déjà ancien dans la Convention. Dès le mois de mars précédent, tous les hommes de pressentiment dans l'Assemblée, Robespierre, Danton, Marat, Isnard, Albitte, Bentabolle, Quinette avaient demandé l'unité de vues, la force d'action concentrées dans un comité d'un petit nombre de membres, et réunissant dans sa main tous les fils épars de la trame trop relâchée du pouvoir exécutif. On avait institué ce centre de gouvernement. Les Girondins y avaient été élus en majorité. Cet instrument de force était dans leurs mains, s'ils avaient su s'en servir. Les premiers membres du comité de salut public, au nombre de vingt-cinq, étaient Dubois-Crancé, Péthion, Gensonné, Guyton de Morveau (le collaborateur de Buffon), Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Condorcet, Guadet, Bréard, Camus, Prieur (de la Marne), Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Jean Debry et Cambacérès, cet oracle futur du despotisme sorti des conseils de la liberté.

Ce comité avait l'initiative de toutes les lois ou mesures motivées par les dangers de la patrie, au dedans ou au dehors. Il appelait les ministres dans son sein, il contrôlait leurs actes: il rendait compte tous les huit jours à la Convention. L'Assemblée, jalouse, craignait encore alors son

propre despotisme dans ses délégués. L'âme des dictatures, le secret, était ainsi interdit au comité. L'antagonisme régnait dans son sein par la lutte des opinions. Ce n'était que l'anarchie concentrée sur elle-même. Robespierre, qui l'avait reconnu du premier coup d'œil et qui ne voulait pas, avec raison, entacher sa popularité de la responsabilité d'actes contraires à sa pensée, sortit dès les premières séances. Il ne voulait pas s'isoler, mais il craignait de se confondre. La sortie de Robespierre dépopularisa ce premier comité.

Des Girondins eux-mêmes, unis à Danton, proposèrent de le fortifier en le transformant et en l'épurant. Buzot seul, pressentant la mort dans le glaive que forgeaient ses amis, combattit cette pensée. Elle fut adoptée malgré ses réclamations. On restreignit le nombre des membres du comité à neuf au lieu de vingt-cinq. On lui donna le secret, la surveillance de tous les ministères, le droit de suspendre les décrets qu'il jugerait nuisibles à l'intérêt national, et le droit de prendre lui-même des décrets d'urgence. On lui alloua des fonds particuliers. On ne lui interdit alors qu'un seul acte de la souveraineté : l'emprisonnement arbitraire des citoyens.

Le comité de salut public devait être renouvelé tous les mois par l'élection de l'Assemblée. Ses membres furent Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir) et Robert Lindet. Danton avait été exilé dans ce comité par les Girondins, pour neutraliser son influence au milieu des hommes faibles et indécis de la Plaine. Ils furent trompés par leur tactique. Danton, ne trouvant pas d'énergie dans ses collègues, en chercha dans la commune. Danton alors s'était réservé au comité la direction des affaires extérieures, vers lesquelles son génie généralisateur, militaire et diplomatique le portait. Il y étudiait le gouvernement, comme un homme qui médite de s'en emparer un jour. Après la défaite des Girondins, Danton se démit de ces fonctions, qui pouvaient éveiller l'envie. Il se retira sur son banc et s'enveloppa d'indifférence apparente. L'envie ne s'y trompa pas. On l'accusa pour sa

retraite, comme on l'avait accusé pour sa domination dans le comité. Il vit que certains noms ne peuvent échapper ni par l'éclat, ni par l'ombre, à l'attention des hommes, et qu'il y a des renommées auxquelles il n'est plus donné de s'éteindre pour se cacher. « Formez un autre comité, » dit-il, « formez-le sans moi, plus fort et plus nombreux; j'en serai « l'éperon au lieu d'en être le frein. » Ces mots, qui trahissaient un si haut sentiment de son importance et un si humiliant dédain pour ses collègues, sentaient l'usurpateur et dévoilaient l'ambition. Ils furent applaudis, mais notés.

XIX

Après des hésitations, des nominations et des éliminations successives, le comité définitif de salut public, proclamé par Danton lui-même un gouvernement provisoire, fut investi de la toute-puissance. Cette fois Danton, qui n'avait pas de confiance dans une institution dont il était absent, refusa imprudemment d'y entrer, soit qu'il crût paraître plus grand quand on le verrait seul, soit qu'il voulût s'isoler par dégoût des affaires publiques. Il s'y fit représenter par Hérault de Séchelles, un de ses partisans, et par Thuriot, un de ses organes. Robespierre s'abstint aussi d'entrer au commencement au comité, pour ne pas offusquer Danton. Mais ses amis y avaient la majorité et y faisaient dominer son esprit. Les huit membres furent Saint-Just, Couthon, Barère, Gasparin, Thuriot, Hérault de Séchelles, Robert Lindet, Jean-Bon-Saint-André. Gasparin s'étant retiré, le cri unanime de la Convention porta Robespierre à sa place. Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) y furent appelés, peu de jours après, par la nécessité d'y personnifier le génie militaire de la France en présence des armées de la coalition. Enfin Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois le complétèrent et y

portèrent au comble l'esprit du jacobinisme, que la Montagne se plaignait d'y voir languir sous le souffle trop froid de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon.

Ainsi fut constitué ce *décemvirat*, qui assuma sur soi, pendant cette convulsion de quatorze mois, tous les périls, tous les pouvoirs, toutes les gloires, et toutes les malédictions de la postérité.

XX

Les membres du comité de salut public se partagèrent les attributions selon les aptitudes. La capacité fit les lots et marqua les rangs. L'influence y fut aussi mobile que les services. Elle y déplaça l'importance, sans jamais y rompre l'unité. L'extrémité de la crise, le zèle inextinguible, le danger de s'affaiblir en se désunissant, le secret juré et gardé, la difficulté de la tâche relièrent ce faisceau terrible qui ne trahit ses dissensions qu'en tombant tout entier.

Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois se chargèrent d'incendier l'esprit public, dans la correspondance du comité avec les agents de la république dans les départements. Saint-Just s'arrogea l'empire des théories constituantes, aussi vague et aussi absolu que sa métaphysique impassible. Couthon prit la surveillance de la police, conforme à son esprit scrutateur et sombre. Les relations extérieures furent dévolues à Hérault de Séchelles, inspiré secrètement par le génie européen de Danton. Robert Lindet eut les subsistances, question vitale dans un moment où la disette affamait les villes et désorganisait les armées; Jean-Bon-Saint-André, la marine; Prieur, l'administration matérielle de la guerre; Carnot, la haute direction militaire, les plans de campagne, l'inspiration des généraux, la critique et le redressement de leurs fautes, la préparation des victoires, la réparation des revers. Il fut le génie armé de la patrie, couvrant les fron-

tières pendant les convulsions du cœur et l'épuisement des veines de la France. Prieur (de la Côte-d'Or) secondait Carnot pour les détails. Quinze heures de travail par jour, et l'esprit tendu sur toutes les cartes et sur toutes les positions de nos campagnes, animaient ce génie organisateur de Carnot et ne l'accablaient pas. Il portait dans le cabinet le sang-froid et le feu du champ de bataille. Il avait le don des hommes; sa main marquait les noms d'avenir : Pichegru, Hoche, Moreau, Jourdan, Desaix, Marceau, Brune, Bonaparte, Kléber furent, parmi tant de héros futurs, des illuminations de son discernement.

Barère, esprit souple et prompt, mais littéraire, rédigeait les délibérations du comité, et faisait en phrases brèves et lapidaires les rapports à la Convention. Il avait la couleur de la circonstance. Il jetait du haut de la tribune des mots tout faits au peuple. Enfin Robespierre planait sur toutes les questions, excepté sur la guerre. Il était la politique du comité. Il marquait le but et la route, les autres faisaient marcher la machine. Robespierre touchait peu aux rouages. Son attribution était la pensée.

Les délibérations se prenaient à la majorité des avis. La signature de trois membres suffisait néanmoins pour rendre les mesures exécutoires. Ces signatures de confiance se prêtaient et se rendaient trop cruellement plus tard, entre collègues, souvent sans examen. La précipitation d'un comité qui résolvait jusqu'à cinq cents affaires par jour motivait ces facilités, sans les justifier. Bien des têtes tombèrent par ces fatales complaisances de plume. Le secret était profond. Nul ne savait qui avait demandé ou refusé telle vie. La responsabilité de chacun des membres se perdait dans la responsabilité générale. Tous acceptaient tout, bien qu'ils n'eussent pas tout consenti. Ces hommes s'étaient livré jusqu'à leur réputation. Chose merveilleuse, il n'y avait point de président. Dans un chef, on craignait l'apparence d'un maître. On voulait une dictature anonyme. Le comité ne souffrait pas de cette absence de tête. Tout était membre, tout était tête. La république présidait.

XXI

Pendant que le comité de salut public, transformé ainsi en conseil exécutif, se saisissait du gouvernement, la Convention appela à Paris les envoyés des assemblées primaires, porteurs des votes du peuple tout entier, qui sanctionnaient la nouvelle constitution. Ces envoyés y arrivèrent au nombre de huit mille. Le peintre David conçut la fête qui devait confondre dans une même solennité populaire, au Champ-de-Mars, l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la constitution. David s'était inspiré de Robespierre. La Nature, la Raison, la Patrie étaient les seules divinités qui présidassent à cette régénération du monde social. Le peuple y était la seule Majesté. Des symboles et des allégories en étaient le seul culte. L'âme y manquait parce que Dieu en était absent. Robespierre n'osait pas encore en dévoiler l'image. Le lieu de réunion et le point de départ du cortége, comme dans toutes les fêtes de la Révolution, fut le sol de la Bastille, marqué du premier pas de la république. Les autorités de Paris, les membres de la commune, les envoyés des assemblées primaires, les Cordeliers, les Jacobins, les sociétés fraternelles de femmes, le peuple en masse, la Convention enfin s'y rassemblèrent au lever du soleil. Sur le terrain de la Bastille, une fontaine, appelée la fontaine de la Régénération, *lavait* les traces de l'ancienne servitude. Une statue colossale de la Nature dominait la fontaine; ses mamelles versaient de l'eau. Hérault de Séchelles, président de la Convention, reçut l'eau dans une coupe d'or, la porta à ses lèvres, la transmit au plus âgé des citoyens. « Je touche « aux bords du tombeau, » s'écria ce vieillard ; « mais je crois « renaître avec le genre humain régénéré. » La coupe circula, de mains en mains, entre tous les assistants. Le cortége défila, au son du canon, sur les boulevards. Chaque

société élevait son drapeau, chaque section son symbole. Les membres de la Convention s'avancèrent les derniers, tenant chacun à la main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis nouveaux. Les tables où sont écrits les droits de l'homme et l'arche où est renfermée la constitution étaient portées comme des choses saintes, au milieu de la Convention, par huit de ses membres. Quatre-vingt-six envoyés des assemblées primaires, représentant les quatre-vingt-six départements, marchaient autour des membres de la Convention et déroulaient d'une main à l'autre, autour de la représentation nationale, un long ruban tricolore qui semblait enchaîner les députés dans les liens de la patrie. Un faisceau national couronné de rameaux d'olivier figurait la réconciliation et l'unité des membres de la république. Les enfants trouvés portés dans leurs berceaux; les sourds-muets se parlant entre eux par la langue des signes que la science leur avait rendue; les cendres des héros morts pour la patrie, renfermées dans des urnes où se lisaient leurs noms; une charrue triomphale qu'entouraient le laboureur, sa femme et ses fils; des tombereaux enfin chargés, comme de viles dépouilles, de débris de tiares, de sceptres, de couronnes, d'armoiries brisées; tous ces symboles de l'esclavage, de la superstition, de l'orgueil, de la bienfaisance, du travail, de la gloire, de l'innocence, de la vie rurale, des vertus guerrières, marchaient derrière les représentants. Après une station devant les Invalides, où la multitude salua sa propre image dans une statue colossale du Peuple terrassant le Fédéralisme, la foule se répandit dans le Champ-de-Mars. Les représentants et les corps constitués se rangèrent sur les marches de l'autel de la patrie. Un million de têtes hérissaient les gradins en talus de cet immense amphithéâtre. Un million de voix jurèrent de défendre les principes du code social, présenté par Hérault de Séchelles à l'acceptation de la république. Le canon, par ses salves, sembla jurer lui-même d'exterminer les ennemis de la patrie.

XXII

Cependant l'instinct public n'acceptait la constitution que dans l'avenir. Tout le monde sentait que son exécution serait ajournée jusqu'à la pacification de l'empire. La liberté, selon la Montagne, était une arme que la Révolution aurait remise à ses ennemis et qui aurait servi en ce moment à saper la liberté elle-même. Aucune constitution régulière ne pouvait fonctionner dans les mains des ennemis mêmes de toute constitution démocratique. Une pétition des envoyés des départements demanda à la Convention de continuer seule le gouvernement. Les dangers motivaient l'arbitraire. Pache rassembla la commune, fit battre le rappel dans les sections. Une adresse rédigée par Robespierre fut portée par des milliers de citoyens à la Convention pour la conjurer de garder le pouvoir suprême. Ce dialogue à mille voix, du peuple et de ses représentants, était accompagné des sons du tambour et du bruit du tocsin. On voyait que les Jacobins exerçaient la pression du peuple sur la Convention pour lui faire enfanter la terreur. « Législateurs, » disaient-ils dans l'adresse, « élevez-vous à la hauteur des grandes destinées de la France. « Le peuple français est lui-même au-dessus de ses périls. « Nous vous avons indiqué les mesures sublimes d'un appel « général au peuple; vous avez seulement requis la pre- « mière classe. Les demi-mesures sont toujours mortelles « dans les dangers extrêmes. La nation entière est plus « facile à ébranler qu'une partie de la nation. Si vous « demandez cent mille hommes, peut-être ne les trou- « verez-vous pas; si vous demandez des millions de républi- « cains, vous les verrez s'élever pour écraser les ennemis « de la liberté! Le peuple ne veut plus d'une guerre de « tactique, où des généraux, traîtres et perfides, vendent « le sang des citoyens. Décrétez que le tocsin de la liberté

« sonnera à heure fixe dans toute la république ! qu'il n'y « ait d'exception pour personne ! que l'agriculture seule « conserve les bras nécessaires à l'ensemencement de la « terre et aux récoltes ! que le cours des affaires soit inter- « rompu ! que la grande et unique affaire des Français soit « de sauver la république ! que les moyens d'exécution ne « vous inquiètent pas ; décrétez seulement le principe. « Nous présenterons au comité de salut public les moyens « de faire éclater la foudre nationale sur tous les tyrans et « sur tous les esclaves ! »

XXIII

Cette réticence des Jacobins était transparente. Le sous-entendu était la terreur, le tribunal révolutionnaire et la mort. Le comité de salut public rougit de l'insuffisance de ses mesures de défense des frontières. Il se retira dans son bureau et rapporta, séance tenante, le projet d'un nouveau décret qui levait la France entière. « Les généraux, » disait Barère dans son rapport, « ont méconnu jusqu'ici le véri- « table tempérament national. L'irruption, l'attaque sou- « daine, l'inondation d'un peuple soulevé, qui couvre de « ses flots bouillonnants les hordes ennemies et renverse les « digues du despotisme : telle est la nature, telle est l'image « des guerres de liberté ! Les Romains étaient tacticiens, ils « conquirent le monde esclave ; les Gaulois libres, sans autre « tactique que leur impétuosité, détruisirent l'empire romain. « C'est ainsi que l'impétuosité française fera écrouler ce « colosse de la coalition. Quand un grand peuple veut être « libre, il l'est, pourvu que son territoire lui fournisse les « métaux avec lesquels on forge les armes. » La Convention se leva d'enthousiasme, comme en exemple des représentants aux citoyens, et vota le décret suivant.

XXIV

« De ce moment et jusqu'au jour où les ennemis auront « été chassés du territoire de la république, tous les Fran- « cais sont en réquisition permanente pour le service des « armées. Les jeunes hommes iront au combat; les hommes « mariés forgeront des armes et transporteront des subsis- « tances; les femmes feront des tentes, des habits et ser- « viront dans les hôpitaux; les enfants effileront les vieux « linges pour les pansements des blessés; les vieillards se « feront porter sur les places publiques pour exciter le « courage des guerriers, la haine des rois et l'amour de la « république. Les maisons nationales seront converties en « casernes, les places publiques en ateliers d'armes. Le sol « des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre. Les « armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux « qui marcheront à l'ennemi. Les fusils de chasse et les « armes blanches seront consacrés à la force publique « dans l'intérieur. Les chevaux de selle seront requis « pour compléter les corps de cavalerie. Tous les che- « vaux de trait qui ne sont pas nécessaires à l'agriculture « conduiront l'artillerie et les vivres. Le comité de salut « public est chargé de tout créer, de tout organiser, de tout « requérir dans toute la république, hommes et choses, « pour l'exécution de ces mesures. Les représentants du « peuple, envoyés dans leurs arrondissements respectifs, « sont investis de pouvoirs absolus pour cet objet. La levée « sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans « enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les « premiers. Ils se rendront immédiatement au chef-lieu de « leur district, et y seront exercés au maniement des armes « jusqu'au jour de leur départ pour les armées. La bannière

« de chaque bataillon organisé portera pour inscription : « *Le peuple français debout contre les tyrans!* »

Ces mesures, bien loin de consterner l'universalité de la France, furent reçues par les patriotes avec l'enthousiasme qui les avait inspirées. Les bataillons se formèrent avec plus d'élan et plus de régularité qu'en 1792. En compulsant les listes des premiers officiers qu'ils se nommèrent, on y trouve tous les noms héroïques de la France militaire de l'empire. Ils étaient éclos de la république. La gloire dont le despotisme s'arma plus tard contre la liberté appartenait tout entière à la Révolution.

XXV

Ces décrets furent complétés, pendant deux mois, par des décrets empreints de la même énergie défensive. C'était l'organisation de l'enthousiasme et du désespoir d'un peuple qui sait mourir et d'une cause qui veut triompher. La France était aux Thermopyles de la Révolution ; mais ces Thermopyles étaient aussi étendues que les frontières de la république, et les combattants étaient vingt-huit millions d'hommes.

La commission des finances, par l'organe de Cambon, son rapporteur et son oracle, porta une main probe et réparatrice sur le désordre du trésor public obéré, et sur le chaos où la masse et le discrédit des assignats jetaient les transactions privées ou publiques. Il y avait en circulation environ quatre milliards d'assignats déconsidérés. D'un côté, l'emprunt forcé sur les riches, équivalant à peu près à une année de leur revenu, légère taxe pour sauver le capital en sauvant la patrie, fit rentrer un milliard d'assignats dans les mains du gouvernement. Cambon les brûla en les recevant. D'un autre côté, la masse des impôts arriérés représentait presque un milliard. Cambon les absorba au cours nominal

dans les caisses de l'État. La masse du papier-monnaie se trouva donc ainsi réduite à deux milliards. Pour relever ces assignats dans l'opinion publique, Cambon abolit toutes les compagnies qui émettaient des *actions*, afin que l'assignat devînt la seule *action* nationale en cours. Il fut défendu aux capitalistes de placer leurs capitaux ailleurs que dans des banques françaises. Le commerce de l'or et de l'argent fut interdit sous peine de mort. On réserva ces métaux, par un accaparement d'urgence, à la monétisation. Pour accroître la masse du numéraire servant aux petites transactions quotidiennes du peuple, on fit fondre les cloches des églises et on en jeta au peuple le métal sacré, frappé au coin de la république.

Cambon, de plus, sonda le gouffre de la dette de l'État envers les particuliers. Le mot de banqueroute pouvait combler ce gouffre, mais il l'aurait comblé de spoliations, de dettes et de larmes. Cambon voulut que la probité, vertu des citoyens entre eux, fût surtout la vertu de la république envers ses créanciers. Il prit une mesure d'équité. Il s'empara de tous les titres, il les apprécia, il les confondit dans un titre commun et uniforme qu'il appela le Grand-Livre de la dette nationale. Chaque créancier fut inscrit sur ce Grand-Livre pour une somme égale à celle que l'État reconnaissait lui devoir. L'État servait la rente de cette somme reconnue, à cinq pour cent. Cette inscription de rente, s'achetant et se vendant librement, redevint ainsi un capital réel entre les mains des créanciers de l'État. L'État pouvait la racheter lui-même si la rente tombait dans le commerce au-dessous du pair, c'est-à-dire du rapport de l'intérêt au capital à cinq pour cent. Cette opération libérerait l'État sans violence et sans injustice. Quant au capital, il n'était jamais remboursable. Le gouvernement se reconnaissait débiteur d'une rente perpétuelle et non d'un capital. La rente perpétuelle avait de plus cet avantage politique de coïntéresser des masses de citoyens à la fortune de l'État et de républicaniser les créanciers par leur intérêt. Enfin elle créait un germe fécond de crédit public, dans la ruine même des for-

tunes privées. Si, dans la première partie de son plan, Cambon, dominé par l'urgence des circonstances, s'écartait des vrais principes de l'économie publique, en attentant à la liberté des échanges, en créant un maximum de l'argent et en proscrivant sa circulation hors de l'empire; dans la seconde, il créait la moralité du trésor et restaurait la confiance, ce capital illimité des nations. La fortune publique de la France repose encore tout entière aujourd'hui sur les bases jetées par Cambon.

XXVI

L'unité des poids et mesures; l'application de la découverte des aérostats aux opérations militaires; l'établissement des lignes télégraphiques pour porter la main du gouvernement, aussi promptement que sa pensée, aux extrémités de la république; la formation de musées nationaux pour exciter par l'exemple le goût et l'imitation des arts; la création d'un code civil uniforme pour toutes les parties de la France, afin que la justice y fût une comme la patrie; l'éducation publique enfin, cette seconde nature des peuples civilisés, furent l'objet d'autant de discussions et d'autant de décrets qui attestaient au monde que la république avait foi en elle-même et fondait un avenir, en disputant le lendemain à ses ennemis.

L'égalité d'éducation fut proclamée comme un principe découlant des droits de l'homme. Donner deux âmes au peuple, c'était créer deux peuples dans un, faire des ilotes et des aristocrates de l'intelligence. D'un autre côté, contraindre tous les enfants de fortunes, de conditions et de religions diverses à recevoir la même éducation dans des maisons nationales, c'était fausser toutes les situations sociales, confondre toutes les professions, violer toutes les libertés de la famille.

Robespierre voulait et devait vouloir cette éducation forcée, dans la logique radicalement égalitaire de ses idées, où la famille, la condition, la profession, la fortune disparaissaient pour ne laisser place qu'à deux unités : la patrie et l'homme. L'uniforme tyrannie de la pensée de l'État devait, dans ses principes, précéder l'uniforme justice et l'uniforme égalité entre tous les enfants. Robespierre s'indignait aussi de voir l'État subordonner sa raison et son enseignement général aux préjugés, aux superstitions et à la raison viciée de la famille et de l'individu. Il n'admettait pas que l'État, ayant tous les droits sur les actes des citoyens, n'eût pas aussi tous les droits sur leurs âmes et ne leur enseignât pas son symbole religieux, philosophique et social, première dette de ceux qui pensent à ceux qui ne pensent pas encore. Le système de Robespierre, vrai dans une société neuve, tombait devant une société vieillie, où les dogmes anciens ne pouvaient s'effacer tous à la fois devant les dogmes nouveaux, à moins d'effacer toutes les générations vivantes devant les générations futures. Grégoire, Romme et Danton le combattirent. Ils transigèrent en hommes d'État entre les nécessités et les libertés de la famille, et la rigueur de la philosophie de Robespierre. La Convention décréta les maisons nationales d'éducation publique dont la fréquentation serait obligatoire pour tous les enfants de la patrie; mais elle laissa aux familles le droit de conserver leurs enfants sous le toit paternel; donnant ainsi l'instruction à l'État, l'éducation aux pères, le cœur à la famille, l'âme à la patrie.

XXVII

Des décrets de violence, de vengeance et de sacrilége suivirent ces décrets de force, de sagesse et de magnanimité. Les mouvements menaçants du peuple de Paris, obsédé par

la réalité de la famine et par le fantôme des accapareurs; les délires de Chaumette et d'Hébert à la commune, contraignirent la Convention à des concessions déplorables qui ressemblaient à des fureurs et qui n'étaient que de la faiblesse.

En demandant au peuple toute son énergie, la Convention se crut obligée d'accepter aussi ses emportements. Elle n'était pas assez forte encore pour dominer sa propre force. Elle feignit de partager les démences dont elle rougissait en les décrétant. Les pétitions des sections, les délibérations des Jacobins, les tumultes, les vociférations, les émeutes des marchés publics, les attroupements aux portes des boulangers, des bouchers, des épiciers, les pillages des boutiques par des femmes et des enfants affamés lui demandaient de tarifer le commerce des denrées, première nécessité pour le peuple; c'était détruire le commerce lui-même. La Convention obéit et décréta le maximum, c'est-à-dire un prix arbitraire au-dessus duquel on ne pourrait vendre le pain, la viande, le poisson, le sel, le vin, le charbon, le bois, le savon, l'huile, le sucre, le fer, les cuirs, le tabac, les étoffes. Elle fixa aussi le maximum des salaires. C'était s'emparer de toutes les libertés des transactions de commerce, de spéculation et de travail, qui ne vivent que de liberté. C'était mettre la main de l'État entre tous les vendeurs, tous les acheteurs, tous les travailleurs et tous les propriétaires de la république. Une telle loi ne pouvait amener que l'enfouissement des capitaux, la cessation du travail, la langueur de toute circulation, la ruine de tous. C'est la nature des choses qui fait le prix des denrées de première nécessité, ce n'est pas la loi. Ordonner au laboureur de donner son blé, et au boulanger de donner son pain, au-dessous du prix que ces denrées leur coûtent, c'était ordonner à l'un de ne plus semer, à l'autre de ne plus pétrir.

XXVIII

Le maximum porta ses fruits en resserrant partout le numéraire, le travail et les subsistances. Le peuple s'en prit aux riches, aux commerçants et aux contre-révolutionnaires des calamités de la nature. Il poursuivit de ses pétitions la contre-révolution jusque dans ses plus impuissantes victimes ensevelies dans les cachots du Temple, et jusque dans les restes de ses rois ensevelis dans les caveaux de Saint-Denis.

La Convention décréta « que le procès serait fait à la reine « Marie-Antoinette, que les tombes royales de Saint-Denis « seraient détruites et les cendres des rois balayées du « temple que la superstition de la royauté leur avait consa- « cré. » Ces concessions n'assouvissaient déjà plus le peuple. Il voulut rejeter sur d'autres ennemis la terreur dont il était assiégé lui-même. Le trône, l'Église et la noblesse ne lui furent plus ni des victimes ni des dépouilles suffisantes. L'aristocratie à ses yeux ne fut plus seulement dans la naissance ou dans le privilége, elle lui apparut dans la richesse, dans le commerce, dans la propriété, dans le plus humble négoce. Tout ce qui possédait une de ces denrées enviées par l'indigence et par la faim lui devint suspect d'accaparement, d'égoïsme, de crime. Nul ne possédait impunément ce dont le peuple manquait. Il demanda hautement une chambre ardente de la propriété ou le pillage. — « Si vous « ne nous faites pas justice des riches, » s'écrie un orateur aux Jacobins, « nous nous la ferons nous-mêmes. »

Les adresses des sociétés des départements réclamaient aussi une institution qui résumât la force du peuple et qui régularisât sa fureur, dans une armée ambulante, chargée d'exécuter partout sa volonté. C'était l'armée révolutionnaire, c'est-à-dire un corps de prétoriens populaires, com-

posé de vétérans de l'insurrection, aguerris aux larmes, au sang, aux supplices, et promenant dans toute la république l'instrument de mort et la terreur.

« Nous voulons, » écrivait la société des Jacobins de Mâcon à la société-mère de Paris, « qu'une armée révolu-
« tionnaire se répande sur le territoire de la république et
« en arrache tous les germes de fédéralisme, de royalisme
« et de fanatisme qui le couvrent encore. Vous avez placé
« la terreur à l'ordre du jour; qui pourra mieux imprimer
« cette terreur qu'une armée de trente mille hommes divi-
« sée en plusieurs corps, accompagnés d'un tribunal révo-
« lutionnaire et d'une guillotine, et faisant partout sur son
« passage justice des traîtres et des conspirateurs? »

Des masses d'ouvriers, d'indigents, de femmes, vociférant la mort ou du pain, s'attroupaient autour de l'hôtel de ville et menaçaient d'un nouveau 31 mai la Convention alarmée. Hébert et Chaumette encourageaient ces attroupements.

Robespierre tantôt s'indignait de ces excès d'anarchie, qui allaient anéantir la Révolution sous la Révolution même; tantôt feignait de les comprendre, de les pardonner et de les susciter lui-même afin de les dominer encore. — « On alarme le peuple en lui persuadant que ses subsis-
« tances vont lui manquer, » disait-il aux Jacobins. « On
« veut l'armer contre lui-même. On veut le porter sur les
« prisons pour y égorger les prisonniers, bien sûr qu'on y
« trouverait le moyen de faire échapper les scélérats qui y
« sont détenus et d'y faire périr l'innocent ou le patriote que
« l'erreur a pu y conduire. Au moment où je vous parle,
« on m'assure que Pache est assiégé lui-même par quelques
« misérables qui l'injurient, l'insultent, le menacent! »

On voit dans ces paroles l'embarras de Robespierre, cédant d'une main pour contenir de l'autre l'égarement du peuple qui l'entraînait. Un second massacre des prisons lui faisait la même horreur que le premier. Il partageait tous les préjugés des masses contre les accapareurs et les riches. Il croyait à la possibilité de niveler la fortune publique par des lois qui donneraient elles-mêmes, avec l'égalité de la

justice divine, le pain et l'aisance proportionnels à chaque citoyen. Il croyait qu'un déploiement de force implacable était nécessaire pour vaincre le riche, modérer le pauvre, abattre toutes les résistances, refréner tous les excès. Il n'avait pas compté complaisamment, comme Marat, le nombre des têtes à supprimer par le fer pour arriver à ce résultat. Il aurait voulu pouvoir se passer de la mort dans l'accomplissement de son œuvre de régénération; mais il l'acceptait comme une dernière nécessité.

XXIX

Robespierre essaya en vain plusieurs fois de refréner ces pétitionnaires altérés de sang et de pillage. Sa popularité eut peine à survivre à sa résistance aux excès. Il rentra souvent seul et abandonné dans sa demeure. Pache vint une nuit se concerter secrètement avec lui sur les moyens de calmer ces bouillonnements. « C'en est fait, » dit Robespierre à Pache, « c'en est fait de la Révolution si on l'abandonne à « ces insensés. Il faut que le peuple se sente défendu par « des institutions terribles, ou qu'il se déchire lui-même, « avec l'arme dont il croit se défendre. La Convention n'a « qu'un moyen de lui arracher son glaive; c'est de le « prendre elle-même et d'en frapper impitoyablement ses « ennemis. » Il s'indigna contre Chaumette, Hébert, Varlet, Vincent, qui fomentaient ces fureurs de la multitude. « Ne « laissons pas, » dit-il à Pache, « ces enfants de la Révolu- « tion jouer avec la foudre du peuple, dirigeons-la nous- « mêmes, ou elle nous dévorera. » Pache se rendit cependant à la séance du 5 septembre pour y présenter le prétendu vœu de Paris. Il chargea Chaumette de lire la pétition pour laisser au procureur de la commune la responsabilité d'un acte auquel il était lui-même visiblement opposé. « Citoyens, » dit Chaumette, « on veut nous affamer. On

« veut contraindre le peuple à échanger honteusement sa « souveraineté contre un morceau de pain. De nouveaux « aristocrates, non moins cruels, non moins avides, non « moins insolents que les anciens, se sont élevés sur les « ruines de la féodalité. Ils calculent avec un sang-froid « atroce combien leur rapportera une disette, une émeute, « un massacre. Où est le bras qui tournera vos armes contre « la poitrine de ces traîtres? Où est la main qui frappera « les têtes criminelles? Il faut que vous détruisiez vos « ennemis ou qu'ils vous détruisent. Ils ont défié le peuple; « le peuple aujourd'hui accepte le défi. La masse du peuple « veut enfin les écraser! Et vous, Montagne à jamais célèbre « dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français! « Lancez au milieu des foudres les décrets de la justice et « de la volonté du peuple! Montagne sainte, devenez un « volcan dont les laves dévorent nos ennemis! Plus de « quartier, plus de miséricorde aux traîtres! Jetons entre « eux et nous la barrière de l'éternité! Nous vous deman- « dons, au nom du peuple de Paris rassemblé hier sur la « place communale, la formation de l'armée révolution- « naire. Qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible et « de l'instrument de mort qui tranche d'un seul coup les « complots avec la vie des conspirateurs! — Nous nous « sommes aperçus, » ajoute Chaumette après sa harangue, « que ceux qui font croître des légumes se sont ligués pour « affamer Paris. Nous avons jeté les yeux sur les environs « de la capitale, nous avons vu des terrains immenses, des « parcs, des jardins qui servent au luxe et qui ne produisent « rien à la consommation du peuple. Nous demandons que « tous les jardins des biens nationaux soient mis en culture. « Jetez les yeux sur l'immense jardin des Tuileries. Les « regards des républicains se reposeront avec plus de com- « plaisance sur ce domaine de la couronne quand il pro- « duira des aliments pour les citoyens. Ne vaut-il pas mieux « y faire croître des plantes dont manquent les hôpitaux « que d'y laisser ces statues et ce buis stérile, objets du « luxe et de l'orgueil des rois? »

XXX

Chacune des apostrophes de Chaumette fut interrompue par les applaudissements de la Montagne et des tribunes. Les propositions de l'orateur, résumées en projets de décrets par Moïse Bayle, furent votées unanimement. La députation des Jacobins, provoquée la veille par Royer, prit ensuite la parole. « L'impunité enhardit nos ennemis, » dit-elle. « Le « peuple se décourage en voyant échapper à sa vengeance « les grands coupables. Brissot respire encore, ce monstre « vomi par l'Angleterre pour troubler et entraver la Révo- « lution. Qu'il soit jugé, lui et ses complices! Le peuple « s'indigne aussi de voir des privilégiés au milieu de la « république. Quoi! les Vergniaud, les Gensonné et autres « scélérats dégradés par leur trahison de la dignité de « représentants auraient pour prison un palais, tandis que « les pauvres sans-culottes gémissent dans les cachots, sous « les poignards des fédéralistes!... Il est temps que l'égalité « promène sa faux sur toutes les têtes, il est temps d'épou- « vanter tous les conspirateurs! Eh bien! législateurs! placez « la terreur à l'ordre du jour! »

A ce mot, comme à une révélation de la fureur publique, les applaudissements ébranlent la salle. « Soyons en révo- « lution, puisque la contre-révolution est partout tramée « par nos ennemis (*Oui, oui! s'écrient les tribunes.* — « *Oui, oui! répond en se levant la Montagne*); que le « fer plane sur toutes les têtes coupables! Instituez une « armée révolutionnaire, instituez un tribunal terrible à sa « suite; que l'instrument de la vengeance des lois l'accom- « pagne! Bannissez tous les nobles, emprisonnez-les jusqu'à « la paix; cette race altérée de sang ne verra désormais « couler que le sien! »

Le président annonça, dans sa réponse, que la Convention

avait déjà prévenu les vœux du peuple et des Jacobins ou qu'elle allait les accomplir. Drouet s'écria que le jour était venu d'être inflexibles. « Puisque notre vertu, » dit-il, « notre « modération, notre philosophie ne nous ont servi de rien, « soyons brigands pour le bonheur du peuple!—La France,» lui répondit sévèrement Thuriot, « n'est pas altérée de sang, « elle n'est altérée que de justice. »

XXXI

Barère, averti par Robespierre et préparé de la veille, monta à la tribune, au nom du comité de salut public, pour revendiquer l'initiative de la terreur et pour la régulariser en la décrétant. « Depuis plusieurs jours, » dit-il, « les aristo- « crates de l'intérieur méditent un mouvement. Eh bien! « ils l'auront, ce mouvement, mais ils l'auront contre eux! « ils l'auront organisé, régularisé par une armée révolu- « tionnaire qui exécutera enfin ce grand mot qu'on doit à « la commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du « jour. Les royalistes veulent du sang, eh bien! ils auront « celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette! « Ce ne sont plus des vengeances illégales, ce sont des tri- « bunaux extraordinaires qui vont l'opérer. Vous ne serez « pas étonnés des moyens que nous vous présenterons, « quand vous saurez que du fond de leurs prisons ces scélé- « rats conspirent encore et qu'ils sont le point de ralliement « de nos ennemis. Vous voulez anéantir la Montagne, eh « bien! la Montagne vous écrasera. »

Le décret qui résumait ces paroles fut voté d'acclamation en ces termes : « Il y aura à Paris une force armée de six « mille hommes et de douze cents canonniers, destinée à « comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter par- « tout les lois révolutionnaires et les mesures de salut public

« décrétées par la Convention nationale. Cette armée sera « organisée dans la journée. »

Un second décret exila à vingt lieues de Paris tous ceux qui avaient appartenu à la maison militaire du roi ou de ses frères.

Un troisième ordonna que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Clavière, Lebrun, Baudry, secrétaire de Lebrun, seraient immédiatement traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Un quatrième rétablit les visites nocturnes dans le domicile des citoyens.

Un cinquième ordonna la déportation au delà des mers des femmes publiques, qui corrompaient les mœurs et qui énervaient le républicanisme des jeunes citoyens.

Un sixième vota une solde de 2 francs par jour aux ouvriers qui quitteraient leurs ateliers pour assister aux assemblées de leur section, et de 3 francs par jour aux hommes du peuple qui seraient membres des comités révolutionnaires. Il fixa deux séances par semaine, le dimanche et le jeudi, à ces rassemblements patriotiques. Les séances devaient commencer à cinq heures et finir à dix.

Enfin un septième réorganisait le tribunal révolutionnaire. C'était la justice de la terreur.

Ce tribunal, institué par la vengeance le lendemain du 10 août, avait été jusque-là tempéré par les formes et par l'humanité des Girondins. En deux ans, il n'avait jugé qu'une centaine d'accusés et il en avait acquitté le plus grand nombre. L'installation de ce tribunal d'État rappela par ses formes que le peuple retirait à lui tous les pouvoirs, même la justice, et qu'il allait siéger lui-même et juger ses ennemis par l'organe des jurés, simples citoyens choisis dans la foule et élus par lui. Avant de monter à leur tribunal, ces jurés se présentèrent au peuple sur une estrade dressée au milieu de la place publique. De là ils adressèrent chacun ces mots à la multitude : « Peuple! je suis un citoyen « de tel nom, de telle section, de tel quartier; ma maison « est dans telle rue, j'exerce telle profession. Je somme

« tous les citoyens ici présents de déclarer s'ils ont quel-
« que reproche à me faire. Avant que je juge les autres,
« jugez-moi. »

XXXII

A peine ce décret de réorganisation du tribunal révolutionnaire était-il porté, que la Convention nomma les juges et les jurés. Les juges étaient des hommes choisis par les Jacobins à l'exaltation des principes et à l'inflexibilité de cœur; les jurés, des hommes d'un patriotisme aveugle et d'une complaisance volontaire à la passion qui les employait. L'esprit de parti était toute leur justice. Ils se croyaient probes en ne refusant aucune tête, et incorruptibles en s'interdisant toute pitié. Séides d'un principe, la grandeur de la cause et l'intérêt du peuple leur dérobaient le crime et ne leur montraient que le résultat. Hommes incapables en général de servir plus noblement la cause à laquelle ils voulaient coopérer, ne pouvant pas prêter leur intelligence à la Révolution, ils lui prêtaient leur conscience. Ils s'y donnaient le dernier des rôles pour en avoir un; rôle brutal et matériel. Ils s'y faisaient volontairement la machine organisée des supplices. Ils s'honoraient de cette abjection. La mort était nécessaire, selon eux, dans le drame de la Révolution. Ils consentaient à y jouer le rôle de la mort. Il y a de tels hommes partout dans l'histoire. Comme on trouve du bois, du feu, du fer pour construire l'instrument du supplice, on trouve des juges pour condamner les vaincus, des satellites pour poursuivre les victimes, et des bourreaux pour les frapper.

XXXIII

Ces juges étaient : Hermann, président du tribunal du Pas-de-Calais ; Sellier, juge à Paris ; Dumas (de Lons-le-Saulnier), Brulé, Coffinhal, Foucault, Bravetz (des Hautes-Alpes), Deliége, Subleyras (du Midi), Lefetz (d'Arras), Verteuil, Lanne (de Saint-Pol en Picardie), Ragmey (du Jura), Masson, Denizot, Harny, homme de lettres ; David (de Lille), Maire, Trinchard, Leclerc, presque tous avocats, juristes, hommes de loi subalternes, exercés par l'habitude des tribunaux aux chicanes qui endurcissent le cœur et aux formes qui suppriment la conscience. Les jurés étaient des citoyens de Paris ou des départements, pris dans les conditions inférieures et dans les métiers manuels de la population ; hommes n'ayant pour lumières que leur instinct et pour titres que leur dévouement. On les avait choisis aveugles, pour les avoir obéissants. A l'exception d'Antonelle, ancien nom de l'aristocratie du Midi et que ses liaisons avec Mirabeau avaient illustré, on ne trouve, en parcourant la liste de ces soixante jurés, aucun nom qui échappe par son propre éclat à l'oubli. La vertu et la gloire dans les révolutions brillent souvent sur l'échafaud, jamais à côté.

La Convention nomma ensuite Ronsin général de l'armée révolutionnaire. Depuis les massacres de Meaux, auxquels Ronsin avait assisté, son nom avait un prestige de terreur et une teinte de sang. Ronsin, protégé de Danton et ami de Chaumette et d'Hébert, avait pris tous ses grades dans les insurrections de Paris. Passionné pour la gloire qu'il avait d'abord rêvée dans les lettres, il l'avait cherchée ensuite au plus profond de la démagogie. Il avait jeté la plume et pris le sabre. Sous l'uniforme de général populaire et sous l'extérieur d'un chef d'attroupement, il couvait des rêves et des calculs d'ambitieux ; il lisait l'histoire, il se trompait de

temps. Il croyait que la Révolution aurait un Cromwell : il voulait l'être. Le rôle d'Henriot au 31 mai le tentait. Il espérait asservir un jour la Convention avec l'arme qu'elle lui remettait alors dans la main. Il recruta l'armée révolutionnaire de tout ce que Paris avait d'hommes de désordre, de pillage et de sang. « Que voulez-vous ! » répondit-il à ceux qui lui reprochaient d'y incorporer ainsi toutes les indisciplines, tous les vices et tous les crimes de la capitale ; « je sais comme vous que c'est un ramas de bri-« gands, mais trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent « faire le métier auquel je les destine. »

L'armée organisée, le tribunal composé, il restait à leur désigner et à leur livrer légalement les coupables. Une grande loi d'accusation, universelle comme la république, arbitraire comme la dictature, vague comme le soupçon, était, selon la Montagne, nécessaire à l'omnipotence de la Convention. Il fallait donner une arme aux délateurs. Les ombrages et les colères du peuple n'avaient pas attendu cette loi. Depuis plusieurs mois, les comités révolutionnaires de Paris et des municipalités des départements avaient arrêté, sous le nom de suspects, les hommes présumés ennemis de la Révolution. Ceux à qui on ne pouvait imputer aucun crime, avaient pour crime le soupçon qui les préjugeait coupables. C'était le droit de proscrire, remis à l'arbitraire.

Les Jacobins réclamaient à grands cris une mesure générale contre ces hommes douteux qui, sans être convaincus d'aucun délit, inquiétaient néanmoins la république. Entre les innocents et les coupables, ils voulaient créer une catégorie de citoyens qui seraient, jusqu'à la paix et jusqu'au triomphe, les ilotes et les otages de la Révolution. La loi les gênait pendant le combat. Ils voulaient mettre, par une loi supérieure, une partie de la France hors la loi. Le comité de salut public le voulait aussi, non-seulement pour tenir le glaive suspendu sur toutes les têtes, mais aussi pour soustraire au peuple lui-même le droit d'emprisonner et de frapper au hasard, et pour se charger lui seul de servir les

soupçons et les vengeances de tous. Danton et Robespierre voulaient que les fureurs et les injustices même du peuple fussent gouvernées.

XXXIV

Merlin de Douai présenta dans cette intention, le 17 septembre, un projet de décret, dont les mailles, tressées et serrées par un légiste habile, embrassaient la France entière dans un réseau de suspicion légale, et ne laissaient rien de sûr à l'innocence, rien d'inviolable à la délation. Merlin de Douai était un de ces légistes érudits, qui, sans partager au fond ni les égarements ni les fureurs des passions dans les temps d'orages, mettent le sang-froid et la science au service de l'homme de loi, de l'idée régnante. Aujourd'hui jurisconsultes impassibles de la république, demain jurisconsultes modérés de la monarchie. Bien que ces hommes prêtent la forme légale aux excès des partis qu'ils servent involontairement ainsi de leur autorité et de leur nom, il serait injuste d'accuser leur mémoire seule de l'usage que le crime a fait de leur législation. Ils ont même cela pour excuse à leur fatale complaisance, qu'ils trompent, même en leur obéissant, les passions extrêmes de ceux qui les emploient, et qu'ils réservent quelque humanité dans les révolutions, quelque liberté dans les contre-révolutions. Les intentions secrètes de Merlin, en présentant la loi des suspects, étaient, dit-on, autant d'abriter les victimes contre les égorgements du peuple que de livrer des coupables au tribunal révolutionnaire. Le temps était tel, que les prisons ouvertes en masse aux suspects lui semblaient le seul asile contre les assassinats.

Le décret de Merlin, composé de soixante et quatorze incriminations nouvelles et successivement accru de tous les

soupçons rêvés par l'ombrageuse imagination des délateurs, devint l'arsenal le plus complet d'arbitraire que jamais la complaisance d'un légiste eût remis aux mains d'un pouvoir.

L'article premier portait : « Immédiatement après la pu-
« blication du présent décret, tous les gens suspects qui se
« trouvent sur le territoire de la république, et qui sont
« encore en liberté, seront mis en arrestation.

« Sont réputés suspects ceux qui, par leur conduite, leurs
« écrits ou leurs propos, se sont montrés partisans de la
« tyrannie et du fédéralisme, et ennemis de la liberté;

« Ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens
« d'existence et de l'accomplissement de leurs devoirs ci-
« viques;

« Ceux à qui on aura refusé des certificats de civisme;

« Ceux des ci-devant nobles, pères, mères, fils, filles,
« frères, sœurs, maris, femmes, agents d'émigrés, qui n'ont
« pas constamment manifesté leur attachement à la Révo-
« lution... »

« Suspects, » ajoutait Barère en commentant les catégories, « les nobles! Suspects, les hommes de cour, les hom-
« mes de loi! Suspects, les prêtres! Suspects, les banquiers,
« les étrangers, les agioteurs! Suspects, les hommes plain-
« tifs de tout ce qui se fait en révolution! Suspects, les
« hommes affligés de nos succès! »

Un dernier article enfin, suppléant à toutes les omissions qui pouvaient avoir échappé au législateur, étendait la peine jusqu'à ceux qui seraient déclarés purs, et autorisait les tribunaux criminels à faire emprisonner les accusés dont ils auraient reconnu l'innocence et prononcé l'acquittement.

XXXV

Les prisons ne suffisant pas à contenir l'immense population des captifs que cette loi arrachait à leurs demeures, les maisons nationales, les hôtels confisqués, les églises et les couvents furent convertis partout en maisons de détention. La peine de mort, multipliée à proportion de cette multiplication des crimes, vint, d'heure en heure et de décret en décret, armer les juges du droit de décimer les suspects. Refusait-on de marcher en personne à la frontière ou de livrer ses armes à ceux qui marchaient? la mort! Donnait-on asile à un émigré ou à un fugitif? la mort! Faisait-on passer de l'argent à un fils ou à un ami hors des frontières? la mort! Entretenait-on une correspondance même innocente avec un exilé ou en recevait-on une lettre? la mort! Manquait-on à dénoncer les conspirateurs, les individus hors la loi ou ceux qu'on savait les avoir recélés? la mort! Aidait-on les détenus à communiquer par écrit ou verbalement avec leurs proches? la mort! Avilissait-on la valeur des assignats? la mort! En achetait-on à prix d'argent? la mort! Deux témoins attestaient-ils qu'un prêtre, un noble, un prolétaire avaient pris part à un attroupement contre-révolutionnaire? la mort! Enfin brisait-on ses fers et cherchait-on à éviter la mort par la fuite? encore la mort pour punir jusqu'à l'instinct de la vie! La mort même fut bientôt suspendue sur les juges. Un décret, rendu quelques jours plus tard, ordonnait la destitution, l'emprisonnement et le jugement des comités révolutionnaires qui auraient laissé en liberté un seul suspect!

XXXVI

Ainsi, une loi qui ne reconnaissait aucun innocent de ceux qu'on voudrait considérer comme coupables; l'opinion imputée à crime; le soupçon converti en preuve; la délation érigée en devoir; un tribunal révolutionnaire pour appliquer ce code au signe du comité de salut public; une armée révolutionnaire pour contenir Paris et pour conduire en masse les suspects aux prisons et les accusés au tribunal; l'instrument du supplice dressé dans toutes les villes principales et promené dans les villes secondaires; enfin des commissaires de la Convention, désignés par le comité de salut public, se partageant les provinces et les armées et allant partout surveiller, accélérer ou modérer le jeu terrible de la dictature; la Convention délibérant et agissant au centre, présente partout par ses représentants en mission, entretenant avec eux une correspondance incessante, les inspirant, les stimulant, les châtiant, les rappelant, les renvoyant retrempés dans l'énergie révolutionnaire dont elle était elle-même incendiée; tel fut le mécanisme terrible de la dictature qui succéda aux hésitations et aux tiraillements du gouvernement, après la chute des Girondins, et qu'on appela la *terreur*. Irrésistible et atroce comme le désespoir d'une révolution qui se sent avorter et d'une nation qui se sent périr, cette dictature fait à la fois trembler d'étonnement et frémir d'horreur. On ne peut juger ce gouvernement d'extrémité d'après les règles ordinaires des gouvernements. Il s'appela lui-même gouvernement révolutionnaire : c'est-à-dire subversion, combat, tyrannie. La Convention se considéra comme la garnison de la France, renfermée dans une nation en état de siége. Résolue de sauver la Révolution et la patrie ou de s'ensevelir la première sous leurs ruines, elle suspendit toute loi devant la

seule loi du danger commun. Elle créa la domination du salut public contre elle-même et contre ses ennemis, ou plutôt elle créa un mécanisme révolutionnaire sorti d'elle, au-dessus d'elle, plus fort qu'elle ; se dévouant ainsi volontairement elle-même à être dominée, asservie et décimée par la tyrannie qu'elle avait construite.

La Convention ne fit pas cela seulement par cet entraînement brutal qui porte les hommes à ne reconnaître de juste et de légal que la passion qui les fanatise pour une idée, ou la fureur qui les transporte contre leurs ennemis ; elle le fit aussi par politique. Elle était en présence d'un double danger qu'elle ne se dissimulait pas : l'anarchie, la guerre civile et la guerre étrangère. Elle sentait qu'elle serait bientôt le jouet des caprices de la commune et des mouvements séditieux de la populace de Paris agitée par la turbulence de démagogues subalternes, si elle ne prenait pas des mains de ces démagogues eux-mêmes l'arme de la terreur qu'ils lui offraient aujourd'hui et qu'elle suspendrait demain sur leurs propres têtes. Ni Danton, ni Robespierre, ni leurs collègues éclairés ne voulaient livrer la Convention à la merci et à la dérision du premier factieux de la commune qui viendrait lui dicter des ordres comme au 10 mars ou au 31 mai. Plus ces hommes avaient touché de près à la sédition pendant qu'elle servait leurs principes ou leur fortune, plus ils connaissaient sa démence, et plus ils redoutaient ses secousses, maintenant qu'ils voulaient asseoir la république. Ce n'était pas une populace turbulente et débordée dans la rue, que rêvait Robespierre ; c'était le règne calme et régulier du peuple personnifié par ses représentants. Ce n'était pas l'agitation permanente d'une capitale que voulait Danton, c'était le gouvernement fort et irrésistible d'une république nationale. Ni l'un ni l'autre ne voyaient la nation dans la commune. Ils sentaient tous deux que la Révolution, concentrée dans Paris et déchirée par les factions de la place publique, expirerait bientôt étouffée dans son propre foyer. Ils voulaient faire respecter la représentation nationale. Ils voulaient dominer, à l'aide d'une terreur légale, la terreur

populaire qui avait fait si souvent trembler la représentation. Il leur fallait la terreur révolutionnaire pour intimider et pour refréner la Révolution. Il la leur fallait pour pousser les masses aux frontières, contre Lyon, contre Marseille, contre Toulon, contre la Vendée ; pour imposer aux armées la discipline, aux généraux la victoire, à l'Europe la stupeur, à tous le prestige sinistre de la Convention, et pour arracher par la peur à la nation ces efforts surnaturels d'impôts, d'armements, de levées en masse qu'on ne pouvait plus attendre du patriotisme découragé. La *terreur* fut donc bien moins inventée, par Robespierre et par Danton, contre les ennemis intérieurs de la république que contre les excès et les anarchies de la Révolution elle-même.

Au moment où la Convention l'organisa, le royalisme et l'aristocratie, émigrés ou anéantis, n'inquiétaient plus personne. La terreur ne pouvait atteindre ni les émigrés ni les Vendéens en armes; elle ne pouvait, au contraire, que les animer davantage et les rendre plus irréconciliables avec une république qui ne leur promettait que l'échafaud. Les émigrés et les Vendéens furent le prétexte ; les anarchistes furent le but. L'échafaud qu'ils demandaient à grands cris fut élevé surtout contre eux.

XXXVII

De plus, la *terreur* ne fut pas, comme on le pense, un libre et cruel calcul de quelques hommes délibérant de sang-froid un système de gouvernement. Elle ne naquit pas d'une seule fureur ni d'un seul jour. Elle naquit, peu à peu, des circonstances, de la tension des choses et des hommes placés les uns vis-à-vis les autres, dans des impossibilités de situation auxquelles, leur génie insuffisant ne trouvant pas d'issue, ils ne pouvaient échapper, pen-

saient-ils, que par le glaive et par la mort. Elle naquit surtout de cette rivalité fatale d'ambition, de popularité, de cette enchère de gages patriotiques, que chaque homme et chaque parti reprochaient à l'homme et au parti rivaux de ne pas donner assez à la Révolution : Barnave à Mirabeau ; Brissot à Barnave; Robespierre à Brissot ; Danton à Robespierre ; Marat à Danton; Hébert à Marat; tous aux Girondins. En sorte que, pour justifier son patriotisme, chaque homme ou chaque parti dut en exagérer les preuves, en exagérant les mesures, les soupçons, les excès, les crimes; jusqu'à ce que de cette pression commune que tous ces hommes et tous ces partis exerçaient les uns sur les autres, il résultât une émulation générale, moitié feinte, moitié sincère, qui les saisit et qui les enveloppât tous dans la terreur mutuelle qu'ils se communiquaient et qu'ils rejetaient sur leurs ennemis pour l'écarter d'eux.

XXXVIII

Ajoutez-y, dans le peuple lui-même, l'agitation convulsive d'une révolution de trois ans ; la crainte de perdre une conquête dont il sentait d'autant plus le prix qu'elle était plus récente et plus disputée; la fièvre incessante que les tribunes, les journaux, les clubs soufflaient chaque jour sur la multitude; la cessation de travail par les ouvriers ; les perspectives de loi agraire et de pillage général du sol par les classes affamées de propriété; le patriotisme désespéré; la trahison des généraux ; les frontières envahies ; les Vendéens relevant le drapeau de la royauté et de la religion détruites ; la disparition du numéraire ; la disette des subsistances; la faim; la panique; l'habitude du meurtre donnée à la populace de Paris par les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 2 septembre; le spectacle de

l'échafaud qui avait aguerri les yeux aux supplices; enfin cette rage brûlante d'extermination qui se cache, comme un goût dépravé, dans les instincts de la multitude, qui se révèle dans les commotions, et qui demande à s'assouvir de sang quand on lui en a laissé respirer l'odeur : tels étaient les éléments qui concoururent à enfanter la *terreur*. Calcul chez quelques-uns, entraînement chez d'autres, faiblesse chez ceux-ci, concession chez ceux-là, peur et fureur dans le plus grand nombre; épidémie morale répandue dans un air depuis longtemps vicié, et à laquelle les âmes prédisposées n'échappent pas plus que les corps morbides à la maladie régnante; accès de fièvre qui saisit à la fois tout un peuple et qui surexcite, jusqu'au transport, la tête et le bras d'une population délirante; contagion à laquelle tout le monde apporte son miasme et sa complicité, bien que nul n'en soit exclusivement coupable, la *terreur* naquit d'elle-même et finit comme elle était née, quand la tension générale des choses se relâcha, sans avoir la conscience de sa fin comme elle n'avait pas eu la conscience de son commencement. Ainsi procèdent les choses humaines auxquelles notre infirmité se plaît à chercher une seule cause quand elles sont le résultat de mille causes complexes et opposées, et auxquelles on donne le nom d'un seul homme quand elles ne doivent porter que le nom du temps!

XXXIX

La Convention pouvait-elle écarter d'elle la nécessité d'un gouvernement arbitraire, dictatorial, armé d'une intimidation puissante, dans les circonstances où se trouvaient la république et la France, et où elle se trouvait elle-même? Quelle que soit la réponse que se fasse à soi-même le philosophe ou l'homme de loi, l'homme d'État ne peut hésiter.

Sans un gouvernement concentré et exceptionnel, la Révolution périssait inévitablement, sous l'anarchie au dedans et sous la contre-révolution au dehors.

La coalition des rois cernait la France et l'étouffait dans l'étreinte de sept cent mille hommes. Les émigrés marchaient à la tête des étrangers, et fraternisaient déjà, dans Valenciennes et dans Condé conquis, avec le royalisme. La Vendée soulevait le sol entier de l'Ouest et nouait d'une main son insurrection religieuse avec l'insurrection de la Normandie, de l'autre avec l'insurrection du Midi. Marseille arborait le drapeau du fédéralisme à peine abattu à Paris. Toulon et la flotte tramaient leur défection et ouvraient leur rade et leurs arsenaux aux Anglais. Lyon, se déclarant municipalité souveraine, emprisonnait les représentants du peuple et dressait la guillotine contre les partisans de la Convention.

La commune de Paris, fière de son dernier triomphe, affectait vis-à-vis de la représentation nationale la modération de la force, mais conservait une attitude qui tenait plus de la menace que du respect. Pache, Hébert, Chaumette, Ronsin, Vincent, Leclerc, Jacques Roux, les amis et continuateurs de Marat, les Cordeliers n'avaient pas licencié les attroupements du 31 mai et déclamaient audacieusement contre la somnolence de Danton, contre la faiblesse de Robespierre, contre les lenteurs du comité de salut public. Orgueilleux d'avoir décimé déjà la Convention, ils annonçaient tout haut le projet de la décimer encore. Ils lui demandaient impérieusement contre les mœurs, contre le culte, contre la propriété, contre le commerce, des mesures que la Convention ne pouvait leur concéder sans bouleverser de fond en comble tous les éléments de l'ordre social. Les clubs, les comités révolutionnaires, les assemblées des sections, la place publique, les faubourgs, les journalistes faisaient écho à ces doctrines et offraient leurs bras pour y plier la représentation asservie. Le peuple ne parlait que de se faire justice à lui-même et de renouveler, en les surpassant, les assassinats de septembre. Comment un corps politique jeté

au milieu de cette tempête, ne pouvant ni négocier avec l'Europe, ni pacifier les insurrections de l'intérieur, ni se défendre lui-même dans Paris par la force des lois brisées dans sa main, pouvait-il se maintenir et sauver avec lui la république et la patrie par la seule force abstraite d'une constitution qui n'existait plus, et sans s'environner de prestige, de l'omnipotence et d'un appareil intimidant de force et de répression contre ses amis et contre ses ennemis ?

XL

La dictature de la Convention n'était point toute une usurpation, car la Convention c'était la Révolution même concentrée à Paris, et la Révolution c'était la France. La France et la Révolution n'avaient donc en ce moment d'autre gouvernement national que dans la Convention. La Convention avait donc, selon elle, tous les droits de la Révolution et de la France. Le premier de ces droits, c'était de se sauver et de survivre. La seule loi, dans un tel moment, c'était un *hors la loi* universel qui intimidât tous les complots, qui abattît toutes les résistances, qui écrasât toutes les factions, et qui saisît, à force de promptitude et de stupeur, un pouvoir qui manquait à tout et à tous, et sans lequel tout périssait à la fois. Ce pouvoir, Robespierre, Danton, la Montagne eurent l'audace de le chercher et de le trouver dans le fond même de l'anarchie. La Convention eut l'énergie et le malheur de s'associer à leur entreprise et d'assumer sur elle une éternelle responsabilité. En forgeant la dictature, elle crut forger une arme défensive indispensable, dans sa pensée, au salut de la liberté; mais l'arme de la tyrannie est trop lourde pour le bras des hommes. Au lieu de menacer avec choix et mesure, elle frappa au hasard, sans justice et sans pitié. L'arme emporta la main.

Là fut le crime, et c'est ce crime qu'expie encore aujourd'hui la liberté.

Elle raisonnait ainsi : « Les idées ont le droit d'éclore, « les vérités ont le droit de combattre, les révolutions qui « résument ces idées et ces vérités ont le droit de se « défendre et de triompher. La Convention représente-« t-elle la Révolution? Oui. — A-t-elle le droit de la sauver? « Oui. — Le salut de l'idée et de la vérité révolutionnaires « exige-t-il une dictature de l'Assemblée nationale aussi « légitime et aussi omnipotente que la nation elle-même? « Oui. — La volonté nationale souveraine est-elle la loi « du moment? Oui. — Les circonstances exigent-elles sous « peine de mort que cette loi soit efficace contre toutes les « factions, intimidante, irrésistible et par conséquent excep-« tionnelle? Oui encore. » Le gouvernement fortement unitaire de la Convention était donc inévitable dans le moment où il fut créé. Faire des lois temporaires, sévères, impartiales, appliquer des pénalités, est le droit de toute dictature ; proscrire et tuer contre toutes les lois et contre toute justice, inonder de sang les échafauds, livrer non des accusés aux tribunaux mais des victimes aux bourreaux, commander des jugements au lieu de les attendre, donner aux citoyens leurs ennemis pour juges, encourager les délateurs, jeter aux assassins les dépouilles des suppliciés, emprisonner et immoler sur simples soupçons, traduire en crime les sentiments de la nature, confondre les âges, les sexes, les vieillards, les enfants, les femmes, les mères, les filles dans les crimes des pères, des maris, des frères, ce n'est plus dictature, c'est proscription. Or tel fut le double caractère de la terreur. Par l'un, la Convention restera monumentale sur la brèche de la patrie sauvée et de la Révolution défendue ; par l'autre, sa mémoire sera souillée du sang que l'histoire remuera éternellement sans pouvoir l'effacer jamais sur son nom.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

I

Une des premières grandes victimes de la terreur fut le général Custine. Son crime était de mettre de l'art dans la guerre. Les Montagnards voulaient une guerre au pas de course et au pas de charge. Il leur fallait des généraux plébéiens pour diriger les masses plébéiennes, et des généraux ignorants pour inventer la guerre moderne.

On a vu comment Custine, enlevé du milieu de son armée, dont il était adoré, par le commissaire de la Convention, Levasseur, était arrivé à Paris pour y rendre compte de son inaction. L'immense popularité dont il avait été couvert par ses premières invasions au cœur de l'Allemagne et par la prise de Mayence l'environnait encore. Les officiers l'admiraient, les soldats l'aimaient; une sorte de coquetterie soldatesque cachant l'adulation sous la rudesse, une sévérité de discipline qui sévissait et qui cédait à propos, une éloquence naturelle, des mœurs à la fois libres et martiales, une grande fortune généreusement prodiguée dans les camps, l'aristocratie d'un nom dont la démocratie elle-

même subissait le prestige, des opinions qu'on croyait inclinées vers les Girondins, enfin la faveur secrète des royalistes, qui aimaient à le soupçonner d'arrière-pensée pour la monarchie, tout concourait à répandre autour de Custine l'intérêt qui s'attache à la gloire, à l'espérance et à la persécution. Sa présence à Paris avait ranimé tous ces sentiments : l'enthousiasme et les applaudissements soulevés par son apparition dans les lieux publics, dans les promenades, aux théâtres, firent craindre à la Convention qu'en appelant à Paris un accusé elle n'eût appelé un maître, et que le rôle de Cromwell ne tentât le général obéissant. Elle se hâta de le faire arrêter et de le livrer aux juges. Ce n'était pas au moment où elle voulait s'emparer de la toute-puissance qu'elle eût voulu reconnaître dans l'armée une autre popularité que la sienne, et ménager un ascendant avec lequel elle aurait eu plus tard à compter. Le crime de Custine était de paraître nécessaire. On ne voulait plus d'hommes nécessaires, on voulait que la patrie fût seule et fût tout.

On entrevoyait, en ce qui concernait l'armée, deux partis dans la Convention et dans le comité de salut public : le parti de Danton et le parti de Robespierre. Danton et les siens, Fabre d'Églantine, Legendre, Chabot, Drouet, Camille Desmoulins, Bazire, Alquier, Merlin de Thionville, Merlin de Douai, Delmas, avaient toujours entretenu, avec les généraux de la république, des intelligences qui attestaient dans ces conventionnels des arrière-pensées d'intervention militaire, dont ils caressaient de loin les instruments. Ils se ménageaient la faveur des armées; ils entretenaient des correspondances et des amitiés avec les chefs; ils visitaient les camps; ils partageaient, disait-on, les dépouilles; ils étaient les patrons des généraux dans les bureaux du ministère de la guerre; ils affichaient des amitiés avec ceux-là même dont les noms illustres et le républicanisme douteux rendaient la fréquentation suspecte aux Jacobins. Tout récemment, Camille Desmoulins venait d'exciter la colère des patriotes en se déclarant l'ami de Dillon, qu'il voulait porter au commandement de l'armée du Nord, et en lacé-

rant d'invectives les accusateurs de ce général. Cet écrivain étourdi avait accusé le comité de salut public de désorganiser les armées en touchant aux plans des généraux avec des mains ineptes. La Montagne indignée n'avait pardonné à Camille Desmoulins que par pitié pour la légèreté de son caractère. Les Montagnards l'avaient regardé, dit-il lui-même, avec cet œil inquiet et irrité dont les chevaliers romains regardaient, au sortir du sénat, César suspecté d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina.

Les choses s'aigrissaient depuis la fuite de Dumouriez; tout semblait trahison. Dillon, Miranda étaient arrêtés. Les amis de Danton, et Legendre lui-même, disaient qu'il fallait abandonner quelques têtes de généraux. Robespierre ne faisait que suivre l'instinct de sa nature et qu'obéir aux ombrages de son caractère, en pressant l'accusation de Custine, et en abattant tous les chefs militaires sur lesquels l'armée porterait les yeux plus que sur la patrie. La liberté était son but; il ne voulait d'armée que pour la défendre dans son berceau. La seule force du peuple devait être, selon lui, le peuple lui-même. L'armée, instrument de gloire, avait toujours été tournée dans l'histoire en instrument de tyrannie. L'armée, à ses yeux, était l'arme des rois. La victoire donnait aux généraux la popularité des camps; la popularité des camps leur donnait l'impatience du joug civil. De général tout-puissant redevenir citoyen obéissant lui semblait un effort supérieur à la vertu humaine. Il ne voulait pas que l'armée prît l'habitude d'admirer un chef et que le peuple se laissât corrompre par la gloire. Dès le temps de l'Assemblée législative, on l'avait vu s'opposer seul à la guerre demandée par les Jacobins. Il avait prévu de loin les trahisons ou les dictatures, plus fatales aux révolutions que les anarchies. Il persévérait dans sa pensée. Luckner, la Fayette, Dumouriez, Custine, Dillon, Biron n'avaient jamais obtenu grâce devant lui. Les victoires l'avaient trouvé plus froid et plus amer que les défaites, car il voyait plus de danger dans la renommée d'un général heureux que dans la perte d'une bataille. Amant exclusif jusqu'à la

cruauté de l'idée démocratique, il en était jaloux jusqu'à lui sacrifier le patriotisme.

II

Custine parut devant le tribunal, escorté des souvenirs de ses triomphes et soutenu par la présence de sa belle-fille, dont la beauté, la grâce, l'esprit, la séduction, les larmes attendrissaient la rigueur des âmes. Cette jeune femme avait épousé le fils unique de Custine, lequel était déjà emprisonné. Elle ne quittait le cachot de son mari que pour consoler son beau-père dans sa prison et l'accompagner au tribunal. Custine n'avait été pour elle pendant son élévation qu'un censeur exigeant et chagrin. L'infortune du général avait tout fait oublier à madame de Custine. Elle s'était dévouée au salut et à la consolation de l'homme dont elle avait eu souvent à déplorer la dureté. Elle voulait prouver son amour à son mari en lui rendant un père. Elle avait assiégé de sollicitations les juges, les jurés, les membres des comités. Elle se montrait devant le tribunal, à côté de Custine, comme l'innocence qui dissipe le soupçon. Custine n'avait eu que les faiblesses et les inconséquences de son orgueil. Il avait trahi les espérances de la république, il n'avait ni trahi ni vendu sa patrie. Le sentiment de son innocence, le besoin que l'armée avait de ses talents le rendaient calme et fier devant ses accusateurs. La supériorité de ses connaissances militaires sur celles des témoins qui l'inculpaient, la sûreté de sa mémoire, la promptitude et la netteté de ses répliques, la chaleur vraie de son patriotisme, et enfin cette éloquence martiale dont les camps avaient exercé en lui le don naturel, donnaient aux séances du tribunal révolutionnaire l'attrait et la solennité d'une tragédie. C'était la première grande ingratitude de la république.

III

Fouquier-Tinville, l'accusateur public, bouche de fer de la terreur, indifférente à la vérité ou à la calomnie, lut une longue et confuse accusation où tous les actes militaires de Custine, et principalement ses retraites et l'abandon de Mayence, étaient travestis en actes de trahison. On entendit de nombreux témoins. Les uns étaient des délateurs en titre qui couraient les camps pour y enregistrer les murmures vagues et les mécontentements personnels des troupes; les autres étaient des démagogues allemands de Mayence ou de Liége, imputant au général français d'avoir méprisé leurs conseils et modéré leurs excès. Les autres enfin étaient des représentants du peuple en mission auprès des armées, tels que Montaut, Lequinio, Léonard-Bourdon, Merlin de Thionville, Couturier, Hentz; ceux-là furent les plus réservés dans leurs témoignages. Ils parlèrent de Custine en hommes qui avaient désapprouvé quelquefois sa conduite, mais qui avaient le sentiment de son innocence et le respect de son malheur. Aucun ne prononça le mot de trahison.

Custine discuta les différents chefs d'accusation, débattit les témoignages, rétablit les faits, les circonstances, les dates, et anéantit toutes les inculpations avec un sang-froid, une lucidité et une force qui grandirent justement la renommée de son talent sur ce champ de bataille où il disputait son honneur et sa vie. Aucune preuve ne fut produite. Il ne resta de soupçon que dans l'âme de ceux qui voulaient en avoir. Le patriotisme indigné du général eut des accents de grandeur et de sincérité qui confondaient l'ingratitude de sa patrie.

IV

Levasseur de la Sarthe ayant dit au tribunal qu'il avait remarqué dans la conduite de Custine les mêmes symptômes de trahison qui avaient caractérisé la conduite de Dumouriez, pour livrer ses propres soldats à la merci de l'ennemi : « Moi! » s'écria Custine pour toute réponse et en levant les bras au ciel, « moi! avoir médité de faire massacrer mes « braves frères d'armes! » Quelques larmes coulèrent de ses yeux et furent sa seule réfutation.

Cependant l'impatience des Jacobins gourmandait la lenteur du tribunal. La conviction de l'innocence, l'attendrissement ou l'admiration gagnaient tous les cœurs. Les jurés flottaient entre leur conscience et leur opinion. Custine termina les débats par un discours de deux heures, où la clarté de la réfutation, la dignité des sentiments, le pathétique mâle et sobre de l'homme de guerre et l'éloquence révolutionnaire du patriote convaincu ne laissèrent aucun des innombrables spectateurs sans émotion et sans respect. On croyait et il croyait lui-même à son acquittement. Sa belle-fille versait des larmes de joie. Les jurés, à une majorité inattendue, déclarèrent la culpabilité. Le tribunal prononça la peine : c'était la mort.

Il était nuit. Le général, entouré d'une haie de gendarmes, rentra dans la salle pour entendre son jugement. L'anxiété du doute pâlissait son visage. Il promenait des regards incertains sur la foule, comme pour interroger les visages sur son sort. Mais la foule elle-même ne savait rien. Les flambeaux qui éclairaient pour la première fois le prétoire, depuis l'ouverture du procès, annonçaient à Custine que la délibération des jurés avait été longue, et que sa tête avait été disputée à peu de voix. L'auditoire palpitant, l'attitude consternée des juges lui donnèrent pour la pre-

mière fois le pressentiment du supplice. Il s'assit les yeux fixés sur le président. Coffinhal lut la déclaration du jury et lui demanda, selon l'usage, s'il avait à réclamer contre la peine de mort que l'accusateur public sommait les juges de prononcer contre lui.

L'âme de Custine parut bouleversée, moins par la terreur de la mort que par l'étonnement de l'injustice. Il promena ses regards autour de lui pour y chercher ses défenseurs et pour implorer une dernière voix. Ses défenseurs s'étaient retirés. Ne les apercevant pas, Custine se retourna vers le tribunal avec un geste d'abandon de soi-même. « Je n'ai plus « un seul défenseur, » s'écria-t-il ; « ils se sont tous évanouis. « Ma conscience ne me reproche rien. Je meurs calme et « innocent. »

V

On emporta sa belle-fille évanouie. La salle se taisait ou sanglotait. Des applaudissements éclataient au dehors parmi le peuple. Custine rentra dans le greffe de la Conciergerie, salle d'attente entre la mort et la vie. Il y tomba à genoux, le front dans ses mains, et resta ainsi prosterné deux heures, abîmé dans ses réflexions et sans proférer une parole. Peut-être pesait-il en lui-même ce qu'il avait sacrifié de son rang, de son sang, de son devoir envers le trône et de sa foi de chrétien à la Révolution, contre la récompense qu'il recevait en ce moment d'elle. En se relevant, il demanda un prêtre et passa la nuit tout entière avec le ministre de Dieu. Sa fin démentit sa vie. Il demanda la force de mourir à cette religion contre laquelle il avait combattu à la tête des soldats de la république. Il s'avoua ainsi le vaincu des doctrines dont il s'était déclaré l'ennemi. Il ne garda rien, dans ces derniers moments, de ce *décorum* de la mort du soldat,

qu'il avait si souvent bravée sur le champ de bataille. L'homme et le père se montrèrent seuls; le guerrier disparut. Il écrivit une lettre touchante à son fils pour lui recommander le soin de sa mémoire dans les beaux jours de la république, et la réhabilitation de son innocence dans le cœur du peuple, quand le temps détromperait le soupçon. Il monta sur la charrette, les mains liées. Une redingote de drap bleu, qui conservait quelques couleurs et quelques galons d'uniforme, révélait seule la dignité du général dans le costume du condamné. Il baisait avec ardeur un crucifix que son confesseur, assis à côté de lui, pressait sur ses lèvres. Ses yeux, mouillés de larmes, se portaient alternativement de la foule au ciel, comme s'il eût reproché son inconstance à ce peuple, et demandé justice à Dieu. Descendu de la charrette au pied de l'échafaud, il tomba de nouveau à genoux sur le premier degré de l'échelle. Sa prière, que l'on n'osait interrompre, parut redoubler de ferveur et se prolongea longtemps. Il monta enfin d'un pas ferme; et regardant un moment le couteau comme si c'eût été la baïonnette de la patrie, il se remit aux mains du bourreau et mourut. Cette mort fit rentrer toutes les pensées de trahison dans les cœurs des généraux, toutes les insubordinations dans le devoir; elle fit tomber devant l'armée étonnée la tête de son chef le plus populaire. Elle lui montra qu'elle n'avait d'autre chef que la Convention. Elle donna aux représentants du peuple sur les frontières un caractère d'inflexibilité qui commanda l'obéissance et l'héroïsme par la terreur. Le parti militaire émigré avec la Fayette, transfuge avec Dumouriez, décapité avec Custine, honteux et silencieux avec Danton, fut complétement anéanti par ce supplice et n'essaya plus de lutter contre Robespierre, devenu le symbole du peuple et la seule tête dominante de la république.

VI

Quatre-vingt-dix-huit exécutions venaient d'ensanglanter l'échafaud en soixante jours. La hache de la terreur une fois remise dans les mains du peuple, on ne pouvait plus la lui retirer. L'implacable et lâche vengeance demandait sans cesse la tête de Marie-Antoinette. L'impopularité aveugle de cette infortunée princesse avait survécu même à sa chute et à sa disparition. Elle était, dans les propos du peuple endurci, la contre-révolution enchaînée, mais la contre-révolution encore vivante. En immolant Louis XVI, le peuple savait bien qu'il n'avait immolé que la main. L'âme des cours était, pour les ennemis de la royauté, dans Marie-Antoinette. A ses yeux, Louis XVI était la personne de la royauté, sa femme en était le crime. Déjà, depuis quelques jours, le conseil de la commune retentissait d'accusations significatives contre ceux des commissaires de la commune qui témoignaient aux prisonniers du Temple quelques égards ou quelque pitié. L'insolence et l'outrage leur étaient commandés comme une vertu de leur opinion. Les exhumations des sépulcres de Saint-Denis, ordonnées par la Convention sur les injonctions de la commune, allaient disperser jusqu'aux cendres des rois. Comment épargner les personnes royales qui respiraient encore au milieu de Paris? Il semblait aux Jacobins impitoyables que l'atmosphère de la république serait *calmée et purifiée* par ce sang qui leur était odieux. Le comité de salut public ordonna à Fouquier-Tinville de presser le jugement.

VII

Aucun membre du comité ne regardait la reine comme innocente de haine contre la république, aucun ne la croyait dangereuse à la Révolution ; quelques-uns rougissaient de la nécessité de livrer cette victime. Robespierre lui-même, si acharné contre le roi, aurait voulu préserver la reine. « Les révolutions sont bien cruelles, » disait-il à cette époque. « Il n'y a point de sexe ni d'âge devant elles. Les « idées sont impitoyables ; mais le peuple devrait savoir « aussi pardonner. Si ma tête n'était pas nécessaire à la « Révolution, il y a des moments où j'offrirais ma tête au « peuple en échange d'une de celles qu'il nous demande. »

Saint-Just seul ne laissait dévier, par aucun sentiment, l'inflexibilité de la ligne qu'il traçait dans le comité à la marche de la république. Quant au reste de la Montagne, Collot, Legendre, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Barère, emportés par la colère et entraînés par la faiblesse dans le mouvement général du moment, ils cherchaient à deviner les instincts de la multitude afin de lui plaire en les servant. Restait la compassion de l'opinion, qui pouvait s'émouvoir pour une reine, pour une veuve, pour une mère, pour une captive, immolée de sang-froid par tout un peuple. Mais l'opinion, asphyxiée par la terreur, était dominée par l'échafaud. La peur rend égoïste comme la prospérité. Chacun avait trop pitié de soi-même pour garder de la pitié aux malheurs d'autrui.

VIII

Nous avons laissé la famille royale au Temple, au moment où le roi s'arrachait aux derniers embrassements pour mar-

cher à l'échafaud. La reine, couchée tout habillée sur son lit, était restée, pendant les longues heures d'agonie du 21 janvier, abîmée dans de longs évanouissements interrompus par des sanglots et des prières. Elle avait cherché à deviner le moment précis où le couteau fatal trancherait la vie de son mari, pour attacher son âme à la sienne et invoquer comme protecteur au ciel celui qu'elle perdait comme époux sur la terre. Les cris de Vive la république! qui s'étaient reproduits de proche en proche, du pied de la guillotine jusqu'au pied de la Bastille, et le roulement des pièces de canon qui rentraient des boulevards dans les sections, avaient indiqué à la reine ce moment. Elle désirait ardemment connaître les funèbres détails des dernières pensées et des dernières paroles de son mari. Elle savait qu'il mourrait en homme et en sage, elle avait besoin de savoir s'il était mort en roi. Une faiblesse devant son peuple et devant la postérité l'aurait plus humiliée que l'échafaud. Le conseil de la commune refusa à Marie-Antoinette cette consolation. Cléry, devenu plus précieux pour elle depuis ses dernières communications avec son maître, et emprisonné encore pendant plus d'un mois dans la tour, n'eut plus d'entrevue avec les captives. Il ne put remettre ni les boucles de cheveux, ni l'anneau de mariage. Ces reliques, presque teintes du sang du supplicié, furent scellées et déposées dans la salle de la tour où se tenaient les commissaires de la commune. Dérobées quelques jours après par le pieux larcin d'un municipal nommé Toulan, qui cachait sous l'apparence de ses fonctions un dévouement passionné à la reine, elles furent envoyées au comte de Provence.

IX

La reine demanda à ses geôliers la permission de donner la dernière marque de respect à la mémoire de son mari,

en portant son deuil. Cette demande fut accordée, mais à des conditions de simplicité et de parcimonie qui ressemblaient à une loi somptuaire sur la douleur. Par une autre délibération spéciale, le conseil de la commune accorda aussi quinze chemises au fils du roi.

Quelques relâchements de rigueur dans la captivité intérieure des princesses suivirent la mort du roi. Pendant les premiers moments, les commissaires du Temple crurent eux-mêmes que la république satisfaite ne tarderait pas à remettre en liberté les enfants et les femmes. Des municipaux indulgents laissaient entreluire cette possibilité dans leurs paroles. Madame Élisabeth et la jeune princesse cherchaient à la faire pénétrer dans l'âme de la reine, sinon comme une espérance, du moins comme une diversion à ses larmes; mais la reine y restait insensible; soit qu'elle ne crût pas aux retours d'humanité d'un peuple qui avait poussé le ressentiment jusqu'à l'échafaud pour un roi jadis aimé, soit que la liberté sans le trône et sans son mari lui parût moins désirable que la mort.

Elle se refusa obstinément à descendre au jardin, dont la promenade lui avait été rouverte. — « Il lui serait im- « possible, » disait-elle en se rejetant dans les bras de sa sœur, « de passer devant la porte de la chambre du roi, au « premier étage de la tour. Elle y verrait sans cesse la trace « de son dernier pas sur les marches de l'escalier. » Il n'y avait ni air ni ciel qui pussent compenser pour elle un tel supplice de l'âme. Seulement, alarmée des suites de cette reclusion complète sur la santé de ses enfants, elle consentit, à la fin de février, à prendre un peu d'air et d'exercice sur la plate-forme de la tour.

Le conseil de la commune, informé de la curiosité que ces promenades, aperçues du dehors, excitaient dans les maisons voisines, et suspectant des intelligences par le regard, disputa la vue de l'horizon aux captives. Il ordonna, par une délibération du 26 mars, que le vide des créneaux de la tour serait rempli par des jalousies qui, en laissant pénétrer l'air, intercepteraient le regard.

Ces précautions, cruelles pour les enfants, étaient un bienfait pour la reine. Elles lui dérobaient l'aspect d'une ville odieuse, les bruits de la terre, et ne lui laissaient voir que le ciel où elle aspirait. Sa santé s'altérait, sans que son âme s'aperçût de la décadence de son corps. Elle passait les nuits dans des insomnies que ses traits révélaient le matin. Sa sœur et sa fille la supplièrent de demander l'ouverture d'une porte de communication entre sa chambre et la chambre contiguë dans laquelle on les enfermait elles-mêmes tous les soirs. La reine y consentit par déférence pour leur tendresse. Chaumette, procureur général de la commune, attendri par les larmes des princesses et par le spectacle du dépérissement de la reine, promit d'appuyer cette demande. Le lendemain il revint, accompagné de Pache et de Santerre, annoncer à la reine que le conseil avait rejeté cette supplique.

Pache et Santerre ne purent contempler sans stupeur la victime abattue de tant de persécutions. Ils se retirèrent effrayés de leur toute-puissance et enchaînés dans les exigences d'une opinion qui, en les élevant au-dessus du peuple, leur défendait même d'être hommes.

X

La captivité se resserra. Cependant la sensibilité, qui domine même l'opinion, avait introduit des hommes dévoués à travers les guichets du Temple. Un complot était ourdi par quelques-uns des municipaux pour adoucir la captivité des princesses et pour leur ménager des intelligences avec le dehors. Toulan, Lepitre, Beugneau, Vincent, Bruno, Merle et Michonis trompaient la surveillance des autres commissaires et les précautions de la commune.

M. Hue, valet de chambre du roi, resté libre et oublié dans Paris, était en communication avec ces commissaires

et transmettait ainsi aux princesses les faits, les bruits, les espérances et les trames du dehors qui intéressaient leur situation. Ces communications, verbales ou écrites, ne pouvaient parvenir aux captives qu'avec des précautions et des ruses qui déconcertassent les yeux des autres commissaires. Les municipaux se surveillaient mutuellement. Un regard ou un geste d'intelligence surpris par l'un aurait conduit l'autre à l'échafaud. Toulan et Lepitre empruntaient la main de Turgy et l'intermédiaire des objets inanimés. Un poêle percé de bouches de chaleur était destiné à échauffer une salle du troisième étage qui servait d'antichambre commune à la reine et à madame Élisabeth; c'est dans les tuyaux de ce poêle que Turgy déposait les billets, les avis, ou les fragments de papiers publics qui devaient informer les princesses de ce qu'on voulait leur faire connaître. Les princesses y cachaient à leur tour les billets écrits avec ces encres sympathiques dont la couleur ne revit qu'au feu. Les événements intérieurs et extérieurs, la disposition des esprits, les progrès de la Vendée, les succès des armées étrangères, les éclairs de fausse espérance que faisaient luire des conspirations chimériques pour leur délivrance, et enfin quelques billets trempés des larmes d'une véritable amitié entraient ainsi dans la prison de Marie-Antoinette. Mais l'espérance n'entrait pas jusque dans son cœur. L'horreur de sa situation était précisément de ne plus craindre et de ne plus espérer. Elle n'avait plus même l'agitation de la souffrance qui lutte, elle avait la paix du désespoir et l'immobilité du sépulcre avec la sensibilité de la vie.

L'absence éternelle du roi laissait retomber sur elle seule tout le sentiment de ses infortunes. Plus occupée de lui que d'elle-même pendant qu'il était là, le soin d'adoucir la captivité de son mari avait enlevé à la reine la moitié du poids de ses peines. Rien ne la relevait plus du sol où elle était abattue. Ses enfants n'étaient pour elle que des parties douloureuses et mutilées de son âme. C'était l'hérédité de son supplice placée devant elle, pour lui rappeler qu'après elle quelque chose d'elle saignerait, gémirait, expirerait

encore. La sérénité de sa sœur l'environnait, sans se communiquer à ses sens. Elle regardait madame Élisabeth comme une créature impassible, placée, par la sublimité de sa foi et par la résignation de sa nature, dans une sphère inaccessible aux passions et aux angoisses de l'humanité. Elle la respectait, elle lui portait envie; mais la nature impressionnable et passionnée de Marie-Antoinette n'avait avec madame Élisabeth d'autre similitude que la chute, d'autre contact que le malheur commun. L'une était un ange, l'autre était une femme. Elles se touchaient sur la terre, mais il y avait le ciel entre elles deux.

XI

Le 31 mai, les princesses entendirent, sans le comprendre, le murmure lointain des soulèvements qui emportaient les Girondins. Elles ne connurent que plusieurs jours après la chute de ces hommes qui, au lieu de les délivrer, allaient les entraîner plus rapidement dans leur mort. Hébert et Chaumette vinrent de temps en temps se repaître du spectacle de leur misère, tantôt injurieux, tantôt apitoyés, selon la colère ou l'adoucissement du peuple. Toulan, Lepitre et leurs complices avaient été dénoncés par la femme de Tison, qui servait la reine. Ils furent suppliciés. Cette femme, troublée par le remords, perdit la raison, se jeta aux pieds de la reine, implora son pardon, et agita plusieurs jours la prison du spectacle et des cris de sa démence. Les princesses, oubliant les dénonciations de cette malheureuse, devant ses repentirs et sa folie, la veillèrent tour à tour et se privèrent de leur propre nourriture pour la soulager.

Après le 31 mai, la terreur qui régnait dans Paris pénétra jusque dans le donjon et donna aux hommes, aux propos, aux mesures un caractère de rigueur et de persécution

plus odieux. Chaque municipal prouvait son patriotisme en enchérissant sur les rudesses de son prédécesseur.

La Convention, après avoir décrété que la reine serait jugée, ordonna qu'elle fût séparée de son fils. On voulut lire cet ordre à la famille royale. L'enfant se précipita dans les bras de sa mère en la suppliant de ne pas l'abandonner à ses bourreaux. La reine porta son fils sur son lit, et, se plaçant entre lui et les municipaux, leur déclara qu'ils la tueraient sur la place avant d'arriver jusqu'à lui. Menacée en vain de la violence si elle continuait de résister au décret, elle lutta deux heures, jusqu'à l'épuisement de ses forces, contre les injonctions, les menaces, les injures et les gestes des commissaires. Tombée enfin de lassitude au pied du lit et persuadée par madame Élisabeth et par sa fille, elle habilla le Dauphin et le remit baigné de ses larmes aux geôliers. Le cordonnier Simon, choisi, à la brutalité de ses mœurs, pour remplacer le cœur d'une mère, emporta le Dauphin dans la chambre où ce jeune roi devait mourir. L'enfant resta deux jours couché sur le plancher sans vouloir prendre de nourriture. Aucune supplication de la reine ne put obtenir de la commune la grâce d'entrevoir une seule fois son fils. Le fanatisme avait tué la nature. Les verrous se refermèrent jour et nuit sur l'appartement des princesses. Les municipaux mêmes n'y parurent plus. Les porte-clefs seuls y montaient trois fois par jour pour apporter les aliments et visiter les grilles des fenêtres. Aucune femme de service n'avait remplacé la femme de Tison enfermée dans un hospice de fous. Madame Élisabeth et la jeune princesse faisaient les lits, balayaient la chambre et servaient la reine. La seule consolation des princesses était de monter chaque jour sur la plate-forme de leur tour à l'heure où le jeune Dauphin se promenait de son côté sur la sienne, et d'épier l'occasion d'échanger un regard avec lui. La reine passait tout le temps de ces promenades, les yeux collés contre une fente des abat-jour, entre les créneaux, pour chercher à entrevoir l'ombre du corps de son enfant et à entendre sa voix.

Tison, que les remords de sa femme et sa démence avaient adouci, venait de temps en temps informer furtivement madame Élisabeth de la situation et de la santé du Dauphin. Cette princesse ne rapportait qu'à moitié à la reine les cruelles informations qu'elle recevait ainsi. Le cynisme et la brutalité de Simon dépravaient à la fois le corps et l'âme de son pupille. Il l'appelait le louveteau du Temple. Il le traitait comme on traite les petits des animaux féroces surpris à la mère et réduits en captivité, à la fois intimidés par les coups et énervés par l'apprivoisement de leurs gardiens. Il punissait en lui la sensibilité. Il récompensait la bassesse. Il encourageait le vice. Il enseignait à l'enfant à injurier la mémoire de son père, les larmes de sa mère, la piété de sa tante, l'innocence de sa sœur, la fidélité de ses partisans. Il lui faisait chanter des chansons obscènes en l'honneur de la république, de la lanterne et de l'échafaud. Souvent ivre, Simon se plaisait à ces dérisions de la fortune qui réjouissaient sa bassesse. Il se faisait servir à table, lui assis, par l'enfant debout. Un jour, dans ce jeu cruel, il faillit arracher un œil au Dauphin d'un coup de serviette sanglé au visage. Une autre fois, il saisit un chenet dans le foyer et le leva sur la tête de l'enfant en le menaçant de l'assommer. Plus fréquemment il s'adoucissait avec lui et feignait de compatir à son âge et à son malheur, pour s'attirer sa confiance et rapporter ses propos à Hébert et à Chaumette. — « Capet, » lui dit-il un jour au moment où l'armée vendéenne passait la Loire, « si les Vendéens te délivraient, que ferais-« tu? — Je vous pardonnerais, » lui répondit l'enfant. Simon lui-même fut attendri de cette réponse et reconnut le sang de Louis XVI. Mais cet homme, égaré par l'orgueil de son importance, par le fanatisme et par le vin, n'était susceptible ni d'une constante férocité ni d'un adoucissement durable. C'étaient la crapule et la brutalité chargées par le sort d'avilir et de dénaturer le dernier germe de la royauté.

XII

Le 2 août, à deux heures du matin, on vint réveiller la reine pour lui lire le décret qui ordonnait sa translation à la Conciergerie, en attendant qu'on lui fît son procès. Elle écouta la lecture de l'ordre sans montrer ni étonnement ni douleur. C'était un pas de plus vers le but qu'elle voyait inévitable et qu'elle désirait prochain. En vain madame Élisabeth et sa fille se jetèrent-elles aux pieds des membres de la commune, pour les supplier de ne pas les séparer, l'une de sa sœur, l'autre de sa mère; aucune parole, aucun geste ne leur répondit. La reine, muette aussi et encore à demi nue, fut contrainte de s'habiller devant le groupe d'hommes qui remplissait sa chambre. Ils la fouillèrent. Ils scellèrent les petits objets et les bijoux qu'elle portait sur elle : c'étaient un portefeuille, un miroir de poche, une bague en or enlacée de cheveux, un papier sur lequel étaient gravés deux cœurs en or avec des lettres initiales, un portrait de la princesse de Lamballe son amie, deux autres portraits de femmes qui lui rappelaient deux amies d'enfance à Vienne, et quelques signes symboliques de dévotion à la Vierge que madame Élisabeth lui avait donnés à porter comme un préservatif à ses infortunes et un souvenir du ciel dans les cachots. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon de vinaigre, pour la rappeler de l'évanouissement, si elle venait à succomber à l'émotion du départ. La reine, enveloppant sa fille de ses bras, l'entraîna dans un angle de la chambre, et, la couvrant de ses bénédictions et de ses larmes, lui fit ses derniers adieux. Elle lui recommanda le même pardon de leurs ennemis et le même oubli des persécutions que lui avait recommandés Louis XVI mourant; elle mit les mains de la jeune fille dans les mains de madame Élisabeth. « Voilà, » lui dit-elle, « celle qui va être

« désormais votre père et votre mère, obéissez-lui et aimez-
« la comme si c'était moi. Et vous, ma sœur, » dit-elle
à madame Élisabeth en se jetant dans ses bras, « je laisse
« en vous une autre mère à mes pauvres enfants, aimez-les
« comme vous nous avez aimés jusqu'au cachot et jusqu'à
« la mort ! »

Madame Élisabeth répondit quelques mots si bas à la reine que personne ne les entendit. C'était sans doute une recommandation de sa piété qui dominait et sanctifiait jusqu'à sa douleur. La reine fit un signe de tête de déférence, puis sortit de l'appartement, à pas lents, les yeux baissés et sans oser jeter un dernier regard sur sa fille et sur sa sœur, de peur d'épuiser son âme dans une suprême émotion. En sortant du guichet, elle se heurta le front contre la solive de la porte basse. On lui demanda si elle s'était fait mal. — « Oh non ! » dit-elle avec un accent qui contenait toute sa destinée, « rien ne peut plus à présent me faire de mal. » Une voiture, où montèrent avec elle deux municipaux, et qu'escortaient des gendarmes, la conduisit à la Conciergerie.

XIII

La prison de la Conciergerie est enfouie sous les vastes constructions du Palais de Justice, dont elle occupe l'étage souterrain. Elle est, pour ainsi dire, creusée dans ses fondements. Ces sombres voûtes du palais de saint Louis sont profondément encaissées aujourd'hui par l'élévation du sol ; la terre submerge graduellement les monuments des hommes dans les grandes villes. Ces souterrains forment les guichets, les geôles, les antichambres, les postes de gendarmerie, de porte-clefs. Les longs corridors, surbaissés comme des cloîtres, s'ouvrent d'un côté sur des arcades qui reçoivent le jour des préaux, d'un autre côté sur des cachots où l'on

descend par quelques marches. Les cours étroites, disséminées dans ce vaste encadrement de pierre, sont obscurcies par les hautes murailles du Palais de Justice. Le jour y descend perpendiculaire et lointain comme au fond de larges puits carrés. La haute chaussée du quai sépare la Conciergerie de la Seine. L'élévation de cette chaussée au-dessus du niveau des cachots et des cours, et le suintement de la terre imbibée par les grandes eaux, répandent sur les pavés, sur les murs et même dans les cours une humidité sépulcrale, qui ébrèche constamment le ciment et qui tache de plaques de mousse verdâtre les pierres de l'édifice. Le clapotement du fleuve sous les ponts, le bruit continu des voitures sur le quai, et le retentissement sourd des pas de la foule qui inonde, à l'heure des tribunaux, les prétoires et les étages supérieurs du palais, ébranlent perpétuellement les voûtes. Ces bruits roulent comme un tonnerre lointain dans l'oreille des prisonniers et semblent leur rendre présents à toute heure les éternels gémissements de ces demeures. Les piliers massifs, les voûtes surbaissées, les ogives étroites, les sculptures bizarres dont les ciseaux gothiques ont décoré les cordons et les chapiteaux, rappellent l'antique destination de ce palais des rois des premières races, changé en égout du vice et du crime et en portique de la mort. Ces substructions gigantesques servent de fondation à la haute tour quadrangulaire de qui relevaient jadis tous les fiefs du royaume. Cette tour était le centre de la monarchie. Ainsi, c'est sous ce palais même de la féodalité que la vengeance ou la dérision du sort renfermait l'agonie de la monarchie et le supplice de la féodalité. Qui eût dit aux rois des premières races que dans ce palais ils bâtissaient la prison et le tombeau de leurs successeurs? Le temps est le grand expiateur des choses humaines. Mais, hélas! il se venge en aveugle, et il lave, avec les larmes et le sang d'une femme victime du trône, les torts et les oppressions de vingt rois!

XIV

Quand on a descendu les marches d'un large escalier et qu'on a traversé deux grands guichets, on entre dans un cloître dont les arcades ouvrent sur une cour, promenade des prisonniers. Une série de portes en bois de chêne grossièrement raboté, reliées par des bandes, des serrures et des verrous massifs, règne à gauche sous ce corridor. La seconde de ces portes, en sortant des guichets, donnait entrée dans une petite chambre souterraine ; le sol était de trois marches plus bas que le seuil du corridor. Une fenêtre grillée empruntait la lumière d'une cour étroite et profonde comme une citerne vide. A gauche de cette première cellule, une porte plus basse encore que la première, mais sans ferrements et sans verrous, donnait accès à une espèce de sépulcre voûté, pavé et muré en pierres de taille noircies par la fumée des torches et éraillées par l'humidité. Une lucarne prenant jour sur le même préau que celle de l'antichambre, et garnie d'un treillage de barreaux de fer entrelacés, y laissait filtrer une lumière toujours semblable au crépuscule. Au fond de ce caveau, du côté opposé à la fenêtre, un misérable grabat sans ciel de lit et sans rideaux, des couvertures de laine grossière telles que celles qui passent d'un lit à l'autre dans les hôpitaux et dans les casernes, une petite table en sapin, un coffre de bois et deux chaises de paille formaient tout l'ameublement. C'est là qu'au milieu de la nuit et à la lueur d'une chandelle de suif, on jeta la reine de France, descendue, de degré en degré et d'infortune en infortune, de Versailles et de Trianon jusque dans ce cachot. Deux gendarmes, le sabre nu à la main, furent placés en faction dans la première chambre, la porte ouverte et l'œil fixé sur l'intérieur du cachot de la reine, ayant pour consigne de ne la perdre jamais de vue, même dans son sommeil.

XV

Cependant il n'est pas donné à la férocité des hommes de trouver des instruments toujours implacables. Les cachots mêmes ont leur attendrissement. Un geste respectueux, un regard d'intelligence, un son de voix sympathique, un mot furtif font comprendre à la victime qu'elle n'est pas encore totalement séquestrée de l'humanité. Cette communion avec ce qui respire et avec ce qui sent sur la terre, donne au malheureux, jusqu'à sa dernière heure, la force de respirer. La reine trouva dans la contenance, dans les yeux et dans l'âme de madame Richard, femme du concierge, cette sensibilité cachée sous la rigueur de ses fonctions. La main condamnée à la froisser fut celle qui s'amollit pour la soulager. Tout ce que l'arbitraire d'une prison permet d'apporter d'adoucissements à la règle, à la consigne, à la nourriture, à la solitude, fut tenté par madame Richard, pour prouver à sa prisonnière que, même au fond de son infortune, elle régnait encore par la pitié et par le dévouement sur un cœur.

Madame Richard, royaliste de souvenir, sentait bien moins d'orgueil de tenir la fille, la femme et la mère des rois à sa merci, que de bonheur de pouvoir sécher une larme. Elle introduisit dans le cachot quelques meubles nécessaires ou agréables à la reine. Elle envoya chercher au Temple les ouvrages de tapisserie, les pelotons de laine et les aiguilles que Marie-Antoinette y avait laissés. Ces ouvrages de main, en occupant les doigts, distrayaient les chagrins de la reine. Madame Richard préparait elle-même les aliments de la prisonnière. Elle venait à chaque instant, sous prétexte de sa charge, recommander les égards aux gendarmes de service, s'informer des besoins de la captive, lui glisser quelques mots d'intelligence et d'espoir, et dis-

traire la solitude du jour et les insomnies de la nuit. Elle lui apportait des nouvelles de sa sœur, de sa fille, de son fils, qu'elle se procurait par ses correspondances avec le Temple. Elle transmettait, par l'intermédiaire de commissaires complices, des nouvelles de la reine à sa sœur et à ses enfants. Le concierge Richard, quoique plus rude en apparence, pour mieux dérober sa complicité, partageait tous les sentiments de sa femme et trempait dans tous ces adoucissements.

XVI

On ignorait au dehors l'époque à laquelle on devait juger Marie-Antoinette. Cet ajournement du comité de salut public faisait espérer qu'il voulait tromper l'impatience féroce de la populace ou l'user par le temps. Plusieurs des municipaux trempaient, en secret, dans des complots d'évasion. Madame Richard favorisait l'introduction de ces hommes dévoués dans le cachot. Elle occupait adroitement, pendant ces rapides entretiens, l'attention des gendarmes de garde dans l'antichambre. Michonis, membre de la municipalité et administrateur de police, qui s'était déjà dévoué à la famille royale au Temple, au péril de sa vie, continuait le même dévouement à la Conciergerie. Il y a des natures généreuses que l'infortune séduit et que le danger attire. Michonis était de ce nombre, comme Lepitre et Toulan.

Grâce à Michonis, un gentilhomme royaliste, nommé Rougeville, s'introduisit dans la prison, vit la reine, lui offrit une fleur qui contenait un billet. Ce billet parlait de délivrance et fut surpris dans les mains de la reine par un des gendarmes. Michonis fut arrêté. Madame Richard et son mari, arrachés à leurs fonctions, furent jetés dans les cachots où ils avaient laissé entrer l'indulgence. La reine trembla.

Mais cette fois encore un cœur généreux para les outrages qu'Hébert et Chaumette commandaient d'infliger à leur victime. Il ne se trouva pas une main de femme qui se prêtât à être un instrument de torture contre une autre femme née si haut et tombée si bas.

On avait songé à donner au féroce Simon la place de concierge de la prison. M. et madame Bault, anciens concierges de la Force, sollicitèrent et obtinrent ce poste, dans l'intention d'adoucir la captivité et de consoler les dernières heures de leur ancienne maîtresse. La princesse, qui les avait protégés dans le temps de sa toute-puissance, se réjouit de retrouver en eux des visages connus et des cœurs amis.

Madame Bault, malgré les ordres de la commune, qui enjoignait de ne donner à la reine que le pain et l'eau des prisonniers, prépara elle-même les aliments. A la place de l'eau fétide de la Seine, elle fit apporter tous les jours l'eau pure d'Arcueil, que la reine avait l'habitude de boire à Trianon. Des marchandes de fleurs et de fruits de la Halle, qui servaient autrefois les maisons royales, apportaient furtivement au guichet des melons, des pêches, des bouquets que la concierge faisait parvenir à sa prisonnière, comme un témoignage de la fidélité du cœur, dans les plus humbles conditions. L'intérieur du cachot rendait ainsi à la captive quelque image et quelque odeur de ces jardins qu'elle avait tant aimés. Madame Bault, pour affecter plus de rigueur et d'incorruptibilité dans sa surveillance, n'entrait jamais chez la princesse. Son mari seul s'y présentait accompagné des administrateurs de police. Ces administrateurs de police s'aperçurent un jour qu'on avait tendu une vieille tapisserie entre le lit et la muraille pour assainir le cachot. Ils gourmandèrent Bault de cette tolérance, qui sentait, selon eux, le courtisan. Bault feignit d'avoir tapissé le mur pour assourdir le caveau et pour empêcher que la plainte ne fût entendue des autres détenus.

L'humidité du sol avait fait tomber en lambeaux les deux seules robes, l'une blanche, l'autre noire, que la reine eût

en sa possession et qu'elle portait alternativement. Ses trois chemises, ses bas, ses souliers, constamment imbibés d'eau, étaient dans le même délabrement. La fille de madame Bault raccommoda ces vêtements et ces chaussures, et distribua secrètement, comme des reliques, les pièces et les débris qui s'en détachaient. Cette jeune fille, introduite tous les matins dans le cachot, et attendrissant, par sa grâce et sa gaieté, la rudesse des gendarmes, aidait la reine à s'habiller et à retourner les matelas de son lit. Elle coiffait la prisonnière. Ses cheveux, jadis si touffus et si blonds, blanchissaient et tombaient d'une tête de trente-sept ans, comme si la nature avait eu la prescience de la brièveté de sa vie.

XVII

La reine écrivait, à l'aide d'une pointe d'aiguille, les pensées qu'elle voulait retenir, sur l'enduit de la muraille. Un des commissaires, qui visita sa chambre après son jugement, releva quelques-unes de ces inscriptions. La plupart étaient des vers allemands ou italiens, allusions à son sort. Glorieuse et touchante destinée des poëtes, de prêter leur voix à tous les bonheurs et à toutes les infortunes de la vie ! comme si aucune félicité ou aucune misère n'était complète, à moins d'avoir été exprimée dans cette langue de l'immortalité !

Les autres inscriptions étaient des versets de l'Imitation, des Psaumes, et de l'Évangile. La muraille du côté opposé à la fenêtre en était couverte. C'étaient les pages de pierre du livre de sa passion. Le commissaire voulut un jour les copier ; l'inflexibilité de ses collègues les fit couvrir à l'instant d'une couche de chaux, pour que ce gémissement d'une reine n'eût pas même d'écho dans la république.

Les légers adoucissements de la captivité ne pouvaient jamais s'étendre jusqu'à modifier la nudité, les ténèbres, l'immobilité de la prison. La reine ayant désiré une couverture de coton plus légère que les lourds tapis de laine grossière qui l'oppressaient dans son sommeil, Bault transmit cette requête au procureur général de la commune. « Qu'oses-tu demander? » lui répondit brutalement Hébert, « tu mériterais d'être envoyé à la guillotine! »

La sensibilité de la reine pour ces soins ne pouvait s'exprimer librement, en présence des gendarmes. Elle essaya de glisser une fois une boucle de ses cheveux et une paire de gants dans la main de M. Bault. Les gendarmes s'en saisirent. Ils portèrent ce présent suspect à Fouquier-Tinville, qui le donna lui-même à Robespierre.

La reine cherchait tous les moyens de faire parvenir après elle, à ses enfants ou à ses amis, quelques signes matériels du souvenir qu'elle nourrissait d'eux jusqu'à la mort. Elle arracha un à un des fils de laine du vieux tapis tendu au bord de son lit. A l'aide de deux cure-dents d'ivoire transformés en aiguilles de tapisserie, elle en tressa une jarretière; quand elle fut achevée, elle fit signe à Bault et la laissa glisser à ses pieds. Bault, feignant de laisser tomber son mouchoir, se baissa pour la ramasser, la déroba ainsi à la vue des gendarmes. Ce dernier et touchant ouvrage de la reine, trempé de ses larmes, fut remis après sa mort à sa fille.

Dans les derniers jours de la détention, le concierge avait obtenu, sous prétexte de mieux garantir sa responsabilité, que les gendarmes seraient retirés de l'intérieur et placés en dehors de la porte dans le corridor. La reine n'eut plus à subir les regards, les propos et les outrages continuels de ses surveillants. Elle n'avait plus que la société de ses pensées. Elle passait ses heures à lire, à méditer et à prier. Quelques distractions lui venaient aussi du dehors. Malgré la présence de deux gendarmes en faction devant sa lucarne grillée, des prisonniers compatissants, passant et repassant dans le préau, s'entretenaient à haute voix des nouvelles

publiques et faisaient indirectement pénétrer quelques demi-mots jusqu'aux oreilles de la reine. Ce fut ainsi qu'elle apprit d'avance le jour où elle monterait au tribunal.

XVIII

Le 13 octobre, Fouquier-Tinville vint lui signifier son acte d'accusation. Elle l'écouta comme une formalité de la mort, qui ne valait pas l'honneur d'être discutée. Son crime était d'être reine, épouse et mère de roi, et d'avoir abhorré une révolution qui lui arrachait la couronne, son époux, ses enfants et la vie. Pour aimer la Révolution, il lui aurait fallu haïr la nature et renverser en elle tous les sentiments humains. Entre elle et la république, il n'y avait pas procès; il y avait haine à mort. La plus forte des deux l'infligeait à l'autre. Ce n'était pas justice, c'était vengeance. La reine le savait, la femme l'acceptait; elle ne pouvait pas se repentir et elle ne voulait pas supplier.

Elle choisit, pour la forme, deux défenseurs, Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray. Ces avocats, jeunes, illustres, généreux, avaient fait secrètement briguer cet honneur. Ils cherchaient, dans les causes solennelles du tribunal révolutionnaire, non un vil salaire de leurs paroles, mais les applaudissements de la postérité. Néanmoins un reste d'instinct de la vie, qui fait chercher aux mourants une éventualité de salut jusque dans l'impossible, occupa la reine le reste du jour et la nuit suivante. Elle nota quelques réponses aux interrogatoires qu'elle allait avoir à subir.

Le lendemain, 14 octobre, à midi, elle se vêtit et se coiffa avec toute la décence que comportaient la simplicité et l'indigence de ses habits. Elle n'affecta point d'étaler des haillons qui eussent fait rougir la république. Elle ne songea point à

apitoyer les regards du peuple. Sa dignité de femme et de reine lui défendait de se draper dans sa misère.

Elle monta, au milieu d'une forte escouade de gendarmerie, l'escalier du prétoire, traversa les flots du peuple qu'une si solennelle vengeance avait attiré dans les couloirs, et s'assit sur le banc des accusés. Son front, foudroyé par la Révolution et flétri par la douleur, n'était ni humilié ni abattu. Ses yeux, entourés de ce cercle noir que les insomnies et les larmes creusent, comme le lit du chagrin, au-dessous des paupières, lançaient encore des éclairs de leur ancien éclat sur les fronts de ses ennemis. On ne voyait plus la beauté qui avait enivré la cour et ébloui l'Europe, mais on en distinguait encore les traces. Sa bouche attristée gardait les plis de la fierté royale mal effacés par les plis des longues douleurs. La fraîcheur naturelle de son teint du Nord luttait encore avec la livide pâleur des prisons. Ses cheveux, blanchis par les angoisses, contrastaient avec cette jeunesse du visage et de la taille, et se déroulaient sur son cou comme une dérision amère et précoce du sort à la jeunesse et à la beauté. Sa contenance était naturelle; non celle d'une reine irritée insultant du fond de son mépris au peuple qui triomphe d'elle, ni celle d'une suppliante qui intercède par son abaissement et qui cherche l'indulgence dans la compassion, mais celle d'une victime que de longues infortunes ont habituée à sa condition, qui a oublié qu'elle fut reine, qui se rappelle seulement qu'elle est femme, qui ne veut rien revendiquer de son rang évanoui, rien abdiquer de la dignité de son sexe et de son malheur.

XIX

La foule, muette de curiosité plus que d'émotion, la contemplait d'un regard avide. La populace semblait jouir

de tenir enfin cette femme superbe sous ses pieds et mesurait sa grandeur et sa force à l'abaissement de sa plus redoutable ennemie. Cette foule se composait surtout de ces femmes qui avaient pris pour mission d'accompagner de leurs insultes les condamnés à l'échafaud. Les juges étaient : Hermann, Foucault, Sellier, Coffinhal, Deliége, Ragmey, Maire, Denizot et Masson. Hermann présidait.

« Quel est votre nom? » demanda Hermann à l'accusée. « Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, » répondit la reine. Sa voix basse et émue semblait demander pardon à l'auditoire de la grandeur de ces noms. « Votre « état? — Veuve de Louis, ci-devant roi des Français. — « Votre âge? — Trente-sept ans. »

Fouquier-Tinville lut au tribunal l'acte d'accusation. C'était le résumé de tous les crimes supposés de naissance, de rang et de situation d'une reine jeune, étrangère, adorée de sa cour, toute-puissante sur le cœur d'un roi faible, prévenue contre des idées qu'elle ne comprenait pas et contre des institutions qui la détrônaient. Cette partie de l'acte d'accusation n'était que l'acte d'accusation de la destinée. Ces crimes étaient vrais pour ses ennemis, mais c'étaient les crimes de son rang. La reine ne pouvait pas plus s'en absoudre, que le peuple ne pouvait l'en accuser. Le reste de l'acte d'accusation n'était qu'un odieux écho de tous les bruits, de tous les murmures qui avaient rampé pendant dix ans dans l'opinion publique : les prodigalités, les débordements supposés et les trahisons prétendues de la reine. C'était son impopularité traduite en incrimination. Elle entendit tout cela, sans donner aucun signe d'émotion ou d'étonnement, en femme accoutumée à la haine et sur qui la calomnie avait perdu son amertume et l'outrage son âpreté. Ses doigts distraits se promenaient sur la barre du fauteuil, comme ceux d'une femme qui cherche des réminiscences sur un clavier. Elle subissait la voix de Fouquier-Tinville, elle ne l'écoutait pas.

Les témoins furent appelés et interrogés. Après chaque témoignage, Hermann interpellait l'accusée. Elle répondit

avec présence d'esprit et discuta brièvement les témoignages, en les réfutant. Le seul tort de cette défense était la défense elle-même.

XX

Plusieurs de ces témoins, arrachés aux prisons où ils étaient déjà détenus, lui rappelèrent d'autres jours, et s'attendrirent eux-mêmes en revoyant la reine de France dans cette ignominie. De ce nombre fut Manuel, accusé d'humanité au Temple, et qui s'honora de l'accusation; Bailly, qui s'inclina avec plus de respect devant l'abaissement de la reine qu'il ne l'avait fait devant sa puissance. Les réponses de Marie-Antoinette ne compromirent personne. Elle s'offrit seule à la haine de ses ennemis et couvrit généreusement tous ses amis. Chaque fois que les débats du procès ramenaient les noms de la princesse de Lamballe ou de la duchesse de Polignac, ses plus tendres attachements, elle eut un accent de sensibilité, de tristesse et de respect à ces noms. Elle montra qu'elle n'abandonnait pas ses sentiments devant la mort, et que, si elle livrait sa tête au peuple, elle ne lui livrait pas son cœur à profaner.

L'ignominie de certaines accusations voulut déshonorer en elle jusqu'au sentiment maternel. Le cynique Hébert, entendu comme témoin sur ce qui se passait au Temple, imputa à la reine des actes de dépravation et de débauche allant jusqu'à la corruption de son propre fils, « dans l'intention, disait-il, d'énerver l'âme et le corps de cet enfant et de régner en son nom, sur les ruines de son intelligence. » La pieuse madame Élisabeth était présentée comme témoin et comme complice de ces turpitudes. L'indignation de l'auditoire déborda à ces mots, non

contre l'accusée, mais contre l'accusateur. La nature outragée se soulevait. La reine fit un geste d'horreur, embarrassée de répondre sans souiller ses lèvres. Un juré reprit le témoignage d'Hébert et demanda à l'accusée pourquoi elle n'avait pas répondu à cette accusation : « Je n'ai pas répondu, » dit-elle avec la majesté de l'innocence et avec l'indignation de la pudeur, « parce qu'il y a des accusations « auxquelles la nature se refuse de répondre. » Puis se tournant vers les femmes de l'auditoire les plus acharnées contre elle, et les interpellant par le témoignage de leur cœur et par la communauté de leur sexe : « J'en appelle à « toutes les mères ici présentes ! » s'écria-t-elle. Un murmure d'horreur contre Hébert parcourut la foule.

La reine ne répondit pas avec moins de dignité aux imputations qu'on lui faisait d'avoir abusé de son ascendant sur la faiblesse de son mari. « Je ne lui ai jamais connu ce « caractère, » dit-elle ; « je n'étais que sa femme, et mon « devoir comme mon bonheur était de me conformer à sa « volonté. » Elle ne sacrifia pas, par un seul mot, la mémoire et l'honneur du roi au soin de sa propre justification ou à l'orgueil d'avoir régné sous son nom. Elle voulait lui reporter sa mémoire honorée ou vengée au ciel.

XXI

Après la clôture de ces longs débats, Hermann résuma l'accusation et déclara que le peuple français tout entier déposait contre Marie-Antoinette. Il invoqua la peine au nom de l'égalité dans les crimes et de l'égalité dans les supplices, et posa les questions de culpabilité au jury. Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray, dans leur défense, émurent la postérité, sans émouvoir les auditeurs ni les juges. Le jury délibéra pour la forme et rentra dans la

salle après une heure d'interruption. On appela la reine pour entendre son arrêt. Elle l'avait entendu d'avance, dans les trépignements de joie de la foule qui remplissait le palais. Elle l'écouta sans prononcer un seul mot et sans faire un seul geste. Hermann lui demanda si elle avait quelque observation à faire sur la peine de mort portée contre elle. Elle secoua la tête et se leva comme pour marcher d'elle-même à l'exécution. Elle dédaigna de reprocher sa rigueur à la destinée et sa cruauté au peuple. Supplier, c'eût été reconnaître. Se plaindre, c'eût été s'abaisser. Pleurer, c'eût été s'avilir. Elle s'enveloppa dans le silence qui était sa dernière inviolabilité. Des applaudissements féroces la suivirent jusque dans les profondeurs de l'escalier qui descend du tribunal à la prison.

Les premières lueurs du jour commençaient à lutter, sous ces voûtes, avec les flambeaux dont les gendarmes éclairaient ses pas. Il était quatre heures du matin. Son dernier jour était commencé. On la déposa, en attendant l'heure du supplice, dans la salle sinistre où les condamnés à mort attendent le bourreau. Elle demanda au concierge de l'encre, du papier et une plume, et elle écrivit à sa sœur la lettre suivante, retrouvée depuis dans les papiers de Couthon, à qui Fouquier-Tinville faisait hommage de ces curiosités de la mort et de ces reliques de la royauté.

« Ce 15 octobre, à quatre heures et demie du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière « fois. Je viens d'être condamnée non pas à une mort hon- « teuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller « rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère mon- « trer la même fermeté que lui, dans ces derniers moments. « J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; « vous savez que je n'existais que pour eux et vous : vous « qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec « nous. Dans quelle position je vous laisse! J'ai appris, par « le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée

« de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire;
« elle ne recevrait pas ma lettre, je ne sais même pas si
« celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ma béné-
« diction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands,
« ils pourront se réunir avec vous et jouir en liberté de vos
« tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai
« cessé de leur inspirer. Que leur amitié et leur confiance
« mutuelle fassent leur bonheur. Que ma fille sente qu'à
« l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère par ses
« conseils, que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et
« son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils à son tour
« rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié
« peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans
« quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront
« vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent
« exemple de nous. Combien dans nos malheurs notre
« amitié nous a donné de consolations! et, dans le bonheur,
« on jouit doublement quand on peut le partager avec un
« ami; où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans
« sa propre famille? Que mon fils n'oublie jamais les der-
« niers mots de son père, que je lui répète expressément :
« *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon
« cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de
« la peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur; pensez à l'âge
« qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant
« ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un
« jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le
« prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux.
« Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées.
« J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès;
« mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en
« a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le
« temps. Je meurs dans la religion catholique, apostolique
« et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été
« élevée et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune con-
« solation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe

« encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu « où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je « demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes « que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, « dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, « ainsi que ceux que je fais depuis longtemps, pour qu'il « veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et « dans sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je « connais et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les « peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je « pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je « dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. « J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et « leurs peines sont un des plus grands regrets que j'em- « porte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à « mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne « et tendre sœur! Puisse cette lettre vous arriver! Pensez « toujours à moi! Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi « que ces pauvres et chers enfants... Mon Dieu! qu'il est « déchirant de les quitter pour toujours! Adieu!... adieu!... « je ne dois plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. « Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amè- « nera peut-être un prêtre. Mais je proteste ici que je ne lui « dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être « absolument étranger. »

XXII

Cette lettre achevée, elle en baisa, à plusieurs reprises, toutes les pages, comme si elles eussent dû rendre la chaleur de ses lèvres et l'humidité de ses larmes à ses enfants. Elle la plia sans la cacheter et la donna au concierge Bault. Celui-ci la remit à Fouquier-Tinville.

On a écrit qu'elle avait reçu, dans ces suprêmes moments, la visite d'un prêtre non assermenté et les sacrements de la religion catholique. Sa mort n'eut aucune de ces consolations, pour se détendre ou se fortifier dans la dernière lutte. Voici, par la bouche d'un témoin oculaire, le récit véridique des circonstances religieuses qui précédèrent le supplice de la reine.

La république, même dans ses accès les plus terribles, n'avait pas entièrement rompu, comme on le croit, avec Dieu, ni tranché tous les liens de l'homme avec la religion et de l'âme avec l'immortalité. Elle avait nationalisé son culte, mais elle n'avait aboli ni l'exercice ni le salaire de ce culte nationalisé. Elle avait conservé, des pratiques anciennes de la justice criminelle, l'usage d'envoyer des ministres de la religion aux condamnés, avant le supplice. C'étaient des prêtres constitutionnels. L'évêque de Paris Gobel surveillait avec scrupule ce service charitable de son clergé dans les prisons. La multiplicité des supplices l'avait contraint à multiplier le nombre des ecclésiastiques qui se consacraient à ces devoirs. Il y avait toujours à l'évêché cinq ou six prêtres désignés, sentinelles pieuses qui se relevaient dans cette espèce de faction funèbre. Chaque fois que le tribunal révolutionnaire avait jugé à mort, le président du tribunal remettait la liste des condamnés à Fouquier-Tinville. Fouquier la transmettait à l'évêque. Celui-ci avertissait ses prêtres, qui se distribuaient entre eux les prisons.

La même formalité s'accomplit à l'égard de la reine. Seulement, la grandeur de la victime, l'horreur de la mission, la répugnance d'attacher son nom dans l'histoire à une des circonstances de ce meurtre qui retentirait si loin dans la postérité, la peur enfin que la colère du peuple ne laissât pas arriver le cortége jusqu'à l'échafaud, et n'immolât avec la reine le ministre du culte qui l'assisterait sur la charrette, la certitude de se voir repoussés par une femme qui rejetait tout de la Révolution jusqu'à ses prières, rendirent les prêtres de Gobel timides et lents dans l'accomplissement de ce

devoir auprès de Marie-Antoinette. Ils se renvoyèrent l'un à l'autre le fardeau.

Trois d'entre eux cependant se présentèrent dans la nuit à la Conciergerie et offrirent timidement leur ministère à la reine. L'un était le curé constitutionnel de Saint-Landry, nommé Girard ; l'autre un des vicaires de l'évêque de Paris ; le troisième un prêtre alsacien nommé Lothringer. La reine les reçut plutôt comme des précurseurs du bourreau que comme des précurseurs du Christ. Le schisme dont ils étaient entachés était, à ses yeux, une des souillures de la république. Cependant la convenance de leur attitude et de leurs paroles toucha la reine. Elle donna à ses refus une expression de reconnaissance et de regret. « Je vous remercie, » dit-elle à l'abbé Girard; « mais ma religion me défend « de recevoir le pardon de Dieu par la voix d'un prêtre « d'une autre communion que la communion romaine... « J'en aurais bien besoin pourtant, » ajouta-t-elle avec une humilité triste et douce qui se confessait dans son cœur devant l'homme et non devant le prêtre, « car je suis une « grande pécheresse. Mais je vais recevoir un grand sacre- « ment. — Oui, le martyre! » acheva à voix basse le curé de Saint-Landry, et il se retira en s'inclinant.

L'abbé Lambert, jeune homme d'une figure noble, d'une stature plutôt militaire que sacerdotale, d'un républicanisme pur, et d'une foi sincère quoique troublée par l'orage du temps, se tint respectueusement à distance, derrière ses deux confrères. Il contempla en silence cette déchirante expiation de la royauté par une femme, et sortit étonné des larmes qui inondaient ses yeux.

L'abbé Lothringer s'obstina dans sa charité plus semblable à une obsession qu'à une œuvre sainte. C'était un homme pieux de conviction, serviable de cœur, borné d'intelligence, regardant le sacerdoce comme un métier. Il l'exerçait avec un zèle inquiet et vaniteux, administrant le plus de condamnés possible dans les cachots, et épiant le retour d'une pensée à Dieu jusqu'au pied de tous les échafauds. Tel fut le seul consolateur que la Providence donna,

dans ses dernières heures, à la femme de toute la terre qui avait le plus besoin d'être consolée.

Aucune des sollicitations importunes de l'abbé Lothringer ne put fléchir la reine et l'agenouiller à ses pieds. Elle pria seule, et ne se confessa qu'à Dieu. Elle n'avait pas la foi calme et vive de son mari, pour s'appuyer à sa dernière heure. Son âme était plus passionnée que pieuse. L'atmosphère du dix-huitième siècle qu'elle avait respirée, les distractions mondaines de ses habitudes, et plus tard les soucis du trône et les intrigues politiques avaient fait évaporer souvent sa religion de son âme trop ouverte aux vents du monde pour qu'elle y conservât toujours présentes les pensées de Dieu. La religion n'avait été longtemps pour elle qu'une décence publique, une étiquette de la royauté, dont la dégradation humiliait la cour et affaiblissait le trône. Elle ne l'avait retrouvée qu'au fond de l'abîme de ses disgrâces. L'exemple de la foi de Louis XVI et de sa sœur avait agi, comme une pieuse contagion, sur son âme. Mais cette foi d'imitation et de désir n'était jamais arrivée, peut-être, à cet état de sécurité et de béatitude qui change les ténèbres en lumière et la mort en apothéose. Seulement Marie-Antoinette était résolue à mourir en chrétienne, comme son mari était mort et comme vivait la sœur angélique qu'elle laissait pour mère à ses enfants. Cette sœur lui avait procuré secrètement une consolation que sa piété considérait comme une nécessité du salut. C'était le *numéro* et l'*étage* d'une maison de la rue Saint-Honoré, devant laquelle passaient les condamnés et dans laquelle un prêtre catholique se trouverait, le jour du supplice, à l'heure de l'exécution, pour lui donner d'en haut, et à l'insu du peuple, l'absolution et la bénédiction de Dieu. La reine se fiait à ce sacrement invisible, pour mourir dans la foi de sa race et dans la réconciliation avec le ciel.

XXIII

La reine, après avoir écrit et prié, dormit d'un sommeil calme, quelques heures. A son réveil la fille de madame Bault l'habilla et la coiffa, avec plus de décence et plus de respect pour son extérieur que les autres jours. Marie-Antoinette dépouilla la robe noire qu'elle avait portée depuis la mort de son mari, elle revêtit une robe blanche en signe d'innocence pour la terre et de joie pour le ciel. Un fichu blanc recouvrait ses épaules, un bonnet blanc ses cheveux. Seulement un ruban noir qui pressait ce bonnet sur les tempes rappelait au monde son deuil, à elle-même son veuvage, au peuple son immolation.

Les fenêtres et les parapets, les toits et les arbres étaient surchargés de spectateurs. Une nuée de femmes, ameutées contre l'*Autrichienne,* se pressait autour des grilles et jusque dans les cours. Un brouillard blafard et froid d'automne flottait sur la Seine, et laissait, çà et là, glisser quelques rayons de soleil sur les toits du Louvre et sur la tour du Palais. A onze heures, les gendarmes et les exécuteurs entrèrent dans la salle des condamnés. La reine embrassa la fille du concierge, se coupa elle-même les cheveux, se laissa lier les mains sans murmure et sortit d'un pas ferme de la Conciergerie. Aucune faiblesse féminine, aucune défaillance du cœur, aucun frisson du corps, aucune pâleur des traits. La nature obéissait à la volonté et lui prêtait toute sa vie pour mourir en reine.

En débouchant de l'escalier sur la cour, elle aperçut la charrette des condamnés, vers laquelle les gendarmes dirigeaient sa marche. Elle s'arrêta comme pour rebrousser chemin, et fit un geste d'étonnement et d'horreur. Elle avait cru que le peuple donnerait au moins de la décence à sa haine, et qu'elle serait conduite à l'échafaud, comme le roi,

dans une voiture fermée. Ce mouvement comprimé, elle baissa la tête en signe d'acceptation et monta sur la charrette. L'abbé Lothringer s'y plaça derrière elle, malgré son refus.

Le cortége sortit de la Conciergerie au milieu des cris de *Vive la république! Place à l'Autrichienne! Place à la veuve Capet! A bas la tyrannie!* Le comédien Grammont, aide de camp de Ronsin, donnait l'exemple et le signal de ces cris au peuple, en brandissant son sabre nu, et en fendant la foule du poitrail de son cheval. Les mains liées de la reine la privaient d'appui contre les cahots des pavés. Elle cherchait péniblement à reprendre l'équilibre et à garder la dignité de son attitude. « Ce ne sont pas là tes coussins de « Trianon! » lui criaient d'infâmes créatures. Les voix, les yeux, les rires, les gestes du peuple la submergèrent d'humiliation. Ses joues passaient continuellement du pourpre à la pâleur, et révélaient les bouillonnements et les reflux de son sang. Malgré le soin qu'elle avait pris de sa toilette, le délabrement de sa robe, le linge grossier, l'étoffe commune, les plis froissés déshonoraient son rang. Les boucles de ses cheveux s'échappaient de son bonnet et fouettaient ses tempes au souffle du vent. Ses yeux rouges et gonflés, quoique secs, révélaient les longues inondations d'une douleur épuisée de larmes. Elle se mordait par moments la lèvre inférieure avec les dents, comme quelqu'un qui comprime le cri d'une souffrance aiguë.

Quand elle eut traversé le Pont-au-Change et les quartiers tumultueux de Paris, le silence et la contenance sérieuse de la foule indiquèrent une autre région du peuple. Si ce n'était pas la pitié, c'était au moins la consternation. Son visage reprit le calme et l'uniformité d'expression que les outrages de la multitude avaient troublés au premier moment. Elle parcourut ainsi lentement toute la longueur de la rue Saint-Honoré. Le prêtre placé à côté d'elle sur la banquette s'efforçait vainement d'appeler son attention par des paroles qu'elle semblait repousser de son oreille. Ses regards se promenaient, avec toute leur intelligence, sur les façades des

maisons, sur les inscriptions républicaines, sur les costumes et sur la physionomie de cette capitale, si transformée pour elle depuis seize mois de captivité. Elle regardait surtout les fenêtres des étages supérieurs où flottaient des banderoles aux trois couleurs, enseigne de patriotisme.

Le peuple croyait, et des témoins ont écrit que son attention légère et puérile était attachée à cette décoration extérieure de républicanisme. Sa pensée était ailleurs. Ses yeux cherchaient un signe de salut parmi ces signes de sa perte. Elle approchait de la maison qui lui avait été désignée dans son cachot. Elle interrogeait du regard la fenêtre d'où devait descendre sur sa tête l'absolution d'un prêtre déguisé. Un geste inexplicable à la multitude le lui fit reconnaître. Elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit sous la main invisible qui la bénissait, et, ne pouvant pas se servir de ses mains liées, elle fit le signe de la croix sur sa poitrine, par trois mouvements de sa tête. Les spectateurs crurent qu'elle priait seule et respectèrent son recueillement. Une joie intérieure et une consolation secrète brillèrent, depuis ce moment, sur son visage.

XXIV

En débouchant sur la place de la Révolution, les chefs du cortége firent approcher la charrette le plus près possible du Pont-Tournant et la firent arrêter un moment devant l'entrée du jardin des Tuileries. Marie-Antoinette tourna la tête du côté de son ancien palais et regarda, quelques instants, ce théâtre odieux et cher de sa grandeur et de sa chute. Quelques larmes tombèrent sur ses genoux. Tout son passé lui apparaissait à l'heure de la mort. En quelques tours de roues, elle fut au pied de la guillotine. Le prêtre et l'exécuteur l'aidèrent à descendre en la soutenant par les

coudes. Elle monta avec majesté les degrés de l'estrade. En arrivant sur l'échafaud elle marcha par inadvertance sur le pied de l'exécuteur. Cet homme jeta un cri de douleur. « Pardonnez-moi, » dit-elle au bourreau du son de voix dont elle eût parlé à un de ses courtisans. Elle s'agenouilla un instant et fit une prière à demi-voix ; puis, se relevant : « Adieu encore une fois, mes enfants, » dit-elle en regardant les tours du Temple, « je vais rejoindre votre père. » Elle n'essaya pas, comme Louis XVI, de se justifier devant le peuple ni de l'attendrir sur sa mémoire. Ses traits ne portaient pas, comme ceux de son mari, l'empreinte de la béatitude anticipée du juste et du martyr, mais celle du dédain des hommes et de la juste impatience de sortir de la vie. Elle ne s'élançait pas au ciel, elle fuyait du pied la terre et elle lui laissait en partant son indignation et le remords.

Le bourreau, plus tremblant qu'elle, fut saisi d'un frisson qui fit hésiter sa main en détachant la hache. La tête de la reine tomba. Le valet du supplice la prit par les cheveux et fit le tour de l'échafaud, en l'élevant dans sa main droite et en la montrant au peuple. Un long cri de : *Vive la république!* salua ce visage décapité et déjà endormi.

La Révolution se crut vengée, elle n'était que flétrie. Ce sang de femme retombait sur sa gloire sans cimenter sa liberté. Paris eut cependant moins d'émotion de ce meurtre que du meurtre du roi. L'opinion affecta l'indifférence sur une des plus odieuses exécutions qui consternèrent la république. Ce supplice d'une reine et d'une étrangère, au milieu du peuple qui l'avait adoptée, n'eut pas même la compensation des fins tragiques : le remords et l'attendrissement d'une nation.

XXV

Ainsi mourut cette reine, légère dans la prospérité, sublime dans l'infortune, intrépide sur l'échafaud ; idole de cour mutilée par le peuple, longtemps l'amour, puis l'aveugle conseil de la royauté, puis l'ennemie personnelle de la Révolution. Cette révolution, la reine ne sut ni la prévoir, ni la comprendre, ni l'accepter ; elle ne sut que l'irriter et la craindre. Elle se réfugia dans une cour, au lieu de se précipiter dans le sein du peuple. Le peuple lui voua injustement toute la haine dont il poursuivait l'ancien régime. Il appela de son nom tous les scandales et toutes les trahisons des cours. Toute-puissante, par sa beauté et par son esprit, sur son mari, elle l'enveloppa de son impopularité et l'entraîna, par son amour, à sa perte. Sa politique vacillante suivant les impressions du moment, tour à tour timide comme la défaite, téméraire comme le succès, ne sut ni reculer ni avancer à propos, et finit par se convertir en intrigues avec l'émigration et avec l'étranger. Favorite charmante et dangereuse d'une monarchie vieillie, plutôt que reine d'une monarchie nouvelle, elle n'eut ni le prestige de l'ancienne royauté : le respect ; ni le prestige du nouveau règne : la popularité. Elle ne sut que charmer, égarer et mourir. Le peu de solidité de son esprit l'excuse, l'enivrement de sa jeunesse et de sa beauté l'innocente, la grandeur de son courage l'ennoblit. On ne peut la juger sur un échafaud, ou plutôt la plaindre c'est la juger. Elle est du nombre de ces mémoires qui désarment la sévérité politique de l'historien, qu'on évoque avec pitié, et qu'on ne juge, comme on doit juger les femmes, qu'avec des larmes.

L'histoire, à quelque opinion qu'elle appartienne, en versera d'éternelles sur cet échafaud. Seule contre tous, innocente par son sexe, sacrée par son titre de mère, une

femme désormais inoffensive est immolée sur une terre étrangère par un peuple qui ne sait rien pardonner à la jeunesse, à la beauté, au vertige de l'adoration! Appelée par ce peuple pour occuper un trône, ce peuple ne lui donne pas même un tombeau. Car nous lisons sur le registre des inhumations banales de la Madeleine : *Pour la bière de la veuve Capet, 7 francs.*

Voilà le total d'une vie de reine et de ces sommes énormes dépensées pendant un règne prodigue pour la splendeur, les plaisirs et les générosités d'une femme qui avait possédé Versailles, Saint-Cloud et Trianon. Quand la Providence veut parler aux hommes avec la rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans d'éloquents discours, et elle écrit un vil chiffre sur le registre d'un fossoyeur.

FIN DU TOME SIXIÈME.

00802199

Digitized by Google

Digitized by Google